B 49789 3

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

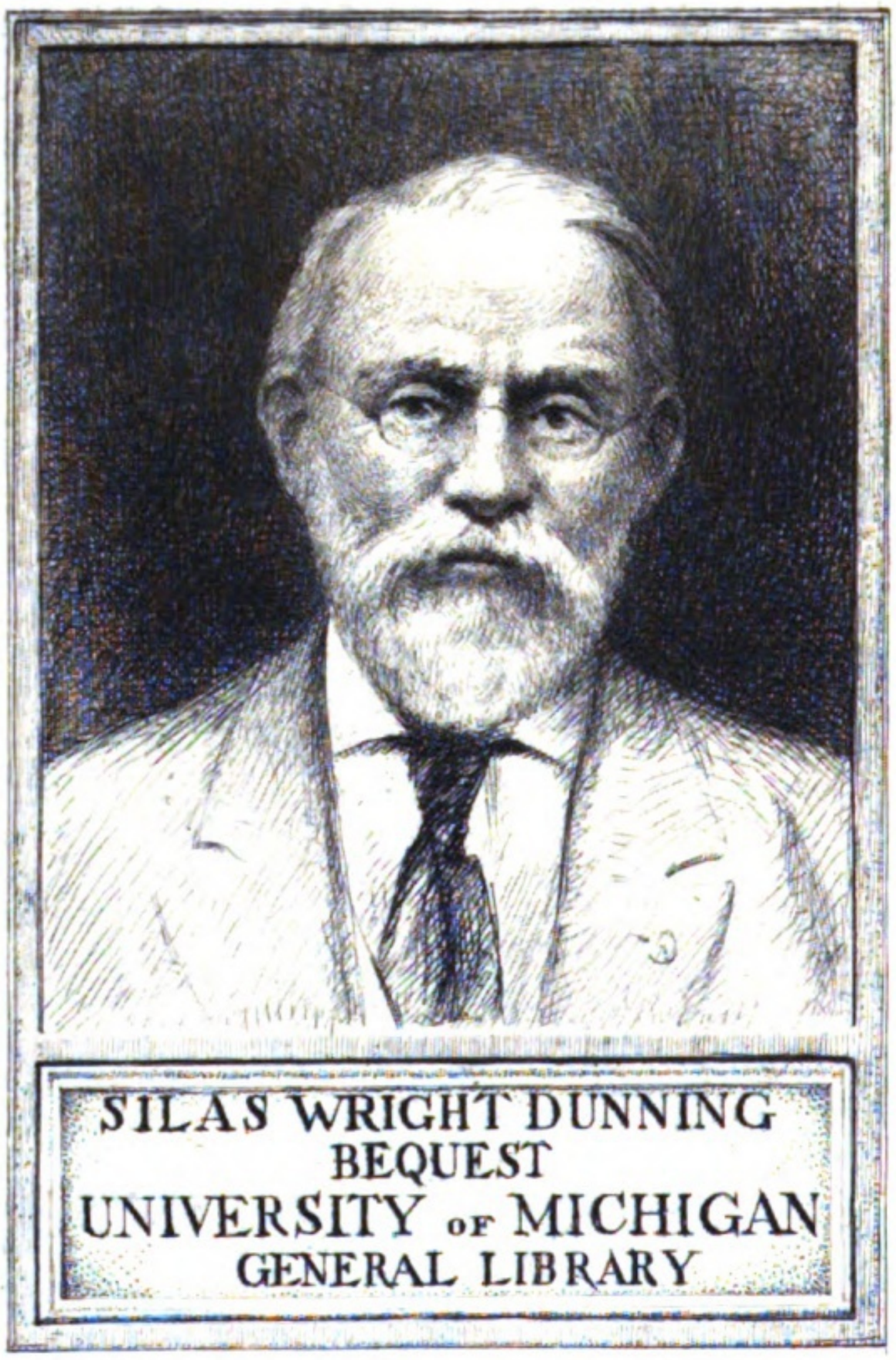

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.A601
R4

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Revue
de l'Anjou

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Revue
de l'Anjou

Nouvelle Série

Tome Quatre-vingt-troisième

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE G. GRASSIN
SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉDITIONS DE L'OUEST
RICHOU FRÈRES, ADMINISTRATEURS
40, Rue du Cornet

1921

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean-Antoine Vial

Citoyen de Chalonnes

Nous venons de l'écrire; nous nous proposons d'étudier dans la personne de J.-A. Vial un citoyen angevin et plus particulièrement chalonnais. La vie publique de Vial courte et bruyante s'est passée tout entière à Chalonnes et à Angers; il a été mêlé pendant quatre années — et quelles années — aux débats politiques et à la lutte des factions qui ont déchiré notre pays. Il était étranger à l'Anjou et dans ces journées mortelles où s'agitaient, à côté et à propos des principes, des questions de personne toujours aigres, souvent troubles, il a apporté une âpreté singulière, une violence de parole, à quoi notre tempérament local n'est point habitué. Dans la fièvre des événements, dans la mêlée des passions et dans les remous singuliers des opinions et des faits, il trouvait plus à blâmer qu'à louer et il distribuait le blâme avec une terrible rigueur; il frappait ses ennemis et ses amis, ses complices et ses adversaires, les mauvais et quelquefois les bons, sans autre vue semble-t-il que la satisfaction de son idée du jour. Il fit ainsi et assez vite autour de lui cet isolement, ce vide fatal à tous les hommes et dans tous les temps et mortel aux hommes publics en des jours où l'on jouait dans les délibérations, au hasard d'un mot, la tête des autres et la sienne propre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mal compris, redouté, haï, il fut condamné chez nous sans avoir été jugé à vrai dire. Attaqué de toutes parts, il se défendait par des offensives violentes, des accusations redoublées et qui n'étaient pas sans courage. Il mécontentait tout le monde. Et puis, dit François Grille [1] : « Vial était étranger, méridional, sans racines que récentes dans la contrée et dans la ville et c'était sur lui que retombaient naturellement toutes les récriminations et toutes les rancunes. »

Cette tendance de l'esprit angevin, nous la connaissons bien tous, ayons le courage de le dire, et nous l'avons éprouvée dans les petites choses et dans les grandes; nous aimons d'autant plus fort que nous sommes plus difficiles et plus longs à nous attacher. A l'époque où Vial entrait dans la vie des Angevins, les stages, les examens de personne et les coquetteries n'étaient point de mise. La rencontre, la lutte, la mort, c'était l'affaire d'un jour, d'un hasard, d'un mot, et nos gens qui se ménageaient entre eux et qui s'excusaient des pires erreurs, pour pouvoir recommencer de vivre demain avec leurs relations, leur société, leurs habitudes, n'étaient pas en confiance avec ce « hors-venu » où ils ne reconnaissaient ni leur langue prudente, ni leurs sentiments équilibrés de scepticisme, ni leur respect des personnes dans le pire égarement des opinions.

Pour entreprendre la petite étude d'histoire locale où nous allons entrer, il nous a paru nécessaire d'aller chercher la lumière, non seulement dans la critique attentive des faits, mais dans l'examen de l'homme tout entier, avec ses origines, ses antécédents, toute la suite des faits intellectuels et moraux qui expliquent un caractère et le justifient. Montaigne a dit qu'il ne faut point juger d'un homme avant sa mort. Il est dangereux aussi et souvent injuste

[1] François Grille. *Lettre à M. Paul Lacroix*, Angers, Cosnier et Lachèse ; Paris. Techener, place du Louvre, 1846.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de le juger sans mettre dans la balance sa formation, ses habitudes d'esprit, sa race, en un mot son caractère, toutes choses qui sont, sans qu'il le veuille et sans qu'il s'en doute, la direction de sa pensée et de sa vie.

Et voilà pourquoi, en vue d'étudier ici le rôle de Vial à Chalonnes et à Angers pendant la période révolutionnaire, nous allons le suivre dans ses origines et dans sa jeunesse active, brouillonne peut-être. En 1789, Vial avait 47 ans. Sa vie s'était passée loin de chez nous, dans le Midi, en Amérique. Des événements mal connus, dénaturés, couraient les propos et les cabales et nous rencontrerons sur Vial des histoires singulières, ridicules et sans fondement qui, colportées, envenimées, ont fini par peser sur le jugement des contemporains, d'ailleurs mal disposés, à tort ou à raison ; nous essayerons de le démêler.

Pour les mêmes causes, il ne nous a pas paru inutile de le situer avec quelque précision dans le milieu où son rôle politique a pris naissance, à Chalonnes même. C'est là qu'il s'est fait ses premiers ennemis et plus tard, quand une accusation vole autour de sa tête, on voit toujours apparaître un témoignage chalonnais contre lui. Nous en chercherons les raisons dans la société même où Vial apportait, non seulement des idées nouvelles, mais une franchise, une hardiesse de mots qui faisaient scandale.

Le passé et le milieu nous éclaireront peut-être les événements et, à la faveur de cette lumière, nous chercherons à comprendre le rôle de Vial à Chalonnes lors de l'évacuation de la ville devant l'armée vendéenne et tout de suite après, en présence de l'expulsion des habitants, de l'occupation militaire, des colonnes infernales, des moyens de guerre imaginés, disait-on, contre les brigands de la Vendée et dont nos populations paisibles ont été les premières victimes.

Et puis, nous le suivrons à Angers au Comité révolutionnaire et à son poste de procureur général syndic. Nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'accompagnerons dans ses prisons, où il entrait tantôt comme terroriste et tantôt comme suppôt de la royauté. Nous chercherons à voir clair dans cette année 1793 où s'enferment les griefs articulés contre Vial et les raisons de sa défense.

Enfin, la tourmente passée, nous n'abandonnerons pas l'homme à la porte des événements, chargé de haines et de rancunes, exaspéré du mal qu'il a vu commettre, profondément blessé, injurieux et violent. Nous irons plus loin et nous chercherons une clarté dernière dans les années qui finissent la vie, où l'âme apaisée, délivrée, fait retour sur elle-même et se montre à nu parce que le monde extérieur ne lui est plus de rien. Nous ne croyons pas que J.-A. Vial ait jamais rencontré la sérénité stoïcienne, mais il a assez vécu et assez souffert pour que les dernières marques de son esprit soient empreintes de vérité, de cette vérité que nous allons chercher de bonne foi, en toute sincérité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Origines

Jean-Antoine Vial est né à Cipières, en Provence, le 18 novembre 1742, fils d'un négociant, dit Célestin Port [1], et François Grille complète: un négociant accrédité [2]. En fait, dans les actes de la famille [3] Pierre Vial, de Cipières, est qualifié marchand, fils de Guillaume Vial, marchand lui-même. Mais dans une requête au roi datée de 1783 [4], il allonge son nom de quelques fioritures : écuyer, sieur de Chantremesse, premier consul de la communauté de Cipières; et voilà tout de suite que la famille prend du relief et de l'éclat; on n'était pas homme de rien. Pierre Vial avait épousé en premières noces Marie Pons, sa cousine, de qui il eut un fils, Mayol, que nous retrouverons plus tard et, devenu veuf, il se remaria avec Marie-Anne Isnard. De ce mariage naquit Jean-Antoine et au moins un autre fils et une fille. Ces Isnard occupaient dans le pays de Grasse une situation importante; l'un était médecin dans la ville même; un autre, député à la Législative, ami des Girondins, a couru toutes les chances de la Révolution, y compris la déchéance et la misère. Un autre Isnard fut ingénieur et membre du tribunat. Tous ces Isnard étaient des frères de Mme Vial; ils étaient des intellectuels, avec la culture du XVIIIe siècle, avec la verve provençale, et l'on imagine aisément autour du sieur de Chantremesse, premier consul de Cipières, un milieu vivant, actif, averti, prêt à recevoir

[1] *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* au mot Vial, Angers, Lachèse et Dolbeau, 1878.

[2] *Lettre à Paul Lacroix*, Angers Crosnier et Lachèse, 1846.

[3] Contrat de mariage de Pierre Vial devant Lambert, notaire à Cipières, du 24 novembre 1727.

[4] Bibliothèque nationale, 4° F. M. 7112.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les semences d'idées nouvelles qui flottaient dans l'air sous le règne de Louis le Bien-Aimé.

Jean-Antoine fit de bonne heure la remontée du Rhône et le voyage de Paris. Ses oncles l'y poussaient; son ambition et son désir des aventures l'y conduisaient et, pour commencer, il se fit recevoir avocat au Parlement. C'était manière de se mêler au monde, de voir venir et d'attendre. On était aux environs de l'année 1765 et Vial avait 23 ans; il cherchait sa voie et il entrait au barreau comme il se serait de nos jours présenté à un journal. Il ne plaida guère et ce fut dommage peut-être; il avait le tempérament d'un avocat , l'esprit fertile en ressources, une parole abondante et une habileté singulière à suivre et à multiplier la procédure du temps, innombrable et infinie. Nous le verrons aux prises avec des procès qui dureront plus que lui et il ne les craignait pas. Il convient même de retenir dès maintenant ce sens de la chicane, cet art du procureur qui dominent les actes de sa vie civile et qui nous fourniront d'utiles indications sur le sens de certains faits de sa vie publique.

C'est tout de suite après son arrivée à Paris que J. A. Vial dut commencer de penser à l'Amérique. Comment cette pensée lui vint-elle et par quels chemins le petit avocat de 23 ans s'en alla-t-il aux Antilles ? par quels chemins et par quels moyens ? La question est obscure. Vial ne s'est expliqué nulle part là-dessus et la tradition familiale n'en a rien gardé qu'un peu d'étonnement. Le notable commerçant de Cipières n'était pas en situation de faire une grosse pension au jeune robin et la médiocrité ne plaisait guère à celui que nous verrons toute sa vie faire montre de sa fortune, de sa libéralité, de ses mains ouvertes et de sa sensibilité. Il y mettait souvent quelque ostentation. On peut donc imaginer que Vial, haut d'honneur comme on dit, orgueilleux, d'un orgueil qui ne se démentira point, souffrait dans le Paris luxueux et jouisseur du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

XVIIIe siècle; il souffrait de tout ce qui manquait à sa jeunesse ardente, ambitieuse, avide de paraître, curieuse de tout saisir. C'est une aventure que d'autres ont connue dans tous les temps. Et, comme il était déjà audacieux et plein de confiance en ses moyens, il envisagea tout de suite d'aller chercher en Amérique la fortune, la considération, l'autorité, toutes choses qui furent sans cesse dans ses désirs et que Paris aurait fait attendre à l'impatient provençal.

Il quittait Paris vers 1765 ou 1766 puisque nous le trouverons tout à l'heure marié à la Martinique au commencement de 1768 et, dans son contrat de mariage dont nous reparlerons, il prenait la qualité de « procureur au « Conseil souverain de l'Ile et de la juridiction de Fort-de- « France. » Est-ce à dire qu'il était allé là-bas muni d'une charge judiciaire pour y continuer l'emploi de ses études à l'école de droit ? Ce n'est guère à croire; il n'y avait là ni argent à gagner tout de suite, ni grand éclat à acquérir d'un coup. C'était un chemin un peu détourné il est vrai, mais la continuation tout de même du chemin où Vial était entré à ses premières années. Ce départ pour l'Amérique nous a toujours paru être tout autre chose qu'un pas dans la tradition, même écarté. Vial cherchait aventure; les colonies anglaises commençaient de fermenter; nos Antilles, riches, molles, faciles, offraient un champ merveilleux à l'activité d'un jeune homme intelligent à coup sûr, hardi et prompt. L'idée de courir ce monde-là vient naturellement à l'esprit, à l'âge et dans la situation où était Vial. Elle vient à l'esprit de tous avec des désirs de voir, de saisir et de raconter au retour. Mais il faut d'abord partir.

Dans un acte authentique [1], J. A. Vial a fait des décla-

[1] Inventaire après le décès de Mme Vial, dressé par Me Royer, notaire à Angers, le 29 messidor, an XIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rations appuyées sur des titres et qui expliquent peut-être la genèse du départ pour l'Amérique. Elles n'ont point été mises là dans cette intention, mais nous pouvons nous en servir.

A une époque qui n'est point indiquée mais qui se référait à des temps anciens, à des temps primitifs, les frères Jacques, négociants à Nantes, avaient confié à Vial une somme de 14.810 livres, 4 sous, 6 deniers, pour aller en Amérique, à Saint-Domingue, administrer l'habitation du sieur Barquiner. Les frères Jacques y avaient un intérêt que nous ignorons. Ce n'est point une confidence, on s'en doute bien, que Me Royer transcrit ainsi au cours de son procès-verbal. L'administration de l'habitation Barquiner n'avait pas donné aux frères Jacques le résultat qu'ils y cherchaient et, comme il arrive, il s'en étaient pris à leur fondé de pouvoir; d'où procès. Le procès dura fort longtemps; il a menacé Vial dans ses finances et dans son honneur; il prit fin seulement le 26 novembre 1791 devant le tribunal du Ve arrondissement de Paris par une condamnation des frères Jacques en 88.145 livres, 4 sous, 6 deniers pour solder le compte au profit de Vial, distraction faite des fonds avancés à ce dernier à l'origine et pour tous dommages-intérêts. Était-ce donc une créance active que le notaire consignait à l'inventaire ? Non pas, puisqu'il ajoutait tout de suite que les frères Jacques avaient satisfait à ces condamnations. Mais le « requérant » qui dicte la déclaration fait consigner tout au long ce qu'il juge indispensable de conserver dans ses papiers. Le jugement du 26 novembre 1791, ordonne la « suppression des termes injurieux et calomnieux faits contre Vial par les frères Jacques devant les tribunaux et il donne acte auxdits Jacques de la déclaration par eux faite sur le bureau qu'ils retractent formellement les termes injurieux dont ils se sont servis contre Vial : « Attendu que les poursuites auxquelles ledit Vial a été exposé pendant douze ans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la part des sieurs Jacques l'ont forcé d'abandonner ses affaires en Amérique, ont ébranlé son crédit et porté atteinte à sa considération... »

Les frères Jacques obtenaient seulement que le jugement ne serait pas affiché.

En confrontant les dates que donne le document judiciaire, les difficultés de Vial avec ses mandants seraient nées vers 1778 et l'administration Barquiner est présentée comme une affaire très antérieure. Par ailleurs, la place même que cette cote occupe dans l'inventaire nous la signale comme la première des opérations américaines. Elle est en tête de toutes les aventures dont Vial juge utile de rendre compte et dont nous parlerons après lui.

Il nous paraît donc légitime de supposer que, vers 1765, J. A. Vial avait mis aux gages d'une maison d'armement de Nantes son habileté aux affaires et son désir de parvenir. Il en avait tiré quelques profits, nous venons de le voir, après des difficultés et un procès. Ce fut le sort de toutes ses entreprises, au profit près; elles donnaient toutes lieu à des décisions judiciaires et nous aurons à y revenir. C'est un trait de caractère qui nous servira plus tard.

Si Vial alla à Saint-Domingue, pour le compte des frères Jacques, il n'y resta guère. Le 12 janvier 1768, il épousait, à Bourg Saint-Pierre de la Martinique, Marie-Félicité Blanvillain de l'Isle et ce fut, à coup sûr, la plus belle et la meilleure de ses aventures américaines. « C'était dit François Grille [1] qui l'avait connue, une bonne personne de race angevine. »

Marie-Félicité Blanvillain était orpheline de père et de mère, la huitième de dix enfants. Elle était née à la Martinique. Son père, Pierre-François Blanvillain de l'Isle, licencié ès-lois était natif de Coron, en Anjou, ou plutôt

[1] *Lettre à Paul Lacroix*, déjà citée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en Poitou, comme on disait alors, et il était mort le 21 août 1755. Son grand-père, Pierre Blanvillain de la Maubretière, époux de Catherine de Reuillé de Chantemerle, était avocat au parlement.

Sa mère, Anne Cottineau, fille de Jean Cottineau et de Marie Davard, appartenait sans doute aux Cottineau de Nantes que nous retrouverons dans le maniement des intérêts de la famille. Elle était morte à la Martinique le 13 février 1750.

Ces Blanvillain étaient innombrables. Le père de Mme Vial, en plus de ses dix enfants, avait un frère à Bourg Saint-Pierre de la Martinique, Pierre Thomas, sieur des Noues, deux sœurs à Chalonnes, Marguerite-Angélique et Renée-Catherine avec une parenté établie entre Saint-Laurent-de-la-Plaine et la Loire. Ce mariage rattachait J. A. Vial à l'Anjou et devait l'y fixer un jour.

Le mandataire des Blanvillain en Anjou était M. Delorme, conseiller de la ville d'Angers, gendre de Desmazières de la Névoire, et ces deux Chalonnais ne furent pas toujours des amis de Vial [1].

Le contrat de mariage des jeunes époux fut reçu par Bouchard et Emerigou, notaires à Bourg Saint-Pierre, le 12 janvier 1768.

Ce mariage, qui réintégrait J. A. Vial dans une famille d'origine judiciaire, en admettant qu'il fût sorti de la basoche avec les frères Jacques, était-il un « mariage riche » ? Tous ceux qui se sont occupés de Vial l'ont dit, mais en des termes généraux, à la manière de François Grille qui affirme « une grosse dot et des espérances » suivant la formule. Au fonds, il y avait une indivision

[1] Les renseignements sur la famille Blanvillain de l'Isle ont été puisés dans l'inventaire devant Me Royer, précité, dans le contrat de mariage Blanvillain-Cottineau devant Ponsard et Bouchard, notaires à la Martinique du 25 novembre 1725 et dans le contrat de mariage Vial.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

litigieuse où Vial a bataillé jusqu'à la fin de l'an VII et qui, en fin de compte, comprenait toutes les successions dévolues successivement aux dix enfants de Pierre-François Blanvillain de l'Isle. Nous verrons plus tard en quoi se sont résumées les espérances.

Pour le présent, on se mariait sous la coutume de Paris et la future épouse apportait une négresse nommée Merencienne évaluée 1.200 francs, argent des îles.

On stipulait au profit du survivant un préciput de 2.000 francs en argent ou en meubles et d'un esclave à son choix.

Il y a en vérité quelque ironie à voir tant d'esclaves dans le contrat de mariage d'un homme qui a tant parlé de la liberté et Me Roger (notaire, bon citoyen, incandescent, intègre, comme dit François Grille) a dû sourire sur sa cravate en écartant le préciput inexécutable de son client. Il n'y avait pas d'esclaves en l'an XIII, officiellement.

J. A. Vial n'était pas venu seul aux Antilles et cela donne un argument de plus à l'idée d'une entreprise commerciale. Il avait près de lui son frère consanguin Mayol Vial et, dès le 26 février 1768, six semaines après son mariage, il achetait pour un petit prix les droits de ce dernier dans la succession de sa mère ouverte à Cipières. Avec ce capital, Mayol s'était mis à trafiquer et, le 15 mai 1775, il vendait à son cadet une tannerie qu'il exploitait à Fort-Royal.

Vial ne s'est jamais expliqué à fond sur ses occupations à la Martinique. Quand il se défendait contre les imputations calomnieuses en l'an III, il se contentait de parler [1] de « vingt ans d'un travail opiniâtre dans le nouveau

[1] *Causes oe la guerre de la Vendée et des Chouans*, p. 207. A Angers de l'imprimerie de Jahier et Geslin, rue Milton, l'an III de la République.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

monde » et il affirme qu'il n'avait pas volé son bien à une ci-devant comtesse américaine. Les énonciations contenues dans l'inventaire de Me Royer n'impliquent point l'idée d'un procureur attaché à ses dossiers mais plutôt d'un homme dans les affaires, comme on dit aujourd'hui. Il achète et il vend. En 1773, c'est une maison à la Basse-Terre de la Guadeloupe; en 1774, c'est une habitation au grand canal, toujours à la Guadeloupe, qu'il achète 280.000 francs et qu'il revend l'année suivante. Et puis il prêtait de ci de là des sommes importantes et nous n'avons connaissance que de celles qui ont donné lieu à procès, comme cette singulière affaire avec le baron de Sprincfort, garantie sur un fond de nègres à Saint-Domingue qui, devenue créance Buttet, de Nicolaï et de Lenoncourt traînait devant toutes les juridictions de l'ancien régime et du nouveau pour atteindre en l'an XIII un capital de 288.092 livres et 5 sous d'un recouvrement aventuré.

Il y avait de tout dans cette histoire de Buttet, gouverneur de Saint-Domingue, de l'argent prêté, un pouvoir donné à Vial en cours d'instance, le 17 novembre 1781, des frais et avances à concurrence de 15.000 livres et 41.333 livres, 6 sous, 6 deniers « pour les vacations et honoraires pendant dix ans et quatre mois qu'il a résidé à Paris pour faire les affaires des successions Buttet à raison de 4.000 livres par an [1]. »

Nous avons l'impression d'un financier à la manière du XVIIIe siècle, intéressé à cent affaires de nature diverse, battant et battu, usant de toutes armes, menant grand train, fréquentant tous les mondes et notamment ceux où l'on a des besoins d'argent. On imagine aisément ce que l'on gagne à ce commerce: une fortune, peut-être, mais, à coup sûr, une façon particulière d'envisager la vie, de la décision, de l'autorité, de l'habileté aussi et une

[1] Jugement du 5e arrondissement de Paris du 29 mars 1992.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J.-A. Vial vers 1780.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

certaine propension à dominer, à imposer sa volonté, à maîtriser l'adversaire par tous les moyens, pour la bonne cause. Il semble bien que Vial soit resté l'homme de cette école dans ses tractations politiques et c'est de ce point de vue qu'il conviendra de les envisager.

De cette époque, il reste un joli portrait de J. A. Vial que nous avons le bonheur de pouvoir reproduire ici [1]. C'est une miniature pimpante, coquette avec la perruque à marteau, l'habit bleu de France et le fin jabot de dentelles. La physionomie est fine et décidée, l'œil direct sous le sourcil relevé, le nez hardi et la bouche mince est déjà plissée d'amertume. C'est la figure d'un combatif avec la distinction et la grâce de ce temps où l'on a dit qu'il faisait si bon vivre.

« A l'avènement de Louis XVI, dit François Grille avec sa désinvolture habituelle, on rentre en France, on s'établit à Paris, puis en Anjou et, comme on avait du bien, qu'on menait un certain train, qu'on revenait d'Amérique, l'on joignit à son nom de famille un nom de terre, celui de Landouzière [2] ».

Le retour de J. A. Vial en Europe eut lieu un peu plus tard que le dit Grille. En 1779, le 5 avril, il était encore à la Martinique et il confiait un dépôt de 16.948 livres, 16 sous, 10 deniers argent des colonies à un sieur Guillaume Jacques qui n'en avait rien restitué en l'an XIII; mais ce fut sans aucun doute en cette même année 1779 que l'on « rentra en France ». Nous avons en effet une lettre de Grasse, d'un cousin Chabert, en date du 23 août 1780, adressée à « M. Vial de Landouzière à l'hôtel de Bourgogne, rue Monmorancy (*sic*) à Paris [3] ». Chabert charge Vial d'une

[1] Communiqué par Mme Paul Vial de Paris. L'accident survenu à la miniature serait d'après la tradition familiale un coup d'une baïonnette vendéenne lors du sac de la maison de Chalonnes, le 22 mars 1793

[2] François Grille. Lettre à Paul Lacroix, déjà citée.

[3] Communiquée par Mme Paul Vial, de Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commission privée et le remercie d'un envoi de jurisprudence fait « l'année précédente ».

On était donc à Paris mais d'une façon intermittente et précaire. Vial avait en tête deux affaires qui suffisaient à son activité et qui l'obligeaient à des déplacements fréquents. C'était la poursuite et le recouvrement de sa grosse créance sur Buttet de Sprincfort, de Lenoncourt et de Nicolaï. C'était aussi le réglement des indivisions Blanvillain de l'Isle compliquées par le décès de Mlle Blanvillain de Chalonnes arrivé au commencement de 1779. L'inventaire devant Me Guilbault, notaire à Saint-Laurent-de-la-Plaine, est du 17 mai 1779. Il ne serait point surprenant que ce décès eût été la vraie raison du retour; il y avait là des intérêts à sauvegarder et Vial s'en occupa tout de suite. Il eut le désir évident d'acheter successivement les droits de ses cohéritiers et nous le voyons traiter là-dessus en 1780 à Saint-Laurent, en 1781 à la Martinique, où il était retourné momentanément, en 1785 à Saint-Laurent, en 1787 à Vihiers. En somme, sur huit ayant droits survivants, il se trouvait nanti de six parts.

Ces soins le rapprochaient peu à peu de Chalonnes où il avait à surveiller une gestion compliquée. Le compte avec Delorme donnait lieu à des difficultés que Vial n'avait point oublies en 1793. L'indivision Blanvillain ne prit fin que le 7 vendémiaire an VII devant Me Leduc, notaire à Chalonnes, avec tous les embarras que la guerre civile avait ajoutés aux causes primitives de désaccord.

Pour en finir dès maintenant avec la légendaire fortune des Blanvillain, il convient de dire que Vial en a retiré, après mille traverses, deux petites propriétés, le grand et le petit Marais près la ville de Chalonnes, deux closeries dans l'île, d'un revenu minime, et la métairie de la Plaudière sur Saint-Hilaire de Vihiers affermée de 70 à 120 francs par an. Avec cela quelques valeurs mobilières, des rentes en nature de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu d'importance. Et la terre de Landouzière lui échappait, le petit fief noble en la paroisse de Coron dont il avait pris le nom en 1780.

Tout cela ne légitime point les dires qui suivaient Vial à son insu ou à son instigation, admis par tous ceux qui ont parlé de lui, reproduits par Célestin Port et par Grille et qui tendent à le présenter comme le bénéficiaire de riches héritages en Anjou d'où il aurait tiré sa fortune et son autorité. En réalité, sa fortune, s'il en eut jamais, lui vint de ses affaires américaines dont nous avons parlé et des acquisitions de biens nationaux que nous allons rencontrer tout à l'heure; son autorité lui vint de sa personne et de son caractère, comme il arrive le plus souvent.

J.-A. Vial s'enracinait à Chalonnes. Il visitait encore Paris et nous l'y retrouverons en 1790; mais, au cours des années 1785 à 1787, il prenait au bord de la Loire son domicile et ses habitudes; il achetait le petit château du Fresnaye, à mille mètres de la ville, embocagé d'arbres entre les prairies et les vignes et il faisait son habitation de ville dans une maison de l'indivision Blanvillain, celle où avaient habité les tantes défuntes, au bas de la place des Halles, avec un jardin sur la rivière. Il avait 45 ans; il avait vécu vite et fort; il pouvait se croire arrivé : une femme excellente, deux enfants, une aisance qui, même sans les placements à la grosse aventure, lui permettait de vivre bourgeoisement dans ce pays si facile. A ce moment-là, Vial a dû s'asseoir avec un soupir de satisfaction et regarder les rayons de sa bibliothèque qu'il n'avait jamais négligés depuis les jours lointains de l'école d'Aix-en-Provence. Il ne se doutait guère qu'il était au seuil des pires tribulations. Les événements, son caractère, la conservation de ses intérêts menacés, le souci du bien public qui le soulève à maintes reprises, nous espérons le montrer, son ardeur à la lutte, faite de taquinerie autant que du besoin de dominer,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tous ces sentiments, qu'il croyait peut-être assoupis après les fatigues de Saint-Domingue et de la Martinique, vont se réveiller et l'entraîner sur la terrible route où nous allons essayer de le suivre après nous être familiarisé avec sa personne, avec son esprit et avec ses moyens.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chalonnes à la veille de 1789

A l'heure où J.-A. Vial prenait pied à Chalonnes d'une façon définitive entre les années 1785 et 1787, il y trouvait une société, petite à vrai dire, mais complète, homogène, avec ses idées, ses habitudes et des vues locales sur les gens et sur les choses. Il eut à s'accommoder au milieu. Voyons donc ce qu'était ce milieu, pour mieux comprendre l'action de la Révolution sur les Chalonnais et les réactions diverses qui ont agité ce petit monde campagnard très attaché à son clocher, enchevêtré de parentés qui multiplient les liens et les responsabilités et se piquant d'une culture qu'on refuse de nos jours, par définition, à ceux que leurs occupations ou leur goût tiennent à l'écart de la cité.

Pour étudier Chalonnes et ses habitants, deux sources de renseignements nous sont ouvertes : le *Dictionnaire historique et biographique de Maine-et-Loire* de C. Port et puis et surtout un manuscrit de J.-B. Leclerc, de Chalonnes [1], dont Port eut connaissance et qu'il décrit d'une façon très complète à son article « Leclerc Jean-Baptiste ». Ce manuscrit n'a jamais été publié. Il semble avoir été écrit dans les années qui ont précédé la Révolution ; il ne contient aucune allusion aux événements politiques. Dans une affabulation d'un intérêt médiocre, il met en scène les habitants de Chalonnes, ou les principaux d'entre eux, avec un certain esprit d'analyse et de critique et sous des noms supposés. Puis, vingt-cinq ans ont passé et Leclerc, après une vie agitée, dramatique, est revenu à Chalonnes pour

[1] *Chronique d'un petit village et de ses environs*, in-4° de 203 feuillets écrits d'un seul côté.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

y mourir dans la paix retrouvée. Il « copie » ou recopie son manuscrit.

« Nous sommes arrivés, dit-il, au dixième jour de novembre. L'hiver commence. Il me faut une occupation qui m'attire au coin de mon feu et m'aide à passer tranquillement les matinées froides et les jours de pluie : autant celle-là qu'une autre. »

Et il ajoute :

« Bien entendu que cette copie sera pour moi seul. Les individus mal notés dans l'ouvrage n'existent plus, mais ils ont laissé des parents et je ne veux affliger pérsonne. »

Mais quel est l'auteur qui recopierait une œuvre vieille de vingt-cinq ans sans y faire des retranchements, des additions, des modifications? La Révolution a passé sur le pays qu'il décrit et sur les personnages de son petit théâtre; ils ont joué avec les passions politiques de l'époque; ils ont eu des ennemis; ils ont été villipendés, calomniés peut-être; ils ont droit à toute la justice et, à la fin de l'ouvrage, dans un *Petit dictionnaire historique et critique*, Leclerc retablit les vrais noms des gens et des choses; il complète les incidents réels de leur vie, il apprécie, il corrige, il redresse les caractères avec le souci visible de dire la vérité.

Depuis la copie de J.-B. Leclerc cent années nouvelles ont effacé la trace des Chalonnais de 1785. Ils ont disparu, eux, leurs descendants et leur mémoire. Ce sont des ombres contemporaines de J.-A. Vial, ses amis, ses adversaires et nous croyons pouvoir user des notes de Leclerc pour donner quelque vie réelle au temps qu'il nous importe de connaître.

Jean-Baptiste Leclerc semble n'avoir joué à Chalonnes qu'un rôle court et restreint. Le théâtre était petit pour le futur président des Cinq-Cents et, dans les événements locaux qui font l'objet de notre étude, nous ne trouverons ni sa trace, ni son influence. C'était un esprit très littéraire, plus littéraire que politique, malgré le rôle considérable qu'il a joué dans les Mauges lors des premiers troubles et plus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tard à la Convention et au Directoire. Sa vie tout entière sera occupée de spéculations philosophiques et d'idées musico-morales qu'il n'a jamais essayé de développer dans la société chalonnaise. A la Deniserie, quand il y séjournait, il était bienveillant, mais distant un peu. Il avait conscience qu'entre ses compatriotes et lui, les points de contact étaient rares. Il se situait à un étage social un peu supérieur et cette opinion qu'il avait de lui-même et des autres, il la garda jusqu'à la fin de sa vie sous des dehors aimables et obligeants. Nous avons de lui un manuscrit qui date de son retour à Chalonnès, après l'exil de la Restauration, où, sous prétexte de préface à une histoire de sa maison qu'il n'a jamais écrite, il met en scène des hommes de sa jeunesse, le docteur Bousseau de qui nous aurons à nous occuper, des voisins, des artisans, le Chalonnais de tous les jours. Il introduit ces familiers dans sa vie studieuse, dans ses occupations qu'il estime évidemment supérieures à celles du commun et il prête à ces braves gens la même question vague, ignorante, lointaine : « De quoi, diable, s'occupe-t-il donc? » En 1785, il était aux pastorales, aux petits vers, à la botanique philosophique de son ami La Revellière-Lepeaux et au discours qu'il allait prononcer l'année suivante à l'Académie d'Angers sur « les avantages du génie poétique et le danger de lui donner des entraves dans l'éducation », et c'était le penchant naturel de son esprit et non pas une apparence, comme l'a pensé Célestin Port. De toute son activité intellectuelle et sociale il nous a gardé seulement ses productions littéraires, ses publications, ses manuscrits et notamment le discours de réception du 18 avril 1877 que nous citions tout à l'heure et puis sa musique, à quoi il attribuait, nous le savons, une grande force moralisatrice et qui n'est pas sans intérêt. Il a effacé de ses papiers toute sa vie politique comme un événement secondaire. Est-ce encore une apparence? Nous ne le croyons pas. Quand la politique a pris un homme, elle le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

garde et, quelque détaché qu'il veuille se dire en certains jours, il laisse transparaître des lueurs de passion qui ne trompent point. Celui-là était aux lettres d'abord et par-dessus tout à la musique. Les pires aventures, les dangers de mort, les honneurs et les désastres qu'il a subis successivement ne le détournaient pas de son intime pensée, qu'il réalisait à la fin du siècle, à l'heure où il détenait le pouvoir, sous la forme de son meilleur livre, *Essai sur la propagation de la musique en France, sa conservation et ses rapports avec le Gouvernement* [1] et de son meilleur décret, la création du Conservatoire de musique.

Néanmoins, J.-B. Leclerc habitait Chalonnes dans ses nombreux loisirs de conseiller à l'élection d'Angers; il regardait vivre son petit pays et il se faisait un jeu de nous en laisser la peinture; il y revenait même à la fin de sa vie pour adoucir et corriger ce que sa jeunesse y avait mis d'un peu trop vif contre la religion chrétienne ou plutôt contre les prêtres. C'était l'homme de deux passions, la défiance du prêtre et le goût de la musique.

Que Leclerc et Vial se soient rencontrés à Chalonnes à l'arrivée de ce dernier, il est impossible d'en douter. Qu'ils aient vécu côte à côte, les événements des premiers troubles de 1790 à 1793, nous en avons la preuve par leur présence et leur action respective, mais il est remarquable qu'ils ne font nulle part et ni l'un ni l'autre aucun signe de s'être connu. Dans la *Chronique d'un petit village*, Vial n'a ni sa place ni son rôle et, dans les récits passionnés que Vial nous a laissés, où il remue pêle-mêle Chalonnes et les Chalonnais, ses amis et ses adversaires, le nom de Leclerc n'est pas prononcé. Cela paraît singulier. Ces deux hommes étaient de culture égale, voisins par la situation sociale, de tempéraments différents sans doute, l'un primesautier, tout d'action au risque de se tromper souvent, l'autre plutôt spéculatif et livresque,

[1] Paris. Jansen, an VI. In-8° de 72 pages.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais chaud tout de même dans ses préférences et ses manifestations aux années d'enthousiasme. Sur un aussi petit théâtre ils devaient réagir l'un sur l'autre ; il n'y paraît point et nous ne pouvons même pas dire s'ils menaient une action commune ou parallèle.

« Ce sont deux puissants Dieux »

L'hémistiche de Racine nous hante en présence de ces deux hommes qui, visiblement, cherchent à s'isoler l'un de l'autre et, de fait, il n'y avait pas place pour deux chefs de paroisse entre les clochers de Saint-Maurille et de Notre-Dame. Le Chalonnais est exclusif dans ses choix passagers ; le régime parlementaire lui plaît moins que la tyrannie — sauf à changer de bon tyran. Leclerc n'a jamais eu de goût pour la direction de nos affaires locales, il ne semble pas l'avoir cherchée, il aimait mieux le commerce des idées que celui des hommes. Vial était réaliste, personnel, ambitieux d'influence et de pouvoir dans les plus petites choses. Ils marchaient sur les mêmes chemins, d'un pas différent et peut-être sans sympathie l'un pour l'autre. Mais ils ne se sont point donnés en spectacle et sont restés muets l'un sur l'autre. Cette réserve, si elle écarte l'idée de lutte dans un temps où l'éloquence était agressive, n'implique pas non plus la conviction d'une sympathie affective. Et, pour revenir à cette heure de 1785, J.-B. Leclerc ne nous apprend rien sur Vial, ni sur son rôle dans la société chalonnaise.

Il ne nous parle pas davantage d'un homme qui disposait d'une influence considérable et que les événements allaient mettre dans le camp opposé, Joseph-Claude Fleury, sur qui Vial n'a pas gardé la même discretion. Mais, avant que la lutte fût ouverte, qu'était Fleury, son rôle et son action? Cherchons ailleurs que chez Leclerc qui n'en parla jamais et que chez Vial qui n'en parle pas encore.

Joseph-Claude Fleury était le fils d'un procureur fiscal des évêques d'Angers à Chalonnes, Pierre Fleury, qui vivait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

encore à l'époque où nous sommes, puisque, au commencement de 1789, nous le voyons dans une assemblée des paroissiens de Saint-Maurille tenir tête au curé Besnier à propos de la maîtresse d'école. Pierre Fleury agit là comme procureur fiscal et en ladite qualité, comme écrit le tabellion [1]. Les Fleury étaient de grosses gens et représentaient une autorité assurée qui s'est continuée à Chalonnes par leurs enfants et par leur dernier descendant du nom, Pierre-Honoré Fleury, notaire, maire et conseiller général, mort le 2 décembre 1858. Ils habitaient au XVIIIe siècle une maison qu'ils venaient de construire sur la place du Pilori, une belle maison à la mode du temps, avec des balcons en ferronnerie ouvragée et une salle richement boisée du haut en bas; des attributs champêtres ornent les panneaux de chêne, d'une liberté d'inspiration et d'une finesse d'exécution qui fait penser à l'atelier angevin de David, le père. Ni les balcons, ni les boiseries n'ont souffert des incendies et des pillages successifs. Il semble qu'un accord tacite ait arrêté les blancs et les bleus devant la porte aux moulures chantournées des Fleury.

Joseph-Claude est assez représentatif de l'embarras d'une certaine classe de citoyens en présence des événements révolutionnaires.

Son premier mouvement fut une acceptation formelle des idées de 1789. Il était du peuple après tout. Habile et réfléchi, il entrevoyait un avenir nouveau ouvert devant lui et il y entra, semble-t-il, spontanément. Il était maire de Chalonnes en 1792 et, après avoir disparu quelques années dans des conditions que nous étudierons plus tard, il revint à la mairie en l'an VIII. Il était de cette race de bourgeois campagnards, qui détenait quelques bas emplois judiciaires ou administratifs, cultivait en même temps

[1] Notes sur la paroisse Saint-Maurille de Chalonnes-sur-Loire, *Revue de l'Anjou*, tome LI, p. 387.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ses champs et vignes, régentait les gens au nom d'une autorité quelconque et en son nom propre, conduisait les petites affaires et aspirait à en mener de plus grosses.

La Révolution les charma parce qu'elle sapait les constructions sociales qui leur barraient la route et, qu'elle les appelait à prendre la place des pouvoirs détruits et dispersés. Mais ils n'allèrent pas jusqu'au bout et, quand ils s'arrêtèrent de marcher, submergés sous le flot qui montait, ils hésitèrent; ils cherchèrent des appuis dans le passé qu'ils avaient contribué à détruire et ils s'écroulèrent avec lui. Dans la tourmente ils disparurent souvent, ils vécurent à la manière de Siéyès et, quand l'ordre revint, on sait par quels chemins ils étaient là tout prêts aussi à reprendre la place, les places qu'ils occupaient et qu'ils ambitionnaient quand un vent trop violent avait chaviré leur barque. Ils ont donné à la France de l'Empire et des Restaurations des juges de paix et des notaires, en attendant mieux, et ils se sont accommodés.

A Chalonnes, les Fleury, apparentés aux Dieusie d'Angers, aux de Jourdan du Jeu, un peu d'église par leur charge de procureur fiscal des Évêques, avaient en 1785 un rôle prépondérant, facile à jouer, appuyés sur toutes les autorités et toutes les tendances et ils le jouaient adroitement en attendant que les événements multiplient les difficultés du jeu et l'habileté des acteurs. Ils menaient la ville et leurs affaires; ils se tenaient à l'écart et au-dessus du commun, ni trop haut, ni trop bas, populaires et réservés tout à la fois. On les imagine assez bien, prudents, de pure race angevine, intelligents, équilibrés dans leurs moyens et dans leur ambition, L'arrivée à Chalonnes de « Vial l'Américain », avec ses allures cosmopolites, son esprit bruyant, ses prétentions envahissantes, a dû troubler tout d'abord la quiétude discrète et avertie des Fleury, maîtres du fief.

De seigneurs, il n'y en avait point dans le voisinage,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

hormis les de Campagnolle de Montaigu, qui n'étaient pas de grands seigneurs, vivaient au dehors et disparurent au premier souffle de la Révolution.

Chalonnes n'avait déjà plus alors la foule de prêtres qui peuplaient le chœur et le monastère de Saint-Maurille aux siècles précédents. Il y demeurait encore un curé, un chapelain et un prêtre habitué. Notre-Dame avait un curé. Ce petit monde ecclésiastique jouait un grand rôle dans la société étroite de la petite ville, on l'imagine, aisément.

J. B. Leclerc en a fait dans sa *Chronique* des portraits que nous allons rapporter avec les corrections qu'il y a mises lui-même. Cet exemple suffira, une fois pour toutes, à mettre en évidence la forme et l'esprit de son ouvrage :

« Le curé de Saint-Maurille, qui sera le vôtre, est un imbécile, laid et malpropre comme saint Labre, patelin et fanatique comme un inquisiteur et de la plus épaisse ignorance malgré six ou sept cents volumes dont il a tapissé son cabinet. Il ira vous voir la bourse à la main, car c'est un intrépide quêteur. Vous lui donnerez peu, non qu'il détourne à son profit les aumônes qu'on lui fait, mais parce qu'il ne sait pas les distribuer.

« Il a chez lui, à titre de pensionnaire, un personnage assez équivoque qui se dit ancien jésuite. C'est un petit vieillard bien sec, bien pincé,bien soigneux de sa personne et affectant les airs du grand monde. On ne conçoit pas comment un homme si recherché se trouve confiné chez le plus maussade des curés de la province. Quelques-uns pensent qu'il est en exil. Est-ce un homme d'esprit ? On ne sait qu'en dire tant il met de réserve dans ses moindres discours.

« C'est de la tête aux pieds un homme tout mystère ».

« Avec tout cela, il ne paraît être d'aucun poids dans les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

affaires de la paroisse. S'il y exerce quelque influence, elle est bien cachée.

« Le troisième ecclésiastique de Saint-Maurille est un chapelain, homme de mérite, ayant à lui tout seul plus d'instruction que tous les autres ensemble. Il ne se mêle point dans les petits tracas et les petites inimitiés qui resserrent ou divisent les coteries. Passionné pour la mécanique, il se sauve des caquets au milieu de ses balanciers, de ses rouages et de ses calculs. Sa haute stature, ses yeux louches et l'habitude des abstractions lui donnent un air gauche dont rient quelques femmelettes, mais qui ne l'empêchent pas d'être bien vu dans les salons parce qu'ils est tolérant et qu'il connaît assez les convenances pour n'être déplacé nulle part. »

En marge, ou plutôt sur le verso resté en blanc en face de ces lignes, Leclerc avait écrit : « Ces portraits sont d'une grande fidélité; le curé de Saint-Maurille se nommait Besnier; le jésuite Bordeleur (le nom très raturé est incertain); le chapelain Ribault. » Puis il a effacé cette mention et il l'a remplacée à son *Petit Dictionnaire* par ce qui suit :

« Curé de Saint-Maurille. Il se nommait Besnier. Je le reconnais au portrait qu'on en fait. Les Vendéens, dont il suivit le parti, n'eurent point de prêtre plus fougueux. «Tuez les Républicains, leur disait-il en chaire, plus vous en tuerez plus vous serez agréable à Dieu. » Il était fanatique de la meilleure foi du monde. Voici comment on raconte les circonstances de sa mort. A la fameuse bataille du Mans, excédé de fatigue et de besoin, il s'était fait servir à boire dans un cabaret. Deux Vendéens qui couraient à toute bride lui crièrent : « Sauvez-vous, M. le Curé, les dragons nous talonnent. » — « Mes amis, leur répondit-il, ne vous inquiétez pas de moi, ce que Dieu garde est bien gardé. » Il se croyait réellement sous la garde spéciale de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dieu. Sa confiance le perdit. Les dragons survinrent et le hachèrent à coups de sabre. »

Le curé de Notre-Dame est peint dans la *Chronique* par traits détachés. Il y joue un rôle important et le portrait n'est jamais fini. Nous en rapportons ici le dessin général :

« Il a de la piété dans l'exercice de ses fonctions et c'est un grand malheur que trop de susceptibilité ait terni en lui des qualités aimables et une piété exemplaire. L'amour-propre de cet homme et sa vanité sont peut-être ses seuls défauts. Le curé se tenait droit comme un cierge, ce qui le faisait paraître plus grand. Les gens de bon ton trouvaient qu'il avait de la raideur dans ses manières. Quoiqu'il eût de la fraîcheur et qu'il cherchât à se donner une physionomie ouverte, on voyait dans ses traits quelque chose de sec et de hautain qui perçait malgré lui. Il avait un soin particulier de sa personne. Sa coquetterie et son air guindé l'avaient fait surnommer le Petit Évêque, sobriquet qui ne lui déplaisait pas. Il n'était pas dénué d'esprit, mais l'éducation première lui manquait et ses connaissances se bornaient à celles qu'il avait apportées du séminaire. Le seul talent qu'on lui accordait était celui de la prédication ; encore ne devait-il cette renommée qu'à un verbe sonore. un peu de mémoire et beaucoup d'assurance. Il en tirait cependant beaucoup de vanité, ainsi que de sa grande habileté dans le plain-chant. Quant à la politesse et à l'usage du monde, il se regardait comme un modèle, parce qu'il avait un ton plus aisé que ses confrères, qu'il savait le reversis, tandis qu'ils ne jouaient que la mouche et le brelan et que sa grande présomption lui donnait un air satisfait de lui-même qui contrastait avec leur extérieur modeste et embarrassé. »

Le portrait manque de bienveillance. J.-B. Leclerc l'a complété dans le *Petit Dictionnaire* sans l'atténuer sensiblement.

« Le curé, dit-il, se nommait Bastard. La plus légère

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

atteinte portée à sa vanité le blessait au cœur, mais sa conduite paraissait louable à bien des égards, car enfin il édifiait par sa piété, il gouvernait avec sagesse et se montrait souvent très bon homme de société. Le curé Bastard, ayant embrassé la cause des Vendéens, fut arrêté aux environs de Chalonnes et traduit à la Commission militaire d'Angers. On dit qu'il montra du courage avant et après sa condamnation. »

En effet, Laurent-Michel Bastard, curé de Notre-Dame depuis 1779, a été fusillé à Angers le 2 janvier 1794. La dernière phrase de Leclerc est empreinte d'une sorte de pitié mélancolique qui dénote un esprit revenu de loin à l'heure où il écrivait son « Petit Dictionnaire. »

Ce prêtre entreprenant et autoritaire était à Chalonnes comme un chef de clan et ce que nous venons de lire de lui nous donne la mesure de ses prétentions. Son frère et son neveu, tous les deux du même nom, Toussaint Bastard, exerçaient la chirurgie et la médecine dans la paroisse même du curé et l'on imagine aisément la somme d'influence que représentaient ces trois hommes étroitement mêlés à la population et fort unis. Nous retrouverons plus tard Toussaint Bastard « l'aîné » qui suivit le sort de son frère le curé dans le parti de la Vendée.

Incidemment, J.-B. Leclerc décrit avec sévérité le personnage du curé de Chaudefonds, la paroisse voisine qui fit toujours cause commune avec Chalonnes. Il se nommait Duverdier de la Sorinière, un fils peut-être du prédécesseur de Leclerc à l'Académie d'Angers.

« Libertin fougueux, écrit-il, sans frein et sans principe, on dit de lui qu'il est plus propre à commander un lougre ou un corsaire qu'à gouverner une paroisse. Cependant, comme il a de l'esprit et de l'instruction et un grand usage du monde, on l'invite à tous les festins et il y est aimable quand la maîtresse de maison lui impose assez pour le tenir dans les bornes de la décence ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le sénéchal de Chalonnes était ce Guy Delorme, le gendre de Desmazières de la Névoire, « remuant, spirituel, irascible » dit Leclerc, qui avait été le mandataire des Blanvillain de l'Isle pour leurs affaires d'Anjou. Entre. Vial, Delorme et Desmazières il s'est agité des difficultés d'intérêts qui sont restées troubles pour nous. Vial s'y est emporté par moment avec sa violence coutumière, mais sans rompre absolument puisque, le 14 floréal an III, après tous ses avatars politiques, nous le voyons vendre à Delorme, sa maison de la rue Saint-Evroult, à Angers, devant Moron, notaire en cette ville.

Trois notaires au moins traitaient les affaires de Chalonnes à la fin du XVIIIe siècle. Il est assez difficile de suivre et de classer les protocoles à cause de la multiplicité des juridictions et de la dispersion des minutes qui a été faite un peu au hasard, puisque les actes de Me Guilbault de Saint-Laurent-de-la-Plaine, résidant à Chalonnes, ont été transportés à Angers le 12 brumaire an II aux soins de Me Moron, notaire, qui recevait en même temps ceux de Me Davy, notaire à Chalonnes; pas tous sans doute, puisque Me Robin de Chalonnes conserve lui aussi le protocole du même Davy. Nos tabellionages étaient un peu mêlés déjà et la guerre civile a mis le trouble à son comble. Ce Davy dont nous venons de parler a pris parti pour la Vendée ou du moins a-t-il quitté Chalonnes au moment des troubles, comme tant d'autres, brigands de ci, brigands de là, pauvres gens égarés, désorbités, que nous verrons vagabonder entre les deux camps, à leur grand dommage.

Mais deux des notaires tenaient à Chalonnes par des racines profondes et ont suivi le sort de la population dans toutes ses vicissitudes.

Les Leduc se sont transmis l'étude pendant deux générations ; ils ont traversé la Révolution, fidèles à leurs clients plutôt qu'au régime, attachés à tout ce qui semblait

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un peu d'ordre dans le désordre général. A côté d'eux, leur confrère Perrin, « la jambe de bois », un infirme singulièrement actif, agité même, mais dévoué à toutes besognes dans les jours difficiles. Partout où il a été possible de dresser une table et d'écrire un procès-verbal, jusqu'à la fin du siècle, dans les ruines de la ville, dans les îles à travers les bataillons d'occupation, aux deux bouts de la table. Leduc et Perrin et leurs écritures se succèdent souvent sur le registre des délibérations communales où ils interviennent, municipaux, notables, commissaires, voisins et volontaires, pour le bien public. Le néant des affaires avait éteint la rivalité professionnelle; la misère générale rapprochait les dévouements.

Vial a connu et fréquenté ces trois hommes. On trouve sa signature chez eux au hasard des affaires, au gré de son humeur du moment et, s'il injurie vivement en l'an III Me Davy, tué d'ailleurs à la bataille du Mans, c'est qu'il l'implique dans son ressentiment contre d'autres. « Si ce n'est toi, c'est donc ton frère ». Nous trouverons souvent ce raisonnement dans les colères de Vial.

Voilà à peu près dessiné le cadre social de notre petite ville au moment de la venue de Vial, curés, médecins, notaires, petites gens en somme, modestes, de peu de besoins et de peu d'ambition, presque tous nés sur la terre où ils ont continué de vivre, Chalonnais d'esprit et de conduite avec un peu plus, un peu moins de cocarde. Vial de Landouzière les jugeait de haut et de loin: des instruments, sans plus, incapables de limiter son action qu'il jugeait prépondérante avec son habitude des grandes affaires et de la domination.

Mais nous pouvons aller plus loin et passer une revue rapide du monde de Chalonnes, des maisons qui faisaient figure bourgeoise et qui allaient, bon gré malgré, jouer un rôle dans les grands jours de l'an II. Ces gens-là se présentent par groupe le plus souvent; parents et solidaires

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ils vivaient dans la même paix et ils ont suivi, le moment venu, la même fortune.

Les Foucault, le père receveur des aides, deux grands fils, gais et remuants, un gendre, le Dr Bousseau, plus pondéré, presque un sage, dans les fêtes de 1785 et dans les drames de l'an II. C'est un Foucault qui signe sur son registre d'actes la mention d'évacuation de son bureau à l'arrivée de l'armée vendéenne. Il allait à Rochefort continuer ses perceptions pour le compte de qui de droit et il y était encore en l'an VII.

Les Foucault étaient des bons vivants, des boute-entrain ; « un sans-souci, dit J.-B. Leclerc de l'un d'eux, un de ces Roger Bontemps qui se moquent de tout, pourvu qu'ils boivent et qu'ils chantent. » D'ailleurs de bonne compagnie et de toutes les réunions qu'ils savaient provoquer à leur manière, comme nous le verrons tout à l'heure. Entre eux et les Bastard il y avait toujours quelque espace un peu frais et disposé à se refroidir, différence de caractère sans doute et peut-être, sans l'avouer, rivalité professionnelle entre Bousseau et les Bastard. Ces pauvres gens si gais n'ont pas toujours plaisanté et ri. Ballottés, eux aussi, par les événements, ils ont hésité, tergiversé et nous les verrons en posture équivoque.

Chalonnes n'a jamais été une ville d'industrie; elle ne l'est pas devenue, mais elle a toujours connu de notables commerçants qui trafiquaient en Loire vers Nantes et vers le haut pays et la vente de la chaux, fructueuse en certain temps, a toujours attiré quelques capitaux avides de courir l'aventure. Le maître de la chaux à la fin du XVIIIe siècle était un sieur Charbonneau, qui allongeait volontiers son nom et signait Charbonneau de la Ricoulière ou bien aux temps d'orage Charbonneau-Ricoulière. Il avait autour de lui un petit monde de fourneliers et de mariniers, gens impulsifs, querelleurs, tournant à tous vents et à toutes influences, qu'il savait conduire et manier à propos. Il en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

usait, pour ses affaires et plus tard aussi pour les affaires publiques, avec habileté.

« C'était dit J.-B. Leclerc, un homme de moyenne taille, dont la physionomie spirituelle et franche inspirait la joie et la confiance. Il avait le front chauve, des cheveux gris, courts et frisés. Il portait un habit de drap gris, du linge très propre, un ruban noir au lieu de col et tenait à sa main un chapeau dont il se couvrait rarement. Sa conversation était civile et entrecoupée de saillies qui charmaient par leur gaieté ingénue. »

Si Vial a cru à l'ingénuité de Charbonneau, sur la foi de Leclerc, nous verrons qu'il a changé de sentiment et peut-être n'eut-il pas tort. Il y avait dans cet homme avisé moins d'ingénuité que d'habileté.

Un autre commerçant trafiquait alors à Chalonnes, que nous verrons participer aux drames de l'an II et de l'an III. Maurice-Urbain Bellanger se qualifiait épicier; mais il faut se défier des épithètes et cet épicier, qui servait de lien entre Nantes et la Vendée, représentait quelque chose au bas de la place des Halles où il demeurait. Celui-là ne semble pas avoir hésité, ni lui, ni les siens; ils ont suivi le mouvement populaire, du premier jour au dernier, et leur sincérité n'a pas plus trouvé grâce devant Vial que la versatilité de certains autres.

Nous disions tout à l'heure : pas de châtelains à Chalonnes; pourtant, Vial avait acheté, pour y demeurer, le petit castel du Fresnaye et il avait dans la campagne proche deux voisins qui furent à coup sûr de ses premières relations.

Henriet habitait le Fourneau qui, s'il n'était alors château, l'avait été autrefois et l'est redevenu depuis : « Ancien capitaine d'artillerie, dit Leclerc, instruit, rempli de talents et d'une douceur angélique; sa femme est spirituelle et bonne musicienne. Leurs enfants, qu'ils élèvent eux-mêmes, sont aimables. » Et l'on parle ailleurs, dans la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chronique de la guitare de Mme Henriet et du violoncelle de son mari. On sent ce que Leclerc trouvait de charme à ce salon de musique et l'aventure est arrivée à d'autres, à Chalonnes même, et sans doute ailleurs.

Vial ne semble pas avoir été sensible aux sympathies musicales et pourtant on jouait de la harpe chez lui comme partout alors, puisqu'il nous a raconté que les Vendéens ont détruit dans sa maison de Chalonnes un tableau, où sa fille était représentée en train de jouer le « Ça ira », qui était le chant national du moment. Mais il avait une autre raison de se rapprocher des Henriet; il n'y manqua pas et de fait il n'en a dit de mal nulle part. Le capitaine avait en effet servi aux Antilles et il en avait ramené un nègre qu'il avait fait baptiser à Saint-Maurille de Chalonnes sous le nom de Jean-Pascal et que l'on persistait à nommer Hector. L'acte de baptême du 26 mai 1749 nous présente « Pierre-Pascal-Henriette sieur de Launay, capitaine de milice au fort royal, île de la Martinique ». Hector, nègre du Congo, avait douze ans. Le parrain était Jean-Guy Delorme et la marraine, Mme Desmazières, son épouse.

Hector vivait peut-être encore en 1785 et rappelait a Mme Vial cette «Merencienne» attachée à son service par son contrat de mariage et d'ailleurs les deux maisons avaient à la Martinique des souvenirs communs. Le capitaine Henriet devait commander la garde nationale au temps héroïque et s'éclipser sans bruit. Il était homme de goût et de musique.

Sur les coteaux, entre Chalonnes et la rivière du Jeu, sur ces chemins douteux qui allaient devenir frontière de la Vendée militaire, habitait un homme singulier dans une singulière gentilhommière, à chapelle et à tourelle qui s'appelle encore la Poilevrière. L'homme se nommait Brillet ou Brouillet et Leclerc en fait un éloge à quoi il déclarait plus tard n'avoir rien à retrancher.

« M. Brillet, dit-il est un de ces modèles que le ciel offre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de loin en loin aux personnes qui veulent pratiquer les vertus sociales. Il habite une maison de campagne située à quelque distance de Chalonnes près d'un village [1] peuplé de mercenaires, de pauvres journaliers dont il est la Providence. Veuf et sans famille, il semble avoir adopté tous les malheureux. Son unique étude est la bienfaisance. Avec 1.500 francs de rente il reçoit ses amis et secourt cinquante familles indigentes. Il fait le bien avec mystère. Peu de personnes savent qu'il y a dans sa maison une chambre remplie de linceuls et de vêtements à usage de ses pauvres voisins. La garde-robe ne désemplit jamais. Le bon M. Brillet ne voit point par les yeux d'autrui; il visite ses villageois, gagne leur confiance par un abord affectueux qu'anime la gaieté qui lui est naturelle. Il joue avec les enfants, rit avec les femmes, cause avec les pères de famille, les encourage, les console et finit par connaître leur situation aussi bien qu'ils la connaissent eux-mêmes.

« Il n'y a de manifeste dans ses actes de bienfaisance que l'usage journalier d'une pharmacie qui lui sert à secourir ceux qui se sont blessés dans leur travail; il fait ses pansements au lever du soleil, pour éviter à ses amis et visiteurs un spectacle affligeant. Comme apparence, un bourgeois plus spirituel et plus aimable que les autres; il est vif, jovial, de bonne société. Sa politesse est franche, son commerce sûr, sa probité intacte. Il a des livres, il ne lit plus guère. Il prend le parti de la religion quand elle est attaquée dans ses bases, sans fanatisme. Les prêtres le caressent, il les voit, par habitude, parce qu'il trouve avec eux l'occasion de faire le bien. Aujourd'hui il travaille à mettre de l'ordre dans les registres des baptêmes, des mariages et des sépultures, registres tenus avec la plus grande négligence. Les curés rougissent un peu, mais rendent hommage à son zèle ».

[1] La Bourgonnière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le tableau n'est-il pas joli?

Et c'est cet homme que Vial traitera plus tard de prévaricateur parce que, chargé de faire rentrer les impôts dans les années 1791-1792, il a omis de poursuivre qui que ce soit ce qui complète assez le portrait du bon M. Brillet. Il a paru plus tard dans les délibérations municipales, puis un jour de 1794 on a dit qu'il n'était plus là et il s'est évanoui dans la Vendée sans doute pour y « défendre la religion attaquée dans ses bases ».

Un trait de caractère est commun à tous ces notables chalonnais : on l'a peut-être remarqué, ils étaient gais, d'humeur sociable ; ils aimaient la société. C'était la marque du temps, de cette société pressée de jouir, aimable et gracieuse jusqu'au seuil des catastrophes où la bête humaine va se réveiller.

J.-B. Leclerc les voyait ainsi ses Chalonnais et il l'a dit précisément :

« D'abord les désœuvrés d'alentour ne vous laisseront aucun repos. Attendez-vous à être assailli, tantôt pour une partie de chasse ou de pêche, tantôt pour une visite dans telle ou telle maison dont les maîtres se seront plaints de ne pas vous voir assez souvent. Une autre fois les dames de Chalonnes se donneront rendez-vous dans votre retraite. Elles arriveront à point nommé et vous demanderont un impromptu champêtre sous les saules de votre prairie ; mais les jeunes demoiselles auront donné le mot à leurs amis ; l'un apportera son violon et l'impromptu finira par un bal qui se prolongera fort avant dans la soirée. Je ne saurais vous dire combien les Chalonnais aiment le plaisir. Cette passion va jusqu'à leur inspirer des folies qu'on pardonnerait à peine à des écoliers. Un beau matin, notre directeur des aides, M. Foucault, que nous avons surnommé le père la Joie, ira de maison en maison, précédé d'un tambour, recrutant ses amis, faisant ce qu'on nomme la boule de neige et, quand la troupe sera complète, vous nous verrez

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

arriver tambour battant, comme une compagnie de pandours, prêts à mettre à contribution votre cave, votre basse-cour et votre jardin, votre office, votre laiterie et tout ce qui s'ensuit. Il faudra que vous vous prêtiez de bonne grâce à cette joyeuse dévastation et que vous preniez part aux amusements divers qu'un génie inventif multipliera dans le cours de cette bruyante journée. Ajoutez à cela qu'en traversant Chalonnes dans sa longueur, vous risquez d'être arrêté dix fois pour un déjeuner, un dîner ou une partie de reversis à laquelle on vous notifiera que vous êtes absolument nécessaire. »

Le sage Charbonneau lui-même souffrait « que sa fille et ses garçons rassemblent dans sa maison tout ce qu'il y a de garçons et de filles dans le quartier et ailleurs et que cette jeunesse turbulente passe des veillées entières à danser, à chanter, à faire un bruit qu'on entend de la rue ».

Et ce sont ces gens-là, au milieu de qui il avait vécu et assez bien pour commencer, nous le verrons tout à l'heure, que Vial, quelques années plus tard, accuse de tous les crimes. Traitres, dit-il, canailles, assassins et le reste. Nous avons peine à le croire et Vial n'en croyait rien lui-même. Ils différaient seulement d'opinion sur la politique du moment et, dans ce temps, cela expliquait les excès de langage. Par ailleurs, et nous le constaterons, ces gens si aimables et si gais n'étaient ni des Brutus, ni des Caton; ils n'y prétendaient pas et en certains jours ils obéissaient simplement à l'instinct de la conservation, comme tout le monde, comme Vial lui-même. Dans toutes ces grandes trahisons il y avait de la peur surtout et nul n'en était exempt. Cela n'excuse rien, soit, mais, si le mal est général, il convient de l'expliquer et de l'atténuer avec quelque tolérance et les injures n'ont jamais tenu lieu de raisons.

J.-B. Leclerc promène ses Chalonnais à travers le pays qu'il aime pour avoir l'occasion de le décrire. Nous ne le suivrons pas, au risque de perdre des pages charmantes, un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu longues toutefois. Une seule réunion nous intéresse parce qu'elle met en scène des personnages nouveaux, des amis du dehors, qui sont tous devenus, on ne s'en doutait guère alors, des partisans de la guerre en Vendée.

Il y avait à Châteaupanne un prieuré et un prieur. Le prieur était un parisien de la famille des Doussain, libraires. On imagine ce que pouvait être à la fin du XVIIIe siècle la vie d'un abbé parisien au pied du calcaire de Châteaupanne. On croit l'imaginer et on se trompe.On vivait bien auPrieuré: la conversation, le jeu, un peu de philosophie, de la médisance, avec un peu de musique et sinon de la politique, au moins des allusions aux insuffisances administratives. Nous n'avons inventé rien de plus, rien de mieux. Et la société y était nombreuse.

Le Prieur avait à son arrivée quelque peu sacrifié au libertinage d'esprit ,par recherche d'élégance; mais bientôt, dit Leclerc dans le *Petit Dictionnaire* qui prétend à la vérité, d'abbé frivole, de galant banal qu'il avait été jusqu'alors, il devint un bon prêtre sans cesser d'être un homme de société. Un grand usage du monde, une politesse aisée, de la vivacité dans l'esprit et dans les manières, peut-être même un petit reste de galanterie le firent aimer partout. Sa douceur habituelle et l'esprit de tolérance qu'il montrait dans la conversation lui donnèrent un certain renom de philosophe, il avait offert à Leclerc adolescent les *Pensées théologiques* de P. Janin, où sont réfutées les théories des philosophes contre les dogmes de la religion chrétienne. — Une instruction passablement solide, quelques connaissances agréables, un peu de littérature et une bonne éducation le mettaient fort au-dessus de la plupart des curés. »

Et Leclerc ajoute avec quelque mélancolie : « Je ne sais quel a été le sort du Prieur pendant la Révolution. »

On rencontrait à Châteaupanne les gens de Montjean et de la Pommeraye, tout au moins ceux de bourgeoisie qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

s'appareillaient à nos Chalonnais et c'était, de Montjean les dames Hiron « renommées par leur grand usage du monde »; le curé « air lourd, grosse voix, ton goguenard et rire bruyant, d'ailleurs pourvu d'esprit et de lumière »; le gardien des Cordeliers « de bonne mine, de bon sens et de bonne compagnie, confesseur accommodant qui se faisait, honneur d'avoir souscrit à l'*Encyclopédie méthodique* »; de la Pommeraye, Mme Martin, la veuve d'un notaire — elle a pris de grands airs au château de Montjean — et un chirurgien, « bon enfant ».

Parmi tout ce monde passe et repasse la demoiselle de charité de Chalonnes, Mlle Lucas, vive, active, intrigante et un peu bigote. Elle fait de la médecine illégale, bien entendu, et s'entend assez mal avec les médecins. Elle ne s'entendait d'ailleurs pas mieux avec les curés et nous avons essayé de raconter ailleurs sa dernière affaire avec le curé Besnier de Saint-Maurille [1].

Ces personnages divers, amusants et amusés, nous allons les retrouver tous en présence de J.-A. Vial et le plus souvent en lutte avec lui dans des heures tragiques. Mais le peuple de Chalonnes, qu'était-il, que pensait-il? J.-B. Leclerc n'en dit rien. Il n'en avait jamais rien su peut-être ou bien il l'avait oublié. Il l'avait fréquenté quelque peu les jours des élections et du fameux club ambulant des Mauges; mais, dans ce temps-là, les meilleurs amis du peuple le regardaient d'un peu haut. Le bon peuple de Chalonnes, impulsif et spontané, facile à l'enthousiasme et au découragement, de souffle court et de volonté vacillante, il est resté le même, parce que le peuple, fils du terroir, ne change pas plus au cours des siècles que ne changent les horizons de Loire et le vin des coteaux. Bavard, sans méchanceté sans rancune, il vivait facilement sous la loi bienveillante de ses

[1] *Revue de l'Anjou*, tome LI, p. 387 déjà cité; et *l'Anjou historique*, tome VI, p. 509.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

évêques, exempt de dîmes, frondeur et pourtant respectueux de toutes les autorités. Quémandeur d'autorité au fond, grand enfant, à la recherche d'un maître qu'il suit et qu'il décrie par derrière par révérence ou par peur. Il regardait sa rivière monter, détruire ses récoltes et redescendre, après le mal fait; il reprenait sa bêche, il ensemençait deux, trois, quatre fois, sauf à crier très fort contre l'Évêque qui ruinait les levées en arrachant ses arbres. Le monde des bateliers entretenait un esprit critique superficiel et léger comme une brise de mer avec des élans violents et de longues paresses. Sans idée personnelle, poussé, retenu, ballotté, il subira les influences successives de maîtres qu'il croira s'être donnés. Libéral avec les Fleury au début de la Révolution, il prendra feu aux phrases brûlantes de Leclerc et de Vial, il courra les Mauges en habit de garde national par amour des aventures et par jeu plus que par conviction. Aux mauvais jours, il laissera tomber ses idoles, il ne les démolira pas. Neutre au fond, neutre d'esprit, neutre de cœur, incapable d'une vilenie, s'il doit la vouloir, mais, sans force pour l'empêcher s'il n'est pas dirigé, inspiré. Dangereux parfois, non pas par action, mais par omission, patient dans le malheur, il s'abandonnera à la crise; divisé, d'ailleurs, sans raisons bien réfléchies, par entraînement de voisinage, il sera brigand de ci, ou brigand de là, dans le fond, Chalonnais, fier de son pays, de son clocher, de ses usages, de son courage et de son habileté, fier de soi-même après l'orage et, comme Panurge, au demeurant, le meilleur fils du monde.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les premiers mouvements révolutionnaires

En 1789, J.-A. Vial était donc Chalonnais d'une façon définitive; il le croyait du moins et il avait lieu de le croire. De sa maison de campagne au Fresnaye et de sa maison de ville, place des Halles, il avait pris contact avec les Fleury les Bastard les Foucault, les Charbonneau, les Henriet et les autres, que nous connaissons maintenant. Il embrassa tout de suite et sans hésiter les idées nouvelles. La tournure de son esprit l'y prédisposait l'état de ses affaires et les plans d'avenir que la Révolution ouvrait à un homme de son caractère. Il en était à ce point où toute ambition lui était fermée; trop âgé déjà pour revenir à ses voies du début et chercher une situation prépondérante dans la magistrature, exclu d'avance de l'administration de la province par sa petite origine, il ne lui restait plus qu'à s'endormir dans la paix des champs, au bord du Layon, relire ses vieux livres et, entre deux promenades à la Névoire ou à Chateaupanne, faire la partie de trictrac ou de reversis et écouter Henriet jouer sur son violoncelle « Plaisir d'amour » ou quelque mélodie inédite de J.-B. Leclerc. Belle fin de vie pour un philosophe. Mais Vial était trop homme d'action pour être philosophe. Il s'était toute sa vie battu pour des réalités.

Le bouleversement des classes sociales devait nécessairement profiter aux hommes comme Vial, instruit, rompu aux affaires, entreprenant, muni de quelques moyens d'argent et disposé à les faire valoir. Il n'est pas défendu de croire non plus que ses déboires avec les grands lui avaient laissé quelque aigreur; l'amour du peuple est souvent fait de matière complexe où il peut entrer de la ran-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cune contre ceux qui ne sont pas du peuple. Ce sentiment est à la base de toutes les Révolutions et il les a quelquefois traversées pour s'épanouir dans les temps de paix. Les événements, d'ailleurs, ouvraient à Vial des vues politiques qu'il ne paraît pas avoir comprises tout d'abord; mais il saisit tout de suite le mouvement des intérêts. Avide de popularité et de pouvoir, il semble bien que son activité se soit portée d'abord sur les affaires que lui rendait sensibles son esprit averti de financier colonial et cosmopolite,

Le vieil homme n'était pas mort.

Il s'occupa d'abord d'arrondir ses domaines. Du Fresnaye en regardant vers Chalonnes, il avait sous les yeux, depuis le coteau de Saint-Brieuc jusqu'à la ville, les possessions diverses de la famille Blanvillain, la petite gentilhommière du Marais avec sa tourelle pointue et la prairie de Plaisance qui borde les premières maisons. Les possessions Blanvillain, il les considérait comme acquises, la plus grande part était déjà dans ses mains. Mais de ce côté-là justement l'agglomération finit par un promontoire dirigé vers le Fresnaye et séparé de la ville par le chemin qui conduit au pont du Layon et à Angers[1]; sur ce placis élevé au-dessus des prés communaux de vieilles maisons avec une origine ancienne à coup sûr, dont la mémoire était dès lors perdue. Ce petit îlot de masures croulantes, morcelé en plusieurs propriétés infimes, était connu sous le nom de « Grand' Maison de la Croix-Blanche »[1]. C'est la proue du vaisseau chalonnais et Vial, conducteur d'hommes, chercha tout de suite à y bâtir sa maison de ville; le travail fut long et n'aboutit guère que quinze ans plus tard, mais nous le voyons en train dès l'année 1790.

[1] Cet enclos, remanié et rebâti, est aujourd'hui la demeure de M. Lucien Frémy, maire et conseiller général de Chalonnes. On l'appelle toujours la Grand'maison; la Croix-Blanche est tombée à la Révolution et ne s'est pas relevée. Le public a perdu le sens et l'origine du lieu dit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il entra dans le quartier de la Croix-Blanche par l'acquisition d'une petite maison Burgevin, au coin de la rue des Bords-de-Vihiers et de la rue du Pont-de-Layon, sur le côté du levant. Cette maison faisait la suite du pré de Plaisance et amenait Vial à la grande rue pavée. Nous sommes au 19 juin 1790 devant Me Davy notaire et l'acquéreur est toujours « Vial de Landouzière, avocat au parlement ».

Deux jours après, le 21 juin, Vial, comparaît à nouveau devant le même notaire; il a laissé sa seigneurie à la porte et il s'intitule « Vial, avocat, un des électeurs de cette commune ». C'est qu'aussi il s'agit ici d'un acte qui touche en quelque manière à la vie publique. Vial y traite avec la commune représentée par Maurice-Urbain Bellanger, épicier qui se domiciliait, ainsi que l'acquéreur, place des Halles, passe Notre-Dame, une de ces cent petites voies qui mènent à la Loire et qui ouvrait au bas de la place sur l'emplacement ou à peu près de la rue des Halles actuelle.

Vial achète à la commune un terrain soigneusement délimité au levant du quartier de la Croix-Blanche et formant la pointe sur les prés communaux entre « la levée sur laquelle passe le chemin qui va à Angers et le chemin qui va à Chemillé ». C'est l'emplacement exact du jardin actuel de M. Frémy. Il achète non seulement la superficie mais « toute la terre à prendre sur les communaux qui sera nécessaire pour combler le susdit terrain à la hauteur de deux pieds au-dessus de l'ancienne levée qui va à Angers, ainsi que le chemin qui va à Chemillé qui sera élevé à la même hauteur que dessus ». Vial fera à ses frais le terrassement et l'élargissement des deux chemins, celui d'Angers à trente pieds et celui de Chemillé à vingt-deux pieds.

Le prix à payer à la commune est minime, mais la charge prise par Vial est lourde. C'est un embellissement de la cité et ces travaux-là se payent par la reconnaissance des citoyens. Vial n'était pas homme à mépriser cette monnaie-là. En fin de l'acte Me Davy, celui-là même que son client

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

couvrait d'injures et de menaces trois ans plus tard, Me Davy écrivait cette clause solennelle qui s'adressait plutôt à la postérité qu'aux parties contractantes.

« En considération du zèle que ledit acquéreur a mis dans tout ce qui peut concourir au bien public de la commune, le vendeur consent que le quai ou levée qui serait fait (aux frais de Vial, nous venons de le voir) porte le nom dudit Vial dès ce jour et à l'avenir. »

La postérité n'a pas encore fait honneur aux engagements de Bellanger et la dette reste entière à la charge de la commune de Chalonnes ; la levée qui mène au pont a continué d'être appelée la rue du Vieux-Pont, tout simplement. Il y a beaucoup de vanité vaine dans les libéralités au peuple et l'ingratitude des municipalités est légendaire. Bien fol est qui s'y fie !

Bellanger représentait la commune devant Me Davy, mais nous ne pouvons pas dire qui était alors maire et responsable. Les archives communales de cette époque n'existent plus et Célestin Port indique Vial comme le premier maire élu, à sa connaissance. Les actes officiels que nous analyserons plus loin nous en ont révélé deux autres avant Vial et, dans l'ordre suivant, Pierre-Denis Bonneau et Joseph Claude Fleury que Vial a remplacé. Quel était ce Bonneau? Nous n'avons pu l'identifier nulle part, nous ne savons ni d'où il venait, ni où il est allé, ni le temps que ses fonctions ont duré. Et voilà côte à côte avec la rue Vial et la magistrature de Bonneau deux bonnes leçons tendant à l'inanité des gloires municipales au XVIIIe siècle.

A la fin de cette année 1790, on s'occupait fort de la vente des biens du clergé, biens nationaux de la première origine, qui n'a soulevé dans le moment ni répugnance ni réprobation. On acheta ouvertement, sans scrupule; l'occasion était bonne, il suffisait d'avoir un peu d'argent comptant, pas beaucoup, les échéances étaient espacées

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour le payement des prix. Ces biens de la première origine se sont placés chez nous dans les meilleures maisons.

Vial eut tout de suite l'œil ouvert sur cette opération profitable. Le 28 décembre 1790, il écrivait à un de ses correspondants une lettre dont le brouillon de sa main nous est parvenu [1] où, après avoir évoqué les ennuis que lui causait sa créance Sprincfort, il ajoutait :

« La vente des biens ecclésiastiques vient un an trop tôt. Dans l'état de gêne où je suis je ne ferai pas une aussi bonne affaire que si j'avais là tous mes fonds, mais aussi il me serait impossible de m'arrondir, comme je le ferais aujourd'hui, si je laissais passer l'occasion. »

Et en post-scriptum :

« Nos prêtres sont en déroute; ils ne veulent pas lever la main; l'évêque d'Autun a pourtant donné l'exemple et plusieurs curés aussi. Il faut espérer que les autres aimeront mieux suivre leur exemple que de mettre cuisine à louer. »

Vial envisageait d'un esprit vraiment un peu étroit cette question de la constitution civile du clergé qui devait tout à l'heure désorbiter sa vie en ruinant le pays chalonnais. Il ne supposait pas que la guerre pût sortir d'une mesure administrative et il en parlait légèrement. Cette erreur était commune. Il voyait là une affaire et il chercha à la faire sienne. Les mieux intentionnés ont agi de même.

Aux adjudications successives qui se sont suivies pendant toute l'année 1791 il se porta souvent acquéreur et réunit sur sa tête une bonne partie des bénéfices de la paroisse : l'île du Petit-Port-Girault, quarante hectares de terre de vallée; la métairie de la Guinière, une autre ferme à la tête de la grande île et des lots copieux de terre, de vignes, de prés, qui joignaient les possessions Blanvillain et faisaient, au levant et au midi de Chalonnes, une riche ceinture de

[1] Lettre à M. Grezal (?) communiquée par Mme Paul Vial.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cultures excellentes. Il y joignit une maison qui dépendait du bénéfice de Sainte-Barbe et qui, dans le procès-verbal du 7 avril 1791, ne porte pas de lieu dit. Nous avons voulu la situer plus précisément et c'est seulement dans le testament de Vial, le 3 janvier 1807, que nous avons retrouvé cette « maison provenue du bénéfice de Sainte-Barbe » mêlée comme dépendance à la propriété de la Croix-Blanche.

Vial avait employé à ces acquisitions nombre de gens, mandataires et prête-noms et, le 22 juillet 1791, il envoyait au district en son nom ce « prévaricateur Brouillet » qui était encore l'homme délicieux, l'ami sûr dont J.-B. Leclerc nous a laissé le portrait. M. Brouillet considérait donc que la vente des biens du clergé « n'attaquait pas la religion dans ses bases », suivant le mot de Leclerc.

Ces acquisitions dépassaient les disponibilités de Vial et, dans des moments difficiles pour lui, il s'est vanté des sacrifices qu'il faisait à la Nation en achetant à crédit des immeubles considérables dont les payements, en assignats sans doute, se poursuivirent jusqu'au delà de l'an IV.

La vérité est qu'en 1791 Vial voyait seulement sa bonne affaire; sa lettre à Grezal en témoigne et, trois ans plus tard, les circonstances ayant changé, il commençait d'y trouver quelque amertume et il l'offrait à la Nation. Palinodie? — Non pas, le mot est trop gros. — Ce sont deux points de vue différents, et nous trouverons ainsi dans la vie de Vial des contradictions dont les contemporains lui ont fait grand grief. Envisagées simplement, à l'abri des passions, elles se résoudront la plupart du temps en des sentiments humains, sans plus, comme il en court dans toutes les vies.

En 1791, aussi, Vial voyait finir deux procès dont nous avons parlé, deux affaires américaines, l'affaire Jacques, qui lui donna un peu d'argent, et l'affaire Buttet de Sprincfort, qui lui laissa un titre, un bon billet; il en additionnait encore les intérêts en 1805 !

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Enfin, il commençait d'entrer dans la vie publique à Chalonnes.

Pour cette période nous avons deux guides qui se confirment l'un l'autre; Vial, d'abord, dans ses apologies de lui-même au commencement de son livre sur les *Causes de la guerre de la Vendée* et au cours de son discours à la Société populaire; et puis, un fameux certificat de civisme qui lui fut délivré à Chalonnes le 9 germinal an II, au moment où il projetait d'aller à Paris protester au nom des Chalonnais contre l'arrêté d'évacuation du pays.

Le certificat de civisme est fort long et très explicite sur les agissements de Vial depuis le commencement de la Révolution. Il a été précédé d'une enquête, mais il nous paraît bien évident qu'il a été inspiré, rédigé peut-être par l'impétrant lui-même. Il n'importe. Il a été signé par des municipaux et des notables que nous connaissons et qui avaient eu avec Vial des différends publics, Charles Brouillet Louis-Robert Foucault, Léon Perrin, et ces hommes qui s'étaient déjà affrontés avec Vial et injuriés grandement n'auraient pas laissé passer sans protester, n'auraient pas authentiqué de leur signature le récit de faits favorables à leur adversaire si ces faits n'avaient pas été véridiques et confirmés.

Entre les livres de Vial et le certificat de civisme il n'y a, aucune variation sur les faits mais seulement des différences de lyrisme, de grandiloquence et de gros mots, le tout fort à la mode, sans signification réelle. Que Vial se soit efforcé en l'an II et en l'an III, lorsque, sa tête était menacée, de mettre en évidence sa générosité et son dévouement à la Révolution, qu'il se soit fait l'homme de la première heure, il n'y a rien là qui surprenne; les raisons qu'il donne en l'an III de sa conduite antérieure sont toutes orientées dans un sens qu'il n'avait peut-être pas prévu en 1790 et même plus tard, il n'est pas impossible — mais que les faits aient existé il n'est pas permis d'en douter, les faits dénudés de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la rhétorique de l'épcque, — et nous ne retiendrons pas autre chose des deux sources où nous puisons.

Tout au début « dès le commencement de la Révolution », et ceci nous met avant la concession communale du terrain de la Croix-Blanche où l'on récompense déjà le zèle de l'acquéreur pour le bien public, Vial fait un geste généreux, inspiré de M. de Montyon et qui ne peut guère être entaché de politique. C'était la bienvenue de l'étranger au pays dans une forme délicate et noble qui ne sent point le traitant, Il apportait à la Commune 1.800 livres reversibles sur la tête de six filles que la municipalité reconnaîtrait les plus vertueuses et les plus indigentes (24 février 1790).

Il est bien dommage que la destruction des papiers publics de Chalonnes ne nous permette pas de savoir ce que sont devenues ces 1.800 livres et l'emploi qu'on en a fait. Ce serait sans doute une contribution intéressante au chapitre de l'inexécution des conditions des donations, avec l'excuse des événements, bien entendu.

A cette première libéralité empreinté du pur esprit philosophique d'autres sont venues s'ajouter qui s'acheminent peu à peu et par la force des choses dans la voie de la popularité et, par suite, de la politique. Le peuple prenait conscience de sa force et la mesurait au poids des flatteries, qui commençaient de lui venir.

C'est Vial lui-même qui nous a laissé [1] ce petit tableau de mœurs électorales aux premiers jours de l'ère de la liberté :

« Depuis quatre-vingt-neuf, dit-il, mes concitoyens m'ont toujours appelé aux assemblées électorales. J'y ai vu les intrigues que je viens de désigner (il s'agissait ce jour-là des « tyrans subalternes, juges, sénéchaux, procureurs fiscaux, arpenteurs, hommes d'affaires des nobles et des prêtres » qui avaient essayé de confisquer la Révolution à

[1] *Causes de la guerre de la Vendée*, p. 10.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leur profit et sur ces noms communs nous mettrions maintenant et facilement des noms propres) « j'y ai vu ces intrigants s'approprier les places lucratives qui les investissaient de l'autorité. Les uns faisaient imprimer des listes de candidats et les distribuaient aux électeurs; les autres se rendaient, à pied, le havre-sac sur le dos, aux lieux des assemblées, pour se faire reconnaître pour des amis de l'Égalité et s'en retournaient à Angers dans de bonnes voitures, lorsqu'ils avaient escamoté les places par ce perfide stratagème. J'ai vu dans ces assemblées 70 à 80 électeurs d'une même famille qui avaient l'impudence de dire publiquement : C'est un tel que nous allons faire passer; et ce tel était élu. »

L'indignation de Vial témoigne ici d'une naïveté singulière. Sans parler de ce que nous avons vu depuis et qu'il ne pouvait pas deviner, il avait lui, lettré, l'exemple des comices d'Athènes et de Rome; il lui suffisait d'ouvrir Aristophane ou Juvénal. Mais il n'était pas dans son caractère de s'abaisser à flatter personne et nous pouvons dès maintenant retenir ce trait; il était malhabile aux douces paroles qui ont tant servi, avant lui et après lui et, s'il aimait le pouvoir, il était plutôt de ces violents qui le saisissent à tous risques et sous leur responsabilité. C'est moins habile et la responsabilité qu'on n'a su faire partager à personne est lourde parfois.

Vial, qui ne savait pas mendier les suffrages, fut amené tout de même par la bonté de son cœur, nous le croyons, par le désir de faire figure, nous en sommes sûr, à des agissements qui suffiraient aujourd'hui à disqualifier une campagne électorale. Mais il n'était pas encore candidat.

Les temps devenaient durs à Chalonnes. Les biens du clergé vendus, le travail était devenu rare; une sourde inquiétude arrêtait toute entreprise; « des malveillans cherchaient à dégoûter le peuple du nouvel ordre de choses », dit le certificat de civisme. Vial, pour remédier à la crise de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la main-d'œuvre, a réuni chez lui au Fresnaye, jusqu'à deux cents hommes ou enfants pour un essai d'atelier en commun, de filature de chanvre, a-t-on dit, qui lui a coûté en deux ans plus de dix-huit mille livres. C'était une somme considérable à l'époque et ce sacrifice fait à l'« amour de la liberté » n'est pas sans mérite alors que quelques intrigues et quelques compromissions eussent donné à son auteur les mêmes bénéfices électoraux, à moins de frais. Mais la silhouette de Vial se dessine ici fastueuse à son ordinaire, importante et tout à l'heure encombrante; le bruit et l'éclat le tentaient singulièrement et il leur fit par la suite de pires sacrifices. Il y avait beaucoup de vanité dans ce fils de la Provence et ses succès aux Antilles n'avaient point corrigé sa nature.

Et puis il y eut la garde nationale. Tout le monde alors se laissa prendre à la gloriole de la garde nationale et celle de Chalonnes fut commandée par J.-B. Leclerc, qui n'était point un prétorien. Vial y est entré, non pas comme soldat, non pas comme chef, mais comme bienfaiteur, comme armateur, pourrait-on dire, en souvenir de ses opérations précédentes; il fit les dépenses de la force armée; il fit venir avec fracas deux canons [1], pièces rares et les offrit aux guerriers chalonnais (25 juillet 1791), qui en laissèrent un tout de suite à la première bataille de Jallais où le sort des armes leur fut contraire. Ces deux canons, Vial n'en a pas laissé tomber le souvenir et il s'en est fait titre de gloire, gloire de seconde main et qui renforce encore le personnage, soucieux alors de se montrer et de faire parler de soi plutôt qu'avide de parvenir. Un ambitieux politique avait alors pour arriver des chemins moins coûteux mais moins reluisants et Vial aimait par-dessus tout l'éclat. Il donnait dix sols de haute paye à quatre hommes, volontaires aux

[1] Sur les origines du missionnaire, *Revue de l'Anjou*, mars-avril 1913.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

frontières, équipés par lui, mais il en faisait dresser acte qu'il déposait au Secrétariat de la commune.

A coup sûr les libéralités de Vial, accompagnées de « discours dans les principes de la Révolution », comme dit le certificat de civisme, fixait l'attention des Chalonnais sur le châtelain patriote du Fresnaye. Fleury, maire, commençait d'être singulièrement embarrassé, sinon de ses convictions, au moins de ses parents, de ses amis, du passé de sa famille au service des Évêques-suzerains. La constitution civile du clergé avait eu des conséquences insoupçonnées; la Vendée tout entière entrait en ébullition; les esprits s'excitaient, les imaginations s'enflammaient et les visionnaires avaient beau jeu. Les vieux chênes de la Chapelle de Charité, à trois kilomètres de Chalonnes, commençaient de voir des apparitions singulières et des processions non moins singulières où les chants mystiques alternaient avec les gaudrioles et les menaces, tout à l'heure des rixes et demain la guerre. L'équilibre devenait impossible à garder entre les désordres voisins et la responsabilité de l'administration. Fleury, à demi compromis déjà, ne pouvait plus rester en place; J.-B. Leclerc visait plus haut et ne tenait plus guère au pays; parmi les notables que nous avons essayé de dessiner tout à l'heure personne qui prît assez sur les autres le pas et l'autorité; les électeurs de Chalonnes se tournèrent alors, spontanément ou non, vers le nouveau venu, enraciné richement sur leur terroir, vers le châtelain aux terres nombreuses, vers l'homme en qui reluisait tout l'or des Amériques, qui donnait beaucoup et qui parlait bien. Vial fut élu maire le 1er janvier 1793 et, pour lui comme pour bien d'autres depuis, ce fut le commencement des misères.

G. DUFOUR.

(*A suivre.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un Poëte : Henri Tilleul

« Florilège » [1]

Voici des fruits, des fleurs, des feuilles et des branches.

« GREEN »

Florilège : sous ce titre d'une humilité charmante et bien anachronique en nos temps nouveaux, un inconnu ou presque, M. Henri Tilleul, vient de publier un recueil de vers dont il faut souhaiter aux amis de la poësie et même aux Angevins qu'ils en sachent goûter la saveur. Nous ignorons si l'Athènes de l'Ouest chasse toujours (c'est au figuré que je veux dire) les rimeurs de la cité; du moins la faut-il féliciter de laisser la vie sauve à quelques-uns, permettant de la sorte à la Muse de passer outre au trait final que les professeurs avaient tracé à la règle sous le petit Liré (Loire-Inférieure) de notre du Bellay. C'est ainsi — pour ne parler que d'un passé tout proche et d'un chœur choisi — c'est ainsi qu'aux voix inspirées ou chantantes d'Aïda de Romain et de Charles Berjole, d'Auguste Pinguet, de Charles d'Ollone et de certains que je n'oublie point, la flûte ingénue et rêveuse d'un poëte nouveau vient mêler sa chanson.

Sachons l'entendre, au soir tombant, à l'heure où toutes les rhétoriques et toutes les musiques, où tous les « talents »

[1] Aux « Éditions de l'Ouest », Richou frères.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

du monde ne valent pas, pour un cœur pur et lassé par les bruits du jour, la fragile et poignante mélodie, fraîche comme un lied d'enfant, d'un oiseau dans la nuit. Écoutons-la : si basse, si naïve qu'elle se fasse, elle nous livre en son pauvre langage quelques-uns de ces tendres secrets dont toute poësie véritable est nourrie, et, cette fois encore, on sera « étonné et ravi » parce qu'on croyait « trouver un auteur, et l'on trouve un homme ».

Il ne nous appartenait pas de présenter l'un (et l'autre) aux lecteurs de cette revue. Mais ce mince volume nous arrive, et l'on nous permettra bien de saluer, de loin, d'une main fraternelle, en même temps que l'ami jadis entrevu, le trouvère charmant de qui cette gerbe odorante nous parle en mots si vrais. Aimable langage, où se mêlent pour moi, tels en un ciel étranger ces nuages du soir que Schùmann enchanta, l'écho de mille voix « chères, qui se sont tues ». Et comment ne pas songer à l'adorable offrande verlainienne — *voici des fruits, des fleurs...* — devant ce *Florilège* que nous tend d'une main discrète à la fois et fervente — *et puis voici mon cœur...* — ce mystérieux poëte qui signe Henri Tilleul?

Nous nous en voudrions de dévoiler un pseudonymat si bien gardé... Les amis de la *Revue de l'Anjou*, qui lurent maintes fois ici même bien des « fleurettes » de ce *Florilège* se doutaient-ils alors, se doutent-ils encore que, sous la signature champêtre de ce rêveur juvénile se cachait, idyllique astuce ! un maître réputé de l'École primaire supérieure d'Angers? Comment l'auraient-ils su, quand à la Revue même (le trait charmant vaut bien qu'on le publie) on ignora longtemps l'identité de ce collaborateur-fantôme? Ponctuellement, « sans hâte, sans fureur », les vers arrivaient, par la poste. Régulièrement, on les imprimait, puisqu'ils le méritaient. Mais jamais l'auteur, et pour cause, n'en corrigea les épreuves ni n'apparut à la Revue : et j'entends encore la fureur amusée avec laquelle son Direc-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

teur secouait parfois l'irritant et plaisant mystère. Mais rien ne tombait, ni rien ne s'ouvrait : ou bien M. Grassin n'a rien d'un Sherlok-Holmes, ou bien Henri Tilleul joua serré. J'imagine qu'ils se connaissent à présent et doivent bien rire entre eux du manteau couleur de muraille de l'un, comme des pistes rusées et vaines de l'autre; mais l'histoire vaut autrement que par son romanesque et une modestie si farouche, pour étonnante qu'elle soit de nos jours, est bien séduisante.

« Un poëte modeste! qu'est ce monstre-là? » écrivait un jour, à propos d'un ami d'Henri Tilleul, un critique parisien, mort récemment [1]. Cette « monstruosité-là » est trop rare, nous semble-t-il, pour ne pas mériter déjà à l'auteur discret de cet humble recueil une confiance et une sympathie, qui ne font que croître cependant que sous nos yeux s'éveillent ses chansons ailées :

Je pétris joie et chagrins
Dans mes mains,
Je mets deux rimes comme ailes :
Ce sont, au bord des roseaux,
Des oiseaux
Que ceux des arbres appellent.

Il ne nous convient pas de surcharger nos quelques pages d'une analyse qui ne ferait au surplus qu'alourdir la grâce fragile de ces minces chansons. Comme d'un papillon, leur poudre cendre et or nous resterait aux doigts :

Au pied du vert buisson
Une fleur est tombée.
Quel cruel l'a tuée
En pleine floraison ?
La morte, rose et blanche,
Soudain vole à la branche :
Bonjour, beau papillon !

[1] N.-L. Baragnon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Non, l'on ne commente pas, l'on ne dissèque pas ces vaporeuses écharpes de rêve tendues — comme, en un matin d'avril, les blancs fils de la Vierge — entre le songe et la réalité, entre une âme et le monde :

O fraîche et pure ainsi qu'un cœur d'enfant,
La primevère est refleurie.

O pur et vif comme un regard d'enfant,
Un ciel bleu clair tend sa soierie...

Il faut seulement, sans s'attacher à la simplicité, excessive parfois, du dessin mélodique, à l'absence, d'ailleurs voulue, de recherche et d'artifice, bref à une docilité peut-être un peu trop complète envers les conseils fameux (*Prends l'éloquence, et tords-lui son cou...*); il faut seulement respirer ces fleurs *naturelles*, écouter ce chant sans mensonge. Il s'y mêle je ne sais quel ton ronsardisant qui souvent s'amincit, mais en s'affinant et s'approfondissant, dans une sorte de murmure *lakiste* dont les adaptations anglaises, publiées jadis par l'auteur [1], nous étaient déjà la promesse :

Tout l'Orient rosit; cependant, tu reposes
Sans joindre ton haleine aux brises du matin.
Serait-ce que l'instant qui réveille les roses
Ne te fait pas venir près d'elles au jardin...

Et encore :

Je ne connaîtrai pas Inverness aux nuits claires.
Quand, se penchant vers moi, ma compagne m'a dit :
« Je pars seule, demain, pour ce pays où luit,
Quelques heures à peine, une clarté stellaire »,

Je n'ai rien répondu.....

Vraiment n'est-ce pas un peu du Sainte-Beuve, si sen-

[1] *Poëmes d'outre-mer*, Sansot, éditeur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sible lui aussi à cet intimisme cher à un J. Chasles-Pavie, que le début de cette courte pièce :

Approche de ce feu, toi qui te pelotonnes...,

que celle des *Tilleuls* tout entière :

Leur basalmique odeur, le soir, s'épanche mieux
Au ciel de messidor et pénètre les âmes...,

du *Marronnier parmi les branches :*

Formant un entrelacs plein de brouillard léger...

ou de cet *Œillet de la dune,*

... Étoilant la blondeur du coteau sablonneux;
Sa corolle était tendre aux rayons de la lune,
Comme tes yeux, ô mon enfant, comme tes yeux.

Mais il serait oiseux de chercher de superficiels ou faciles rapprochements et bien ingrat de louer ces vers par le chemin détourné des analogies et des parallèles.

Si Desbordes-Valmore ou Samain, Baïf ou Verlaine peuvent être évoqués parfois — et lequel d'entre nous voudrait se vanter de n'avoir pas d'abord « subi », ou recherché les influences de ses aînés? — il est bien remarquable que la subtilité printanière et tendre de cette voix, la grâce pudique et mélancolique de cette inspiration ont trouvé dans la seule simplicité, simplicité formelle, et consciente au surplus, leur mode d'expression le plus adapté, le plus juste, et parce que par là le plus personnel, le plus prenant qui soit.

Encore une fois, il faudrait beaucoup trop citer pour prouver (si tant est que ces choses se prouvent, au lieu qu'elles se sentent) ce que je prétends dire ici. Trop d'extraits, qui déforment tous les livres, serait particulièrement inutile ou imprudent à propos de ce *Florilège*, dont on ne peut dire au vrai que la mystérieuse fraîcheur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qu'on lise pourtant le poëme qui débute par ce vers :

Restons ensemble, ô mon Ennui !

et celui de la *Brodeuse*, que cette strophe termine :

Quand elle brodera, la brodeuse aux grands yeux,
Des fleurs du souvenir, les longs soirs monotones,
Qu'elle mêle aux fils gris des fils fallacieux
Pour tracer le colchique et la rose d'automne...

De tels vers sont peut-être sauvés de l'oubli des cœurs : seule gloire qui compte.... Pour nous, qui ne demandons point aux poëtes le retentissement et l'éclat, penchons-nous sur ce *Florilège*, doux à respirer sous la lampe comme de tendres fleurs de bonne volonté et où j'imagine qu'Henri Tilleul, indifférent au noir laurier, a voulu mêler simplement sa « poésie de roses blanches » [1] à « la violette d'Angleterre » [2].

Nice, 27 octobre 1921.

Alphonse MÉTÉRIÉ.

[1] F. Jammes.
[2] Tennyson.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Schiste Ardoisier

L'Ardoise et l'exploitation des Ardoisières du XVe siècle jusqu'à nos jours [1]

(*Suite*)

EXPLOITATION

(*Suite*)

Exploitation souterraine par gradins droits ou méthode Le Châtelier. — La partie supérieure des veines ardoisières se trouve toujours décomposée sur une épaisseur plus ou moins grande atteignant parfois 50 mètres; elle est impropre à la fabrication de l'ardoise; c'est ce qu'on appelle la *cosse*.

Dans les carrières à ciel ouvert on est forcé de l'extraire avant d'arriver au gîte exploitable, ce qui donne lieu à de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

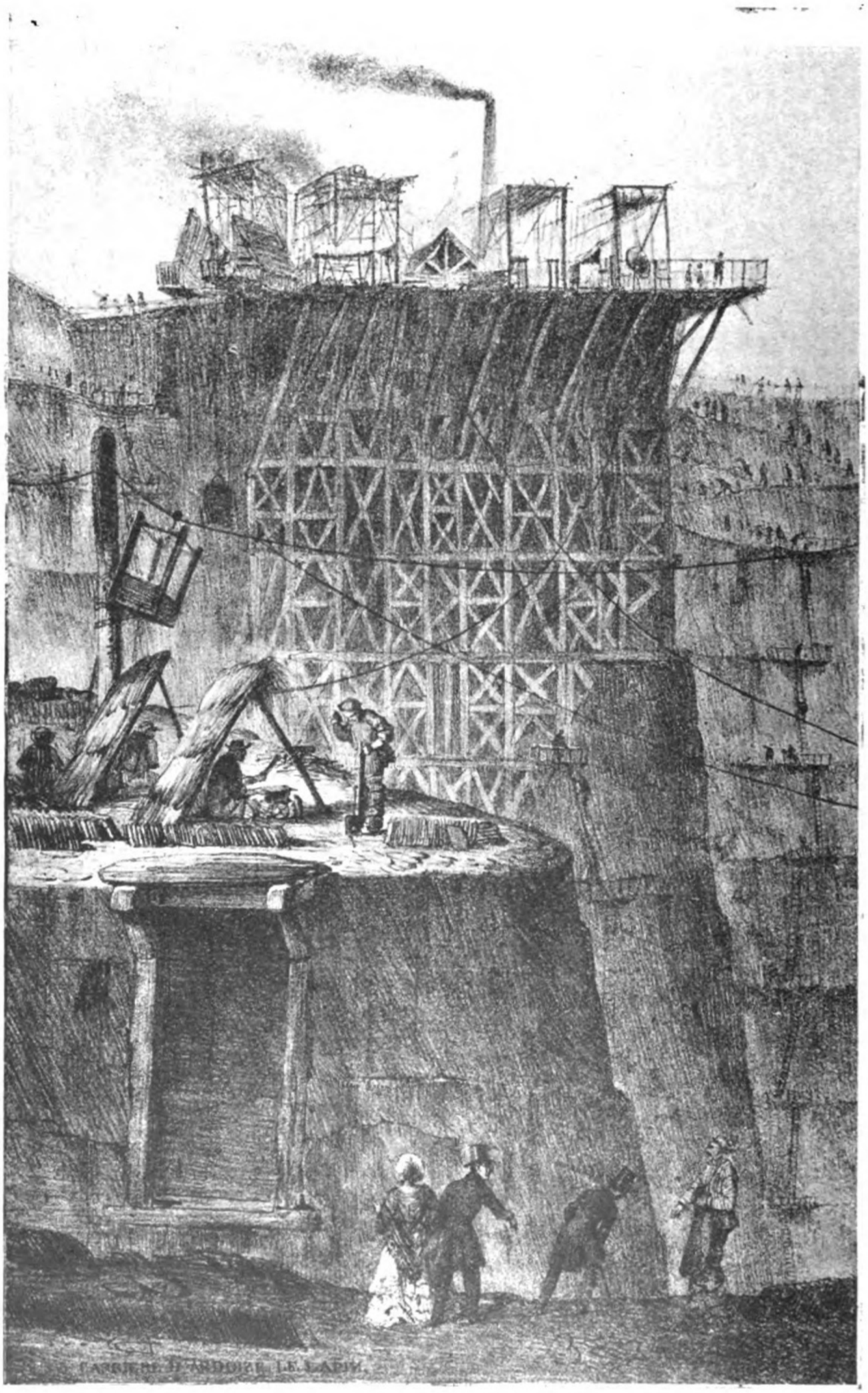

Fig. 46. — La Gravelle ou le Lapin, d'après Marchand Dubois d'Hault

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

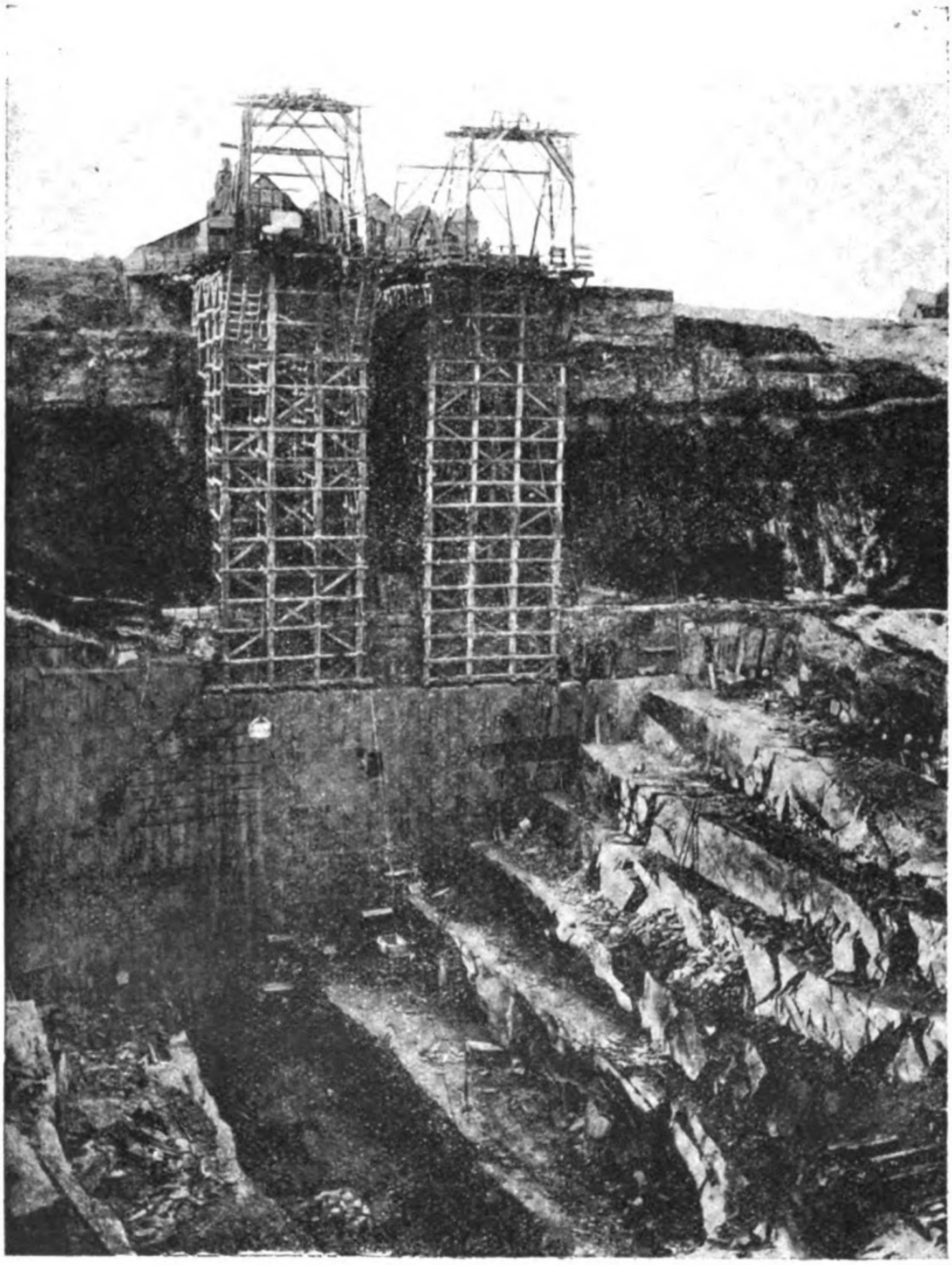

Fig. 47. — Hermitage La Saulaie

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

très grands frais; de plus, l'exploitation profonde des carrières à ciel ouvert exige dès l'origine une ouverture immense.

Pour éviter ces gros inconvénients, un ingénieur nommé Le Châtelier a, en 1832, mis en usage la méthode souterraine

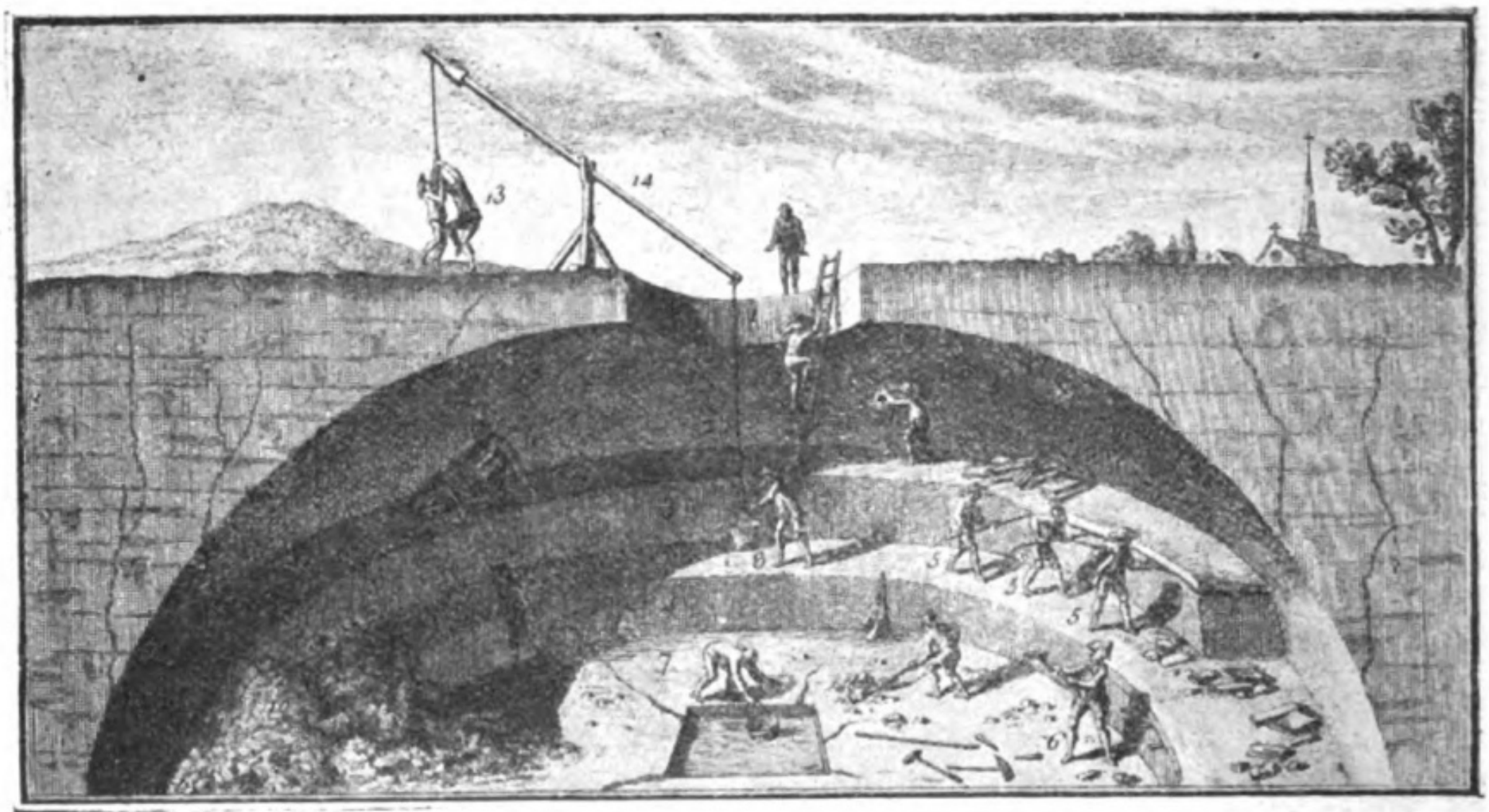

Fig. 48.

Exploitation souterraine de l'ardoise en Bretagne au XVIIIe siècle d'après Fougeroux de Bondaroy

par gradins droits, méthode, dont nous trouvons déjà un précédent au XVIIIe siècle dans l'exploitation de certaines carrières de Bretagne (*fig.* 48).

Dans cette méthode la croûte extérieure, traversée par un puits d'extraction, est conservée et sert de voûte à l'excavation (*fig.* 49). Le puits creusé jusqu'au niveau fixé pour l'exploitation (150 mètres à l'Hermitage), on creuse une vaste chambre de 2 mètres de haut et d'une surface égale à celle de l'exploitation projetée. On exploite alors, comme dans la méthode à ciel ouvert, par tranches successives de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

3 à 4 mètres, les ouvriers abattant constamment l'ardoise sous leurs pieds dans des chambres qui s'approfondissent indéfiniment (*fig.* 50).

La résistance très grande du schiste permet de faire ces immenses murailles à peu près verticales et de garder comme voûte, pendant toute la durée de l'exploitation, une seule et même surface horizontale; c'est ainsi qu'aux Grands - Carreaux (*fig.* 51) la chambre souterraine atteignit 115 mètres; qu'à l'Hermitage elle atteignit une centaine de mètres de hauteur avec une section rectangulaire de 55 mètres sur 30.

Les documents iconographiques sur cette méthode sont rares, mais nous en possédons de bonnes descriptions de Godard - Faultrier (*Album d'Angers*), de Cheysson (*Travaux de l'Académie impériale de Reims*, XXXIV, p. 23-32, 1861), de de Launay (1884, *La Nature*, XXII, n° 1.103), de Ernest Mourin (*Les Ardoisières d'Angers*, 1864); mais la plus pittoresque sans contredit, mais non la plus exacte, nous a été laissée par un anglais,

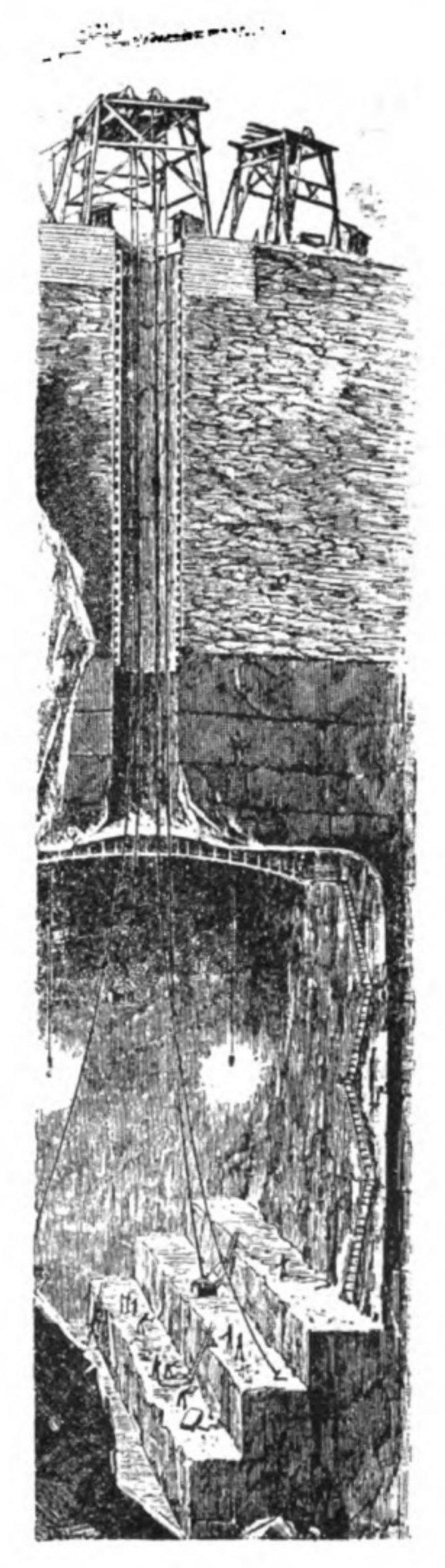

Fig. 49.
Figure schématique de l'exploitation souterraine, par gradins droits, d'après M. G. Larivière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Adolphe Trollope, en 1841, dans son ouvrage : *A summer in Western France*, I, p. 250. Tous sont d'accord pour nous conter combien impressionnante était cette exploitation,

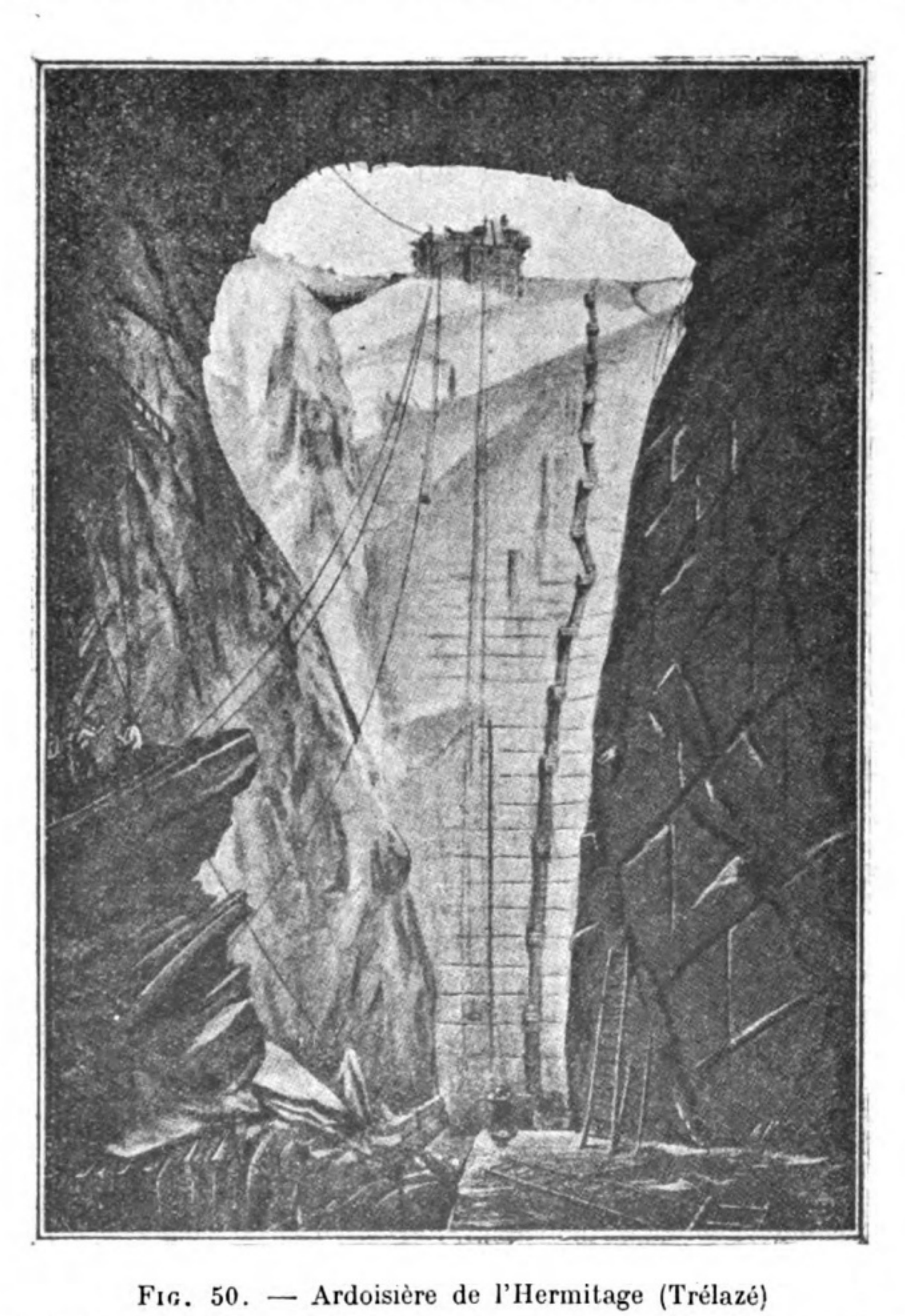

Fig. 50. — Ardoisière de l'Hermitage (Trélazé)

Exploitation à ciel ouvert : vue de la chambre souterraine de 40 mètres de hauteur pratiquée à la profondeur de 160 mètres d'après une vue de la Commission des Ardoisières d'Angers, Larivière et Cie

quel vertige vous prenait pendant la descente en bassicots dans le vide ou sur les passerelles de visite. Ernest

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mourin nous raconte même qu'un ministre des travaux publics, venant visiter ces travaux, fut pris d'un tel vertige qu'il dut tourner le dos à la merveille; mais, pour ne pas

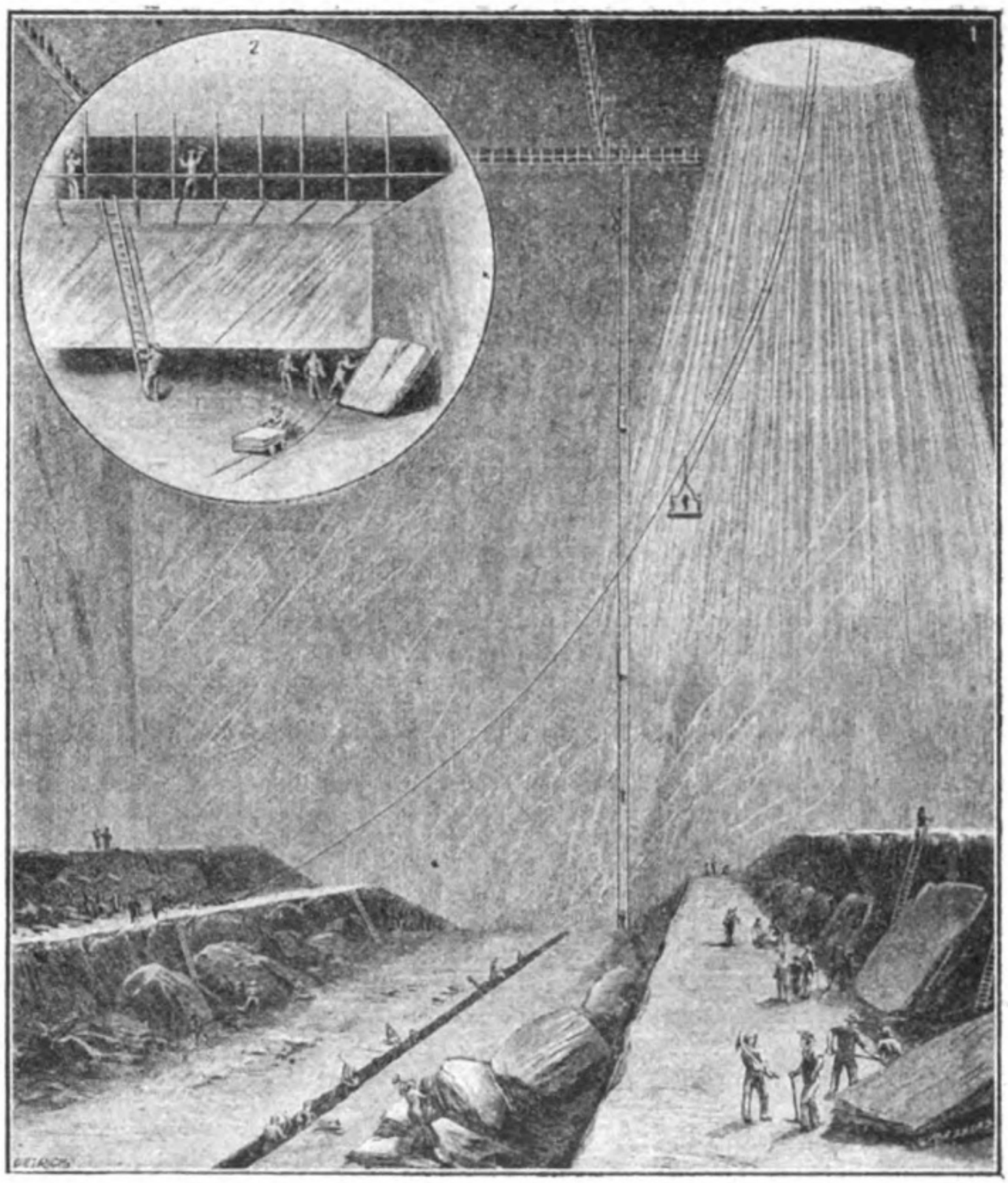

Fig. 51. — Exploitation souterraine par gradins droits
D'après *La Nature*.

perdre de son prestige il conta à ravir la jolie légende de l'Ondine.

Pour éviter la chute des blocs se détachant du plafond ou des murailles sur les ouvriers qui travaillent en bas, il est nécessaire d'exercer sur ces surfaces d'ardoise une sur-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

veillance assidue. Pour cela on suspend au plafond par des tringles en fer fixées dans l'ardoise des ponts volants traversant la chambre en long et en large et sur lesquels circulent des ouvriers chargés de vérifier constamment l'état du plafond et des murailles. Malgré cette surveillance incessante, la période d'exploitation souterraine par gradins

Photographie du Chat Noir.

Fig. 52. — Perforatrice électrique

droits fut une des plus meurtrières pour l'industrie ardoisière; les éboulements de la voûte et des parois furent fréquents. C'est ainsi que le 5 janvier 1868, vers les 6 h. ½ du soir, la voûte du grand chantier des Grands-Carreaux s'effondra d'une hauteur de 115 mètres sur une surface de 8.000 mètres carrés, formant une masse de roc de plus de 450 mètres cubes et ensevelissant le contremaître et deux ouvriers; que, le 15 novembre 1888, à Misengrain, un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cœur dû à une chauve et à une rembrayure tombant d'une hauteur de 8 mètres tua dix-huit ouvriers, le 4 juin 1883, à la Paperie, un éboulement de 1,000 mètres cubes, tombant d'une hauteur de 59 mètres, tua treize ouvriers.

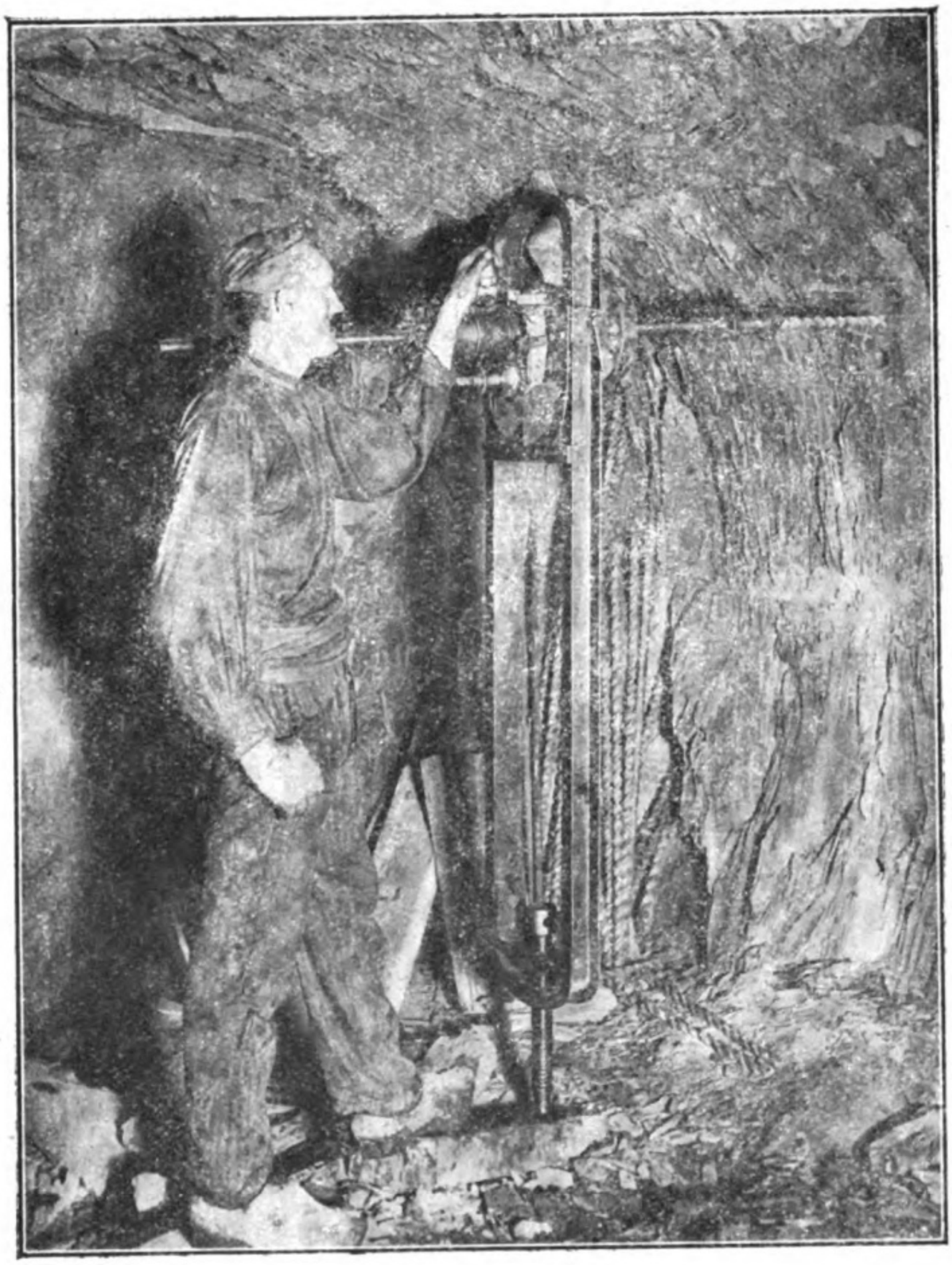

Photographie J. Boyer.

Fig. 53. — Perforatrice électrique

Méthode souterraine par gradins renversés ou méthode Blavier-Ichon. — Pour diminuer les risques d'accidents

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mortels dus à la chute de blocs de pierre se détachant de la voûte et des parois, et également pour éviter les frais d'extraction des parties inutilisables qui nécessitent constamment l'achat de nouveaux terrains pour les déposer, M. Blavier, ingénieur des mines, président de la Commission des ardoi-

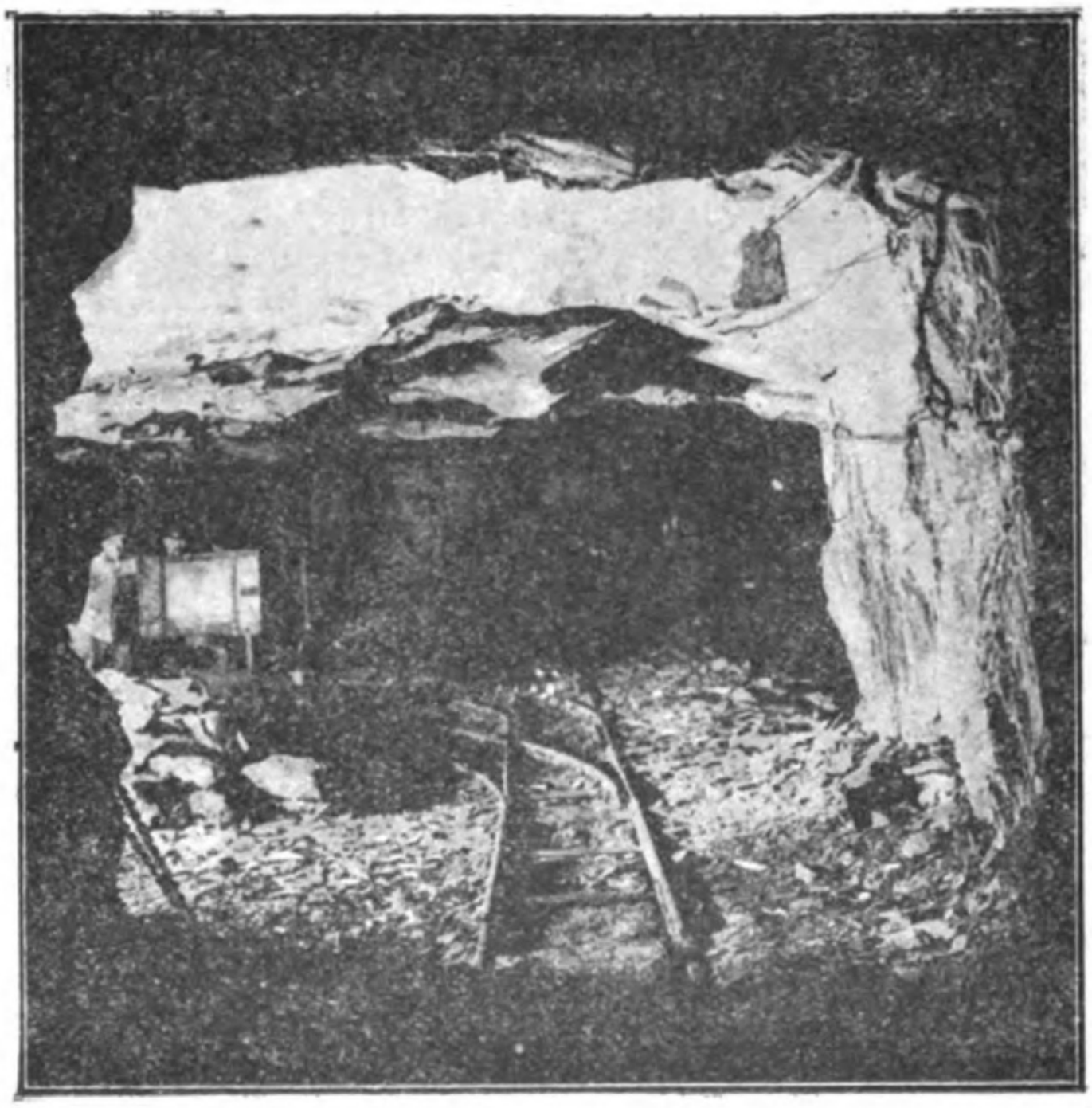

Photographie du Chat Noir.

Fig. 54. — Voûte de deux mètres

sières d'Angers, imagina la méthode d'exploitation dite par gradins renversés. Cette méthode, appliquée pour la première fois en 1877 aux Fresnais et aux Grands-Carreaux, a été perfectionnée par M. Ichon et s'est généralisée à toutes les exploitations.

Le principe est le suivant : On creuse un puits de 300 mètres de profondeur et une galerie qui desservira toutes les chambres d'exploitation ; on prend alors l'exploi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tation par le bas en remontant vers le jour. On commence par creuser, à l'aide de perforatrices électriques (*fig*..52-53), une chambre de deux mètres de haut (fig. 54), puis, sur le côté de la chambre et en remontant, une foncée d'avancement de 4 mètres de haut sur 2 à 3 m. de large et 20 m. de long au maximum appelée crèche (*fig*. 55); les ouvriers travaillent

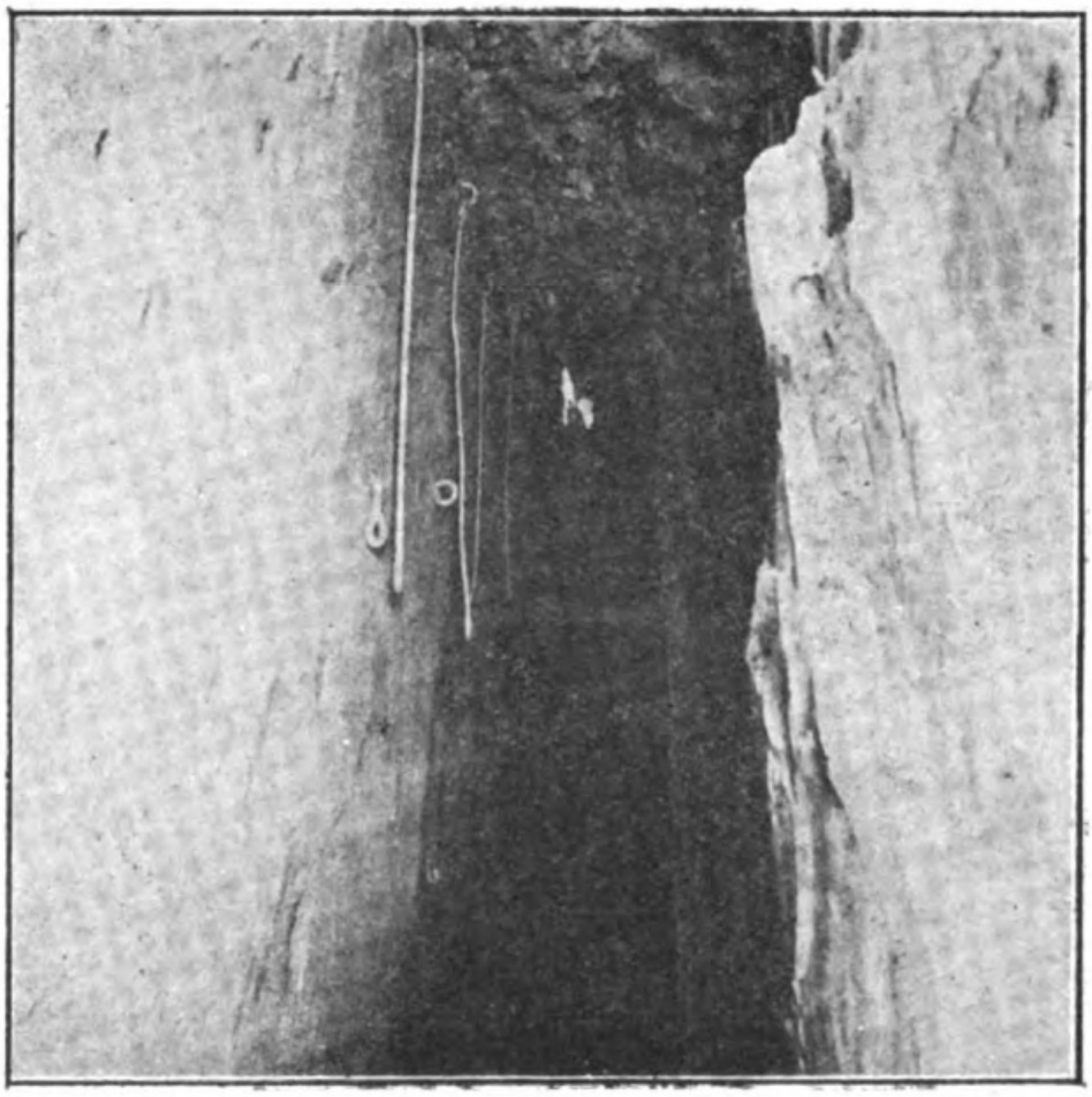

Photographie du Chat Noir.
FIG. 55. — Crèche

sur une passerelle en planches attachée à des anneaux de fer scellés dans la voûte; la crèche ayant atteint la hauteur voulue, on va procéder à l'abatage de la tranche de schistes ainsi délimitée en pratiquant sur le front de taille, et sur une même ligne, à l'aide de perceuses à main (*fig*. 56), des trous de mines de 1 à 2 mètres de profondeur espacés d'environ 2 mètres. On entoure ainsi de trous de mine un bloc de schite ayant 20 mètres de long, 1 à 2 mètres d'épais-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

seur et 4 mètres de haut. Ces trous foncés, on bourre les mines de la voûte (*fig.* 57) à l'aide de poudre et celles des

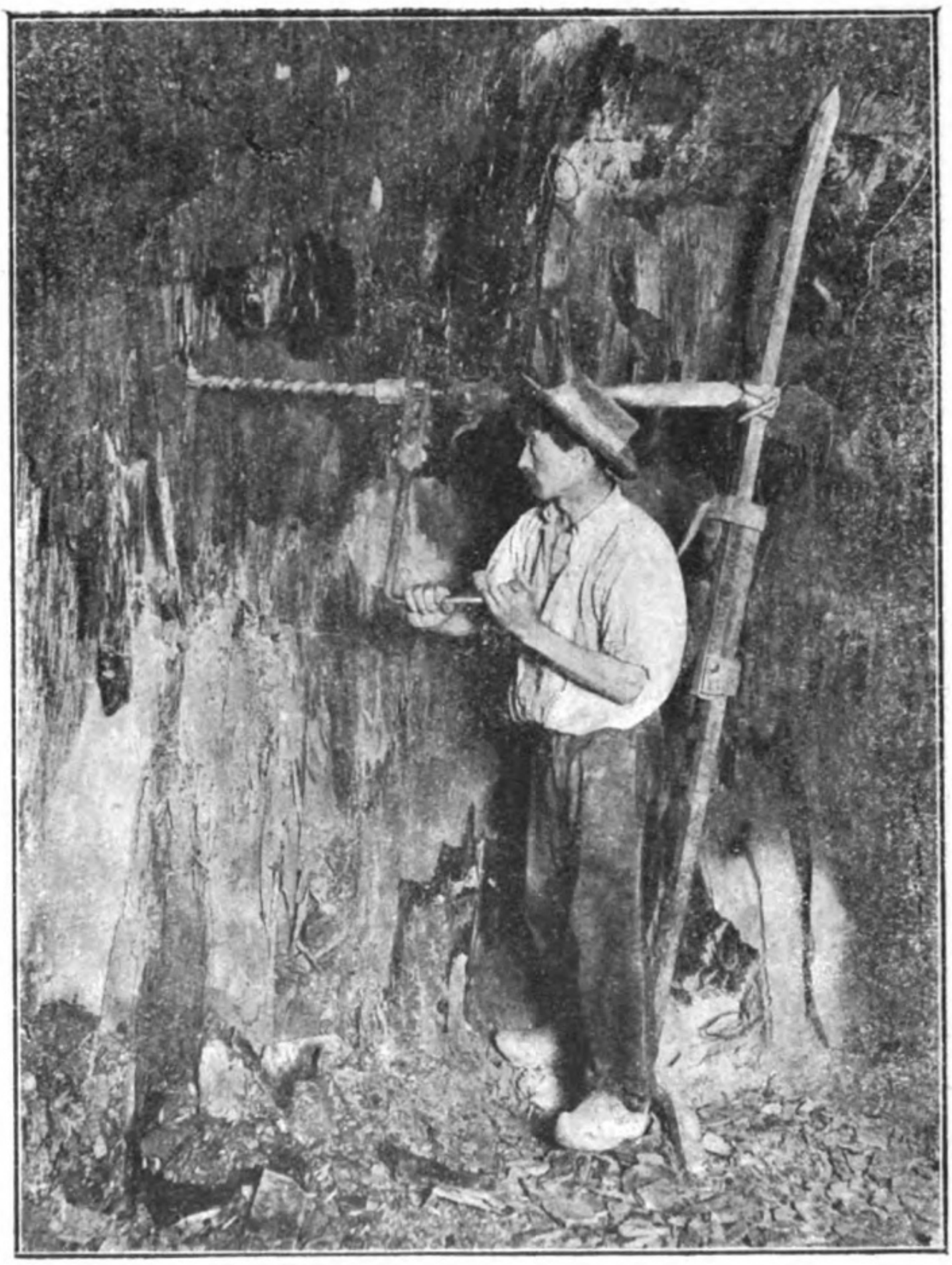

Photographie J. Boyer.

Fig. 56. — Perceuse à main

côtés avec de la dynamite; ce dernier explosif possède un effet trop brisant pour être utilisé à la voûte. Une amorce électrique (*fig.* 58) est placée dans chaque mine et on les réunit entre elles par séries. Généralement on attend pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Photographie Boyer.

Fig. 57. — Bourrage des mines

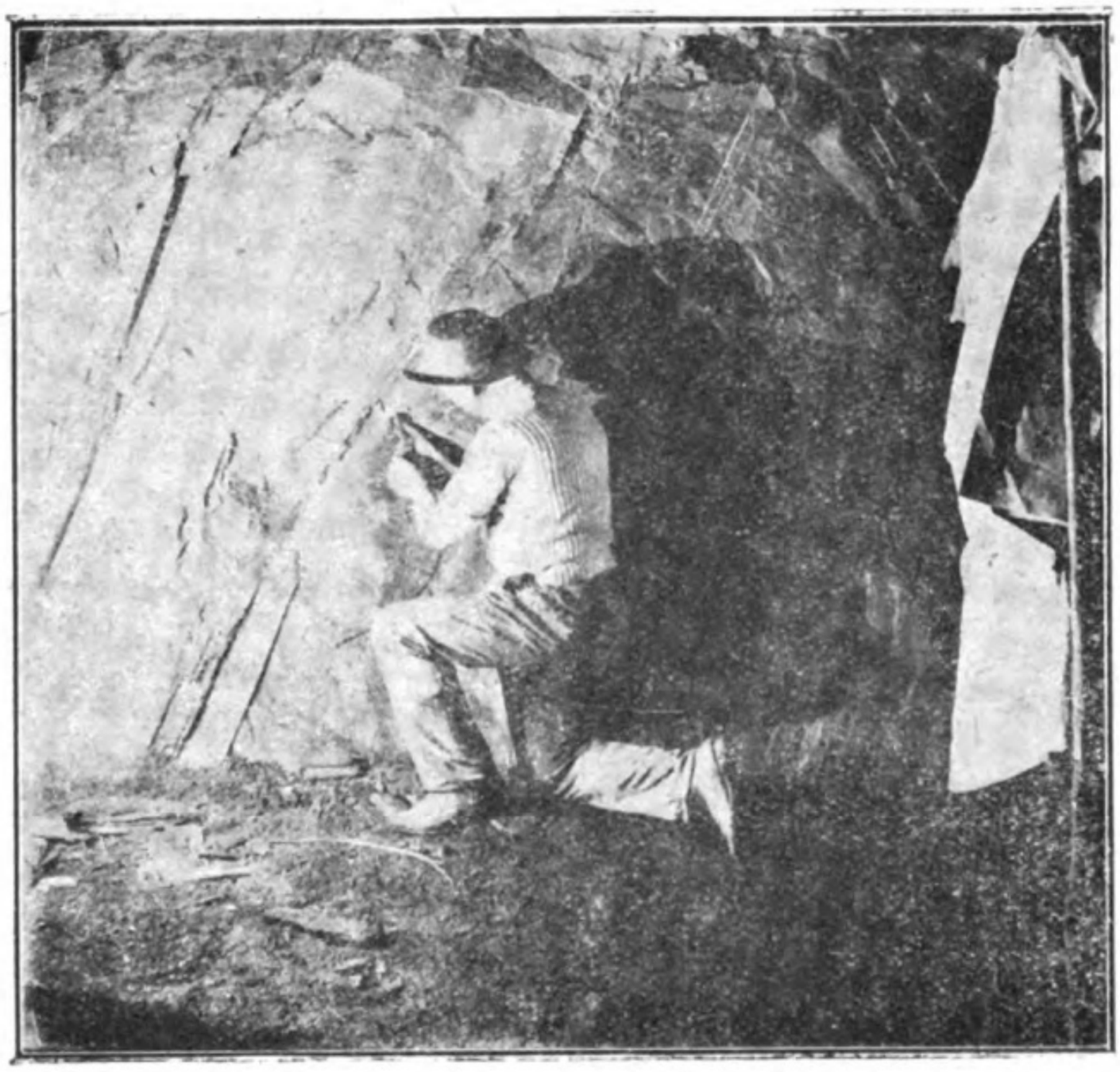

Photographie du Chat Noir.

Fig. 58. — Préparation d'une mine. Pose de l'amorce

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

faire exploser les mines, que les carriers aient terminé leur journée et qu'ils soient remontés. Le courant électrique est alors lancé par le chef de chantier. Aussitôt, toutes les mines explosant en même temps, il se produit une formidable détonation, des blocs énormes se détachent de la voûte (*fig.* 59) certains pouvant avoir de 10 à 12 mètres ; d'autres se brisent

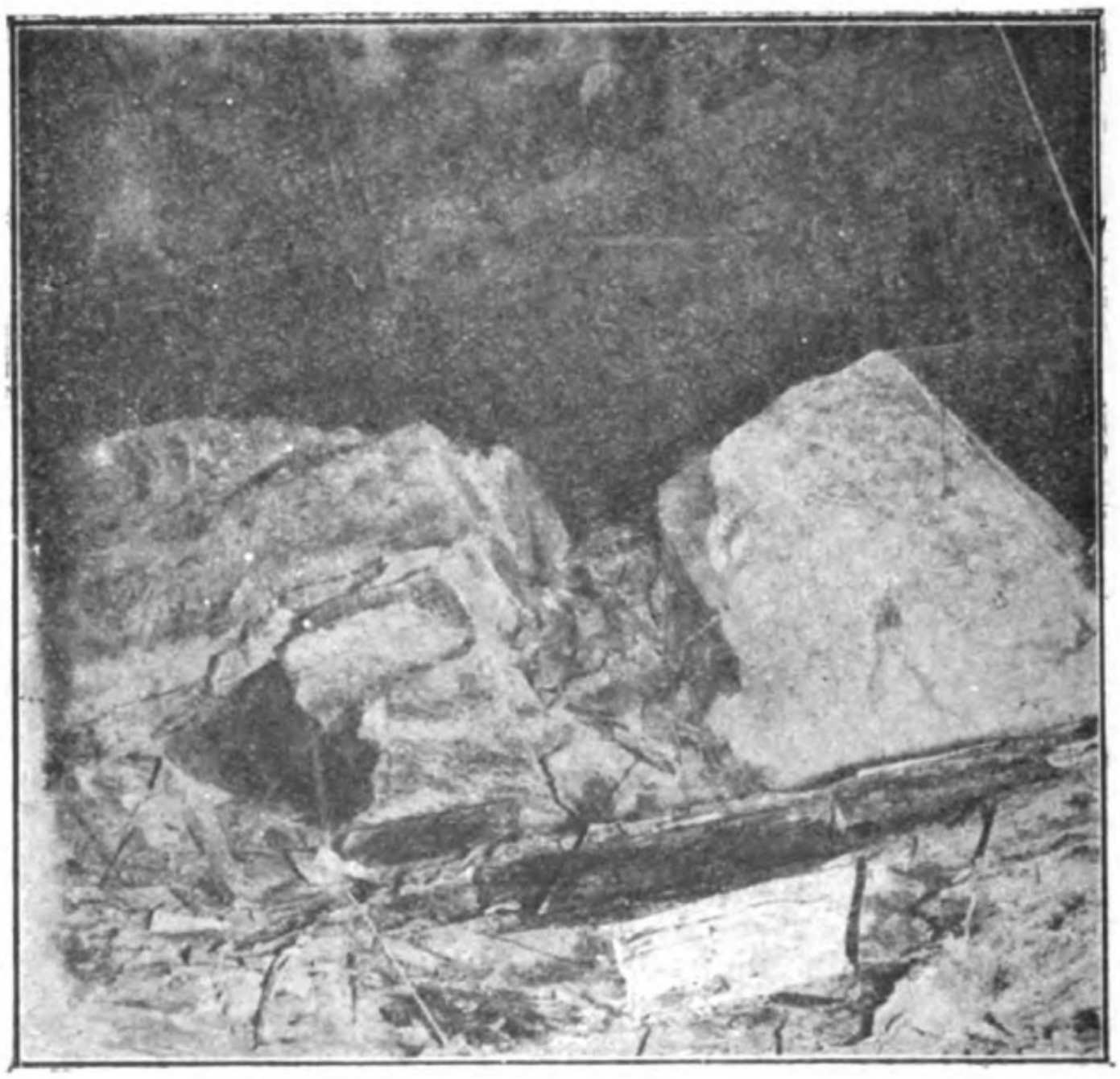

Photographie du Chat Noir.

Fig. 59. — Banc abattu après la bordée de mines

en plusieurs tronçons. Avant de déblayer la chambre, les ouvriers visitent soigneusement le plafond et les parois et abattent tous les blocs ébranlés et dont la chûte pourrait occasionner des accidents (*fig.* 60). Cette opération terminée, on procède au déblayage de la chambre ; pour y arriver on morcelle les gros blocs (*fig.* 61), soit à la barre, soit en enfonçant des coins de fer ou à l'aide de nouvelles mines. Les morceaux ainsi obtenus sont entourés d'une forte chaîne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de fer (*fig.* 62), c'est l'opération du *briquage*, attachée à un câble métallique passant sur des poulies scellées à la voûte (*fig.* 63) et mue à distance par un treuil électrique (*fig.* 64) puissant et rapide, réduisant au minimum les manœuvres de force. Pour préserver l'homme qui dirige ce treuil contre tout accident, notamment en cas de rupture du câble, contre

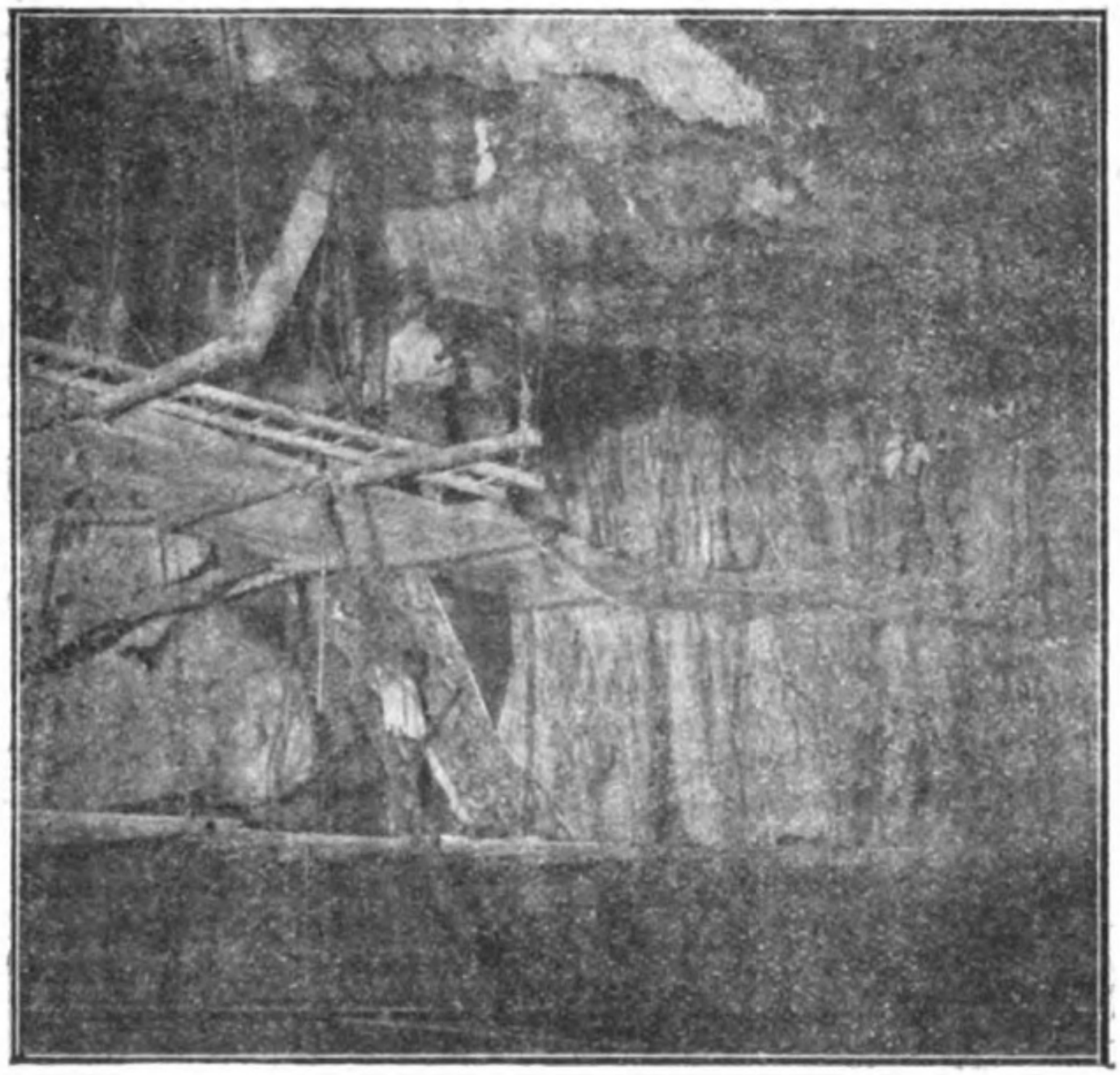

Photographie du Chat Noir.

Fig. 60. — Abatage

le coup de fouet du tronçon du câble, les treuils sont munis d'un bouclier protecteur (*fig.* 65). Le bloc ainsi soulevé et amené au-dessus du chariot y est déposé par le treuil (*fig.* 66). Deux sortes de chariots sont employés aux ardoisières : dans les anciens puits c'est une simple plate-forme montée sur quatre roues dite *crapaud* ; dans les nouvelles installations la plate-forme peut basculer grâce à un système de levier ; ces chariots sont alors appelés *basculeurs*. Une fois

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

posés sur le chariot, les blocs sont emmenés à travers les galeries jusqu'au puits. En général les galeries sont taillées

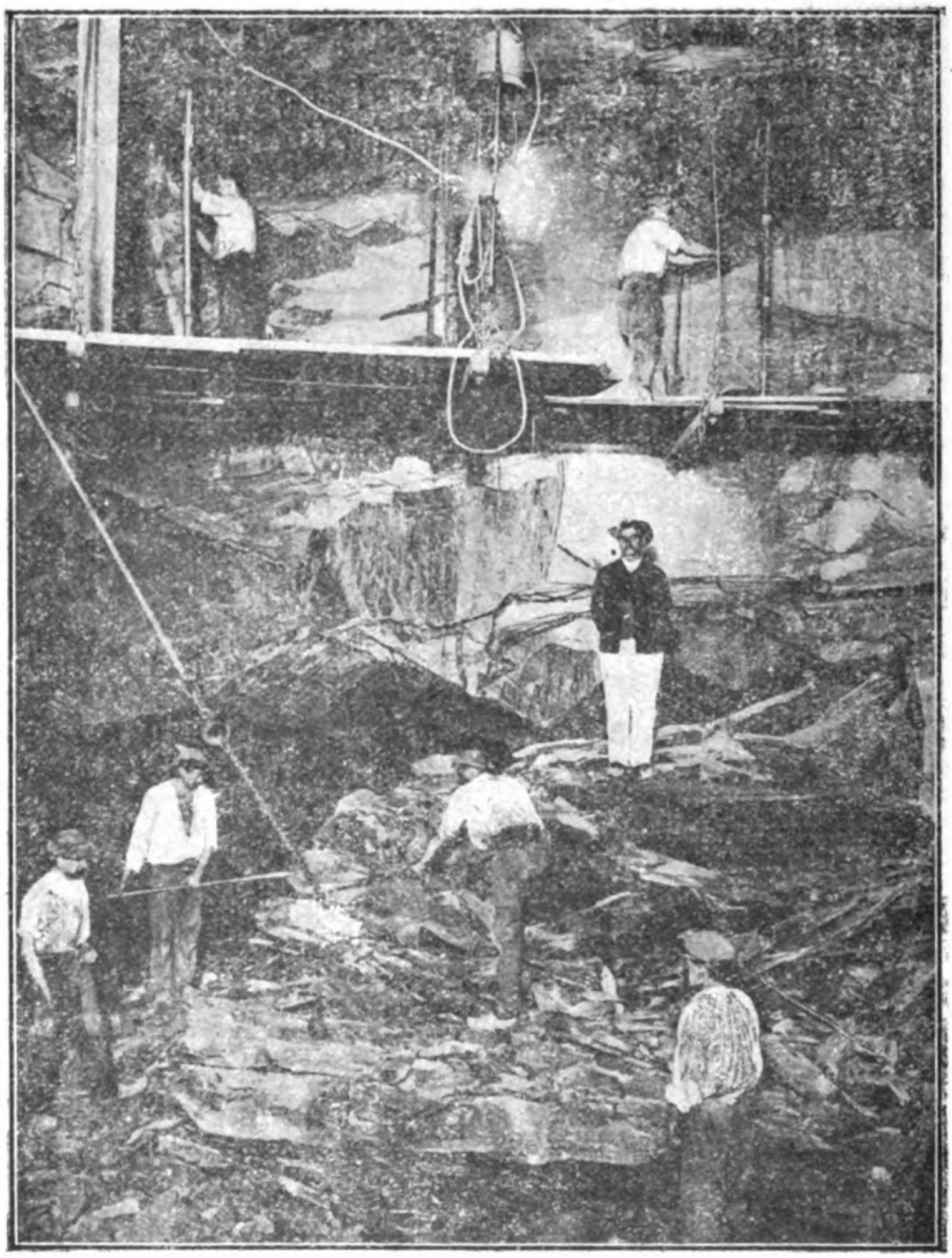

Photographie J. Boyer.

Fig. 61. — Déblayage de la Chambre

à même le roc et leur solidité est telle qu'aucun boisage n'est nécessaire; cependant, dans quelques cas, notamment quand elles traversent d'anciennes exploitat ons (*fig.* 67-68) ou des délits, on doit les boiser.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Photographie du Chat Noir.

Fig. 62. — Briquage d'une pièce au fond

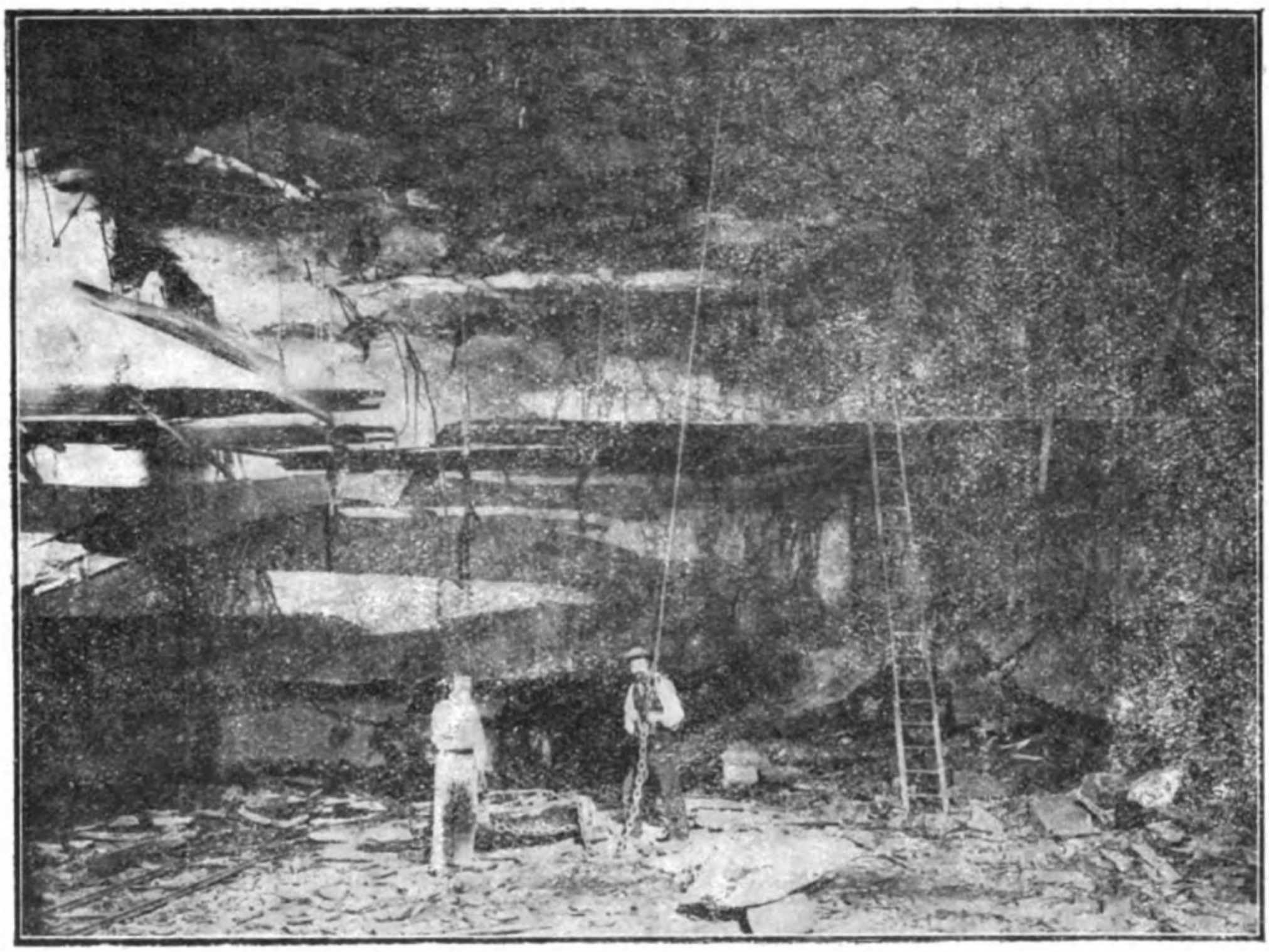

Photographie J. Boyer.

Fig. 63. — Amarrage d'un bloc et forage des trous de mine dans une chambre en exploitation

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

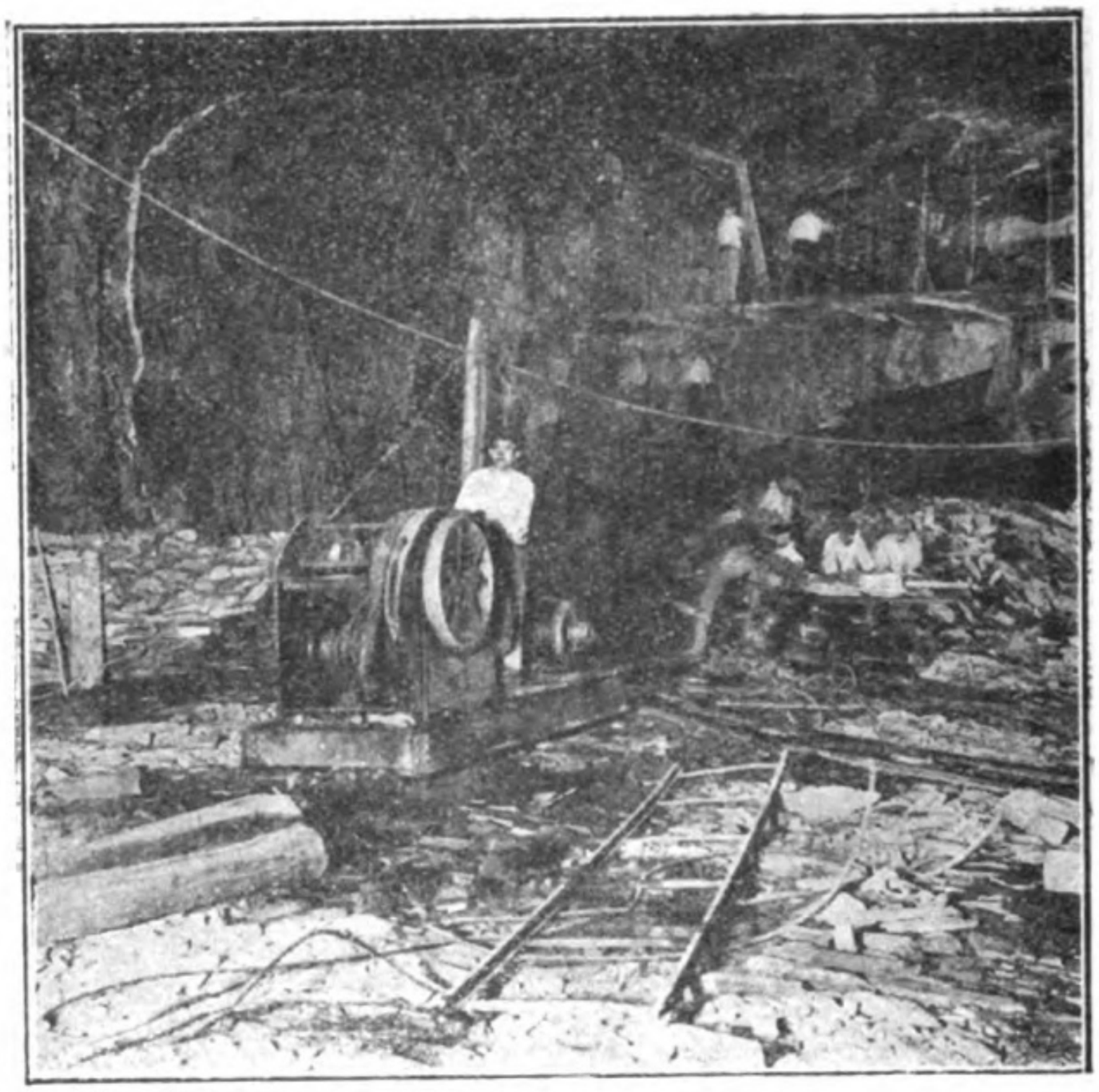

Photographie du Chat Noir.

Fig. 64. — Treuil électrique dans une chambre souterraine

Photographie du Chat Noir.

Fig. 65. — Manœuvre du treuil électrique muni du bouclier protecteur

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

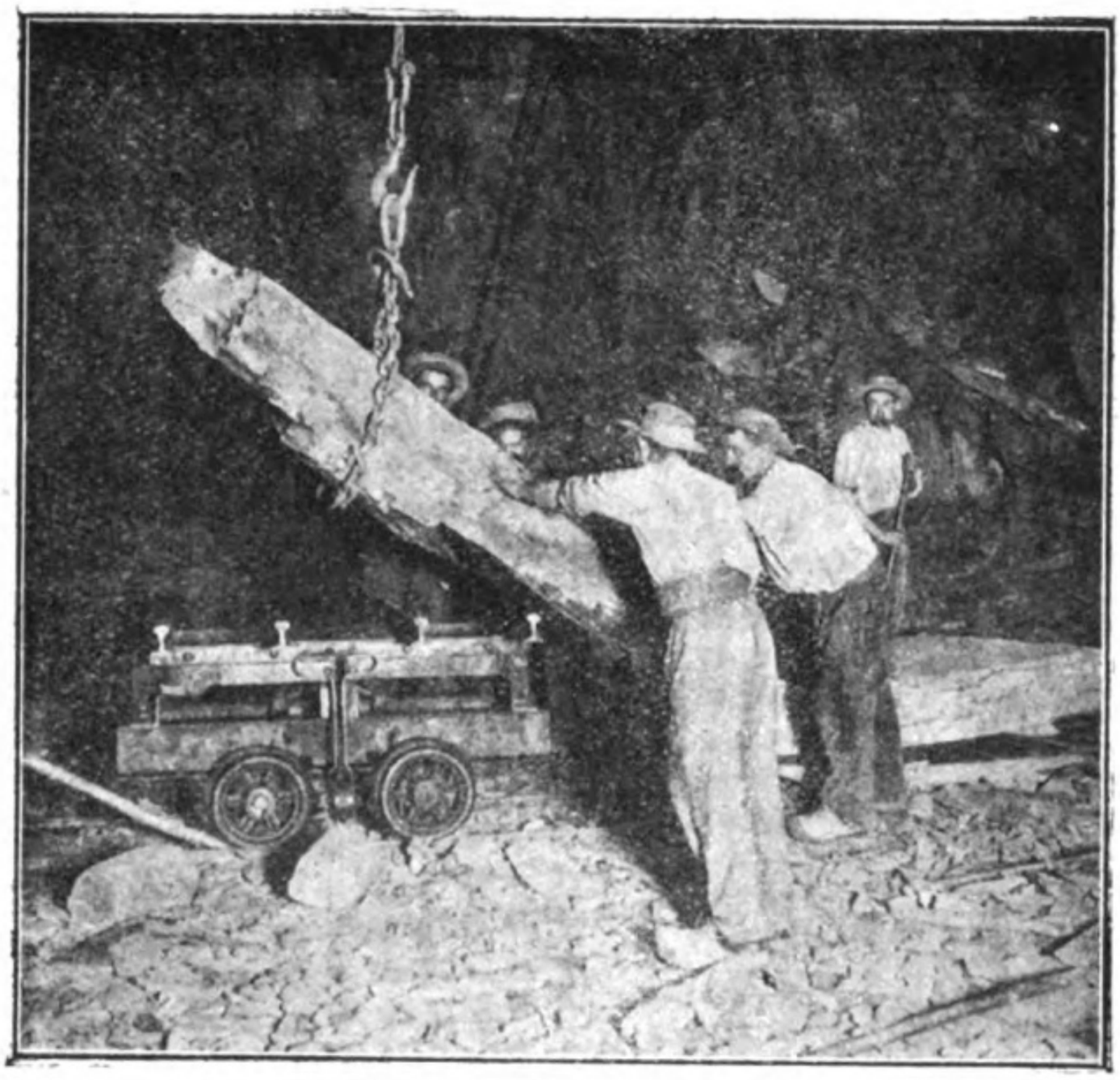

Photographie du Chat Noir.

Fig. 66. — Chargement d'une pièce au fond

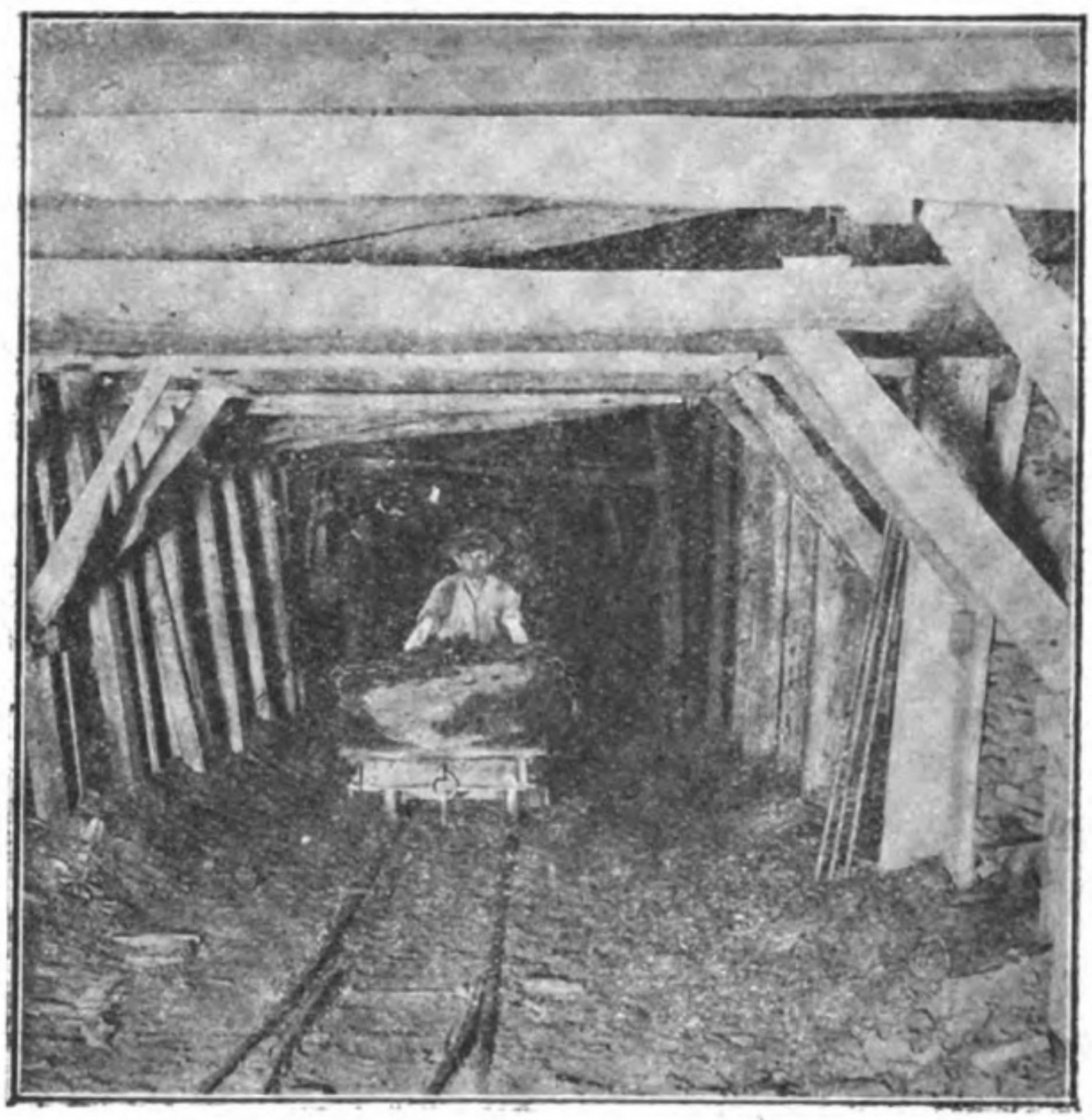

Photographie du Chat Noir.

Fig. 67. — Cadres ménageant une voie de roulage entre remblais

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Durant le déblayage, de nouvelles mines ont été préparées dans le nouveau front de taille, attendant pour être mises en jeu que la chambre soit entièrement déblayée. On avance ainsi jusqu'à la limite extrême de la chambre, puis à l'entrée on creuse une nouvelle *crèche* de 4 mètres de haut et on opère comme précédemment. Quand la chambre a

Photographie du Chat Noir.

Fig. 68. — Galerie boisée sous remblais

10 mètres de hauteur, les règlements n'autorisant pas davantage, on remblaie, c'est-à-dire qu'on exhausse le sol de la chambre jusqu'à deux mètres de la voûte avec des déchets venus du dehors (*fig.* 69), puis on creuse une galerie à 8 mètres au-dessus de la précédente. Au puits de la Grand-Maison le remblayage de la chambre 18 (*fig.* 70) fut fait en ménageant un plan incliné permettant de rejoindre le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

puits sans creuser de nouvelle galerie. Dans les exploitations modernes tous les puits des chambres d'exploitation amènent les blocs à la grande collectrice du fond (*fig.* 71).

Dans les anciens puits les gros blocs sont attachés directement au câble d'extraction, les petits blocs placés dans des bassicots (*fig.* 72 et 73) attachés à ce même câble; ces

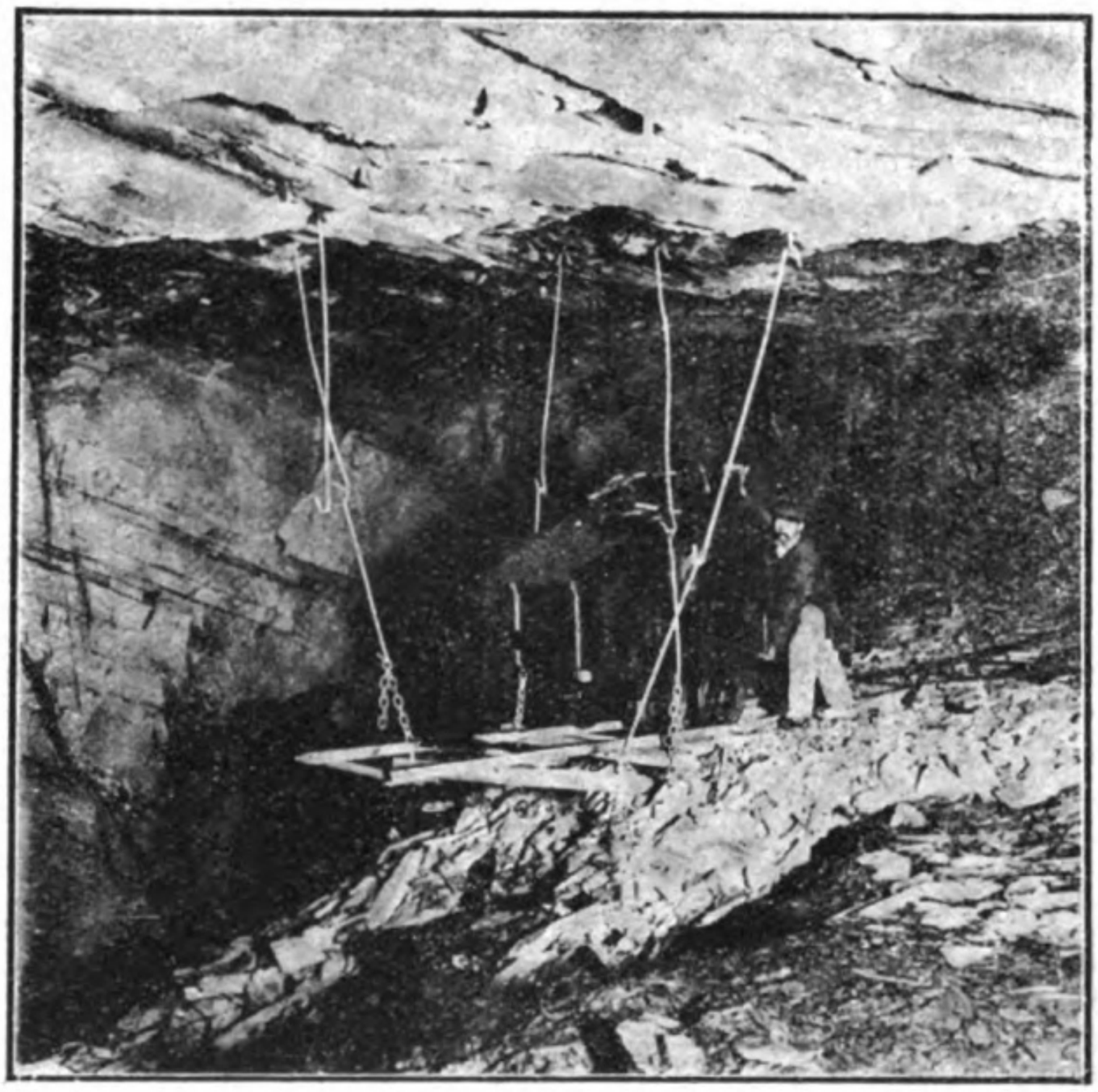

Photographie du Chat Noir.

Fig. 69. — Remblayage d'une chambre

puits ne sont pas guidés; il en résulte de fréquentes chûtes de blocs pendant le montage; puis à l'arrivée au jour, à la recette, toute une série de manœuvres compliquées (*fig.* 74 et 75).

Ces anciens puits (Monthibert, puits n° 3) dont le chevalement se composait de charpentes en bois (*fig.* 76) portant les poulies conductrices du câble tendent de plus en plus à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

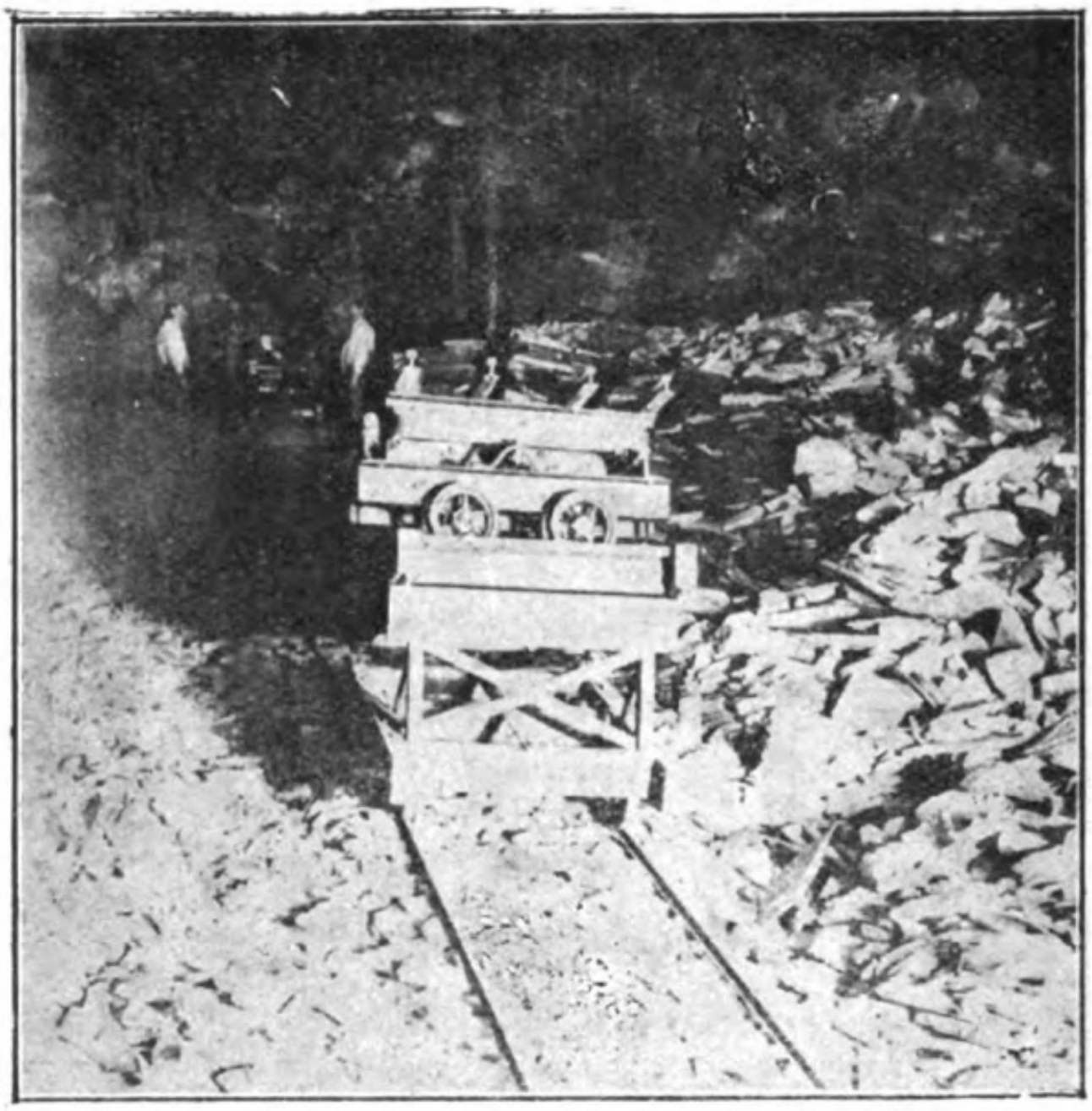

Photographie du Chat Noir.

Fig. 70. — Plan incliné établi sur le talus de remblai de la chambre 18 au puits de la Grand-Maison

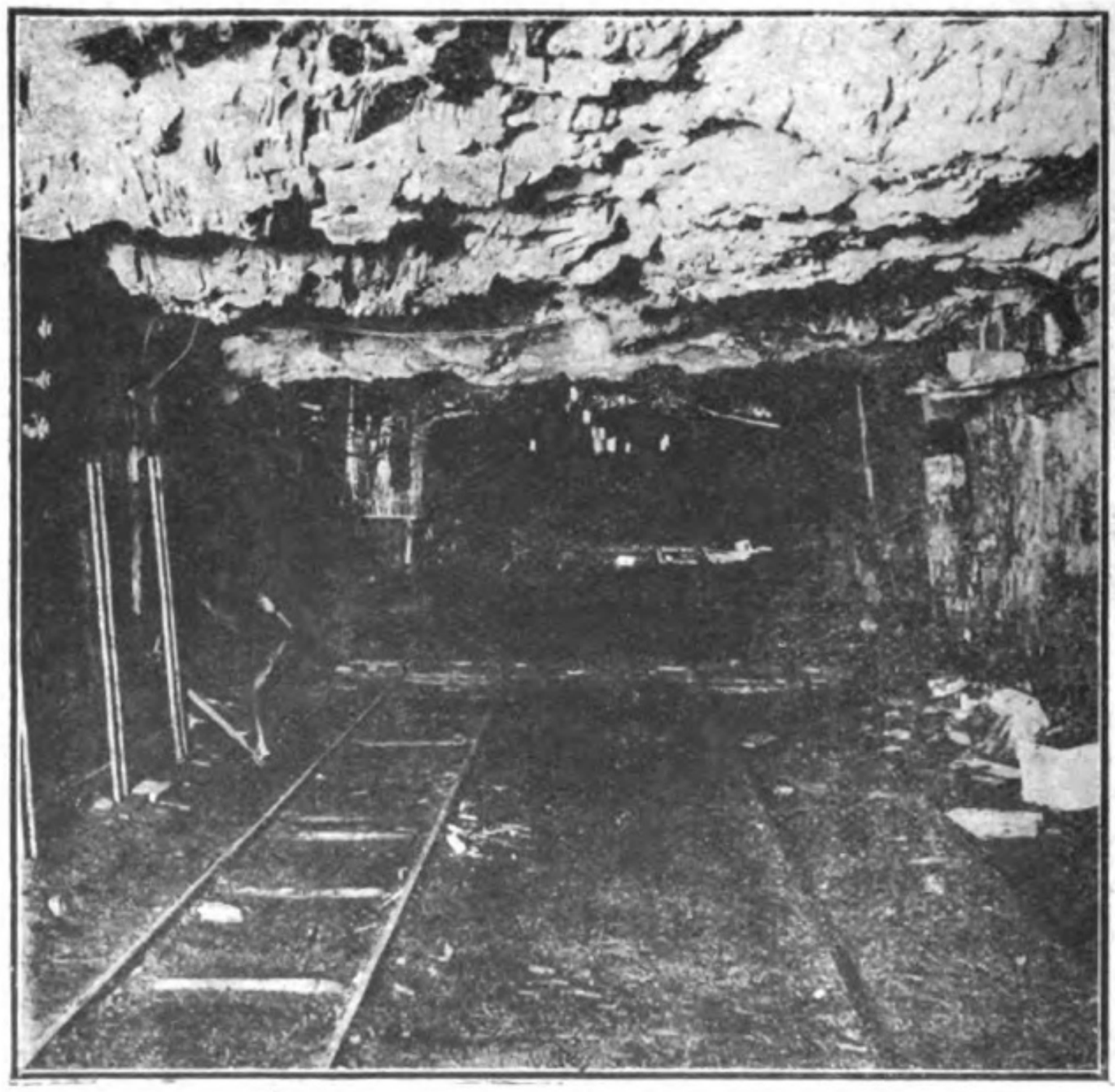

Photographie du Chat Noir.

Fig. 71. — Collectrice du fond.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

disparaître et sont remplacés par de nouveaux puits à chevalement métallique perfectionné (*fig.* 77), dont l'établis-

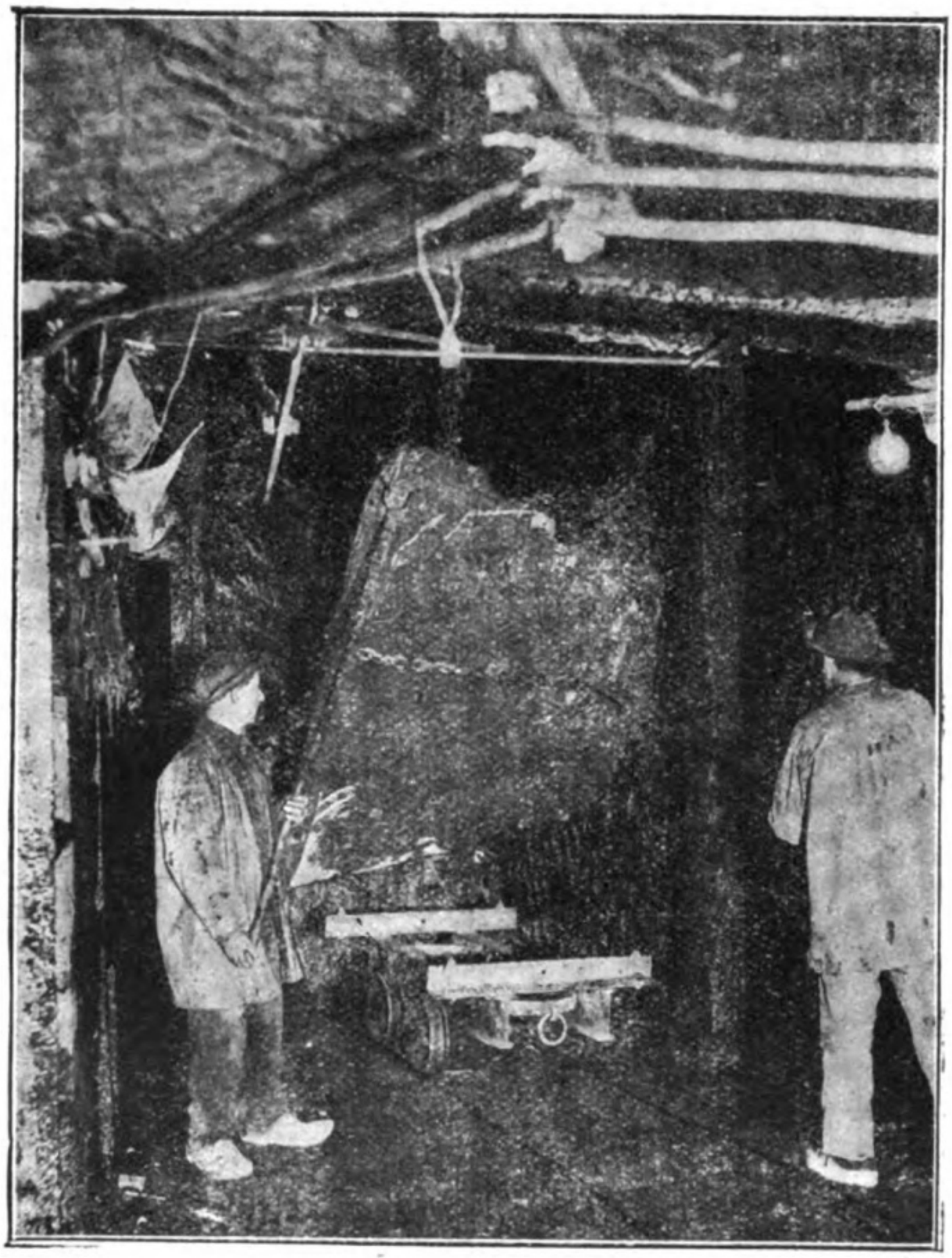

Photographie Boyer.

PIG. 72.
Puits nº 5 de la Grand-Maison. Montage d'un bloc dans un ancien puits

sement est certainement beaucoup plus dispendieux, mais dont le fonctionnement offre, non seulement une beaucoup plus grande sécurité, mais aussi une grande simplification dans les manœuvres; les basculeurs sont amenés directe-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

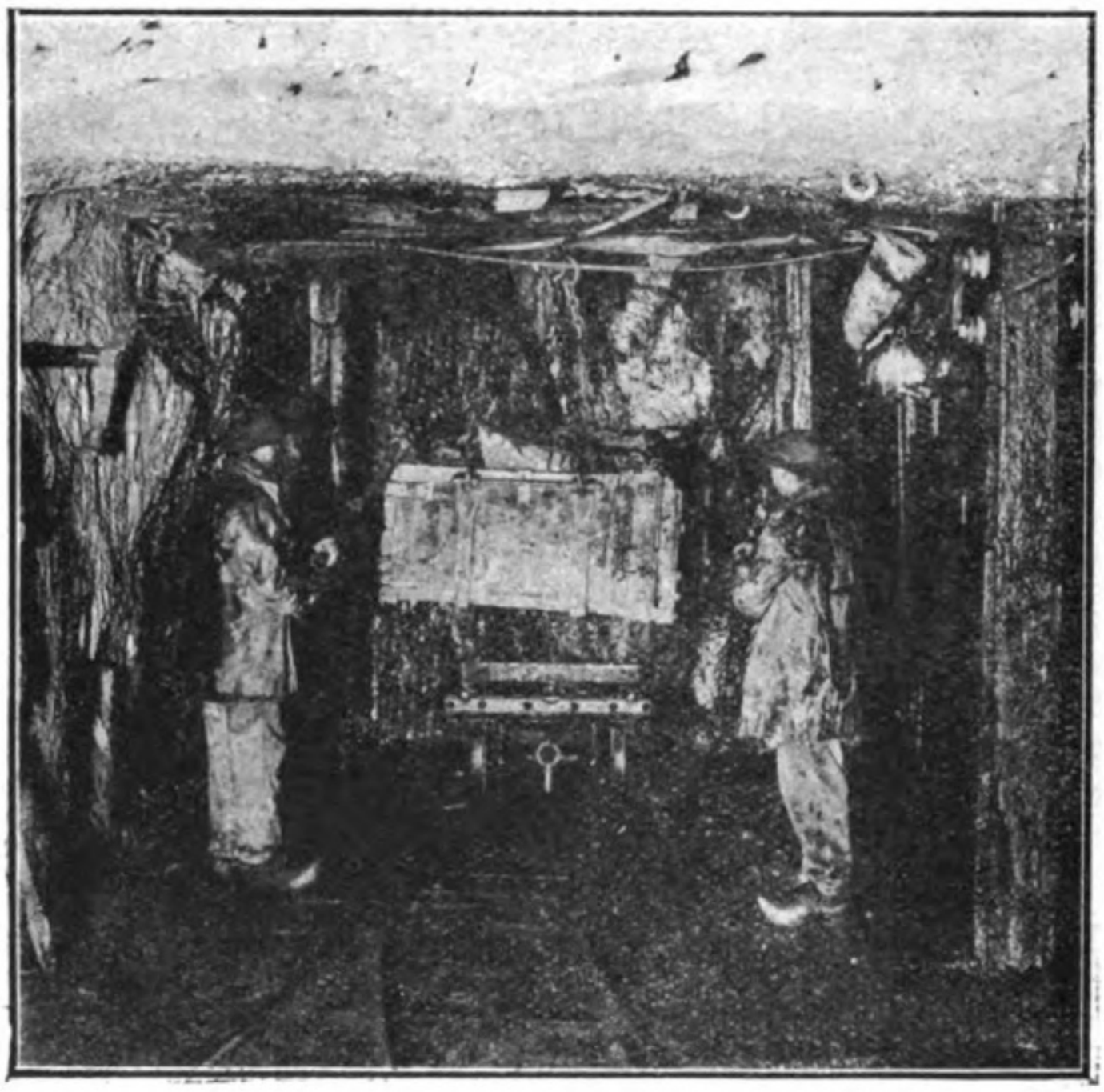

Photographie du Chat Noir.

Fig. 73. — Enlèvement d'un bassicot dans un ancien puits

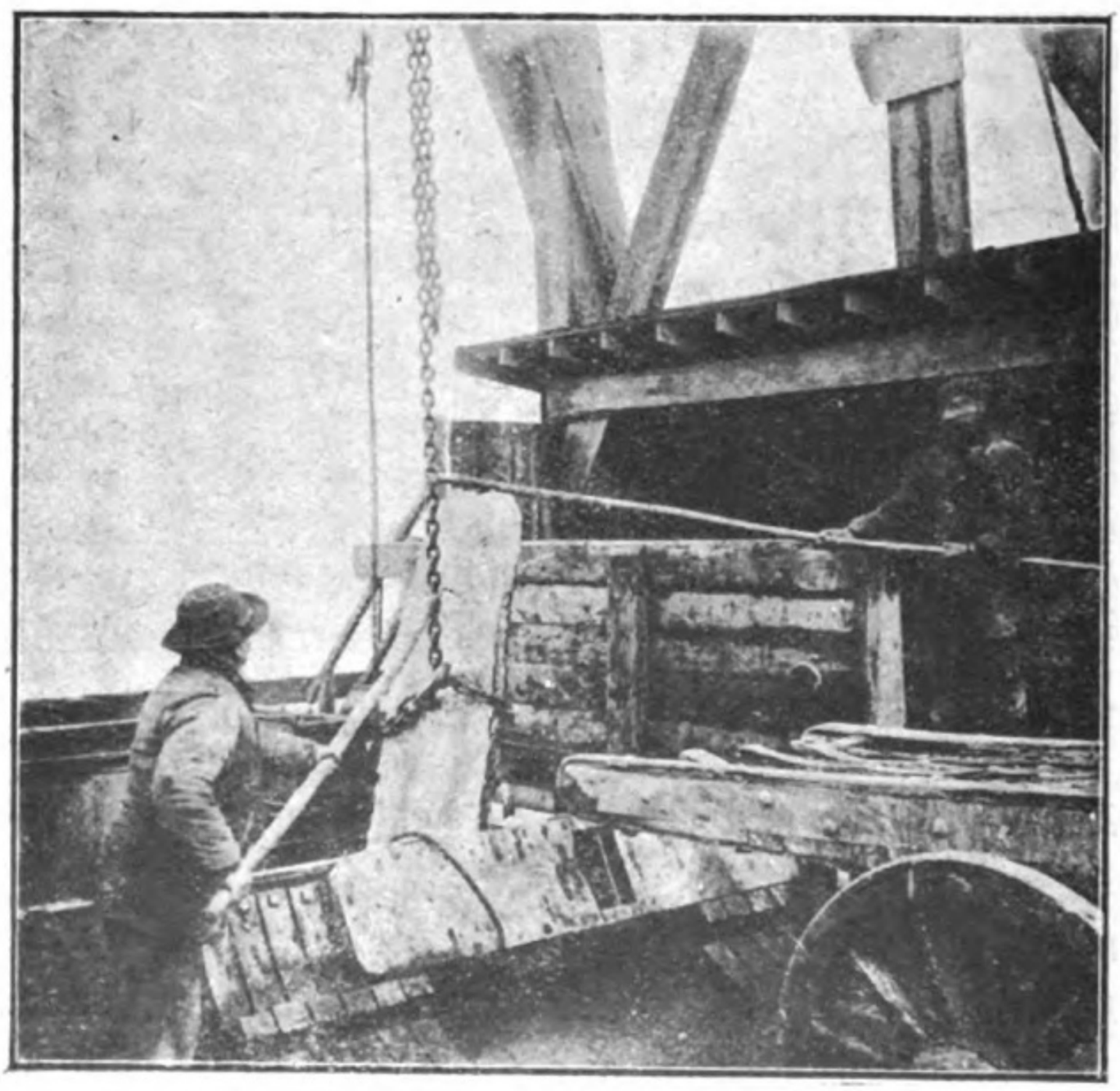

Photographie du Chat Noir.

Fig. 74.
Arrivée à la recette d'à-haut d'une pièce dans un ancien puits

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

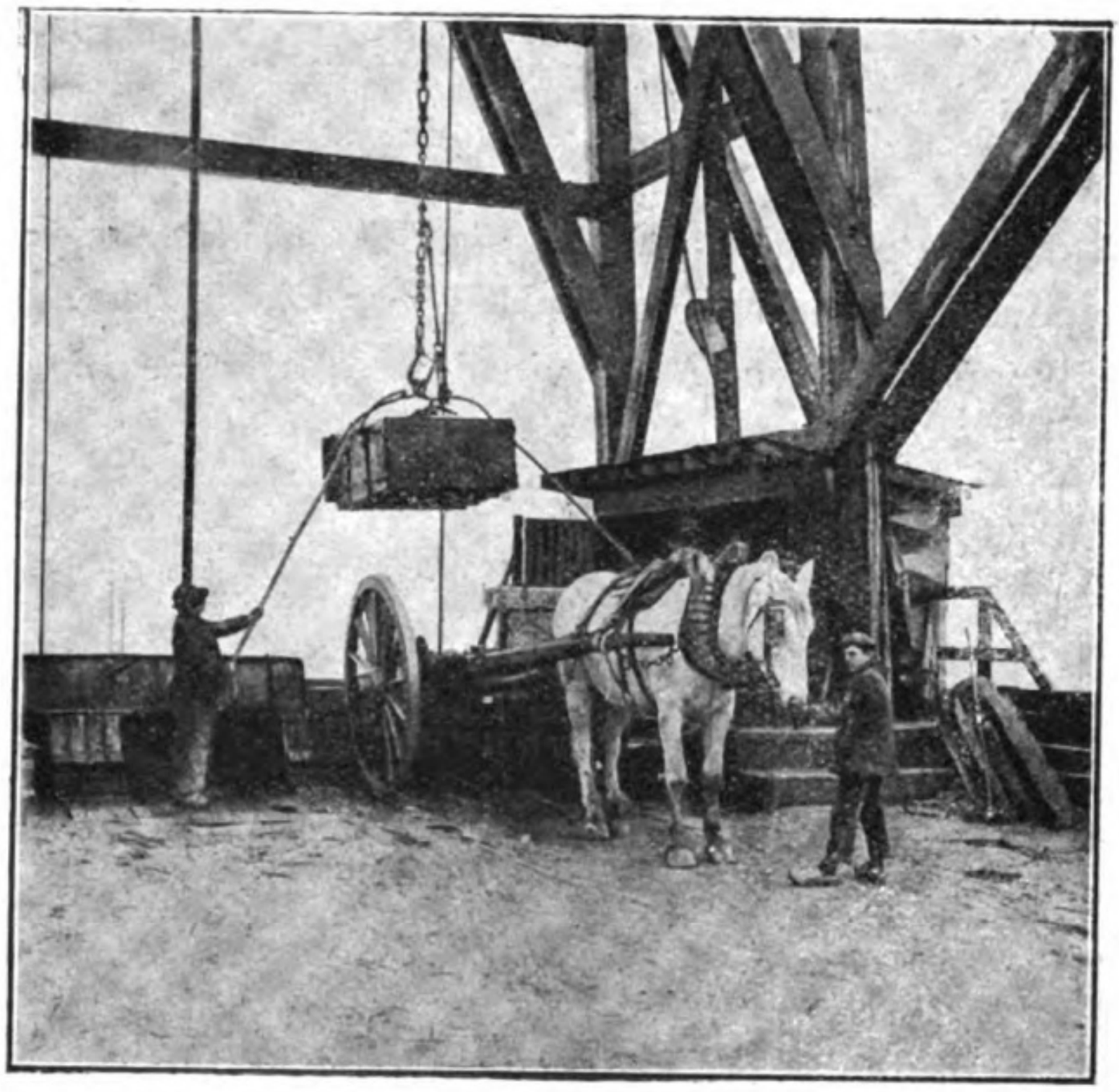

Photographie du Chat Noir.

Fig. 75.
Arrivée à la recette d'à-haut d'un bassicot dans un ancien puits

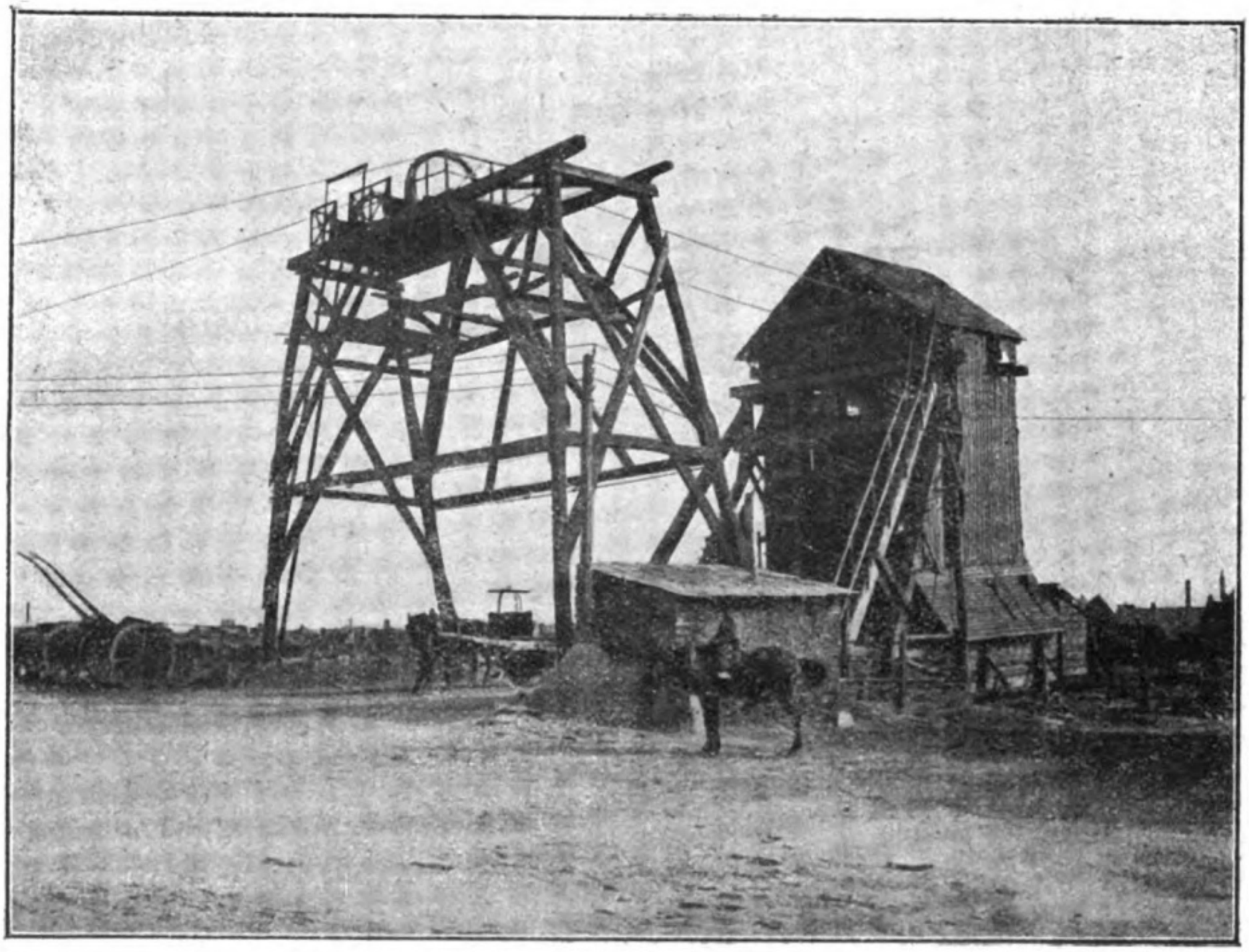

Photographie J. Boyer

Fig. 76. — Monthibert puits nº 3

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment dans la cage de la benne (*fig.* 78); arrivés au jour ils sont poussés directement sur la petite voie Decauville (*fig.* 79) où une locomotive viendra les prendre (*fig.* 80).

Photographie J. Boyer.

Fig. 77. — Puits de la Grand Maison n° 6

Une manœuvre inverse amènera de la surface en profondeur les débris d'ardoise nécessaires au remblayage (*fig.* 81). C'est par ces mêmes puits que descendent ou remontent

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

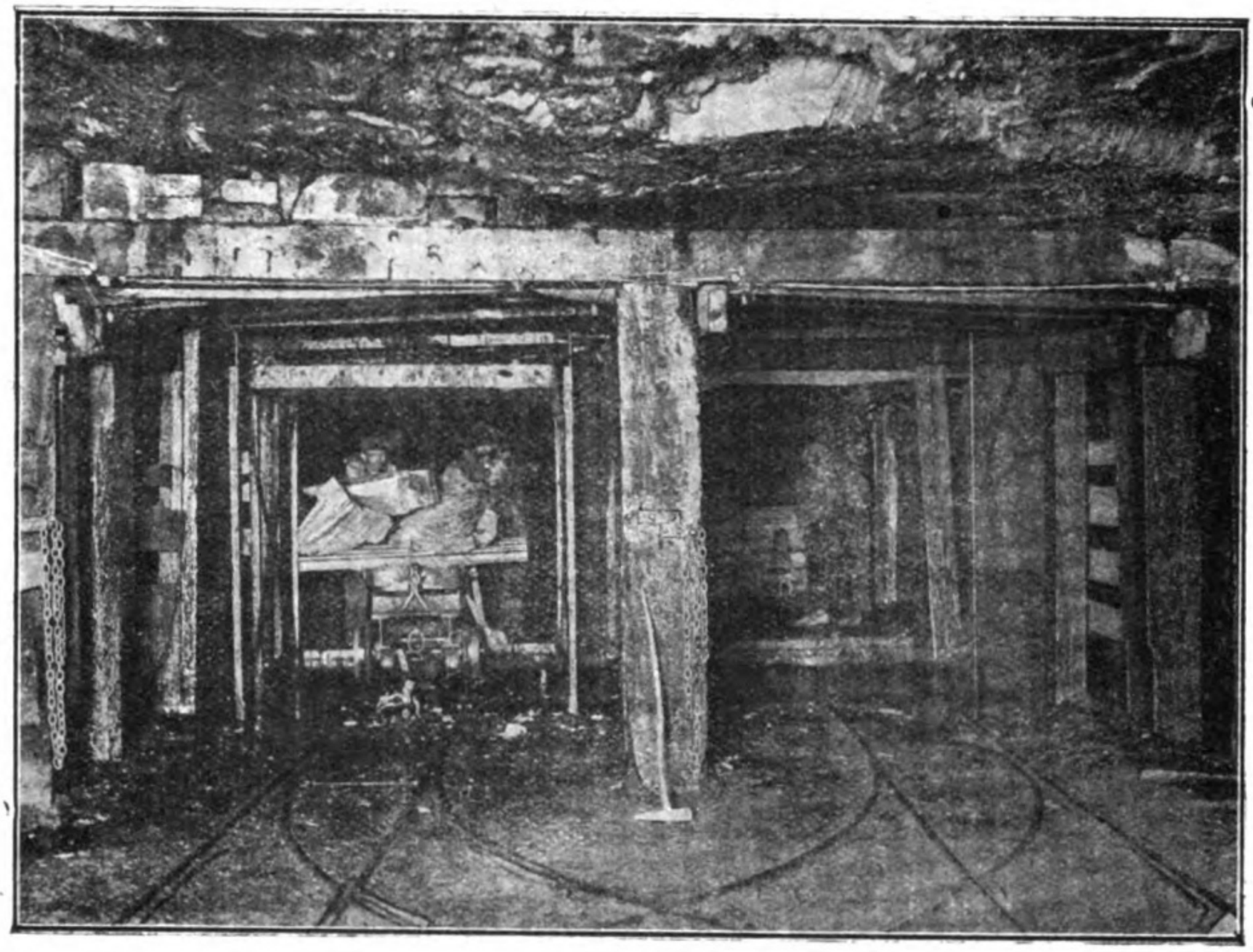

Photographie J. Boyer.

Fig. 78. — Recette d'à-bas du puits nº 6 de la Grand-Maison

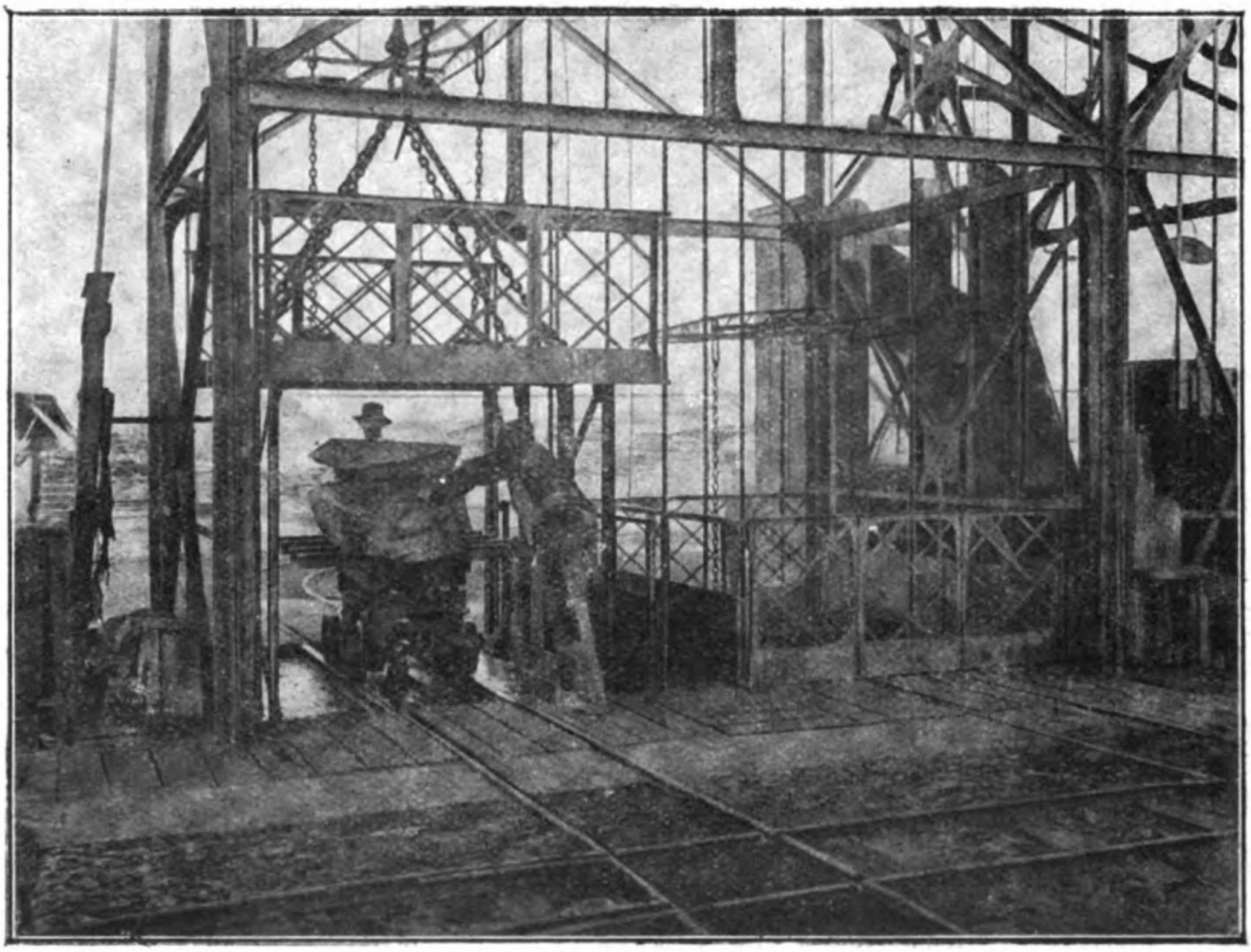

Photographie J. Boyer.

Fig. 79. — Recette d'à-haut du puits nº 6 de la Grand-Maison

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

par de puissants treuils à vapeur (*fig.* 83); un dispositif spécial indique constamment au mécanicien la position réciproque de la benne qui descend et de la benne qui monte.

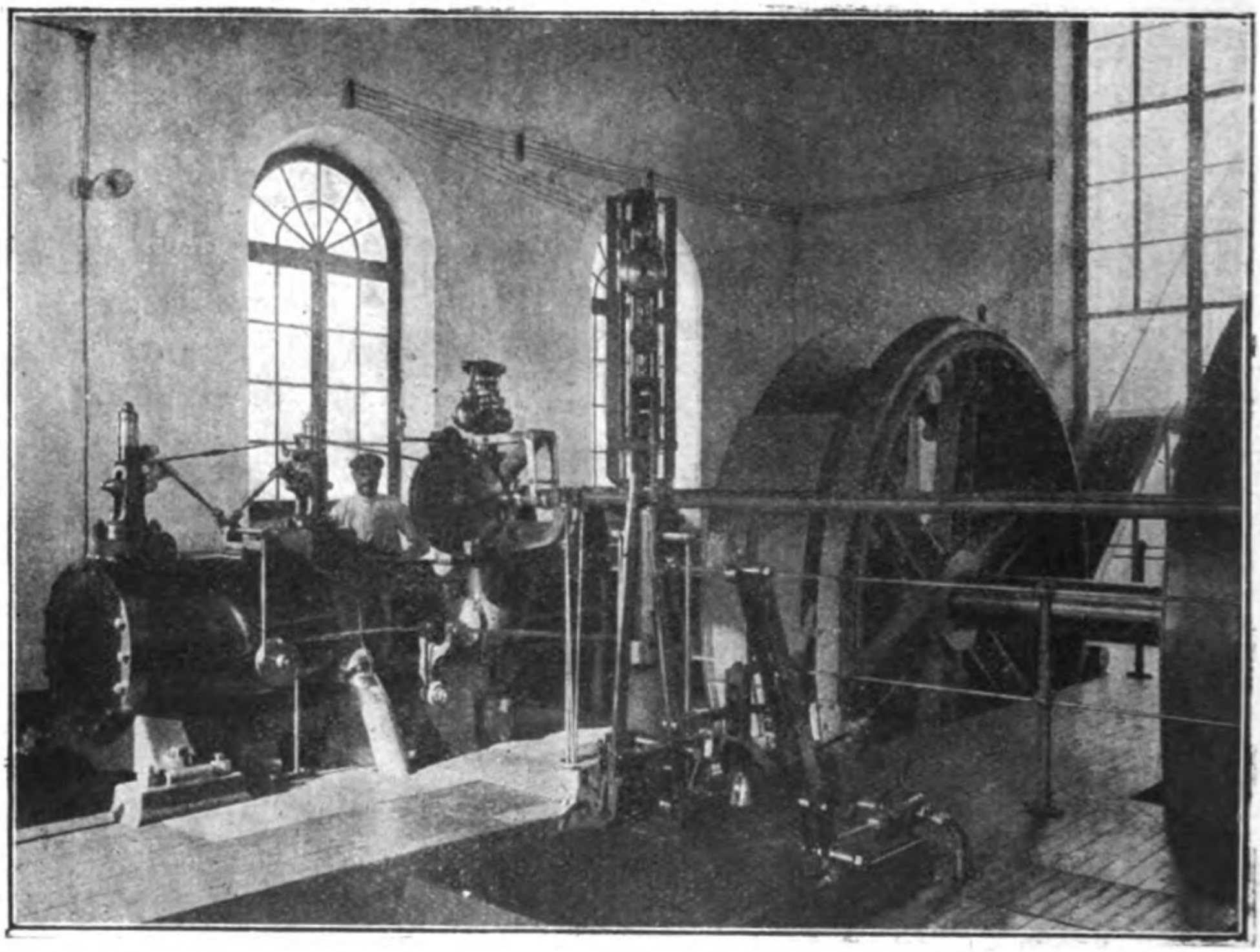

Photographie Boyer.

Fig. 83. — Vue d'une partie de la machine du puits n° 6, à la Grand-Maison

Dr O. Couffon.

(*A suivre.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un ami des oiseaux

Gabriel Rogeron

(*Suite*)

XIV

Souvent, le soir, à la campagne, quand le vent de décembre siffle dans les chênes ou que la fresaie râle sur le toît, un désir d'intimes résurrections me fait rouvrir quelques anciens fascicules de la *Revue d'Anjou*. Alors des figures se raniment, ou légendaires ou connues, et qui, à leur tour, en évoquent d'autres, sombrées plus profond dans le passé. Oh, la mélancolie de ces successifs obituaires ! Les plus burlesques silhouettes deviennent attendrissantes, tel ce Le Loyer, l'occultiste, qui découvrait dans un vers de l'Odyssée la prédiction de ses nom et prénom, de sa patrie angevine et de son village, et qui demandait au ciel pardon pour l'orgueil de tant de gloire; tel, plus proche, l'organiste Boyer qui, à la cathédrale, accompagnait la procession des chanoines sur l'air : « Quand trois canes vont au champ. »

Avec quelle magie la plume de Victor Pavie nous restitue ces morts ! Et puis Elie Sorin retraça l'existence de Victor Pavie, Gabriel Rogeron celle de Sorin; et me voici rendant à M. Rogeron ce même témoignage qu'un autre me rendra peut-être à mon tour. Quelques pages que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bientôt personne ne lit plus et qui redeviennent poussière au fond des bibliothèques, voilà ce qui survit d'une existence humaine, de ses douleurs et de ses joies, de ses amours et de ses amitiés; et tant de rires et de causeries s'anéantissent comme un chant d'oiseau.

Pourtant non ! Quel chrétien, quel stoïcien même, oserait ramener à un uniforme zéro le bilan final des destinées individuelles et assimiler au jouisseur le martyr, à l'égoïste l'homme qui contribua, par l'emploi de son intelligence ou l'énergie de son sacrifice, au progrès religieux ou social, à l'accroissement du bonheur et de la vertu dans l'humanité ?

Mais il existe bien des façons de faire fructifier le talent reçu, et de collaborer à l'œuvre divine. Les plus utiles sont rarement celles qui reçoivent leur récompense de la sympathie des foules ; la gloire atroce d'un conquérant éclipsera toujours l'humble sacrifice du policier qui ne connaît pour ennemis que les malfaiteurs. Si, selon le mot d'une abbesse, les saints dans un cloître sont ceux que l'on ne voit pas, si les plus véritables poètes sont les *poetæ minores* et peut-être les poètes inconnus, il m'est permis d'estimer qu'un Millet de la Turteaudière, qu'aucun buste ne rappelle, honore plus réellement la science angevine, n'en déplaise aux teinturiers et aux droguistes, que le sénile poupard qui tourne obstinément le dos à notre Jardin des Plantes.

Cependant, qui consulte désormais la *Faune de Maine-et-Loire ?* Une cohue de physiciens et de chimistes détrône les sciences de la nature.

Le musée Deloche, car ce nom doit rester à nos collections ornithologiques, attirait de telles foules, il y a quarante ans, que la municipalité dut aviser à la solidité des planchers; aujourd'hui, outardes et flamants pourraient si les empaillés ressuscitaient, se croire dans leurs solitudes africaines.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'ostracisme s'étend du reste à toute la Nature. Plus complet, plus scandaleux peut-être, persiste le délaissement du Musée paléontologique installé place des Halles. Ces schistes, témoins des premières époques de la création, ces précises et délicates empreintes de fougères nées et tombées depuis des siècles lorsque Dieu appelait Adam à la vie, ces mollusques qui rampèrent sur les plages des océans primitifs n'émeuvent personne !

Aveugle aux magnificences, insensible aux mystères de l'œuvre divine, la foule contemporaine n'admire plus que les précaires ouvrages de l'homme. Quand elle ne se rue pas vers les acrobates de l'aviation, l'idolâtrie (culte des images) la confine entre les tableaux et les statues. Ici même n'attendez plus d'elle un attrait vers l'art symbolique ou d'une émotivité profonde. Elle bée extasiée devant les matamores à biceps et les colosses empanachés de David, puis frôle indifférente les séries exquises de ses médaillons. Mais l'âme de l'artiste, mais le cœur de l'ami généreux, qui s'avise de les redemander à ce crayon funèbre où David esquissa, sur son grabat d'hôpital, le pauvre Aloïsius Bertrand alors qu'il murmurait : « Je vous entends encore, mais je ne vous vois plus » ? Adieu plus hallucinant que *Gaspard de la Nuit.*

Si jamais nous ramenons le goût du public vers les oiseaux, j'ai bien peur que sa sympathie ne coure aux rastas bariolés, faisans ou perroquets, plutôt qu'aux nuances sobres et exquises des petits échassiers, ou aux touches légères de jaune et d'azur si délicatement posées sur les mésanges par le divin Aquarelliste.

Le dédain de l'Oiseau, surtout l'acharnement à le détruire, s'expliqueraient par la haine du démon contre les chefs-d'œuvre de la Création. Le démon semble prendre sa revanche de la vérité religieuse dans les pays catholiques où la rage d'extermination sévit, tandis que l'Islam et les pays protestants aiment et protègent en général les oiseaux.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sans doute les saints, qui, eux, savent associer aux vertus évangéliques le culte de la beauté naturelle, un François d'Assise, les moines d'Irlande, ou de vénérables prêtres, tels que le chanoine Vincelot, se firent les avocats des plus exquises créatures de Dieu; mais ne voyons-nous pas trop souvent, surtout en Italie, des prêtres ou des fidèles d'âme médiocre encourager ou pratiquer la destruction des chardonnerets et des fauvettes, fusiller jusque sur le clocher de leur église ces choucas qui inspirèrent à M. Rogeron ses plus charmantes pages ?

Plutôt que de fonder ces sociétés de tir qui préparent moins des chrétiens que des braconniers, nos directeurs de patronages devraient bien emprunter à la Norvège la coutume de porter, au matin de Noël, des graines, quelques gerbes aux passereaux voletant, affamés, sur la neige. Mais le muscle chez nous a détrôné l'âme; le clairon fait taire les orgues, et le fanion des gymnastes remplace la bannière paroissiale. L'intellectualisme d'un Taine, le naturalisme d'un Zola ont conduit la France au mépris de l'intelligence et à la haine de la Nature.

Cet âge utilitaire ne discerne même pas l'utilité agricole des insectivores. Le cultivateur ne pardonne point à la mésange de saccager un bouton pour y traquer les chenilles qui ravageraient tout l'arbre, ou au corbeau de disperser quelques grains de blé pour arracher du champ les terribles larves du hanneton. Il dispute quelques centimes de cerises ou de raisins aux passereaux sauveurs de sa récolte, et jette de l'or aux inventeurs d'inutiles drogues.

Quelques parlementaires, à la solde de ces droguistes ou élus par les laceteurs et petits chasseurs, ont fait mieux; ils ont osé réclamer l'extermination systématique des oiseaux, et spécialement des insectivores, sous prétexte que les insectes seraient plus utiles que nuisibles à l'agriculture.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sans doute nous verrons voter des crédits pour la protection de la cochylis, du charançon et du hanneton !

N'en déplaise à ces sophistes intéressés, c'est le vent, plutôt que les insectes, qui transporte les pollens fécondant les fleurs. Ce que les mouches transportent, ce sont les microbes de la fièvre aphteuse et d'autres épizooties; ce sont aussi les germes de plusieurs maladies cryptogamiques des végétaux; et il résulte de là que l'oiseau ne nous préserve pas seulement des ravages directs de l'insecte, mais qu'il combat en outre les parasites végétaux que l'insecte ailé propage. Que de milliards économisés, quel rabais dans le prix des denrées alimentaires, si nos cultivateurs voulaient comprendre que le bec des insectivores est plus efficace que tous les poisons insecticides et qu'il ne coûte rien, ou un dérisoire salaire de fruits et de graines, auquel l'oiseau préférera toujours la nourriture animale, plus riche en azote !

Mais, au lieu de propager ces vérités et de réprimer sévèrement les massacres de passereaux, notre Gouvernement proteste diplomatiquement, au nom des intérêts de quelques plumassiers, contre la très sage interdiction d'importer les dépouilles d'oiseaux exotiques, votée par le Parlement anglais. Et il refuse de transmettre le vœu approbatif de notre Ligue protectrice des oiseaux. Nous voici loin de la Convention internationale de 1902 pour la protection des oiseaux, adoptée sur l'initiative de la France !

Comme naguère les intrigues parlementaires compromirent la défense nationale, comme l'influence des mastroquets fit avorter les campagnes contre l'alcoolisme, ainsi les défenseurs des Insectivores et des méthodes naturelles d'Agriculture se sentent paralysés par les intérêts éhontés de quelques braconniers ou mercantis et d'une vingtaine de politiciens à leur solde.

Puis, en face de ce mal positif, nous nous heurtons à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un mal négatif, aux paresseux et aux avares, à ces propriétaires ruraux qui, convaincus de l'utilité de l'oiseau, refusent de s'associer à notre lutte par leur effort ou seulement leur obole. A la honte de nos concitoyens, la Ligue française pour la protection de l'oiseau n'a pu continuer l'impression de son bulletin que grâce aux subsides de la Ligue similaire nord-américaine qui déjà a envoyé 21.000 francs à notre dévoué secrétaire [1].

Quand posséderons-nous, en France, un Institut ornithologique pareil à ceux des États-Unis, de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Angleterre ? Nous sommes réduits à des travaux isolés qui ne portent jamais que sur l'avifaune d'une province ou sur quelques espèces particulières.

L'utilité de l'Oiseau ne peut être efficacement constatée que sur des sujets vivant en grandes volières, à l'état de demi-liberté. Sans cela l'on se heurte aux préjugés, aux parti-pris de gens qui se refusent à reconnaître, soit les services, soit les déprédations des oiseaux. Leur cause ne peut triompher scientifiquement que par l'établissement d'une balance entre ces déprédations et ces services. Et c'est ce bilan qui a été dressé par les Instituts ornithologiques de l'Étranger. Rien de plus arbitraire que les classifications *a priori* entre Insectivores et Granivores; la fauvette mange des groseilles, des mûres, outre les myriades de chenilles dont elles nous débarrasse; l'alouette vit de graines pendant quelques semaines, mais, tout le reste de l'année, de taupins, de cécydomies, d'insectes ravageurs des céréales. Les purs insectivores se réduisent presque aux latirostres : engoulevent, hirondelle, et je crois qu'il n'existe aucun pur granivore, même le verdier. On l'a dit : le passereau n'est ni insectivore, ni granivore; il est azotivore. L'identification des granivores a rec les

[1] Le siège de la Ligue est aux bureaux de la Société nationale d'Acclimatation, 198 boulevard Saint-Germain, Paris VII. — Envoyer les adhésions au secrétaire, M. Albert Chapellier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nuisibles est d'ailleurs abusive, car, en nous délivrant des graines parasites, le granivore compense largement ses prélèvements de graines cultivées.

Si des monographies aussi concluantes que celles du Freux et du Choucas par M. Gabriel Rogeron étaient popularisées par un Institut ornithologique, nous n'assisterions pas aux efforts d'une bande de politiciens ignares pour faire décréter l'extermination générale des corbeaux. Depuis longtemps en Allemagne les grands travaux de Naumann et de Brehm ont vengé des observations superficielles ces infatigables destructeurs des vers gris et de la larve du hanneton. Combien de gens n'en jugeront pas moins l'existence de M. Rogeron, qui relève la science française, beaucoup moins utile que celle d'un fabricant de carabines ou de poisons agricoles ! Et ce n'est point aux hommes de sa sorte que vont les récompenses officielles. Du moins reçut-il sa récompense dans les quelques médailles décernées par les intelligents directeurs de la Société d'Acclimatation, mais surtout dans la satisfaction de sa conscience et de ses goûts d'histoire naturelle.

Un siège de conseiller municipal, voilà tout ce que lui offrit la reconnaissance de ses concitoyens. Il le refusa; il eut tort. Nous aurions peut-être conservé quelques monuments historiques de plus, car il ne se désintéressait ni de l'art ni de l'histoire angevine; et peut-être eût-il aiguillé les esprits vers la fondation d'un Institut ornithologique, le premier en France, et qui honorerait grandement Angers.

Est-ce folie de l'espérer aujourd'hui, alors que la Société Linnéenne elle-même n'a pu survivre à la génération des Millet et des Vincelot ? Il existe, je le sais, une Société d'Agriculture, Sciences et Arts; mais cette assemblée d'agriculteurs, de savants et d'artistes ne paraît pas se préoccuper beaucoup de l'histoire naturelle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Des agronomes officiels, absorbés par le courtage de leurs sulfates et de leurs aluns, les partisans des Insectivores ne pourraient attendre qu'un sourire d'indulgente pitié. Mais pourquoi notre Université catholique ne prendrait-elle pas l'initiative de réaliser enfin cet Institut ornithologique qui manque tant à la France ? Son École d'Agriculture ne saura-t-elle répudier ces poisons qui ruinent nos cultivateurs, appauvrissent les sèves, vicient les produits, pour revenir aux méthodes naturelles, à l'exemple de l'Autriche qui a sauvé ses forêts et ses vignes par le repeuplement des mésanges, et des États-Unis, de l'Angleterre, de la Bavière, de la Suisse, où la protection des Insectivores est devenue une institution d'État ? Ne serait-ce point en outre un apostolat nécessaire, à l'heure où tant de patronages nous préparent des braconniers et des saltimbanques, que de ramener les âmes vers l'intellectualité religieuse et le sens des splendeurs de la Création ? Les fleurs et les oiseaux, avec leur incomparable féerie de formes et de couleurs, reprendraient la place usurpée par les arts païens. La symphonie de tant de voix diverses, nocturne et mélancolique avec le rossignol et la chouette, éclatante, perlée, attendrie ou bizarre avec nos centaines d'espèces de passereaux, nous reposerait des stridences de clairons ou de sirènes à vapeur. L'œuvre de Dieu, ravalée par les chimistes en agrégats de mollécules et d'atomes, reconquerrait sa vivante signification.

L'on prétend qu'il existe une Ligue pour la protection des paysages. Sans doute borne-t-elle sa gloire à disposer, ainsi que Bouvard et Pécuchet, des arbres foudroyés et des ruines en carton-pâte. Elle ferait mieux, à l'exemple des grandes villes de la Belgique et de l'Europe centrale, de placer des nichoirs artificiels pour les mésanges et les grimpeurs dans nos jardins publics, et aussi de faire planter ces arbustes, buissons ardents, sorbiers, sureaux, genévriers, dont les baies nourrissent les bacci-insectivores,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quand l'hiver a raréfié les insectes. Mais surtout que ne proteste-t-elle, avec nos Ligues, contre le massacre stupide des hérons, des grèbes, des martins-pêcheurs, vie et charme de nos rivières ?

Pourrais-je entrevoir, autrement qu'en rêve, le jour où cette Ligue, aidée par notre Conseil municipal, doterait Angers de l'un de ces parcs zoologiques réalisés en Suisse et dans presque toute l'Amérique pour la conservation des espèces les plus intéressantes ou les plus menacées d'extinction ? J'imagine, par exemple, l'étang Saint-Nicolas devenu une douve de l'Arceau prodigieusement agrandie et où nicheraient, s'ébattraient, sous la surveillance de gardes, mouettes, sarcelles, hérons, grèbes et vanneaux. Un tramway d'accès, une allée circulaire parmi les rocs et les taillis des rives feraient de ce site un Eden où l'œuvre de Dieu se révélerait aux foules. Et j'ajouterais çà et là quelques bustes, tout au moins quelques stèles, rappelant les noms de nos zoologistes angevins, Toussenel, Millet, le chanoine Vincelot, Deloche, Gabriel Rogeron.

André GODARD.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Concerts Populaires

Quatrième Concert populaire (27 novembre 1921) avec le concours de Jacques Thibaud, violoniste.

Ouverture du Vaisseau fantôme (Wagner); — *Concerto en ré majeur* (Beethoven); — *La Peri* (Paul Dukas); — *Bourrée en la mineur, Sicilienne et Gavotte en ré mineur* (J.-S. Bach); — *Poème* pour violon et orchestre (Chausson); — *Espana* (Chabrier).

Malgré l'abus qu'on en fait, notre public n'a point perdu le sens des mots. Il a vu dans Jacques Thibaud la « vedette », la vraie, celle qui emplit la salle, qui fixe l'attention et qui déchaîne l'enthousiasme. Il est venu en foule, l'excellent public; le cirque est plein jusqu'au désordre et la mise en place de tant de gens assis et debout retarde un peu l'ouverture du concert. Mais, aussitôt que M. Gay a levé sa baguette, les mouvements se sont figés, les plaintes se sont tues et le programme s'est déroulé dans un silence impressionnant.

Quel bel artiste, ce Jacques Thibaud ! On l'a dit devant moi, au-dessus de tout éloge ! J'ajoute qu'en pleine maturité il ne sera jamais meilleur. Les années lui ont donné l'ampleur dans le jeu et la sonorité et comme la sérénité qui hausse le virtuose jusqu'à l'œuvre même, et ce n'est pas peu dire en présence du *Concerto* de Beethoven. En vérité, à ce point de perfection, il devient difficile de faire le départ. Et puis, rendu sur le faîte, Jacques Thibaud a gardé toutes les grâces de la jeunesse, la modestie de l'attitude, la discrétion de tous les gestes, de ceux qui sont indispensables et de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ceux qui ne le sont pas. Il est un bel exemplaire de notre race et de notre école et, bien que l'art n'ait pas de patrie, c'est entendu, il ne déplaît pas que le monde acclame sur son nom un beau type de France, fin sans mièvrerie et fort sans brutalité. Une pareille interprétation de *Concerto en ré*, c'est comme une collaboration; sur le thème orchestral le violon brode et ces broderies sont comme l'expression spontanée d'une variation monstrueuse, d'une fantaisie sans limite, qui va, vient et s'élève sur les chemins de la musique, livrée à l'improvisation de l'artiste, en dehors du temps et de l'espace, un rêve sonore et cadencé, imprécis et fugitif comme tous les rêves.

Et pourtant tout cela tient dans le cadre rigide et mesuré que l'orchestre définit, cadre rythmique et cadre tonique — ni vagabondages, ni égarements. Il est impossible d'imaginer à la fois plus de discipline et plus de liberté. Pour donner leur valeur à ces chansons merveilleuses qui courent et qui demeurent au dessus du travail de l'orchestre, il ne suffit pas de les dire; il faut les dominer au point de leur laisser la « fantasia », comme Beethoven a dit lui-même ailleurs, le caractère d'improvisation qui fait le charme des chants d'oiseau, des murmures de la forêt, des voix et des silences. Jacques Thibaud chante pour lui-même, semble-t-il, et l'idée ne vient pas qu'il soit enchaîné à un rythme ou à un thème. Illusion merveilleuse, il est si respectueux de l'œuvre que ses cadences interrompent à peine le développement. Là où certains intercalent un autre poème, il met un gazouillis, une caresse, et il revient à l'idée maîtresse, sans se distraire et sans se déprendre. C'est à ravir l'esprit et à réconcilier avec le concerto. Mais hélas! Beethoven n'a écrit qu'un concerto pour violon et tous les virtuoses n'ont pas l'intelligence et le talent de Jacques Thibaud.

Le *Poème* de Chausson est d'un caractère tout différent. Jacques Thibaud y a mis le même charme et, je le crois bien, pour les mêmes raisons. Il détache la longue lamentation

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mélancolique avec une liberté d'intonation, une personnalité d'expression qui en font comme le récit de sa douleur à lui, et cela nous émeut profondément parce que, au fond, nous sommes sensibles seulement aux sentiments du moment et de l'heure, en musique comme en poésie.

Le public a fait à Jacques Thibaud la plus belle ovation, qu'un virtuose puisse désirer, avec la simplicité, la sincérité d'une conviction joyeuse. Il a dû sentir nos cœurs battre avec nos mains et ceux d'entre nous qui ont gardé le souvenir du « petit Thibaud » d'autrefois ont salué avec émotion le grand artiste qu'il est devenu.

Malgré la fatigue, il s'est prêté de bonne grâce à l'insistance de ses admirateurs et il nous a dit un fragment de *Sonate* de Bach, une merveille de technique et de précision, sans qu'il y paraisse.

Nous devons à M. Gay cette bonne fortune et les émotions artistiques que je viens de dire; il sait bien toute notre reconnaissance.

Est-ce à lui que nous devons la première audition de la *Peri* de Paul Dukas? Qu'il soit bien assuré que nous n'y avons pris aucun goût. Beaucoup de bruit, beaucoup de science, peut-être, avec quelque banalité d'inspiration, si j'ose ici parler d'inspiration, un travail difficile, qui a fait perdre à nos musiciens un temps précieux et comme résultat un ennui profond. Le genre de Paul Dukas est périlleux et l'on ne réussit pas tous les jours un apprenti sorcier. Entre le concerto et la petite suite de Bach, la musique de la *Peri*, même avec la notice explicative, semble un intermède bouffon et comme l'écho d'un quartier de la cité qui n'est point celui du cirque-théâtre.

Les trois pièces de Bach nous ont remis dans le sens et dans l'ordre musical; elles ont mis une fois de plus en évidence quelques-uns de nos bons solistes sur la ligne des bois, et notamment M. Englebert et M. Moncelet.

L'orchestre, qui flottait un peu, comme tout le monde,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans l'ouverture de *Vaisseau-fantôme*, a pris une revanche éclatante avec l'*Espana*. Jamais il n'avait dessiné avec tant de nuances et d'éclat la joyeuse pochade de Chabrier.

***

Premier Concert extraordinaire (10 et 11 décembre 1921).

La Damnation de Faust, de Berlioz, avec le concours de Mme Montjovet, de M. Dufranne, de M. Albers, de M. Delestre, des dames de la Ville et de la Société Sainte-Cécile.

La *Damnation de Faust* est devenue familière au public de nos concerts grâce aux exécutions fréquentes qu'on en a données. Le succès n'en est pas épuisé. Elle est entrée dans nos programmes au titre des œuvres définitives et consacrées; elle est au répertoire. L'orchestre et les chœurs, sûrs de la partition, de la note et de l'effet général, en sont à chercher des nuances et des finesses sous l'impulsion de M. Gay, jamais satisfait, anxieux de perfection.

Cette recherche glorieuse n'est pas sans péril; l'exécution est fonction de nos moyens, qui ne se prêtent pas à une étude trop délicate et trop minutieuse. A poursuivre ce jeu-là avec nos amateurs, nous risquerions de perdre la fraîcheur d'accent, la rondeur et la sincérité qui font leur meilleur mérite. Tels quels ils ont été, aujourd'hui dimanche, admirables et admirés. Même, ils ont trouvé au milieu d'eux, avec M. Delestre, un Brander obligeant et honorable.

Le tableau des interprètes a été modifié; nous n'avions pas entendu Mme Montjovet dans le rôle de Marguerite; M. Dufranne et M. Albert n'avaient jamais chanté chez nous Ces changements sont excellents; ils éclairent d'un jour nouveau une œuvre connue; ils renouvellent l'intérêt; ils éveillent notre critique trop prompte à se figer sur une forme acceptée par l'habitude.

Le trio d'aujourd'hui est des meilleurs qui nous aient été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

offerts. Il serait parfait si M. Dufranne, appelé à l'improviste pour remplacer un mort et un malade, avait eu le loisir et la force de se mettre à la hauteur de ses partenaires. Il a chanté le rôle de Faust avec correction, mais, il faut bien le dire, sans éclat et « l'Invocation à la Nature », cette strophe lyrique sublime, difficile à dire, a passé indifférente.

Nous connaissons Mme Montjovet; nous avons déjà admiré chez nous son beau talent et son charme et nous étions sûrs de trouver en elle une Marguerite émouvante. Nous n'avons point été trompés. Elle a donné au rôle un caractère singulier; elle lui a prêté une voix superbe, conduite avec une intelligence rare. Quelle entente merveilleuse de l'art des sons ! La « chanson du Roi de Thulé », avec les réponses alternées de l'alto fort bien dites par Mlle Enslen, s'est déroulée dans une atmosphère de rêverie inquiète et ardente. La « romance » de la quatrième partie, cet arioso passionné qui déborde à coup sûr le cadre de la romance, a pris avec Mme Montjovet et M. Englebert, l'ampleur d'un poème, poème harmonieux d'une douleur humaine, une des plus hautes plaintes que la musique ait su traduire par une ligne si simple qu'elle semble l'expression naturelle d'un cœur angoissé.

M. Albers a traduit Méphisto avec un art très averti et une autorité supérieure. Il ne dit pas le rôle, il semble l'improviser, et son improvisation comporte une étude minutieuse de la note et de l'effet. D'une expérience consommée, M. Albers sait mettre en évidence le rôle lui-même et en même temps l'éclat d'une voix sûre et merveilleusement conduite. Quel style et quelle école ! Le plan musical est dessiné et respecté avec les demi-teintes discrètes et les morceaux de bravoure bien en dehors. Il est impossible de dire mieux qu'il ne l'a fait la belle « invocation des roses ». D'ailleurs toute la scène pastorale a été parfaite et l'orchestre y a surpassé son mérite.

Pour être juste, je dois aussi mettre ici un compliment

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au public. Pendant le malencontreux entr'acte que nous a ménagé la fée électricité, il a montré un sang-froid et une patience qu'on ne trouverait peut-être nulle part ailleurs. Une salle comble, une scène pleine jusqu'à l'encombrement, et quinze minutes d'obscurité, sans un cri sans un mouvement, sans une de ces plaisanteries où la foule se complaît, c'est un bel exemple d'éducation musicale, d'éducation tout simplement et de ferveur.

***

Cinquième concert populaire (25 décembre 1921), avec le concours de MM. Eugène Reuchsel, pianiste, et Louis de la Patelière, ténor.

Ouverture d'Egmont (Beethoven); — *Concerto en mi bémol* (Liszt); — *L'Enfance du Christ* : a) *Repos de la Sainte Famille;* b) *Le Divertissement des jeunes Ismaëlites* (Berlioz); — *Évocation* (Albert Roussel); — *La Procession* (C. Franck); — *Prélude et fugue en* la *mineur* (Bach-Liszt); — *Deuxième scherzo* (Chopin); — *Saint François de Paule marchant sur les flots* (Liszt); — *Paysages basques* (Cl. Guillon-Verne).

Concert de Noël avec une discrète tendance au Concert spirituel. La salle n'est pas comble, mais mieux remplie qu'on n'aurait pu l'espérer un jour de fête. La fidélité du public se confirme; il est fait presque entièrement d'amateurs de musique que rien ne peut détourner de leur plaisir.

Le programme est chargé, un peu trop peut-être pour un jour de fête, et coupé en pièces multiples qui l'allongent encore; il nous présente un pianiste et une chanteuse que nous ne connaissons pas et deux poèmes musicaux nouveaux pour nous et d'auteurs différents. Nombreux sujets d'étude pour un jour de fête.

Le pianiste, M. Eugène Reuchsel, vient à nous avec tous ses prix : premier prix de piano et prix d'excellence du Conservatoire de Paris, soliste des Concerts Colonne et Lamoureux,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce qui veut dire sans doute qu'il a figuré à ces concerts comme il figure aux nôtres. C'est un artiste hors de classe et plein de métier. Il appartient, si j'ose dire, à la manière forte; il traite le piano avec une vigueur singulière; il semble croire que la musique se mesure au volume des sons. C'est une erreur commune à bien des jeunes et redoutable un peu avec un instrument docile comme le piano. M. Reuchsel s'en corrigera, comme d'autres l'ont fait, avec de l'expérience, du goût et cet apaisement de l'esprit qui vient aux artistes avec la maturité de leur talent. Il nous offre aujourd'hui surtout du métier et j'entends dire qu'il y est expert; il pourrait l'être sans doute avec moins de fracas. Les pianos de concert sont comme une provocation au bruit et, pour ne pas s'y laisser entraîner, il faut une réserve qui n'est pas souvent la qualité des jeunes talents.

Du point de vue musical, le *Concerto en mi bémol* a un peu vieilli; cette fougue romantique, remplie de notes et vide d'idées, intéresse seulement les techniciens; ils ont été servis à souhait par un mécanisme supérieur — un bel outil que M. Reuchsel a dans les doigts et qui fera sans doute merveille un peu plus tard au service d'une musicalité plus avertie et plus mûre. Dans la *fugue* de Bach-Liszt, où l'on aperçoit trop ce qui est à Bach et ce que Liszt y a ajouté, notre pianiste a trouvé un nouvel aliment à son ardeur, mais la discipline de Bach est si forte qu'il a bien fallu s'y plier et cette partie n'a pas été la moins bonne que M. Reuchsel nous ait offerte. Liszt et Chopin alternés nous ont enfin donné toute la mesure de son talent et, rappelé par ses admirateurs, il a conclu, par une *valse* de Chopin. Ne trouvez-vous que cette prédilection exclusive est encore un don de jeunesse, de cette jeunesse enthousiaste qui se donne avant que d'avoir choisi?

M. de la Patellière est jeune aussi lui; mais la voix humaine est un instrument sans complaisance; elle limite, elle contrôle, comme on dit aujourd'hui, les moyens du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chanteur et force est bien d'y mettre tout de suite l'art que l'on a. Celui de M. de la Patellière est charmant, au service d'une voix fraîche et pure même dans les notes les plus élevées. Il a dit avec goût et simplicité l'épisode séraphique de l'*Enfance du Christ;* il a chanté largement la *Procession* de Franck, cette page pastorale simple et parfumée comme un bouquet de printemps. Les ténors sont rares et voilà un nouveau que nous aurons plaisir à revoir.

M. Albert Roussel n'est pas tout-a-fait un inconnu pour nous. Nous avons déjà entendu de sa musique ici et nous savons qu'ailleurs on fait grand état de ses travaux. Il nous présente les deux premières parties d'une œuvre considérable; la troisième partie comporte des chœurs et nous ne l'entendrons pas aujourd'hui. *Évocations* c'est le souvenir musical de l'Asie familière à M. Roussel, de l'Inde, de ses sanctuaires et de ses dieux. Cette indication générale suffirait peut-être pour guider les auditeurs; l'auteur ne l'a pas cru et, tout en protestant contre la musique à programme, il nous a donné une description précise et minutieuse de tout ce que son œuvre doit évoquer à nos esprits. Avant le concert, nous lisions cette notice avec une personnalité musicale angevine, une autorité légitimement reconnue et acceptée; cet artiste de foi enthousiaste et convaincue trouvait dans la notice une préparation nécessaire à l'audition de l'ouvrage, qu'il connaissait d'ailleurs. Il assimilait cette conduite de l'esprit dans l'ambiance utile à l'emprise des développements littéraires et lyriques qui sont leur propre fin et j'allais être convaincu de l'opportunité de la notice et peut-être de l'inutilité de la musique subséquente quand nous avons été interrompus.

Et je suis resté provisoirement dans mon idée que la musique, le plus imprécis des arts, n'est pas faite pour peindre des objets. Elle doit rester dans l'ordre des sentiments; elle y est enchaînée par sa nature. Les évocations qu'elle tire de nos âmes y naissent à propos d'elle, mais elles

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dépendent surtout de nous-mêmes, de nos pensées et de nos rêves du moment et la même musique peut nous impressionner diversement suivant l'état de nos âmes.

Décrire au moyen des sons des objets concrets et précis, c'est, à proprement parler, réussir la transmutation des métaux — la pierre philosophale ! De bons esprits se sont déformés, dit-on, à cette recherche. Quoi qu'on fasse, en musique, nous sommes seuls en présence de notre pensée intérieure. On me montre des dieux hindous, des cavernes et des éléphants et je vois la bataille de Waterloo ! A quoi bon la notice? La musique commence là où finissent les mots et il faut chercher ailleurs que dans les mots les impressions musicales qui soient communicables.

C'est bien dommage que M. Roussel s'attache à une impossible réalisation d'art. Il a un grand talent et son travail musical est étonnant; il veut décrire, montrer et démontrer; il veut faire de la science avec un art qui nous parvient dépouillé de substance et de matière. C'est bien dommage !

Je n'ai pas entendu les *Paysages basques* de M. Guillon-Verne et je n'ai pas beaucoup perdu, si je sais lire notre presse quotidienne, si aimable et si bienveillante. Revenons rapidement à notre programme, à Beethoven, à Bach et à Berlioz. L'orchestre a été parfait dans l'*Ouverture d'Egmont* et dans la *Pastorale de la Nuit de Noël.* Le si charmant *divertissement des jeunes Ismaëlites* a été l'occasion d'un succès pour nos excellents artistes MM. Moncelet, Schreurs et Durand. Nous sommes toujours heureux quand l'occasion nous est offerte de saluer personnellement ces amis de l'orchestre qui, sous la direction de Jean Gay, sont les pourvoyeurs de notre plaisir du dimanche.

En terminant cette chronique, nous voudrions d'un mot saluer la mémoire du grand musicien qui vient de mourir. Saint-Saëns avait été pour nos concerts un ami de la veille; il fut des premiers à répondre à l'appel des Bordier, des de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Romain et surtout de Michel le précurseur, un type d'artiste original et singulier. Nous devons à Saint-Saëns beaucoup de reconnaissance : il aimait nos concerts naissants ; il se plaisait en la compagnie de ceux qui en étaient les créateurs ; il les encourageait souvent de sa présence. C'était les temps héroïques. Combien sommes-nous à nous souvenir de Cattermole, avec sa grimace de tête de mort, jouant la *Danse macabre* et de cette représentation de la *Princesse Jaune* qui a failli si mal tourner malgré la présence et la direction du Maître lui-même ?

***

Sixième Concert populaire (8 janvier 1922), avec le concours de Mlle Madeleine Grey, cantatrice.

Symphonie en ut majeur « Jupiter » (Mozart) ; — *Croquis d'Orient; Berceuse triste; L'âne blanc; Chanson d'amour et de souci* (Georges Hue) ; — *La Cloche des Morts* (Guy Ropartz) ; — *Rapsodie espagnole* (Ravel). — Chant et piano : *Prologue d'Alceste* (Lulli) ; — *Silence* (Louis Aubert) ; — *Troisième ballade de Villon* (Debussy) ; — *Snégourotchka* (Rimsky-Korsakoff).

Le Concert d'aujourd'hui est d'un rare intérêt ; il est un sujet d'étude. Le mot est prétentieux ici, je le crains. Nous étudions si peu, et pour cause, dans ces causeries, sur les concerts où nous n'avons guère à mettre que notre sincérité. Tout de même, ce n'est peut-être pas pour un vain effet de contraste que M. Gay nous offre côte à côte la *Symphonie Jupiter* et la *Rapsodie espagnole*. Prémédité ou non, ce rapprochement est de nature à faire réfléchir tout esprit de bonne foi qui s'intéresse à la musique et qui a sur l'art de ces idées simples et droites suffisantes autrefois à l'orientation d'un amateur désireux d'avoir une opinion et, autant que possible, la sienne. Je ne saurais trop remercier notre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

excellent chef; ses programmes sont étudiés dans une idée d'équilibre qui satisfait tout le monde; mais aujourd'hui il a fait un peu comme les décorateurs qui, renonçant à trouver une harmonie générale dans les couleurs voisines et complémentaires, vont la chercher dans le scandale des tons désaccordés. Entre Mozart et Maurice Ravel nous sommes nous-mêmes un peu désaccordés et nous cherchons à réfléchir.

Voyons d'abord d'où nous en sommes avec Mozart et la *Symphonie « Jupiter »*. Il est impossible de ne pas le voir et de ne pas le dire, l'interprétation n'est plus celle d'autrefois, j'entends d'il y a seulement trente ans. L'orchestre n'a plus l'intelligence de cette musique-là et il n'a plus la finesse qu'il faut pour la bien dire. Pourtant, M. Gay a bien indiqué, marqué, souligné les multiples intentions qui se traduisent par une note, un soufflet, un rien, et nos excellents musiciens ont mis leur volonté et aussi leur goût à le suivre. Ils nous ont donné ainsi une bonne exécution de *Jupiter*, oui, sans doute. Il semble quand même que ce ne soit pas tout-à-fait cela : c'est trop gros, trop lourd, c'est comme empâté de matière. Le quatuor est encore à peu près dans la note; il a des habitudes et des goûts que ne lui ont pas fait perdre les dangereuses recherches de la musique moderne; ses moyens limités le défendent d'ailleurs de l'exagération. Mais les gradins supérieurs de l'orchestre ne savent plus apporter au quatuor de Mozart l'accent discret que le maître leur demande; ils abusent, ils insistent, ils écrasent; la symphonie devient bruyante et nous y perdons à coup sûr, parce que Mozart ne travaillait pas avec le bruit. Le mal est peut-être bien sans remède; la plainte que je me permets ici à propos de musique, je la retrouve ailleurs au sujet de l'art de dire le vers classique. Il y a, ce me semble, une étroite parenté entre ces deux formes de la parole humaine, le vers classique et la musique de Mozart, et la même disgrâce les atteint en même temps, une grandi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

loquence, une abondance, un manque de mesure qui tend à submerger l'art sur tous ses chemins et aussi une recherche du bizarre et du singulier qui nous a donné M. Maurice Ravel.

Et pourtant M. Maurice Ravel est un artiste merveilleux. Il a la science et le goût; il aurait même la mélodie — qu'il me pardonne cette allusion à la mélodie — s'il croyait la mélodie utile à la musique. Mais son souci est ailleurs. Il met tout son mérite à reproduire à l'orchestre les bruits que nous entendons dans la rue, non pas l'idée que ces bruits nous suggèrent, mais les bruits eux-mêmes. Il réussit quelquefois — ou ne réussit pas toujours, n'est-ce pas — et certains musiciens demeurent convaincus que nous sommes en présence d'un progrès; ils le croient, ils le disent, ils le font croire aux autres. M. Ravel est trop fin pour en être aussi sûr que ses admirateurs, mais le mouvement l'entraîne et il ne sait plus à la fin s'il se moque de lui-même ou de nous. Pour se plaire avec M. Ravel il faut faire table rase de ce qu'on nous a appris. C'est peu de chose, mais nous y sommes d'autant plus attachés. Il nous faut modifier nos idées sur le rythme, sur l'harmonie, il nous faut rabaisser l'art musical à l'imitation; la symphonie la meilleure sera celle qui reproduira le plus fidèlement une suite quelconque de phénomènes sonores. Et voilà que le compositeur entreprend avec l'orchestre une lutte angoissante; les instruments ont été faits pour autre chose que le bruit et force est bien de les désarticuler, de les fausser, de leur apprendre des cris nouveaux et des cabrioles, de les aider aussi avec des appareils qui devront bientôt suffire à tout.

Et, après cela, vous vous mettez à la *Symphonie « Jupiter »*, tour de force irréalisable. Ce sont deux formes d'art inconciliables et la musique divisée contre elle-même périra, comme dit l'Écriture, si l'égarement actuel ne prend pas fin. Mais il prendra fin comme toutes les modes, comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toutes les écoles qui sont les modes de l'esprit, et Mozart a déjà vu naître et mourir bien d'autres révolutionnaires autour de la ligne simple et pure de son art. Ils ont amusé un moment, et puis la curiosité est allée ailleurs. M. Ravel pourrait être mieux que l'amuseur et l'allumeur d'un snobisme passager.

D'ailleurs la *Rapsodie espagnole* est tout à fait amusante et l'orchestre s'en est tiré à son honneur, ce qui n'est pas un mince mérite pour lui-même et pour M. Gay.

Mlle Grey se consacre à l'art difficile d'interpréter cette musique de chant qui évite avec précaution la ligne mélodique et qui, plaquée sur un dessin d'orchestre différent d'elle, ressemble à la sérénade d'un passant entendue à travers quelque musique de chambre. Cela ne va pas non plus sans recherche. Mlle Grey réussit bien à ce jeu dangereux; elle y met, avec les ressources d'une voix suffisante, un esprit très averti qui vivifie cet art exempt de simplicité. La musique de M. Georges Hue a surpris notre excellent public; il y a pourtant dans l'*Ane blanc* un petit tableau musical, de couleur moderne, bien entendu, et très réussi.

Les morceaux accompagnés au piano par Mme Becker avec son talent soigneux nous ont tous laissés un peu froids. Au vrai, nous étions encore étourdis de la *Rapsodie espagnole* et l'air pompeux de Lulli nous conviait à d'autres joies; il a fini avant que nous fussions adaptés et c'est le danger de ces oppositions violentes. *Silence* de M. Aubert a fini de nous dérouter et tout le talent de Debussy n'a pas servi à donner une forme musicale à la *Ballade des femmes de Paris*, malgré tout l'esprit de Mlle Grey. Mettons, si vous voulez, que ce soit « la faute à Villon » dont les vers, ceux-là du moins, sont encore un peu rudes.

Après ce long et intéressant voyage à travers la musique nouvelle, Rimsky-Korsakoff ne peut plus prétendre à étonner personne et la *Fille de Neige* est un amusant ballet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que l'orchestre a joué avec une fantaisie un peu désentravée des mesures périlleuses de M. Ravel.

Heureux si nous avons su profiter du sujet d'étude que nous a donné M. Gay.

Et voilà que j'allais oublier *la Cloche des Morts* de M. Guy Ropartz ! un bijou breton qui met en œuvre avec un souci vraiment musical les tristes vers de Brizeux. Il y a dans cette marche funèbre un sentiment profond, une évocation passionnée de la tristesse des âmes, une recherche et des moyens tellement différents de ce que nous avons entendu aujourd'hui des deux côtés de la barricade que nous avons pris un plaisir infini à cette courte pause en compagnie d'un musicien, curieux à coup sûr de renouveler son art, mais fidèle à la musique en toute sincérité.

G. Dufour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Station Météorologique Municipale d'Angers

Résumé des Observations Météorologiques faites en Juillet et Août 1921

	JUILLET	AOUT
Hauteur barométrique moyenne (1)	757,mm9	755,mm8
Hauteur barométrique minima	748,mm7 (le 28)	747,mm2 (le 18)
Hauteur barométrique maxima	763,mm8 (le 22)	762.mm0 (le 4)
Température moyenne sous abri (1)	22°,8	18°,5
Moyenne des minima sous abri	15°,8	13° 8
Moyenne des maxima sous abri	27°,1	22°,3
Moyenne des minima et des maxima	21°,5	18°,0
Minima extrême	11°,8 (le 5)	9°,0 (les 22, 23)
Maxima extrême	34°,6 (le 12)	29°,0 (le 5)
État hygrométrique moyen (1)	66	72
État hygrométrique minimum	44 (les 11, 12, 22, 30)	44 (les 5, 8, 9, 31)
État hygrométrique maximum	97 (le 17)	99 (le 21)
Nombre des jours de pluie	8	6
Hauteur totale de pluie pour le mois	40,mm5	20,mm4
Hauteur maxima en un jour	16mm,7 (le 24)	8,mm5 (le 21)
Direction moyenne du vent à midi	Sud	Sud-Sud-Ouest

(1) Observations à 6 heures. 12 heures et 18 heures.

Le Directeur,
M. Couette.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chronique

Transfert du Cœur de Mgr Freppel à Obernai.

L'heure était venue d'accomplir le vœu que Mgr Freppel, le grand évêque d'Angers, l'éloquent député du Finistère, avait formulé avant sa mort : son cœur va quitter sa ville épiscopale et retourner, pour y demeurer toujours, dans son pays natal, Obernai, dans l'Alsace délivrée du joug allemand. C'est pourquoi dans la matinée du 19 juillet une longue théorie de prêtres, de représentants des institutions et congrégations religieuses du diocèse d'Angers, de laïques, parmi lesquels les plus hautes personnalités de la région, et un grand nombre de prélats se rendaient à l'Université catholique chercher, pour la conduire à la Cathédrale, la précieuse relique. Elle y avait été apportée de la Retraite par Mgr Thibault, vicaire général, et M. le chanoine Pinier, supérieur de l'Externat Saint-Maurille, tous les deux anciens secrétaires particuliers de Mgr Freppel, ses seuls héritiers survivants. La foule se pressait le long du trajet et ce fut vraiment une marche triomphale entre une double haie d'Angevins recueillis et émus.

La Cathédrale Saint-Maurice était, comme aux plus grands jours de fêtes, remplie de fidèles. De magnifiques décorations l'ornaient, qui rappelaient les principales phases de la vie de l'éminent Prélat, les nombreuses œuvres qu'il avait créées. La chaire d'où tant de fois s'élança sa parole éloquente est entourée d'une banderole noire sur laquelle on lit cette phrase sortie de son cœur de patriote : « Dieu ne nous a pas ordonné de vaincre, mais de combattre ! »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Aux premiers rangs de l'assistance sont MM. les Sénateurs, Députés, le Préfet, les Généraux, les Conseillers généraux, les Conseillers d'arrondissement, les Représentants de la Municipalité et du Conseil municipal, du Syndicat d'Initiative de l'Anjou, etc.

Les prélats, NN. SS. Chabot, représentant Mgr l'Évêque de Luçon; Grente, évêque du Mans; le Fer de la Motte, évêque de Nantes; Duparc, évêque de Quimper; Arlet, évêque d'Angoulême; Rumeau, évêque d'Angers; Faisandier S.-J., évêque de Trichinopoly, M. le chanoine Brande, représentant Mgr du Durfort, évêque de Poitiers, le R. P. abbé de Bellefontaine, Mgr Pasquier, le Supérieur des Pères de Notre-Dame-du-Chêne, l'Archiprêtre de Saint-Louis de Brest, occupent des fauteuils dans le sanctuaire et MM. les chanoines sont dans leurs stalles,

Au milieu de l'immense vaisseau un catafalque a été dressé portant des écussons aux armes de Mgr Freppel avec sa devise : *Sponte favos, ægre spicula.* On y a placé le brancard et le coffret contenant le cœur du prélat. Quatre candélabres répandent leur lumière sur les tentures.

La messe pontificale, au cours de laquelle se firent entendre la Maîtrise et la Schola du Grand-Séminaire, fut célébrée par Mgr Grellier, évêque de Laval. A l'issue de la messe, Mgr Duparc prononça une magnifique et éloquente oraison funèbre. Enfin Mgr Grellier donna l'absoute.

NN. SS. les Évêques, les Prélats, les Prêtres, invités par Mgr l'Évêque d'Angers, se rendirent dans la soirée au Grand-Séminaire où ils entendirent un très bel éloge de Mgr Freppel, composé en un latin vraiment cicéronien par le savant doyen de la Faculté des Lettres, M. le chanoine Dedouvres. Et dans la nuit le digne successeur de Mgr Freppel partait pour l'Alsace emportant la précieuse relique.

Nous ne saurions ici, dans le cadre restreint d'une chronique, relater les grandioses manifestations de Strasbourg et d'Obernai et l'enthousiasme des Alsaciens recevant le cœur de leur éminent compatriote. Disons seulement que d'impressionnants discours furent prononcés dans la Cathédrale de Strasbourg par M. l'abbé Delsor, sénateur; Mgr Rumeau, notre évêque, et Mgr Ruch, évêque de Strasbourg. Notre compatriote le vénérable Cardinal Luçon, archevêque de Reims, présidait

Le soir, dans la grande salle des Fêtes, une réunion avait été organisée par le Comité d'initiative que préside M. l'abbé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Delsor; une assistance d'environ quatre mille personnes s'y pressait, parmi laquelle on remarquait M. le Commissaire général du Gouvernement, accompagné de Mme Alapetite, le Préfet, des représentants de la Municipalité strasbourgeoise, le Cardinal Luçon et tous les dignitaires ecclésiastiques. Notre éminent compatriote M. René Bazin, de l'Académie française, y prit la parole pour tracer de main de maître le portrait de l'Évêque, du grand Évêque angevin, alors que M. l'abbé Delsor avait loué en Mgr Freppel le véritable Alsacien, que M. l'abbé Amann l'avait étudié dans sa carrière de professeur et que le général de Castelnau avait fait l'éloge du député.

A Obernai, dont toutes les maisons étaient décorées de drapeaux aux couleurs nationales et papales, une foule nombreuse d'Alsaciens, de Lorrains, d'Angevins et de Bretons du Finistère était massée pour entendre les beaux discours de Mgr Rumeau, de Mgr Ruch, de M. le Dr Monprofit, député de Maine-et-Loire, de M. Mosser, maire d'Obernai, de M. le Dr Oberkirch, député du Bas-Rhin, de M. Inisan, député du Finistère, du marquis de la Bretesche, parlant au nom de M. le sénateur Bodinier, président du Conseil général de Maine-et-Loire. Une compagnie du 6e régiment d'infanterie coloniale avec tambours et clairons rendait les honneurs.

La messe fut célébrée par Mgr Grellier, évêque de Laval, en présence de S. E. le Cardinal Luçon. Après le chant du *Libera* le cœur de Mgr Freppel fut porté dans le monument qui lui était destiné dans le transept de gauche. Dans un vaste médaillon en grès rose est sculpté un ange, qui entoure de ses bras une sorte de tabernacle fermé par une grille dorée. Sous les attributs de la dignité épiscopale on aperçoit le blason avec l'abeille légendaire. Au-dessous on a gravé cette inscription : « Je ne me connais que deux passions : l'amour de Dieu et de l'Église et l'amour de la France. » A droite et à gauche, deux autres inscriptions, l'une en latin, l'autre en français, relatent les dates principales de la vie de l'Évêque d'Angers. Ce monument est l'œuvre de M. Kleim, de Colmar.

Un banquet officiel d'environ cent cinquante couverts fut servi dans la grande salle de la Mairie, sous la présidence du Cardinal Luçon. Parmi les personnalités angevines on pouvait remarquer MM. Dominique et Jules Delahaye, Monprofit, de Grandmaison, Planchenault, Mgr Pasquier, Mgr Thibault. MM. les chanoines Pinier, Urseau, Crosnier, Delahaye, Petiteau,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Des toasts furent prononcés par M. Gyss, adjoint d'Obernai, par M. le baron de Hell, par le docteur Oberkirch, par le docteur Monprofit et par deux prêtres d'Obernai, dont l'un était M. l'abbé Linder, fils d'un ami d'enfance de Mgr Freppel. Un vin d'honneur fut offert par M. le baron de Hell.

Cette belle et émouvante journée fut terminée par un pèlerinage à sainte Odile, la grande patronne de l'Alsace, dont le monastère domine le pays dans un site enchanteur, à 763 mètres d'altitude.

Les discours de Mgr Duparc, l'éloge de M. le chanoine Dedouvres, les discours de Mgr Rumeau et la plupart de ceux qui furent prononcés à Strasbourg et à Obernai ont été publiés dans la *Semaine religieuse du diocèse d'Angers*. Un très beau compte rendu, signé L. Delaunay, y fut imprimé, auquel nous renvoyons le lecteur, ainsi qu'aux journaux d'Angers qui chaque jour relatèrent les différentes phases de cette patriotique manifestation.

Ajoutons que, grâce au Syndicat d'initiative de l'Anjou, qui avait organisé avec le soin dont il est coutumier une série d'excursions en Alsace et en Lorraine, de nombreux angevins purent participer aux solennités de Strasbourg et d'Obernai.

***

A propos de la Loire navigable.

A la réunion, qui eut lieu en juillet, à Nantes, des Chambres de Commerce de la 5e région, M. Kauffmann, ingénieur en chef de la Loire, a fait connaître que si, les crédits strictement indispensables, s'élevant à un million par an, lui étaient accordés, les travaux de la Loire navigable pourraient être considérés comme terminés dans trois ans et qu'à cette époque la navigation serait possible entre l'embouchure de la Maine et de la Loire maritime.

A l'unanimité les membres présents ont, sur la demande de M. Martin-Rondeau, président de la Chambre de Commerce d'Angers, émis le vœu qu'un projet de suppression du radier et de reconstruction du pont de Verdun, à Angers, soit immédiatement mis à l'étude, afin d'assurer en temps utile la jonction de la voie fluviale de la vallée de la Loire avec le port d'Angers, la Mayenne, la Sarthe et le Loir.

Le Conseil d'arrondissement d'Angers, dans sa réunion du 1er août, constate que, quant aux doléances des riverains de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Loire et affluents appuyées par lui en 1920, une réponse fort peu satisfaisante a été donnée.

Cette réponse émane du service de la Loire navigable et l'ingénieur qui l'a rédigée déclare que les plaintes ne sont nullement fondées; qu'aucun relèvement du plan d'eau n'a été provoqué et surtout qu'aucun dégât sérieux n'a été causé aux cultures; que les quelques rares dégâts constatés ont été l'objet d'indemnités.

Le Conseil d'arrondissement, après avoir entendu cette réponse, regrette le parti-pris de l'administration de l'aménagement de la Loire qui lui fait méconnaître ce que le public et les usagers constatent chaque jour. Il est possible que le service ait alloué dans quelques cas des indemnités qui, d'ailleurs, ne sont pas encore toutes réglées. L'étiage de la Loire ayant été très bas toute l'année, le Conseil remet à sa prochaine session le temps de formuler de nouvelles plaintes, s'il y a lieu.

D'autre part le Conseil d'arrondissement de Cholet a émis le vœu :

1° Que de justes indemnités soient payées aux riverains de la Loire justifiant d'un préjudice causé par les travaux de navigabilité de la Loire ou à l'occasion desdits travaux ; 2° en ce qui concerne la situation particulière de Saint-Florent-le-Vieil, que, après avis de la Commission consultative d'hygiène de l'arrondissement de Cholet, l'Administration des Ponts et Chaussées veuille bien prendre toutes mesures propres à éviter la stagnation des eaux de la Loire devant cette localité et assurer un courant suffisant pendant la période des basses eaux.

Le comte de Bresson, dans le *Figaro*, préconise la construction d'un canal dont le parcours quitterait le sol d'alluvions de la vallée de la Loire pour suivre une ligne du faîte perpendiculaire aux affluents de gauche.

Le canal, que le comte de Bresson appelle le transcontinental, s'amorcerait en face de Nantes, à Pont-Rousseau, suivant le lit de la Sèvre-Nantaise, qui serait canalisé jusqu'à Clisson; il remonte le lit de la Moine jusqu'en amont de Cholet, se continue jusqu'au confluent du Thouet, à Montreuil-Bellay, et déjà, coupant à travers la vallée de la Dive, aboutit au confluent de la Vienne et du Négrou à Pontillé, à une lieue en aval de Chinon. Puis il utilise la Vienne jusqu'à l'Ile-Bouchard, se dirige de là droit vers l'Indre, qu'il atteint à Aulnay-sur-l'Indre, remonte l'Indre jusqu'à Esvres, coupe par Azay-sur-Cher et rejoint par le Cher le canal du Berry à Noyers-sur-Cher. — C'est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

là que serait le point de soudure. — Tours serait relié par un branchement à Azay-sur-Cher.

Un autre branchement, utilisant la Sauldre, communiquerait de Noyers-sur-Cher à Orléans. Le parcours de Pont-Rousseau à Noyers sur-Cher est de 282 kilomètres et dix écluses seraient suffisantes.

***

Au tombeau de La Fayette.

Le 26 août, la délégation de la Légion américaine a rendu visite au tombeau de La Fayette au cimetière de Picpus, à Paris.

Le marquis de Dampierre a pris la parole au nom des descendants des soldats et marins français morts pour l'indépendance américaine.

Si ce petit cimetière de Picpus, a-t-il dit, disposé autour de la tombe de La Fayette, demeure pour beaucoup de générations d'Américains un lieu de pieux pèlerinage, soyez certains que tous les Français veilleront pieusement sur les cimetières dispersés sur les collines et vallées de France, ces cimetières où soixante mille petits emblèmes marquant la place où reposent des corps de soldats américains se dressent comme autant de sentinelles chargées de veiller au droit et à la justice.

***

En l'honneur d'un maréchal japonais.

Un déjeuner a eu lieu le 7 juillet à Paris, chez M. G. de Grandmaison, député de Maine-et-Loire, en l'honneur de S. A. I. le prince Kan-In, maréchal de l'armée japonaise, dont il fut le camarade à Saint-Cyr et à Saumur. Parmi les convives : S. E. le général Vatanabé, attaché militaire du Japon; le général Debeney, commandant l'École supérieure de guerre; M. François Arago, vice-président de la Chambre; les généraux Weygand, Forqueray, Aubé, Laignelot, Duval; S. E. le général Chérif-Pacha, les colonels Pierre Detroyat, Palyart et Sadi Carnot, le comte J. des Courteils, M. G. Delesseux, M Matsui.

***

Un legs aux soldats mutilés angevins.

M. Alexandre Grimal, né à Angers et décédé à Nice en 1919, a légué 15.000 francs à tous les soldats mutilés nés à Angers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le *Journal officiel* a publié un arrêté du ministère des pensions qui attribue cette somme au Comité départemental des mutilés et réformés de guerre du Maine-et-Loire, à charge par lui d'en employer le montant, conformément à la volonté du testateur, en faveur « de tous les soldats mutilés nés à Angers ». La somme qui reste disponible, après les frais déduits, s'élève à 14.805 francs 40 centimes.

***

Une centenaire.

A Briollay on a fêté magnifiquement le centenaire de Mme Chedanne, mère d'un ancien maire de la commune. Une messe fut célébrée, à laquelle assistaient le maire, les conseillers municipaux et la population tout entière.

***

Les monuments du souvenir.

Le 3 juillet fut inauguré à l'École des Arts et Métiers d'Angers un monument élevé par la piété de leurs camarades à la mémoire des anciens élèves morts pour la Patrie.

Une messe fut célébrée par M. le chanoine Thibault, vicaire général, dans la Cathédrale d'Angers, pendant laquelle M. le chanoine Ballu prononça une patriotique allocution. Au temple protestant M. le pasteur Cormè rappela lui aussi la mémoire des Gadz'Arts tombés au champ d'honneur.

L'après-midi eut lieu dans la cour d'honneur de l'École des Arts, ornée de tentures et de drapeaux tricolores, l'inauguration du monument, sous la présidence de M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'état à l'enseignement technique.

Ce dernier se rendit ensuite à l'Usine électrique, à l'École primaire supérieure et à la Chambre de Commerce où un vin d'honneur lui fut offert, pendant lequel MM. Martin-Rondeau, président, M. Koszul et le Dr Monprofit, député, prirent la parole. Le sous-secrétaire d'État annonça que la subvention allouée par l'État à la Chambre de Métiers d'Angers, qui était de 10.000 francs l'année dernière, sera cette année sensiblement augmentée.

Pendant les mois de mai et de juin, des monuments aux morts de la guerre ont été élevés et inaugurés solennellement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la Fosse-de-Tigné, Thouarcé, Le Lion-d'Angers, Vernantes, l'Institution Saint-Julien d'Angers, La Varenne, Chemillé, Andard, Mazé, Mouliherne, Coron, Cernusson, Faveraye, Mâchelles, Melay.

***

Littérature, sciences et arts.

L'Anjou était représenté par Mgr Pasquier, recteur des Facultés catholiques, à la grandiose cérémonie qui eut lieu à Louvain à l'occasion de la bénédiction de la première pierre de la nouvelle Bibliothèque de l'Université catholique de cette ville.

Le 12 juillet un grand nombre de personnalités militaires et civiles se sont réunies au château de Saumur pour y visiter le musée du Cheval. Dans des salles parfaitement aménagées ont été réunis, par les soins de personnes compétentes, tous les documents concernant l'histoire du cheval à travers les âges.

M. le vétérinaire principal Caritte, conservateur du Musée du Cheval, a lu une étude très documentée et du plus haut intérêt sur l'étrier, ses origines, son emploi.

La réunion s'est terminée par une visite à la riche collection de mors et d'étriers léguée au Musée en 1914 par M. de Lamaugarnie.

Après le *Mercure de France* la *Revue critique des Idées et des des Livres* vient de publier des vers d'Alphonse Métérié : *Couronne.*

Ces vers, dédiés à la mémoire d'un ami que l'Université catholique d'Angers et tous les lettrés angevins reconnaîtront, sont d'un sentiment délicieux sous une forme harmonieuse, d'une intimité exquise et émouvante.

Le 17 juillet ont eu lieu le matin dans les salles de l'Hôtel de Chemellier l'inauguration de l'exposition des travaux des élèves de l'École régionale des Beaux-Arts et le soir, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de ville, la distribution des prix aux élèves de cette école.

Des discours furent prononcés par le directeur, M. Paride-Weber, et M. Pottier, adjoint au maire d'Angers. Le nombre des élèves qui ont suivi les cours est de 421.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 31 juillet ont eu lieu les concours d'apprentissage de la Chambre de Métiers de l'Anjou. Les épreuves pratiques orales et écrites avaient lieu à l'École des Arts-et-Métiers d'Angers, les examens des cours de coupe, couture et broderie, dans l'ancienne cour d'appel, place des Halles. 312 candidats se sont présentés; il n'y en avait eu que 190 en 1920.

Parlant du portrait du capitaine de Terves, œuvre du peintre Hugues de Beaumont, l'*Express d'Angers et de l'Ouest*, dans son numéro du 21 juillet, s'exprime en ces termes :

Il nous a été donné d'admirer hier une œuvre du peintre distingué Hugues de Beaumont. Il s'agit du magnifique portrait du capitaine de Terves, frère de Mme la comtesse d'Ollone, qui fut tué glorieusement au Maroc, quelques mois avant la guerre, à la tête de ses spahis.

Personne n'a perdu le souvenir de ses obsèques à Angers et à Saint-Jean-des-Mauvrets, de l'émotion spéciale étreignant les cœurs, de la foule immense et recueillie, des drapeaux frissonnant comme au vent des batailles prochaines. On eût dit qu'un obscur sentiment faisait accepter la mort du jeune chef comme la préface de futurs holocaustes,

L'artiste a magnifiqeument campé le capitaine de Terves dans le dolman rouge des spahis que découvrent les plis rejetés en arrière, le grand burnous blanc.

La figure se détache sur le fond d'ocre des montagnes marocaines; à droite on aperçoit, indiquées avec sobriété, les premières tentes du camp de spahis. La côte est très belle, simplement modelée dans la lumière. C'est une œuvre qui fait le plus grand honneur à l'artiste.

Hugues de Beaumont, qui peint tour à tour des mondanités vues d'une façon très personnelle, ou des scènes où l'ironie mordante et le dessin puissant l'apparentent aux maîtres de la satire, se montre là un portraitiste également de grande lignée.

Autour de la noble et vieille demeure, entouré de tous ceux de sa race, le capitaine de Terves, mort au champ d'honneur, revivra grâce au talent éminemment français du peintre Hugues de Beaumont

L'*Écho d'Anjou* a fait savoir le 7 août qu'il cessait de paraître et que son service serait fait dorénavant par la *Presse angevine*. Ce journal, créé par M. Gardot, avait cessé sa publication pendant la guerre. Il avait revu le jour lors des dernières élections législatives sous une autre direction.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Sports :

Le célèbre aviateur Sadi Lecointre, volant pour la coupe Michelin, venant de Romorantin et qui avait dû atterrir à Saumur par suite d'une panne de moteur, est arrivé à Angers le 1er juillet.

Les Régates d'Angers-Nautique ont eu lieu à Angers le 3 juillet, elles ont été couronnées d'un plein succès. Au banquet qui suivit la distribution et eut lieu à l'hôtel de la Boule-d'Or, des allocutions ont été prononcées par MM. Vétillard, Maurice de Farcy, Delêtre et Péan.

Au banquet donné par l'Aéro-Club de l'Ouest, le 4 juillet, dans son hôtel de la rue de la Préfecture et pendant lequel un orchestre dirigé par M. Martelli se fit entendre à plusieurs reprises, des discours ont été prononcés par MM. le préfet Borromée, Pottier, adjoint au maire d'Angers, Gasnier du Fresne, président de l'Aéro-Club de l'Ouest, et Laurent Eynac, sous-secrétaire d'État à l'aviation. M. Maurice de Farcy a projeté sur l'écran des vues retraçant l'histoire de l'aviation, ses débuts, ses perfectionnements.

Les épreuves du Concours du cheval de guerre à Saumur furent des plus intéressantes. Les dernières eurent lieu le 13 juillet devant une assistance nombreuse et choisie.

Mais où l'attration domine et où les tribunes se garnissent d'une foule très élégante, émaillée des uniformes militaires les plus divers, c'est à 11 heures, lorsque le commandant Watel, sur son élégante monture « Vénus », fait son entrée sur la carrière, suivi de son impeccable peloton d'écuyers du cadre noir.

La première journée du Meeting cycliste du Moto-veloce-club angevin s'est déroulée dans l'ordre le plus parfait le 10 juillet, dans l'avenue Jeanne-d'Arc. L'Américaine (60 kilomètres) fut gagnée par Valinthout-Papin et la finale par Mourand.

Le 14 juillet le coureur cycliste Poulain a enlevé le grand-prix d'Angers qu'il avait déjà conquis en 1902, 1905 et 1914.

La neuvième traversée de Tours à la nage a été gagnée par l'angevin Pélissier. Dans le classement des clubs, le Sporting-club de l'Ouest s'est vu attribuer le numéro un.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le cycliste angevin Persigan s'est classé premier dans la course Château-Gontier-Nantes, Nantes-Châteaugontier organisée par l'*Ouest*, *Le Phare* et *l'Ouest en plein air*.

Le 17 juillet la Société de gymnastique Le Ronceray a inauguré un nouveau stade près du Champ des Martyrs.

Le 17 juillet le Club hippique de l'Anjou avait organisé une épreuve attelée sur Bouchemaine. Le premier prix a été gagné par « Mascotte » à M. Vaumorin, de la Pouèze.

Le nageur tourangeau Wattel a été, le 17 juillet, vainqueur dans la traversée de Saumur à la nage. Dans le classement par clubs, le Sporting-club du Crédit de l'Ouest a conquis la première place.

Le 23 juillet avait lieu la 10e traversée d'Angers à la nage, organisée par la Ligue nationale de l'Atlantique, avec et sous le patronage du *Petit-Courrier*. Plissier, du Sporting-club de l'Ouest, s'est classé premier avec 35'66" battant l'ancien record (38'). L'équipe du Sporting-club du Crédit de l'Ouest a été classée première et Garnier, du Club sportif Bessonneau, a gagné le premier prix de plongée, battant le record de l'Atlantique par 2'21" contre 1'47". Dans le match, de Water-polo le Sporting-club de l'Ouest a battu les équipes tourangelles.

L'Union d'Anjou avait organisé une réunion sportive le 23 juillet au Louroux-Béconnais. Plus de 3.000 gymnastes, plus de 40 sociétés appartenant aux patronages angevins y prirent part. Les différentes épreuves furent très bien enlevées. Le président du concours était le général de Cadoudal, ancien commandant du 2e Corps d'armée, assisté du colonel de Gouvello, président de l'Union d'Anjou, du comte du Réau, du lieutenant-colonel d'Hattecourt, de M. Henri Cesbron-Lavau et du capitaine Danet. Tous les concours terminés après une courte répétition des mouvements d'ensemble, une messe fut célébrée sur un autel dressé devant la tribune pendant de laquelle les gymnastes chantèrent la « Marche de l'Union d'Anjou » et Mgr Baudriller, prononça une très belle allocution. Un banquet réunit alors les personnalités officielles et les membres du jury; des toasts y furent prononcés par MM. le chanoine Courtin, le marquis de Dampierre et de Grandmaison. Puis eurent lieu un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

défilé et un festival donné par 300 musiciens dirigés par M. l'abbé Jaudouin, qui furent suivis de la remise des challenges. M. le marquis de Dampierre y expliqua la valeur du Challenge Lamoricière, qu'il vient de fonder, puis d'éloquents et patriotiques discours furent prononcés par le colonel de Gouvello et le général de Cadoudal.

A Saumur, également le 23 juillet, le cycliste Poulain s'adjuge le match entre parisiens; Lucien Louet et son équipier Georges Perrin gagnent l'Américaine de 30 kilomètres.

Le 31 juillet Plissier, du Sporting-club de l'Ouest, se classe premier dans la traversée de Blois à la nage et le Sporting-club du Crédit de l'Ouest triomphe dans le classement par clubs.

Le Concours du Challenge du fanion, qui donne à la société se classant première l'honneur de la garde du fanion du IXe corps d'armée et la préséance sur toutes les autres sociétés de la IXe région, a été disputé le 24 juillet à Tours entre 25 sociétés. Il a été gagné par la Jeanne-d'Arc de Saumur.

Dans le Rallye-automobile Angers-Nantes-La Baule organisé par l'Automobile-Club de l'Ouest, qui eut lieu le 14 août, M. Malinge d'Angers s'est placé troisième avec une voiture Rochet-Schneider.

***

Conférences :

Le 5 juillet, au Cirque-Théâtre d'Angers, sous le patronage de l'Aéro-Club de l'Ouest et sous la présidence de M. Gasnier du Fresne, président dudit club, MM. de la Vaulx et le capitaine Fonck donnèrent de très intéressantes conférences. Ils prononcèrent la nécessité de vulgariser l'aviation, de se grouper pour favoriser l'aviation commerciale et dépeignirent l'activité des Allemands pour perfectionner et rendre l'aviation redoutable. Aux applaudissements unanimes de l'assistance, le capitaine Fonck raconta comment un pilote peut arriver à attaquer un groupe d'avions boches sans se faire descendre.

En présentant les conférenciers, M. Gasnier du Fresne a exprimé la douleur que tous ont éprouvée en apprenant la mort glorieuse du général Bailloud.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nominations, promotions, décorations.

M. Defossé, sous-préfet de Baugé, a été nommé secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire; M. Giraud, sous-préfet de Blaye, a été nommé sous-préfet de Baugé.

M. Lemoine, professeur à l'École primaire supérieure d'Angers, a été nommé inspecteur primaire à Segré, en remplacement de M. Martin, nommé inspecteur primaire à Saint-Brieuc.

M. l'abbé Demange, curé de Trémentines, a été nommé chanoine titulaire et archiprêtre de la Cathédrale.

Parmi les promotions dans la légion d'honneur nous relevons les suivantes :

Au grade de commandeur :

MM. le général de brigade Écochard, Gruet, médecin principal de 1re classe, Spillmann, médecin principal de 2e classe;

Au grade d'officier :

MM. Rouvier, chef de bataillon au 77e d'infanterie; les lieutenants de vaisseau Pelle-Desforges et de Cambourg; Martin, vétérinaire au 63e d'artillerie; Le Roux, médecin-major de 1re classe de la place d'Angers;

Au grade de chevalier :

MM. Louis Gautier, bien connu des lecteurs de la *Revue de l'Anjou* sous le pseudonyme Yves Chaumet, rédacteur à l'*Auto*, pendant la guerre lieutenant d'infanterie; Eugène L'Hoest, statuaire dont nous avons publié une biographie illustrée, due à la plume de M. Leroux-Cesbron; l'abbé Civrays, professeur à l'Université catholique, aumônier du 9e corps; Édouard Gaschet, caporal au 43e d'infanterie coloniale, déjà titulaire de la médaille militaire, de la croix de guerre avec deux étoiles et une palme et de la médaille coloniale; les docteurs Roguet, d'Angers et Audureau, de Jallais; Duboille Édouard, interne à l'Asile d'aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire; Mallet, directeur des abattoirs d'Angers; Brochet, instituteur à Saint-Sauveur de Flée; Rouard, sous-lieutenant au 89e d'infanterie; Grimault, archiviste-paléographe, capitaine au 71e territorial; Amédée Robin, de la Compagnie transatlantique; Roi, président de la fédération des mutilés et réformés de Maine-et-Loire;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Couteau Jacques, de la maison Beauvais et Robin; Charles Cotelle, lieutenant au 135e d'infanterie.

Ont été promus officiers de l'Instruction publique :

MM. Brin, professeur à l'École de Médecine et de pharmacie; Gasnault, professeur à l'École normale; Legros, sous-directeur de l'École des Arts et Métiers.

Officiers d'académie :

MM. Fernand Lutscher, professeur à l'École régionale des Beaux-Arts; Maupoint, instituteur à Savennières; Vinsonneau Camille, professeur à l'École de médecine et pharmacie; Olivier Couffon, docteur en médecine dont nous publions en ce moment un très intéressant travail sur les ardoisières; Durand, président de l'Association des Anciens Élèves de l'École primaire supérieure.

Dans le mérite agricole, ont été nommés au grade d'officier : M. Borromée, préfet de Maine-et-Loire.

Au grade de chevalier : MM. Crétin, et Péan, chefs de division à la préfecture, Roimarmier, sous-préfet de Saumur.

La médaille d'or de la mutualité a été décernée à M. le Dr Monprofit, député.

La médaille de la Reconnaissance française a été attribuée à Mmes Brincard, née Thérèse Germain; Bigeard, née Thérèse Taupin; Mlle Brunet Marie-Thérèse; M. de la Villebiot, Geoffroy.

La sœur Fulgence (Joséphine Humeau), directrice de l'hôpital des Ponts-de-Cé depuis 1870, a reçu la médaille d'or de l'Assistance publique; la médaille d'argent a été décernée à MM. Franco et le Dr Gendre, inspecteur et sous-inspecteur de l'assistance publique à Angers et une médaille de bronze a été décernée à M. le Dr Tardif Édouard, médecin à l'hôpital de Longué.

Nécrologie.

Le 11 juillet ont eu lieu en l'église Saint-Serge d'Angers les obsèques de M. Paul Robin, ancien maire de Brain-sur-l'Authion. Au cimetière M. Planchenault, conseiller d'arrondissement, en l'absence de M. le sénateur Bodinier, conseiller

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

général, empêché par la maladie, a rendu hommage au défunt « à qui la commune de Brain-sur-l'Authion, le Comice agricole du canton Sud-Est et le canton tout entier doivent et devront toujours une affectueuse reconnaissance ».

Le deuil était conduit par MM. Paul, Gabriel, Maurice, Pierre et Amédée Robin, fils du défunt.

Le 6 août ont eu lieu à Martigné-Briand les obsèques de M. Merlet, ancien préfet et ancien sénateur de Maine-et-Loire. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Dominique et Jules Delahaye, sénateurs, A Planchenault, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire d'Angers, et Robert Grignon. A l'église, M. le curé de Martigné, en quelques mots très simples et émouvants, a rappelé que, quoique M. Merlet ait interdit les discours, il ne pouvait taire sa bonté et sa générosité, « générosité discrète et délicate pour toutes les bonnes œuvres et en particulier pour les écoles chrétiennes ». Le deuil était conduit par M. Merlet, ingénieur des mines, son fils, et M. Roger de la Porte, son gendre.

M. René Chudeau est mort le 7 août à l'âge de 57 ans. Il laisse le souvenir d'un savant que sa modestie a tenu à l'écart de la gloire et de la notoriété publique et aussi d'un homme de cœur. Depuis 1905, toute sa vie a été consacrée à l'étude du nord-ouest de l'Afrique, où il a accompli six missions successives et où il a relevé près de 20.000 kilomètres d'itinéraires. Mais son pays d'élection a été la Mauritanie et le Sahara occidental.

Dans cette zone, dit le *Journal des Débats*, il a été en quelque sorte un précurseur de l'influence française, ayant activement collaboré à la fondation de Port-Étienne et contribué à faire de cette ville un centre industriel et commercial, grâce aux pêcheries de la baie du Lévrier et aux caravanes de l'intérieur. Il avait fait le trajet du chemin de fer France-Sahara.

Il était le fils de M. Arthur Chudeau, qui fut vice-président du Bureau de bienfaisance d'Angers et capitaine à la Compagnie des sapeurs-pompiers.

Le 28 août Mgr Rumeau bénissait, dans le cimetière de Faveraye-Machelles une chapelle en l'honneur des soldats morts pendant la guerre. Aux émotions patriotiques et reli-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rieuses, fit remarquer l'éloquent évêque d'Angers, se mêlait en ce jour, dans toutes les âmes, un sentiment de tristesse. La mort venait d'enlever, à cette commune même un homme dont la présence aurait encore rehaussé l'éclat de cette fête, un noble vieillard admiré et vénéré de tous : M. J. Cesbron-Lavau.

La nature l'avait doué d'une intelligence d'élite pleine de ressources, aussi capable de s'élever dans les hautes régions de la pensée que de pénétrer les finesses de l'art le plus délicat. Peintre distingué, il avait pu, dans sa jeunesse, aborder le concours du prix de Rome, sans paraître téméraire : l'estime des connaisseurs lui en donnait le droit. Jusque dans les dernières années de sa vie, il brilla par son beau talent de dessinateur. Les lecteurs de l'*Histoire d'Angers à travers les âges* savent quel charme et quel prix ajoutent à cet ouvrage les admirables croquis dont il l'a illustré. Son esprit cultivé, nourri des meilleures traditions littéraires et orné de multiples connaissances, dues à des lectures très variées, rendait sa conversation délicieuse. Il savait parler de tout, avec une égale facilité, sans prétention, sans pédantisme, dans un langage d'une distinction ravissante, semé d'ingénieuses images et de mots spirituels qui donnaient à sa pensée le relief et l'éclat.

Les obsèques de M. Léon Griffon, industriel, ont été célébrées le 20 août à Torfou. L'absoute a été donnée par Mgr Rumeau qui, en termes élevés et touchants, a prononcé l'éloge du défunt. Au cimetière des discours ont été prononcés par M. le marquis de la Bretesche, conseiller général, et par un employé de la maison.

Travailleur acharné, fils de ses œuvres, M. Griffon avait à force de labeur et d'énergie, et dans des circonstances parfois difficiles, dirigé habilement et développé à Cholet et à Torfou son industrie de conserves, dont bénéficiaient non seulement les ouvriers, mais les cultivateurs du pays. Homme de bien et d'honneur, de vrai sang vendéen, chrétien exemplaire, il donna, pendant la guerre, une très large part de ses revenus aux formations sanitaires du département et à toutes les œuvres ayant pour but l'amélioration du sort des combattants, des malades et des blessés.

X***.

Le Directeur-Gérant, G. GRASSIN.

Angers imp. G. Grassin, Richou Frères successeurs. — 2 22

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Comte de Bernard de la Frégeolière

Le comte de Bernard de la Frégeolière, qui fut souvent le collaborateur de la *Revue d'Anjou*, est décédé cette année au château de Lorrière à l'âge de 75 ans. Avec lui disparaît un de ces gentilshommes de l'ancienne France dont le tact, l'amabilité et la courtoisie donnaient tant de charme aux relations sociales. Inébranlable dans ses principes religieux et politiques, il les exposait avec tant d'affabilité et de « douceur angevine » qu'il laissait son contradicteur au regret de ne pas partager ses convictions. Comme notre grand évêque Mgr Freppel, il pensait que la vérité doit être défendue pour elle-même et répétait souvent : « Dieu nous a commandé de lutter, il ne nous a pas commandé de vaincre ». Son obligeance était sans limites; il ne reculait devant aucune peine, aucune démarche, aucun ennui, pour rendre service, même à un indifférent.

D'une vieille famille angevine qui a donné à notre ville plusieurs de ses premiers maires, entre autres Jean Bernard d'Étiau, qui joua un si grand rôle dans la réunion de l'Anjou à la France, à la Touraine un de ses plus grands archevêques, Jean Bernard, ami et confesseur du roi René, le comte de la Frégeolière resta toute sa vie fidèle à son pays d'origine. Son enfance et sa jeunesse s'étaient écoulés à Angers; il était par sa mère — elle-même écrivain de talent — petit-fils du comte de Boissard, « le furet légitimiste », comme l'appelaient ses contemporains, et le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

petit-neveu du comte de Villebois-Mareuil, « le taureau chrétien », tous les deux fondateurs et rédacteurs de la *Gazette d'Anjou*. Il fit au Petit-Séminaire Mongazon de brillantes études et puisa, sous les admirables maîtres qui y professaient alors et dont le dernier survivant est M. le Curé de Saint-Laud, un tel goût et une telle connaissance des études classiques que, vingt ans plus tard, il écrivait, sans le secours d'aucun dictionnaire, sa thèse de droit romain et qu'il put préparer ses enfants au baccalauréat. A peine bachelier, il entra à l'École navale, après seulement trois mois de préparation sous l'unique direction de son père.

Il expliquait modestement ce succès sans précédent en disant que la connaissance approfondie des humanités préparait merveilleusement aux études mathématiques; mais la vérité est que son intelligence, servie par une incroyable facilité de travail, s'adaptait à toutes les questions, s'intéressait à toutes, en les étudiant toujours au point de vue le plus général. Cette habitude de considérer toute chose d'une façon large et élevée il l'a conservée toute sa vie. Il avait horreur des petits particularismes qui rétrécissent l'esprit et qu'il appelait les « formules arithmétiques » par opposition aux « formules algébriques ». « Généralisons, généralisons », avait-il coutume de dire à ses enfants et petits-enfants quand, incomparable professeur, il leur expliquait un problème difficile. La rectitude de son jugement lui fit éviter mille erreurs sociales, politiques et religieuses; il ne fut ni libéral, ni moderniste, ni bergsonien, et cependant toutes les questions scientifiques, historiques, philosophiques, littéraires et sociales le passionnaient. Il excellait à faire parler chacun de son sujet préféré, cherchant toujours à s'instruire. Peu de jours avant sa mort, il écrivait à un professeur de notre Université au sujet d'une version donnée au concours et s'informait près d'un hellénisant de la façon dont il fallait expliquer le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rôle passif de Laërte, père d'Ulysse, vis-à-vis des prétendants de Pénélope.

Sorti le seizième de l'École navale, en 1866, il partit sur le *Jean-Bart*, école d'application, pour sa première croisière. Son rang de sortie le classa septième. Il aimait à rappeler que c'était à cet heureux classement qu'il avait dû, en 1870, d'échapper à l'ennui d'une énervante campagne aux Antilles et d'aller combattre avec l'armée de la Loire, pendant que son père, volontaire de soixante-trois ans, prenait, comme chef de bataillon de mobilisés, une part glorieuse à la victoire de Monnaie, un des rares succès de cette triste guerre.

Démissionnaire en 1874, il épousait l'année suivante sa cousine, Mlle de Bernard de Danne. Ce mariage resserrait encore ses liens avec l'Anjou. Le jeune ménage passait l'hiver à Angers. L'esprit, l'entrain, l'intarissable gaieté, l'amabilité souriante du comte de la Frégeolière lui ouvrirent tous les salons, si brillants, alors, de notre bonne ville. Mais, si les soirées étaient consacrées au monde et aux relations de famille, les journées étaient réservées au travail et aux recherches qui devaient, dix ans plus tard, produire cette *Généalogie de la Maison de Bernard* que M. l'abbé Uzureau, bien qualifié pour en juger, proclame « un chef-d'œuvre ». Entre temps avait aussi vu le jour *Émigration et Chouannerie*, mémoires du général de la Frégeolière, le fameux « M. Henri » des grandes guerres. Dans cet ouvrage la part du petit-fils égale celle de l'aïeul, en raison de tout ce qu'il a ajouté au texte primitif pour l'expliquer et le compléter. Tels chapitres sur l'émigration et les cent-jours sont remarquables.

Mais la ville ne faisait point négliger la campagne. Devenu conseiller municipal de Chigné, le comte de la Frégeolière eut à cœur, pendant plus de trente ans, de veiller à la sauvegarde des intérêts de la commune. Les choses n'allaient pas toujours toutes seules. C'est ainsi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que, en 1880, une interdiction illégale des processions ayant été prononcée par un maire sectaire, il arrive en hâte d'Angers pour s'opposer à cette mesure arbitraire, en dépit de la présence du sous-préfet et de douze gendarmes. Plus tard, l'école libre, qu'il avait fondée en 1879, fut menacée de fermeture par la loi qui interdisait l'enseignement aux congréganistes, sans vouloir préciser les conditions de laïcisation du personnel. Le procureur osa requérir, pour crime de réouverture d'école, six mois de prison et cinq mille francs d'amende. Les deux condamnations de 1904 et 1905 lui parurent toujours deux titres d'honneur et peu s'en fallut qu'il ne refusât de se laisser amnistier.

Toute une couronne d'enfants était venue ajouter aux charmes de son foyer; mais la mort avait fait choix des plus beaux fleurons. En 1896, il perdait son fils aîné, auquel il avait dédié, comme une suprême leçon, la vie de son aïeul; digne fils de son père, l'enfant était bachelier à quinze ans et admissible à l'École navale, quand il fut emporté, d'une façon foudroyante, le jour même où il devait passer son examen oral. Une de ses filles, appelée dès son plus jeune âge à la vie religieuse, était entrée chez les Dames du Sacré-Cœur. Les néfastes décrets l'envoyèrent en exil; elle mourut à Lemberg, le 20 mai 1905, en odeur de sainteté. Ces grandes douleurs furent supportées avec la résignation du chrétien qui espère les éternels revoirs.

En 1888, il quittait Angers et, pour donner cours à son activité, acquérait en Algérie un domaine forestier considérable dont, pendant le reste de sa vie, il devait s'occuper avec tout le zèle et l'intelligence dont il était capable. Il étudia, avec sa conscience habituelle, les questions algériennes et son cœur de français et de chrétien fut vite douloureusement ému de la lamentable façon dont elles sont comprises à Paris.

L'ignorance et le sectarisme s'y donnent carrière sans qu'on pense à interroger ceux qui, ayant vécu sur les lieux,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pourraient donner un bon conseil. On tente d'assimiler l'Arabe en le dotant de notre civilisation sans lui faire connaître la religion chrétienne qui en est la base. Le résultat du système est un être monstrueux qui unit les vices du barbare à ceux du civilisé et auquel une législation imprévoyante donne une liberté et des privilèges dont il fait le plus lamentable usage. Et les honnêtes gens de s'écrier : « L'Arabe est une brute, il ne peut être ni Français, ni Chrétien. »

A ces découragés le comte de la Frégeolière répondait, après Mgr Livinhac, supérieur des Pères Blancs : « L'Arabe ne sera Français que quand il sera Chrétien ; ne vous découragez pas, toutes les nations sont convertissables. Notre-Seigneur n'a pas dit que l'Évangile serait prêché à tous les peuples de la terre, sauf aux Arabes. » Le saint Père de Foucault, dont René Bazin vient de raconter l'admirable vie, pensait exactement de même.

Le comte de la Frégeolière fit tout au monde pour répandre ses idées ; lettres, articles de journaux, de revues, il n'épargna rien, sans arriver à éclairer nos législateurs plus *Islamophiles* qu'*Arabophiles*. Là où il put appliquer ses théories il traita les indigènes comme un Français et un Grand Seigneur, sans les mépriser ni les humilier, leur imposant le respect par son esprit de justice et la dignité de sa vie, ainsi que par la fermeté de répressions dont ils ne lui gardaient pas rancune, tellement elles étaient méritées. Trente-deux ans de ce régime eurent de visibles résultats sur la mentalité des Arabes du domaine de la Frégeolière et, en 1914, son propriétaire eut la satisfaction d'entendre un administrateur lui dire cette parole dont il ne fut pas médiocrement flatté : « Surtout restez au milieu de vos Arabes, vous me valez un régiment. »

Cependant, patriote enthousiaste et toujours soldat dans l'âme, le rôle de pacificateur ne suffisait pas à son zèle ; malgré son âge avancé, il voulut contracter un engagement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et se mit à la disposition du Ministère de la marine; ses démarches ne furent pas couronnées de succès.

Les années de guerre n'interrompirent pas ses traversées annuelles, en dépit du réel danger qu'elles offraient; il a raconté dans la *Revue de l'Anjou*, avec son humour habituel, celle de 1916 où il reçut dix-huit coups de canon. Pendant ce temps, son fils, fait prisonnier en 1914, revenait prendre dans l'aviation son poste de combat et était grièvement blessé, en avril 1918. « Je me bats pour mon frère mort et mon père trop âgé », avait-il coutume de dire à ceux qui lui reprochaient sa folle témérité.

Toujours jeune et plein d'entrain, le comte de la Frégeolière repartait pour l'Algérie en décembre 1920. Ceux qui le virent alors ont reçu avec stupeur l'annonce de sa mort; ses Arabes l'ont pleuré comme un père et les journaux algériens, des opinions les plus diverses, lui ont consacré des articles nécrologiques.

Sa dernière joie fut un séjour à Biskra, près du duc et de la duchesse de Vendôme, où il constata avec satisfaction que les princes jugeaient comme lui la question arabe.

A son retour il fut atteint de la maladie qui devait l'emporter. Il la supporta avec sa sérénité et son courage habituels. Une de ses dernières paroles fut celle-ci : « Cette maladie m'a été envoyée pour mon bien; elle me fait voir toute chose sous son vrai jour; aussi me suis-je promis de ne me plaindre jamais. » Il tint parole et mourut en pleine connaissance, ayant reçu tous les sacrements, souriant à la mort comme il avait souri à la vie. Au dernier moment ses yeux fixèrent avec une telle intensité un objet invisible qu'on put croire que l'Au-delà ouvrait devant lui ses merveilleuses perspectives. Il avait beaucoup espéré; il doit lui avoir été beaucoup donné.

J. E.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean-Antoine Vial

Citoyen de Chalonnes

(Suite)

Vial à la mairie de Chalonnes.

Évacuation de la Ville

Vial avait été élu à la fin de 1792 au Conseil de l'administration du département et à la mairie de Chalonnes. Il devenait une personnalité angevine et, politique à part, le rôle n'était point pour lui déplaire. Politique à part, parce que, à ce moment-là, il n'était point encore engagé dans la lutte des factions et ses désirs ne le poussaient pas plus loin que l'hôtel de ville de son village. Le premier dans la province plutôt que le second à Rome; le mot de César, révérence gardée, est assez bien dans l'esprit de Vial, plus habitué à dominer, à régenter qu'à délibérer. Sûr de soi, d'ailleurs, plus qu'il ne convient à qui doit prendre l'avis des autres, son penchant naturel allait à la mairie et il choisit la mairie [1]. Plus tard, il dira qu'il a fait là un sacrifice à la Révolution en se mettant au seuil des conspirations vendéennes. On peut garder l'une ou l'autre des explications; la première est plausible.

D'ailleurs le rêve d'autocratie fut court et les affaires ont tourné tout autrement que Vial le supposait.

La situation, il faut l'avouer, n'était pas brillante. Que Fleury conspirât ou ne conspirât pas encore, c'était une question de jour et d'heure et tout l'arrière-pays était singu-

[1] Lettre du 29 décembre 1792.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lièrement troublé. Pendant toute l'année 1792 une agitation sourde avait ébranlé les Mauges : l'installation des curés assermentés avait été l'occasion de scandales; partisans et gardes nationaux s'étaient affrontés ici et là; autour du chêne de Saint-Laurent les processions dégénéraient en rixes. Depuis la Sèvre jusqu'au Layon et à la Loire les hommes, surexcités, s'entraînaient à la lutte; la guerre, virtuellement décidée, n'attendait qu'une occasion pour éclater. Les choses allaient vite, puisque, en mars 1792, Fleury, alors maire de Chalonnes, avec Henriet, commandant de la garde nationale, et le docteur Rousseau se joignait au Club ambulant des Mauges pour aller porter à Beaupréau la parole libératrice et disperser les rassemblements et, six mois plus tard, Fleury, dépassé par les événements, disparaissait pour passer tout à l'heure à l'ennemi [1]. L'abolition de la Royauté, l'avènement de la République inquiétaient des consciences que la question religieuse n'avait point troublées; les volontaires allaient et venaient, traînant avec eux-mêmes et alentour plus d'appréhensions que de sécurité et puis l'État, aux prises avec l'invasion étrangère, prétendait faire payer les impôts dont le recouvrement était devenu précaire.

Le flot de la résistance venait battre la banlieue de Chalonnes jusqu'à la région des vignes qui fait encore autour de la ville une étroite frontière de 1.000 à 1.500 mètres de largeur et, dans la cité même, les esprits très divisés vacillaient. Les gardes nationaux, partis en patrouille, s'échauffaient à cette vie de chasse et de pourchas, en attendant pire; ils se dépensaient beaucoup dans les cabarets, criaient fort, chantaient le « Ça ira » et trouvaient les journées joyeuses. Au foyer, on comptait ses parents, ses amis, ses

[1] Le février 1792, Fleury, maire, procède avec le vicaire général et les deux curés constitutionnels de Chalonnes à l'examen des ornements nécessaires au culte (*Archives départementales* t. II, § 2, liasse 33).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

intérêts, on pesait les dangers, on cherchait la bonne route, peut-être au-dessous des principes, à coup sûr dans la voie où l'on voyait le plus clair profit pour soi et pour les siens. Triste débat où les plus fins se trompent et qui ménage des retours singuliers [1]

Le premier soin de Vial fut la question financière. Il voulut, pour faire suite à son atelier du Fresnaye, ouvrir des travaux communaux et occuper la main-d'œuvre familiale; mais la caisse était vide. Là-dessus le nouveau maire fait grief à l'ancien maire, bien entendu, qui n'a pas fait rentrer les centimes additionnels, seule ressource de la commune et, comme Brouillet s'était laissé affubler d'un mandat de percepteur, il implique Brouillet dans cette histoire d'argent. Brouillet, qui donnait tout son argent aux pauvres, était le dernier que l'on dût charger d'en réclamer aux populations. La caisse était vide et, pendant cinq ou six ans, les Chalonnais ont su jouer de la guerre de la Vendée pour esquiver leurs contributions, et Brouillet n'était plus là, pourtant.

Vial avait de bonnes intentions, un esprit prompt et des idées vagues sur la comptabilité communale. Il offrit généreusement un prêt gratuit et il allait devenir, pour commencer, comptable occulte quand les administrateurs du département calmèrent son zèle par une fin de non-recevoir. Or, Charbonneau était administrateur et Vial, qui toute sa vie a vu les hommes et les faits plus que les principes, a rendu Charbonneau responsable des entraves que l'on mettait à sa libéralité. A peine entré en charge, il faisait lever les bêtes noires autour de lui, Fleury, Brouillet, Charbonneau.

Puis, tout de suite, vint la question des volontaires pour la frontière. Trouble et malentendu. Les volontaires de Chalonnes ont d'abord mis trop de zèle et sont arrivés à

[1] C. Port. *La Vendée Angevine*, t. II, *passim*, Paris, Hachette et Cie, 1888.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Angers avec une hâte intempestive où l'on reconnait tout à la fois l'impatience de Vial et le premier mouvement chalonnais. Renvoyés dans leurs foyers dès avant que d'être partis, ces volontaires se sont refroidis et, pour les remettre en route, il fallut la croix et la bannière, des uniformes magnifiques, des tambours, un peu de vin des coteaux, l'embrassade du maire et un écu de six francs comme argent de poche.

Ces agissements étaient pour le menu peuple; mais, parmi ces volontaires récalcitrants, le malheur voulut que Vial rencontrât les deux fils Foucault, ces joyeux enfants du Père la Joie que J.-B. Leclerc nous a présentés. Ils ne mettaient aucun empressement à gagner leur corps; ils excipaient d'un délai pour aviser à partir ou à se faire remplacer; ils se disaient retenus par leur bottier et leur tailleur qui leur manquaient de parole et ils étaient encore à Chalonnes « mobilisés sur place », comme on a dit depuis, quand l'affaire du 22 mars leur a donné l'occasion de rendre au maire un peu des ennuis qu'il leur avait causés par son zèle à recruter des défenseurs à la patrie.

Et voilà en quelques semaines des inimitiés qui se lèvent, que Vial n'a point méritées dans le fond. Il a raison contre Fleury et avec Charbonneau ses intentions sont bonnes; il a raison contre ces jeunes Foucault écervelés, mais il met à avoir raison tant de rigueur et d'acrimonie, tant de violence dans la forme, qu'il s'aliène tout de suite de braves gens sans tant de malice et qui, troublés dans leurs aises, se retourneront contre lui. Tout le caractère de Vial est là; il explique bien des choses.

Henriet, en sa qualité d'ancien soldat, restait fidèle à la loi et au maire; il requérait contre Fleury défaillant, comme procureur de la commune, et il assistait Vial dans les distribution de pain que ce dernier faisait aux pauvres pour remplacer le prêt communal gratuit qu'on avait méchamment écarté, car l'homme était bienfaisant, à sa manière.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Deux mois passèrent vite en ces débats stériles, janvier et février 1793, et, pendant ce temps-là, la loi sur la conscription publiée, les gars des Mauges mettent le feu aux quatre coins du pays. C'est Saint-Florent-le-Vieil, Cholet, Chanzeaux, « l'invention » de Cathelineau et l'incendie court de coteau en coteau et le long des haies dans ce hallier coupé de vallées profondes, avec Forest de Chanzeaux, avec les Cady de Saint-Laurent, avec les Forestier, les Martin de la Pommeraye, tous petites gens, mêlés au peuple, avec toutes les passions du peuple, en attendant qu'ils aillent chercher les nobles pour les mettre à leur tête, souvent de force. Ces premiers rebelles n'étaient point des aristocrates; ils étaient frères et cousins de famille et d'âme des gardes nationaux envoyés contre eux, aussi férus de liberté et d'égalité, soulevés par la foi religieuse et par l'amour de leur petit pays. Dissentiment de famille où nos gens se sont entêtés avec la volonté impassible qu'ils mettent encore aujourd'hui à leur affaire. Plus tard, des intrigues sont survenues qui ont défiguré l'aventure.

La garde nationale de Chalonnes était passée de Henriet à Bellanger, qui en était commandant. Elle envoya un détachement dans les Mauges, sous la direction du capitaine Besnard; en cours de route, la bande s'est mise en deux lots, dont l'un sous les ordres du docteur Bousseau, qui semble prendre sur l'expédition l'ascendant et l'autorité. Nos gens sont le 6 mars à Jallais, le 9 à Chalonnes et le 11 à Jallais où des instructions du district émiettent le détachement déjà ébranlé par des mutations récentes. Toute une histoire, qui n'est pas la nôtre et qui aboutit à ceci que les Chalonnais se font battre à Jallais le 13 dans une échauffourée presque ridicule où ils abandonnent un des canons de Vial, le premier canon de l'armée vendéenne, « le missionnaire », et Bousseau se laisse prendre à Cholet le lendemain 14.

Vial a rendu Bousseau responsable de l'affaire de Jallais, de la dispersion de la troupe, de l'abandon du canon et, dès

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 13, Bousseau disparu était devenu suspect. En fait, il y avait eu ordres, contre-ordres et défaut d'un commandement unique et Bousseau était plus victime que coupable; mais on s'explique la mauvaise humeur de Vial qui se trouvait devenu contre son gré pourvoyeur d'artillerie au profit des rebelles.

Les événements de ce mois de mars 1793 ont déterminé l'attitude ultérieure de Vial; c'est le point critique de sa courte vie politique. Rejeté de Chalonnes où il envisageait la défense des intérêts matériels, il dut porter sur le théâtre d'Angers, purement politique, son esprit tourmenté, agressif, taquin et toute sa conduite en a été sensiblement déviée.

Pour l'étude de ces journées définitives nous avons deux documents originaux qui émanent des intéressés eux-mêmes : le récit de Vial dans son livre *Causes de la guerre de la Vendée* [1] et une lettre de Bousseau à M. Beauchamp, auteur de *La guerre de la Vendée et des Chouans* [2].

Le récit de Vial a été écrit *ab irato*, sous la pression des événements et des accusations; la lettre de Bousseau émane d'un esprit reposé, libéré, rentré au port. Le ton est différent, et cela s'explique sans peine. Nous aurons à voir si les deux hommes ne sont pas d'accord sur les faits essentiels et sur le rôle joué par Vial, qui est l'objet principal de notre étude.

Nous avons cherché en vain une plaquette de l'an II écrite par François Foucault en *Réponse aux lettres de Vial*. Port la cite dans son *Dictionnaire* mais il n'en fait pas état dans la *Vendée angevine* et nous sommes tenté de croire qu'il l'a vue seulement, comme nous-même, au catalogue manuscrit de Toussaint Grille. Nous pouvons supposer que la cloche Foucault et la cloche Bousseau, étant de même famille, rendaient le même son.

[1] P. 27 à 55.
[2] Chez Mame, à Angers, 15 juillet 1806, in-8° de 36 pages.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après l'affaire de Cholet et une tournée triomphale à travers les Mauges, l'armée vendéenne, regroupée et singulièrement grossie, s'est orientée au nord vers la Loire pour occuper le fleuve, créer et garder un passage. C'était et ce fut toujours l'objectif des opérations dans la Vendée angevine.

Vial signala tout de suite le danger au Département; il obtint l'envoi de la garde nationale d'Angers commandée par Gauvilliez et d'un détachement de cavalerie sous les ordres de Boisard. Étrange expédition qui à ce moment de la guerre, à l'heure où un effort un peu vigoureux eût peut-être rétabli l'ordre et la paix, témoigne d'une incohérence dans la conception et d'une négligence dans l'exécution qui redoublent l'audace des révoltés.

Gauvilliez et Boisard arrivent à Chalonnes sans avoir prévenu personne; ils n'ont ni vivres, ni munitions, ni argent et la commune est dépourvue de tout. Triste situation pour un maire et Vial raconte son attitude avec le lyrisme qui lui est habituel dans la louange ou dans le blâme; les faits ne sont d'ailleurs pas contestés. Il s'adresse aux « Républicains d'Angers » :

« N'est-il pas vrai, dit-il, que, casernés dans la ci-devant église Maurille, ce fut moi qui vous donna (*sic*) du pain, de la viande et du vin? N'est-il pas vrai que ce fut moi qui, parcourant les tables que j'avais fait dresser dans ce local, je vous servais et vous versais à boire? N'est-il pas vrai enfin que, le lendemain, plusieurs de nos braves frères n'ayant point de souliers, ils vinrent chez moi et que je leur distribuai tout ce que je pus trouver chez les cordonniers, ceux que j'avais personnellement et jusqu'à mes bottes? N'est-il pas vrai que je donnai encore mon lit à votre commandant... »

Le lendemain cette force armée, mal armée, augmentée de la garde nationale chalonnaise, se met en campagne. A Montjean, pas de résistance. Gauvilliez renvoie les Cha-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lonnais avec le commandant Bellanger, en priant Vial de lui faire passer à Jallais les munitions de guerre et de bouche quand il les aurait reçues d'Angers.

Pendant ce temps-là, Boisard avec sa cavalerie cherchait Gauvilliez sur les hauteurs de la Pommeraye et laissait échapper la famille Martin, cette veuve en intelligence avec le château de Montjean que nous avons rencontrée chez le prieur de Châteaupanne et deux fils qui furent de redoutables chefs de bande.

A Jallais, Gauvilliez et Boisard sont sur le point de se fusiller dans la nuit et, quand les munitions arrivent au rendez-vous, ce sont les rebelles qui les reçoivent. Et voilà comment l'armée vendéenne s'approvisionne; à quelques jours d'intervalle elle a trouvé à Jallais, presque sans coup férir, un canon, des cartouches et des vivres. Que là-dessus Vial crie à la trahison, il n'y a rien qui surprenne de l'homme que nous commençons à connaître. Hasard plutôt, mais hasard bien malheureux si l'on ajoute surtout ce détail : pendant que le convoi se faisait prendre à Jallais, quatre commissaires du département étaient à Chalonnes qui cherchaient l'armée ! et le 17 mars le Département écrivait à Vial son ahurissement en présence d'événements aussi incompréhensibles.

L'effet fut désastreux dans la Vendée et à Angers. Le 19 mars, les administrateurs, en présence des représentants Choudieu et Richard, passent à Chalonnes l'ordre d'évacuer la ville et de faire retraite en masse sur Angers avec armes et bagages, sans essayer d'une résistance jugée impossible. Le lendemain, par la voix de Vial, la municipalité proteste et demande qu'on la laisse combattre. Bellanger, au nom de la garde nationale, s'étonne de ces vaines alarmes. L'esprit de la population est excellent. Là-dessus l'ordre d'évacuation est révoqué et la résistance s'organise. Charbonneau arrive à Chalonnes le 20 mars avec un déta-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chement de cultivateurs du district de Baugé [1] en sabots, armés de piques, de brocs et de mauvais fusils de chasse, avec des cartouches qui ne sont pas de calibre. Quand même on prépare la défense, on démolit le pont de Palais, on coupe les routes et les ponceaux, on appelle les gardes nationaux voisins, on finit par se compter trois mille hommes, sinon trois mille soldats, sur la place d'armes, sans argent, sans vivres et sans munitions. Vial fournit de ses deniers le pain, le vin, l'argent, « la poudre et les balles » et le pays est mis en état de défense respectable.

Il était temps; le 20 mars l'armée vendéenne, avec d'Elbée, Cathelineau, Bonchamp et tous les chefs de paroisse, est à Saint-Laurent-de-la-Plaine, à cinq kilomètres de la Loire, et les patrouilles ennemies se rencontrent à la lisière des vignes, au village de la Bourgonnière et à la Névoire, où le château de Desmazières, pris et repris, brûle entre les troupes adverses.

Vial avait fait tout son devoir. La situation était précaire, mais l'honneur était sauf. La journée du lendemain devait être décisive.

La journée du lendemain, disons-nous, ou plutôt du surlendemain, car il y a là une défaillance singulière sur une date que les intéressés auraient dû garder, semble-t-il. Or Vial en l'an III et Bousseau en 1806 fixent l'affaire de Chalonnes au 21 mars et ils y étaient l'un et l'autre. Ils se sont trompés l'un et l'autre, Vial avec cette fougue et ce mépris des dates et des détails qu'on lui a reproché en d'autres circonstances et Bousseau sans doute treize ans plus tard sur la foi du livre de Vial. Les témoignages contemporains ne sont pas toujours absolument sûrs [2].

[1] C. Port dit 500; Vial dit 200.

[2] La date réelle est le 22 mars. Nous la trouvons dans C. Port, qui l'a adoptée, et particulièrement sur la lettre dont nous parlerons plus loin, écrite par Vial le jour même de l'événement, et encore sur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Donc, le 22 mars, dès l'aube, l'armée vendéenne s'éveille au tambour dans ses cantonnements de Saint-Laurent-de-la-Plaine. Quel était le nombre de ses combattants? Les avis là-dessus ont été influencés par toutes sortes de sentiments humains : l'intérêt personnel, la peur et le désir de faire peur. On a dit trente mille hommes, quarante mille hommes même, et on est descendu à dix mille; en réalité une quinzaine de mille hommes, très ardents, enflammés par leurs récents succès, mais mal encadrés, sans discipline d'ailleurs, choisissant leurs chefs et prêts à intervenir de fait ou d'intention dans les conseils de guerre ; une bande sans plus ou, qui plus est, des bandes sans cohésion suffisante. A la vérité il y avait de l'artillerie à Saint-Laurent de la Plaine, une vingtaine de canons pris à droite et à gauche, mais pour la plupart démontés, avec quatorze ou quinze canonniers sous la conduite de Bruneau, du May, dit « Six-Sous » ; peu de munitions, deux chariots de mitraille, quelques boulets, deux mannequins de balles et de cartouches, deux barils de poudre [1].

Là encore Vial avait raison et, si la résistance avait été organisée à Chalonnes avec des troupes aguerries, avec de vrais soldats armés et commandés, les bandes vendéennes n'auraient pas réussi à y mordre et la face de la guerre eût changé dès le début.

Il semble bien d'ailleurs qu'on n'avait pas à Saint-Laurent cette ardeur à combattre qui vient surtout de la certitude de la victoire. On cherchait à parlementer, ou plutôt, comme fait le bon coq de combat, on hérissait sa plume et on chantait haut dans l'espoir de voir fuir l'adversaire.

les dépositions des divers témoins le 24 mars, dans celles de Maurat et de Moron, municipaux, de Vincent et Gerfault, qui précisent les uns et les autres « vendredi dernier 22 de ce mois », et dans celle de Bousseau lui-même qui l'avait oubliée en 1806.

[1] Voir *Vendée angevine*, de C. Port, t. II, p. 161, et les dépositions qui y sont rapportées.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bousseau, qui y était, nous fait un récit, qui n'a pas varié dans le fond, entre sa déposition du 24 mars 1793 et sa lettre de 1806. Les prisonniers patriotes, au nombre de deux cent cinquante, dont quatre-vingts Chalonnais, promenés derrière l'armée depuis Cholet et Vihiers, étaient enfermés dans l'église de Saint-Laurent-de-la-Plaine et la nuit n'avait pas été bonne. Avant le jour, les chefs vendéens font chercher parmi les prisonniers un homme qui voulût bien porter à Chalonnes des propositions : sommation, transaction, on ne savait pas quoi au juste. On choisit Lebrun père, huissier, un brave homme tout de même, sans importance, un commissionnaire sans plus. Les prisonniers protestent; on était là entre voisins et tout le monde se connaissait; les Chalonnais demandent que Bousseau soit joint à Lebrun. Les Vendéens se récrient et Bousseau décline la mission. Ce petit débat caractérise assez l'état d'esprit des deux partis, le désir des Vendéens d'envoyer à Chalonnes un ignorant, transi d'effroi, un essai de résistance des prisonniers et l'appréhension du parlementaire à se charger d'un rôle dont il prévoyait le danger. Après discussion, Bousseau accepte de partir et il est conduit avec Lebrun chez les Cady, où les chefs étaient réunis. Tout cela avait pris du temps et il était près de neuf heures du matin. Une lettre est écrite, signée et remise à Bousseau; il doit rapporter la réponse avant midi, ou c'en est fait des prisonniers.

N'est-ce pas Regulus que l'histoire nous montre dans une situation semblable?

Bousseau, qui connaît son histoire, refuse de partir ainsi. Que va-t-on faire de lui à Chalonnes? le retenir prisonnier, le fusiller peut-être; il ne veut pas suspendre la vie de ses camarades à un hasard dont il n'est pas maître. Bonchamp était présent et d'un signe du regard rassure son inquiétude, Bonchamp qui veillait sur les prisonniers de Saint-Laurent-en attendant qu'il sauve ceux de Saint-Florent. « Il était peu connu alors, écrit Bousseau, et les chefs ne jouissaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que d'une autorité précaire, moins écoutés que des subalternes féroces. »

Confiant dans le signe muet de Bonchamp, Bousseau se décide à partir avec Lebrun, « résolus dit-il à conseiller une honorable défense, si possible, au prix de notre sang ».

L'armée les suivait, les entourait, les canons en avant sur le large chemin vert; derrière, au plus près, les prisonniers liés deux à deux sur six hommes de front, pour essuyer l'assaut, formation primitive et comme instinctive que des armées modernes ont traduite en méthode de combat ; au loin les cavaliers et les chefs. En dehors du chemin, sur les talus, dans les champs de la Lande et de la Ravardière, les gars s'égaillent par petits pelotons, comme à la chasse, prêts à paraître ou à disparaître, à attaquer ou à fuir.

Aux approches de midi, dans l'attente du combat ou de la paix, l'armée fit halte devant un calvaire entre la Lande et le Bignon; le curé Barbotin célébra la messe et donna l'absolution. Presque à ce moment, à midi, à l'heure dite, les parlementaires, de retour, abordaient les premières vedettes. La négociation avait duré trois heures, y compris l'aller et le retour.

A Chalonnes, que s'était-il passé? Nous allons essayer de le savoir avec quelque précision pour juger les accusations qui vont se heurter de part et d'autre entre Vial, ses associés d'hier et ses adversaires de demain.

A Chalonnes, il y avait, le 22 au matin, trois mille hommes et trois canons; c'est le chiffre que donnent dans leur interrogatoire Maurat et Moron, tous deux officiers municipaux et qui sont ici les interprètes de Vial lui-même. Bousseau dit huit cent gardes nationaux mal armés, mais le rôle qu'il a joué le porte à diminuer la force chalonnaise. C. Port parle de trois mille cinq cents hommes à la première heure. Tout ce monde est à son poste et attend l'ennemi de pied ferme, mais les munitions sont encore plus rares que dans l'armée de Saint-Laurent : un baril de poudre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et des balles, ce qu'en peuvent fondre quelques femmes réunies chez Vial.

Bousseau et Lebrun, partis de Saint-Laurent vers neuf heures, se présentent avant dix heures au poste des Deux-Croix qui gardait le chemin au sommet du coteau, à l'endroit où l'on commence à découvrir le merveilleux panorama de la vallée et Chalonnes accroupi au bord de la rivière. Que s'est-il dit entre les parlementaires et le poste des Deux-Croix? Il y a deux versions. Les témoins Maurat, Moron, Vincent et Gerfault accusent véhémentement Bousseau, car, à partir de ce moment-là, Lebrun, simple comparse, reste en scène sous la forme de personnage muet. Bousseau « aurait inspiré la plus grande terreur à ces bons citoyens, simples habitants des campagnes, en leur disant que, si la ville de Chalonnes ne se rendait pas dans moins d'une heure, ses ennemis allaient fondre sur la ville, tout brûler et mettre en pièces les habitants ». Mais ces témoins, appelés le 24 mars au Comité de surveillance, n'étaient pas aux Deux-Croix le 22 au matin; ils rapportent ce qu'ils ont entendu dire, le bruit public, c'est-à-dire rien du tout. Bousseau affirme qu'il n'a rien dit aux hommes du poste et qu'à son retour, une heure plus tard, ces braves ignoraient encore l'objet de sa démarche et ce qu'il en était advenu.

Il est bien difficile de croire absolument Bousseau sur ce point. Voilà deux citoyens, dont un notable, qui reparaissent aux portes de la cité après une captivité militaire, au matin d'un jour de bataille. Ils viennent du côté où l'on entend déjà les patrouilles ennemies. Et l'on n'aurait pas causé un peu sur le plateau des Deux-Croix! C'est invraisemblable. Bousseau a cru ne rien dire, mais on a compris à demi-mot et, si le poste ne fut pas abandonné du coup « par les soldats improvisés avec une telle précipitation que plusieurs seraient tombés sous le pont malgré les parapets », ce qui paraît être une transposition prématurée de la débandade

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

imminente, du moins l'émotion née là-haut au passage des deux revenants a dû en effet se transmettre à Chalonnes aussi vite qu'ils y sont eux-mêmes descendus. Il n'y avait peut-être pas de leur faute; c'est le phénomène bien connu de la génération spontanée des nouvelles et de leur transmission mystérieuse, surtout aux heures de crise où le peuple vibre de tous ses nerfs.

Au bas du coteau, à mille mètres des Deux-Croix, c'est Chalonnes. Bousseau et Lebrun se rendent incontinent « sur la place d'Armes où était la maison du maire », c'est-à-dire sur la place des Halles, contrairement à une tradition familiale qui met la scène à la Croix-Blanche. A ce moment-là, nous l'avons dit, l'installation de la Croix-Blanche était encore à l'état de projet. Ici il faut entendre Vial lui-même parce que, pour une fois, son récit est simple et empreint de vraisemblance.

« Je croyais encore ces hommes de bonne foi, dit-il, et n'eus pas de peine à me persuader qu'ils s'étaient échappés. Je leur saute au col et les embrasse. Mais quelle fut ma surprise lorsque Bousseau me présente une lettre de la part des brigands ! Je le repoussai avec indignation, sans qu'il me vînt à la pensée de faire ce que le devoir de ma place me prescrivait, et c'est peut-être le seul tort qu'on puisse me reprocher dans la Révolution : c'était de faire arrêter ces deux traîtres et de les envoyer à Angers. Mais La Perraudière, ex-noble que le Directoire du département avait envoyé à Chalonnes comme commandant en chef, s'empara de la lettre. »

D'ailleurs Bousseau confirme. Il parle d'une salle basse, pleine de citoyens; on le croit libre, on le félicite, il remet la lettre.

Puis, tout ce monde, avec l'émotion que l'on comprend, se retire dans une pièce haute de la maison et l'on ouvre la lettre dont le texte est bien connu :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« MESSIEURS LES HABITANTS DE CHALONNES,

« Messieurs les Généraux de l'armée catholique-romaine, au nombre de cinquante mille hommes, vous envoyent MM. Bousseau et Lebrun, pour vous engager de vous rendre, au nom de Dieu, de la Religion et des prisonniers chalonnais. Si vous vous disposez à faire résistance, vous pouvez compter sur la dévastation de votre ville. Si, au contraire, vous vous rendez, vous aurez une grâce entière. Vous nous apporterez vos armes et vous nous donnerez quatre notables pour otages. Nous allons chez vous au nom de l'humanité. Nous sommes, Messieurs, etc. (Signé) Barbotin, Stofflet d'Elbée, Beauchamp (*sic*) et Leclerc. »

On imagine aisément l'effet de cette lettre sur les municipaux et les soldats d'occasion qui entourent Vial, tous attachés à leur ville, à leurs biens plus étroitement qu'à des principes honorables, mais lointains. La Perraudière envoie tout de suite la lettre au Département, mais le contenu s'en répand à Chalonnes avant qu'elle ait seulement passé le pont du Layon. Comment s'en étonner? Il n'est point besoin d'incriminer Bousseau et ses indiscrétions coupables. La lettre est remise décachetée au garde national chargé de la porter à Angers ! Tout le monde a un peu perdu la tête. Le garde, bien entendu, la lit dans la chambre basse et la chose devient publique.

Pendant que la nouvelle court la ville où nous le retrouverons tout à l'heure, restons auprès de Vial.

Avant toute discussion, La Perraudière, le maire, les municipaux et les notables présents et aussi les curieux, sans doute, qui sont des voisins, des amis, toute l'assemblée s'en va chez Bellanger tenir un conseil militaire. Ce transport paraîtrait singulier dans une circonstance où les minutes sont précieuses, mais nous savons que Bellanger habite cette même « passe Notre-Dame » où demeure Vial;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entre la place et la Loire les deux maisons se touchent ou se font face.

Et la délibération s'ouvre. A lire Vial, il aurait fait un beau discours « relatif à la circonstance », convaincu tout le monde de la nécessité de mourir à son poste et ordonné de battre la générale et de sonner le tocsin. En réalité, il y eut des débats, de « vifs débats », disent Maurat et Moron qui, cette fois, étaient présents, au moins l'un d'eux. « Bousseau et Lebrun, interrogés, répètent les propos les plus capables d'inspirer la terreur et dont le résultat était la nécessité de se rendre ». Et Bousseau de son côté écrit : « On me demande mon avis. Je dis : Vous connaissez vos forces. Si vous êtes en état de résister à vingt mille hommes et huit pièces de canon, dont celle de Chalonnes, défendez-vous. Si vous vous sentez trop faibles, évitez le pillage et le massacre, retirez-vous. » Et il ajoute : « Cet avis prévalut. »

Mais, auparavant, il y eut des interventions d'opinions diverses. Perrin, aubergiste et membre du Conseil de la commune, propose avec chaleur de capituler et les officiels, La Perraudière, Vial et leur entourage immédiat répètent le serment « de vivre libres ou mourir ». Des mots ; l'aubergiste Perrin était l'écho du sentiment général, exprimé ou non.

Rien ne fut décidé chez Bellanger et l'on revint chez Vial « avec Bellanger Henriet et d'autres », dit Bousseau. Le temps passait, il fallait en finir et les passions s'échauffaient. Le secret de la délibération court la ville où ces allées et venues sont signalées et commentées et, pendant que d'une part les troupes se débandent, cachent leurs armes et gagnent le large après avoir jeté les canons dans la Loire, les citoyens refluent vers la place des Halles où se débat le sort de la ville. Dans la chambre basse, chez Vial, où tout le monde entre un peu comme au moulin, deux groupes se forment : d'un côté Vial, La Perraudière, Maurat, les braves et les glorieux ; de l'autre la foule des utilitaires et des opportunistes, des sincères aussi qui sentent l'impossibilité

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de résister et qui entendent sauver leurs concitoyens et eux-mêmes, le bien du voisin et aussi leur maison, leur boutique, tout leur avoir menacé. Le second parti est le plus nombreux, bien entendu, et Charbonneau rappelle gravement que la règle de toute délibération est que la majorité l'emporte. Pendant que Vial continue de résister, Perrin, l'aubergiste, aiguise sa plume et commence d'écrire la lettre en réponse aux chefs vendéens; dès cet instant l'affaire était jugée et c'est là qu'il faut placer le mot de Bousseau : « Mon avis prévalut. »

Cet aubergiste Perrin nous a longtemps intrigué. Avec ses vues nettes et réalistes, avec sa facilité à se mettre à écrire une lettre ou un procès-verbal, il évoquait devant nous le notaire à la jambe de bois qui a été jusqu'à la fin du siècle l'homme de toutes les besognes et de tous les emplois pour le bien de la commune. Il nous paraissait difficile pourtant de dire que c'était le même homme jusqu'au jour où nous avons trouvé, le 26 nivôse de l'an V, au registre municipal, au bas d'une pétition des habitants pour la mise en état des ponts, la signature de Perrin avec ce qualificatif autographe, « notaire et aubergiste ». Il habitait au Marais dans une des propriétés Blanvillain et il y était encore lors de la confection du cadastre, vers 1830.

Cependant Vial combat et résiste encore. La lettre de soumission écrite, suivant le vœu de la majorité, qui va la signer? La discussion repart sur cette formalité essentielle de la signature. La lettre des Chalonnais est perdue; jamais on n'en a rapporté ni le texte ni les paraphes et, quand il devint dangereux d'avoir trempé dans l'affaire, tout le monde a nié d'y avoir collaboré. On allait ainsi d'un danger à un autre et de compromission en faiblesse, sans mauvaise intention, sans autre intention que de se tirer de la difficulté du jour et il devient un peu vain de chercher des coupables à travers ces groupes ballottés au gré des événements.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Rendu à l'heure où nous sommes, un peu avant onze heures, Vial, dans son récit, brusque le dénouement; il fait intervenir les Foucault, ces jeunes volontaires récalcitrants qui se cramponnaient à leurs foyers depuis deux mois et qui n'hésitent pas à tirer leurs sabres pour forcer le maire à signer. « Je pris la fuite, dit Vial, et je me jetai dans un petit canot... » Il n'aurait donc pas signé la capitulation et C. Port, qui adopte cette version, ajoute : « Bousseau prétend qu'il l'a donnée (sa signature), mais il est seul à l'oser dire. »

A un moment la chose fut d'importance et tout mauvais cas est niable; aujourd'hui, pour interpréter sainement les faits, cette fameuse signature importe peu et, il faut bien le dire, Vial a signé.

Bousseau dans son interrogatoire du même jour dit : « Le maire l'a signée » et il répète cette affirmation en 1806.

Le certificat de civisme du 9 germinal an II passe sous silence l'incident de la lettre, ce qui est peut-être un aveu implicite.

Les témoins Vincent et Gerfault déposent le 24 mars : « Vial, maire, fut forcé de la signer. » Ils étaient là dans le groupe de la résistance et Vial rapporte tout au long leur déposition à titre de preuve de la vérité [1].

Nous croyons donc que, sous la contrainte au moins morale de la foule apeurée qui le pressait, Vial dut signer la capitulation, ou plutôt la lettre de Perrin qui « donnait aux commissaires pouvoir de traiter avec le commandant des révoltés, dit Bousseau, et qu'on rendait les armes ».

Et c'est alors seulement qu'il traversa son jardin qui donnait sur la rivière, sauta dans un bateau et gagna l'île, puis la rive droite, où nous le trouverons tout à l'heure.

Ainsi, depuis l'arrivée de Bousseau et Lebrun vers dix heures jusqu'au moment de sa fuite, aux environs de onze heures, Vial n'a fait que passer de chez lui chez Bellanger

[1] *Discours à la Société populaire* p. 29 et pièces justificatives n° XVIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et revenir dans sa maison avec la municipalité grossie peu à peu de curieux, d'anxieux et de poltrons. On voit assez mal où se place la scène qu'il raconte [1], où il se représente barrant le pont, comme Bayard, pour arrêter les fuyards qui le couchent en joue et le menacent. De menaces nous voyons seulement celles proférées par François Foucault, jeune fou, qui, interrogé sur ce fait le lendemain, répond piteusement qu'il n'a menacé personne; le geste qu'il a pu faire était seulement pour se débarrasser de ses armes. Il y a toujours un peu de littérature et d'éloquence dans les récits de Vial.

Les soldats étaient déjà en fuite et les brigands n'étaient pas encore venus. Bousseau et Lebrun, accompagnés cette fois de François Foucault, heureux de faire figure et de courir l'aventure, avaient remonté le coteau des Deux-Croix où le poste gardait toujours la ville abandonnée et ils avaient retrouvé à l'issue de leur messe de midi les chefs vendéens sur le chemin vert de la Lande. Les cavaliers les prennent en croupe tous les trois et l'armée descend rapidement vers Chalonnes. Bousseau rentre sagement chez lui et François Foucault défile en agitant son chapeau et en criant : « Vive le Roi ! » Enfantillage qui aurait pu lui coûter cher et qu'il avoue le lendemain sous la précision des questions, dégrisé et repentant :

« C'est vrai, dit-il, deux ou trois fois, malgré moi et tenant mon chapeau en l'air, j'ai crié : « Vive le Roi, vive la Religion ! »

Et puis c'est le désordre de la ville prise et la vengeance des vainqueurs. Il semble que le mouvement se soit porté surtout contre la maison de Vial qui, vide de ses habitants, fut pillée, un peu bouleversée plutôt, par des paysans ignorants qui prenaient les classiques reliés en veau pour des livres de messe, les emportaient chez eux, là tout près, où Victor Vial les retrouvait après la tourmente. On brûle aussi

[1] *Causes de la guerre*, p. 45.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un peu et les voisins ne furent pas sans ramasser ce qui traînait; plus tard, ils rapportèrent même quelques papiers précieux, pas tous, et l'écorchure que porte au front la miniature que nous publions proviendrait d'un coup de sabre ou de bayonnette, voie de fait sur l'effigie d'un ennemi défaillant.

Du reste, le soir même, les Vendéens avaient abandonné la ville. Gauvilliez gardait la rive droite et cueillait les fuyards qu'il envoyait au Département. C'est ainsi que dès le lendemain on interrogeait Bousseau et Foucault, Charbonneau, Maurat, Moron, Vincent, Gerfault et d'autres qui nous ont fourni les quelques précisions de notre récit.

Cependant, Vial n'avait fait que traverser les îles. Le Petit-Port-Girault, sa propriété, ne lui avait pas paru un refuge assuré et il avait poussé d'une traite jusqu'à Savennières, d'où il écrivait le même jour à son ami Viot, orfèvre, un patriote vaillant et pur, la lettre suivante :

« *Savennières*, 22 *mars* 1793.

« J'ai passé la Loire dans un batelet; les balles m'ont accompagné jusqu'à la rive droite à travers les îles. J'ai pris par Laleu, la Possonnière et je profite des premières minutes de relâche qui me sont permises pour vous donner des détails sur la malheureuse affaire de Chalonnes.

« Nous avions notre garde nationale, nous avions la vôtre et nous attendions les brigands derrière nos fenêtres, nos clochers, nos murs crénelés. Des combats avaient eu lieu dans des rencontres de patrouilles vers le Mesnil et la Jumellière. Nous avions perdu et pris du monde. Mais tout annonçait une affaire plus décisive. Hier 21, nous avons vu sur les hauteurs se poster et s'étendre des hordes innombrables et bientôt les sommations sont arrivées (Vial reproduit la lettre aux Chalonnais)... Je voulais répondre en leur renvoyant les parlementaires, mais tous les municipaux se sont opposés à mon avis. Je voulais combattre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et ils ont lâché pied; je voulais tenir ferme et ils ont ordonné l'évacuation.

« O honte ! ô douleur ! voilà les agents de la République ! On épargne le sang, mais on se couvre d'ignominie. Les gardes nationales se sont repliées sur Rochefort et Denée. Elles seront ce soir aux Ponts-de-Cé. Portez ma lettre à Choudieu et qu'il voie ce qu'il y a à faire. Ma maison est au pillage; on se venge sur mes meubles de mon patriotisme; les brigands et les poltrons boivent mon vin. Je serai demain à Angers et je vous conterai le reste. Salut amical. J.-A. Vial. »

Il y a dans cette lettre beaucoup de rhétorique et des invraisemblances; mais Vial était imprégné de rhétorique et fort ému rétrospectivement par le danger qu'il aurait pu courir.

Le 23, Richard et Choudieu lançaient une proclamation vibrante sur le revers de Chalonnes [1] et le commandant de la Perraudière faisait rassurer sa famille par une lettre du 25 de Givet d'Angers à Perquin de Trélazé [2]. L'affaire de Chalonnes était terminée.

Il en restait des inimitiés mortelles, des querelles injurieuses et des suspicions qui ont pesé longtemps sur les acteurs du drame. Vial accuse tout le monde autour de lui de s'être entendu avec les brigands pour livrer la ville, Bousseau, un traître, et Charbonneau et les Foucault, ces enfants sans cervelle, et tous leurs parents, leurs amis, cette foule nommée et innomée que Vial évoque à propos et autour du désastre. Tous traîtres ! Et tous ceux-là, à leur tour, et d'autres qui se joignent à eux accusent en même temps le maire de Chalonnes d'avoir abandonné son poste et remis sans combattre le pays à l'ennemi. Et c'est là-dessus que nous verrons tout à l'heure Vial cité au tribunal

[1] Voir François Grille, *Les Volontaires*, t. IV, p. 231.
[2] Voir François Grille, *Les Volontaires*, t. IV, p. 233.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

révolutionnaire et emprisonné, là-dessus ou sur ce prétexte, car il est en vérité impossible de soutenir l'accusation.

En somme et au fond, ni complot, ni compromission, ni trahison; de pauvres gens, mal préparés à l'épreuve et pris de peur sous la menace de voir leurs biens détruits et pillés; la même peur dans les deux groupes que nous avons vu s'affronter chez Bellanger et chez Vial, mais avec deux réactions différentes : les uns évitent le mal en cédant; les autres essaient de le fuir en faisant les matamores; deux réactions bien humaines simplement et qui n'impliquent ni tant d'honneur ni tant de malédiction. Un seul homme de conduite droite et digne et d'accent véridique, c'est le docteur Bousseau.

La défense était impossible et la faute en est imputable, non pas aux Chalonnais désarmés, sans cadres solides, sans éducation ni même d'instinct militaires, mais au Département, aux généraux qui n'ont rien prévu malgré les avertissements de Vial. Le soulèvement de la Vendée n'était pas encore traité comme une guerre sérieuse et avec les moyens appropriés. Vial, bien entendu, a porté son accusation de trahison jusqu'à ces administrateurs et ces généraux : Gauvilliez, Desmazières, des traîtres comme les autres. Vaine rhétorique, abus de mots, qui dans ce temps-là pouvaient devenir mortels. Vial s'y laissait prendre à toute occasion; il ne pouvait ni suspendre un jugement, ni retenir une injure; les injustices dont il a souffert, il les appelait par des attaques incessantes et mal réfléchies. Il se grisait de mots, sauf à se réveiller, étonné de ce qu'il avait dit sans le penser, révolté des répliques qu'il s'était attirées. C'est l'homme de la Provence, l'homme des Antilles, l'homme des procès aventureux, c'est Vial avec son tempérament funeste à lui-même autant qu'aux autres. Il sortait de là brouillé à mort avec tous les hommes qui avaient compté à Chalonnes depuis 1789 et en partie ruiné, ce qui lui tenait à cœur plus qu'il ne consentait à l'avouer.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vial à Angers.

Au Comité Révolutionnaire et à la tête du Département

De Savennières, poursuivant sa route, Vial vient à Angers et se présente à l'administration du Département pour rendre compte de ce qui s'est passé à Chalonnes. Il est mal accueilli; les accusations l'avaient précédé : les Chalonnais étaient des lâches et lui Vial était un traître à la patrie. Il est dès lors question de l'emprisonner et là-dessus Vial bâtit un complot compliqué entre les membres du Directoire à Angers et ses adversaires à Chalonnes en vue de ruiner tout de suite son autorité et d'éteindre sa voix. Mauvais bruits, méchants rapports, nous y croyons sans peine. Après une affaire comme celle de Chalonnes, les plus diligents se hâtent d'accuser et de chercher des coupables et Vial avait mis deux jours à gagner Angers. De complot, il n'en apparaît guère, puisque Bousseau et Foucault sont arrêtés et vont en prison et Vial reste libre. Seulement, il y avait sur le pavé d'Angers tous les Chalonnais, ceux que nous venons de dire, Charbonneau, Bellanger, les municipaux, une foule de réfugiés, tous très animés, mécontents des autres et d'eux-mêmes et fort enclins à se décharger de responsabilité. L'ère des persécutions n'était pas encore ouverte : on arrêta un peu, on interrogea beaucoup, on emprisonna, mais pour peu de temps et sans suite. Rien d'irréparable. La plaie restait ouverte néanmoins, prête à s'envenimer. Vial avait près de lui à Angers sa femme et ses enfants, sans doute, dans cette maison de la rue Saint-Évroult qui lui appartenait; mais, aussitôt vidé le débat devant le Directoire, son premier souci est de rentrer à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chalonnes, d'y rentrer en armes à la tête de ses concitoyens. Que le mouvement soit bon, il est impossible de le nier, quand même on trouverait quelque intérêt personnel parmi les raisons qui l'ont provoqué. Il demande et obtient l'autorisation de constituer avec les Chalonnais réfugiés à Angers un corps de troupe qui sera le premier bataillon des pères de famille. Six cents hommes se comptent et s'organisent dans l'ancienne église Aubin, comme on dit dès lors. Il y avait un peu de tout dans cette troupe et déjà des germes de dissension; on n'avait pas réalisé l'unité de commandement; la garde nationale de Chalonnes obéissait toujours à Bellanger et les volontaires, les vrais pères de famille, avaient à leur tête Jean Bonneau, qui fut plus tard chirurgien à la Bohalle. On prit la route de Chemillé jusqu'à Saint-Lambert-du-Lattay et l'on descendit de là sur Chalonnes où l'on était le 24 avril. Tous arrangements pris, Vial était resté à Angers. Les insurgés avaient évacué Chalonnes et Bellanger et Bonneau purent passer une brillante revue de neuf cent soixante-quinze hommes sur la place d'armes, parce que la troupe grossit toujours dans le succès et s'amincit dans l'adversité. Mais encore mêmes fautes; ces braves gens étaient mal armés, insuffisamment pourvus de munitions et dénués d'artillerie. Les postes établis, chacun chercha sa maison et commença le compte de ses pertes. Le lendemain 25 avril l'ennemi reparut: cinq mille hommes et du canon et, après six heures de combat, le bataillon des pères de famille était reconduit sur le pont du Layon où il brûlait sa dernière cartouche. Et chacun s'en fut de son côté, les Chalonnais vers les Ponts-de-Cé et les Vendéens dans les Mauges.

Vial, avons-nous dit, n'était pas à l'affaire du 25, quoi qu'en ait pensé C. Port. Nous avons entre les mains un certificat qu'il a délivré au brave commandant Bonneau et nous y lisons ceci :

« Les officiers municipaux, mes collègues, présents à cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

affaire, m'en ayant rendu compte en louant ostensiblement (*sic*) la conduite du commandant Bonneau, j'en rendis compte au général en chef, à l'administration centrale et en fis faire mention par le journal du département. »

Ce certificat porte la date du 14 brumaire an XIV [1]. Mais Vial n'était pas homme à oublier, même après douze ans passés, de se donner quelque laurier en distribuant les palmes au commandant Bonneau.

Pourtant, et c'est sur des faits semblables que l'on a cherché à établir la « versatilité, la légèreté, la duplicité » de Vial, pourtant, il a parlé du brave commandant Bonneau dans un de ses livres et la note est différente [2] :

« Un mauvais barbier de village, dit-il, des environs d'Angers et qui n'avait que des dettes avant la Révolution parvint comme tant d'autres à se faire nommer commandant d'un bataillon; tout de suite il laisse pousser ses moustaches, s'affuble d'un plumet à plusieurs étages, d'un long sabre et le voilà tout à coup devenu un fier à bras; mais ce n'est pas tout, il s'empare de la voiture d'un émigré, prend des chevaux dans la Vendée et arrive, au grand étonnement de ceux qui l'avaient connu, en équipage brillant à Angers, suivi d'une musique guerrière dont il avait orné son bataillon. »

Cela, c'est du Vial, excellent, spirituel et incisif. Et il continue pendant plusieurs pages. Bonneau, paraît-il, trafiquait du cuir en Vendée; il vendait les peaux et les suifs de la République et ne rendait pas un compte exact.

Qu'est-ce à dire? Nous avons là sur le vif l'exemple des procédés de Vial, pas bien méchants au fond et qui lui ont fait tous ses ennemis. En l'an II, il rencontre devant lui

[1] Déposé à Me Royer, notaire à Angers, le 2 frimaire suivant par Jean Bonneau, chirurgien à la Bohalle, ancien commandant du 1er bataillon de Maine-et-Loire, dit des pères de famille, et du 3e bataillon de la 203e demi-brigade.

[2] *Discours à la Société populaire*, p. 118,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un homme un peu douteux, un peu ridicule aussi; il le met au bout de sa plume, il le fait tourner et l'égratigne en passant; puis il l'oublie et, si cet homme a tout de même un côté reluisant, ce qui arrive, Vial le regardera le jour venu, de ce côté-là et les deux silhouettes ne sont plus les mêmes. C'est le sort des ouvrages de polémique et il était un polémiste redoutable sans aucune des qualités de l'historien.

Vial était donc à Angers et dès lors commençait pour lui l'agitation des clubs et des factions populaires où son esprit aigri trouvait carrière. Il parlait sinon bien (ses discours sont souvent incorrects et obscurs), du moins avec une éloquence infatigable, une violence de sentiments et d'expression qui ont toujours sur la foule une emprise singulière. Ses intentions étaient bonnes, il le dit et nous verrons qu'à regarder les choses de sang-froid ses explications ne sont pas dépourvues de vérité, mais son tempérament l'emporte, il crie très haut, il frappe très fort, il injurie sans toujours mesurer la portée de l'injure. Il n'avait plus rien du parlementaire de 1765, plus rien du riche bourgeois à particule qui s'installait au château du Fresnaye vingt ans plus tard; mais, dans le bouillonnement des passions, dans l'âpreté sauvage de la lutte, on trouverait peut-être quelque chose de l'homme des Antilles, habitué à commander, à dominer et à réussir à tous risques. Et puis, il y avait l'instinct de la conservation, car Vial était fort attaqué.

Les événements n'étaient point de nature à satisfaire son esprit et à calmer ses rancunes. Tout contribuait à l'éloigner davantage de Chalonnes et de ses intérêts. Berruyer, « le brave Berruyer », comme dit Vial avec son ironie coutumière, avait pris la direction des armées et s'était fait battre coup sur coup à Chemillé, à Vezins, aux Herbiers, à Beaupréau, lui-même ou ses lieutenants. La Vendée devenait de plus en plus lointaine et la frontière de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Loire de plus en plus menacée. A Angers, les femmes et les enfants de Chalonnes commençaient de connaître le dénûment et la misère. Vial se fait leur porte-parole au Département, obtient un secours de douze cents livres pour ses administrés, ce qui est bien, mais voit son dossier personnel voyager de bureau en bureau et se perdre un jour entre deux portes. Quelle indignation, sur quoi nous sommes un peu blasés parce que pareille mésaventure est arrivée depuis sans qu'on ait demandé la tête de personne.

C'était en ce mois de mai 1793 où le régime de la terreur commençait de se dessiner et la peur pour soi-même se tournait facilement en cruauté pour autrui.

Inquiété aux Ponts-de-Cé, Berruyer perdit la Loire. Qu'allait faire Angers menacé? Les portes abattues, les murs en partie ruinés, à grands frais, n'étaient point en état de défense et les esprits n'étaient point à la résistance. Le 13 juin, avant qu'on ait vu la cocarde du premier vendéen, la ville était évacuée. Trahison ! crie Vial, trahison ! et il attaque les hommes en place, la municipalité, le Directoire et la constitution de 1792 qui a toujours eu leur préférence. Ce rapprochement saugrenu, où nous serions tenté de voir le détour d'un plaideur à bout de souffle, c'était un argument dangereux, une arme mortelle jetée dans la mêlée; mais, en fait, incurie ou compromission, Angers ne fut pas défendu et Vial, laissant sa famille cachée dans la cité, suivit la retraite de l'armée jusqu'au Mans et de là gagna Paris.

L'occupation d'Angers par l'armée vendéenne donna lieu à des défaillances; nous n'y insisterons pas; elles ne sont pas de notre sujet. Nous en tirerons seulement cet argument que, dans ces temps troublés, nul n'est exempt de reproches et, quand on accable Vial, « ce pelé, ce galeux », beaucoup criaient à la palinodie qui n'étaient pas innocents de tout retour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

François Grille raconte là-dessus [1] une histoire si amusante que nous ne nous tenons pas de la rapporter pour son agrément d'abord et aussi parce que nous y trouvons ce que pouvait faire Choudieu quand il le voulait.

L'imprimeur Pavie, de la famille des Pavie qui honorent singulièrement la ville d'Angers, avait donné des gages à la Révolution; il était libéral et, comme tous les Pavie, il vibrait facilement aux idées généreuses; mais, pendant l'occupation vendéenne, il avait eu peur des représailles et il n'avait pas cru pouvoir refuser ses presses aux papiers royalistes. Les papiers couraient encore la ville quand les républicains y rentrèrent et Pavie fut mis en prison. C'était une situation dangereuse que d'être en prison à l'heure où l'on ne distinguait guère entre un prisonnier et un condamné. Il n'était guère moins dangereux d'intercéder pour les prisonniers. Dieusie, mis en cause par les Pavie, se dérobe; il a peur tout simplement et c'est un sentiment peu glorieux qui explique bien des choses. Mme Pavie va chez Choudieu, lui dit son angoisse et l'appelle au secours de son mari. Choudieu le connaît bien, il est son client, son ami; il doit se porter garant du civisme de Pavie, victime des circonstances. Choudieu ne répond rien. Le lendemain, on prend Pavie à la prison, on le met en charrette avec deux gendarmes. Ordre de conduire le prisonnier à Saumur par les Ponts-de-Cé, Brissac et Doué, un itinéraire plutôt détourné qui fut suivi scrupuleusement. Arrivés à Saumur, les deux gendarmes avaient toujours la charrette derrière eux, mais plus personne dedans. Pavie était sauvé. Il n'en fut que cela. Personne ne fut compromis, même pas les gendarmes.

Pendant ces journées calamiteuses de l'occupation d'Angers, de la fuite des autorités vers le nord et du retour,

[1] François Grille, *La Vendée en 1793*, t. I, p. 291, Paris, Chameret, 1852.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chalonnes était balayé par le flux et le reflux. Les deux armées suivaient les rives opposées de la Loire. Quand les Vendéens étaient à droite, les Républicains se tenaient à gauche et, quand ces derniers remontaient vers le nord pour se rapprocher d'Angers libéré, les Vendéens repassaient sur la rive gauche pour regagner les Mauges. Chassé-croisé sans choc, ni dégât, mais déplorable pour les riverains qui avaient dans les deux bandes des amis et des ennemis aussi dangereux les uns que les autres.

Vial était à Paris et la Montagne finissait d'écraser la Gironde. Les violents l'emportaient définitivement. Il n'est pas défendu de penser que ces événements, auxquels il assistait, trouvaient un écho favorable dans l'esprit ulcéré de Vial. Il était à ce moment-là victime des hommes ou des faits et, quand on souffre, on distingue mal ce qui vient des hommes et ce qui vient de la fatalité : on accuse les hommes d'abord et Vial n'y manquait pas.

A Angers le Directoire et les administrateurs devenaient suspects de modérantisme, Choudieu était en opposition avec Dieusie à l'administration départementale et au district avec Brevet de Beaujour et Couraudin de la Noue. La lutte s'envenimait à l'heure même où Vial, éloigné d'Angers, n'y participait pas et, quand il revint, les partis étaient pris des deux côtés.

Les représentants du peuple en mission, Richard, Tallièn, L. Turreau et Choudieu, s'occupaient de créer un comité de surveillance et, le 8 juillet, le jour même de la chûte des Girondins, ils écrivaient à Vial la lettre suivante :

« La Commission centrale des représentants du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle vous a destiné à remplir dans cette ville (Angers) des fonctions de surveillance que commandent impérieusement les circonstances. Elle a compté sur votre patriotisme, en fixant son choix sur vous. »

Rôle ingrat que celui de surveiller, parce que, quand on a surveillé, il faut dénoncer. Vial pouvait-il refuser? Oui,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sans doute, mais au péril de sa vie; il revint à Angers du 15 au 20 juillet et il accepta. Il était dans un état d'esprit propice au genre de services qu'on attendait de lui et, en invoquant son patriotisme, on comptait surtout sur les déceptions dont il était abreuvé et sur son désir probable de revanche, sinon de vengeance. Et Vial s'en rendait un compte exact, puisque dans sa première lettre aux administrateurs du Département il s'exprimait ainsi :

« CITOYENS ADMINISTRATEURS,

« Organe d'une autorité qui ne peut être justifiée que par les circonstances, je n'ai consenti à être du nombre des citoyens à qui elle a été confiée que pour travailler avec eux à arrêter les progrès de l'anarchie et que pour imprimer, s'il est possible, à nos décisions, le respect dû aux lois subsistantes.

« Intimement convaincus que la République est journellement trahie; qu'elle est environnée d'ennemis puissants, qu'elle renferme dans son sein des enfants dénaturés qui la déchirent, les représentants du peuple ont senti la nécessité d'ériger des comités de surveillance qui arrêtassent la malveillance de ceux qu'elle n'a pu ramener par la douceur

« Cette institution momentanée ressemble trop au despotisme que les Français ont détruit pour qu'elle subsiste longtemps; elle doit mourir avec les ennemis publics et lorsque notre nouvelle constitution aura fait revivre le règne des lois... »

Le ton est digne, abstraction faite de l'emphase du temps et des incorrections habituelles à l'auteur. Vial n'était point un hypocrite, plutôt un fanfaron de violence et l'amende honorable à la légalité qu'il inscrit au seuil du comité révolutionnaire où il vient d'entrer témoigne au moins de sa volonté réfléchie et de ses intentions.

Vial resta un peu plus de deux mois dans le Comité de surveillance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il avait été installé le 20 juillet et le 6 octobre il était appelé à faire partie du nouveau directoire du Département et nommé procureur général syndic. C'était une élévation considérable et subite, de nature à susciter quelque envie et les circonstances particulières qui l'ont accompagnée et suivie ont pesé sur la mémoire de Vial. Nous allons nous arrêter un peu en présence des faits, à l'écart des suppositions, des suggestions, des jugements d'opinion et d'intention qui jouent un si grand rôle dans l'esprit des contemporains et qui faussent si souvent les témoignages devant l'histoire.

Les administrateurs du Département : Dieusie président, Brichet, Bardet, Charlery, Lavigne, Papin, Mamert-Coullion, Coulomnier, Boulet, procureur général syndic, Barbot, secrétaire général; avec eux, divers membres du Conseil général : Brevet de Beaujour, Couraudin de la Noue, Tessier, Ducluzeaux et J.-B.-L. de la Reveillière, président du Tribunal criminel, sont dénoncés. Ce sont des républicains de la veille, mais ils sont dépassés; ils réprouvent Marat et les excès de la Montagne; ils sont suspects au même titre que les Girondins. D'autre part, ils pâtissent à tort ou à raison de l'attitude des administrations angevines au 13 juin devant l'armée vendéenne. Ils sont dénoncés et destitués par arrêtés des représentants du peuple Richard, Choudieu et Bouchotte pris à Saumur les 5 et 6 octobre.

Le 10 octobre les administrateurs destitués étaient remplacés par des hommes nouveaux, choisis intentionnellement hors d'Angers, soit pour changer l'esprit des conseils soit pour s'assurer de volontés plus souples. C'étaient Villiers, Jacques Duverger, ancien procureur syndic de la commune de Seiches, Dorgigné, notable à Angers, Leterme-Saulnier, officier municipal à Angers, Thubert, membre du Conseil général, Marchand, procureur de la commune de Baracé, Chauvin, administrateur du district de Vihiers,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Reyneau, administrateur du district de Saint-Florent, Vial, membre du Conseil général, et Letourneux, greffier.

Le 6 octobre encore, Vial était nommé procureur-général-syndic et, le 11 octobre, il installait l'administration centrale. Le discours qu'il prononça à cette occasion était nécessairement rempli des événements qui agitaient la ville. Directement ou par allusion, il devait refléter l'état d'esprit officiel en présence de la Révolution qui bousculait les assemblées. Dans ce qu'il disait et dans ce qu'il ne disait pas on devait chercher des intentions et peut-être des perfidies, parce que dans les crises c'est un jeu qui plaît à la foule que de découvrir et de mettre à nu les faiblesses humaines.

Dans son discours, Vial ne nomme personne, mais il est violent, à son habitude. Il fait des allusions et des accusations de modérantisme et de fédéralisme, deux mots que l'on venait d'inventer et qui devaient servir à toute besogne mauvaise.

La destitution entraînait la peine de l'emprisonnement. Les prisonniers furent traînés d'Angers à Paris, de juridiction en juridiction, et finalement les meilleurs d'entre eux peut-être payèrent de leur tête : Dieusie, Brevet de Beaujour, Couraudin de la Noue, Tessier-Ducluzeaux et J.-B.-L. Larevellière.

A ce moment-là, dans les premiers mois de 1794, Vial avait déjà perdu pouvoir et autorité; mais, dit François Grille [1], « ces victimes de la fureur des tribunaux d'alors appartenaient à de vieilles familles du pays. Elles avaient marqué par le talent et par leur dévouement même à l'aurore de la Révolution. On rejetait leur perte sur les agents du gouvernement conventionnel, on ne nommait ni Villiers ni Leterme parmi les délateurs, on s'en donnait de garde; on savait quelles étaient l'humanité et la droiture de

[1] François Grille, *Lettre à Paul Lacroix sur Vial*, Angers, chez Crosnier et Lachèse, Paris, chez Techener, in-8°, 1846.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ces gens-là ; mais Vial était étranger, méridional, sans racines, que récentes, dans la contrée et dans la ville et c'était sur lui que retombaient naturellement toutes les récriminations, toutes les rancunes ».

Comment Vial se défendait-il d'accusations qu'il n'ignorait point et qui devinrent parfois menaçantes?

Les hommes que l'on disait ses victimes, il avait commencé de les accuser dès le début de 1793; il leur imputait à faute les maladresses et les gaucheries évidentes qui ont laissé grandir l'insurrection de la Vendée, l'incurie et la lâcheté qui ont fait évacuer Angers devant des bandes insurgées sans cohésion et sans valeur. C'est vrai, il le reconnaît maintes fois; il s'en vante, car il est de ceux qui jugent de toutes leurs actions que « cela était bien » et qui s'en vantent; il s'est efforcé d'écarter des administrateurs disqualifiés et devenus insuffisants, il le proclame. Mais il n'a jamais voulu ni demandé davantage et il donne ses raisons.

Les dénonciateurs, c'est Hudoux et Loizillon, qui en ont bien dénoncé d'autres. L'arrêté de destitution a été signé par Choudieu, Richard et Bourbotte et le Comité a exécuté l'arrêt parce que, dit Vial, la destitution était nécessaire et indispensable. Mais la peine de la destitution était l'emprisonnement, d'après la loi, et, si Vial consent à être responsable de l'emprisonnement de Dieusie et des autres, il s'élève avec véhémence contre l'accusation de les avoir envoyés à la mort [1].

Le complot était dès longtemps tramé dans les assemblées révolutionnaires entre les « hommes de boue et de sang » qui ont dévasté la ville, les Thierry, les Boussac, les Loizillon, les Hudoux, les Ronsin, les Goupil, à qui Vial a tenu tête en toutes occasions et à tous risques. Et, pendant que ces bandits arrachaient à leur prison les administrateurs desti-

[1] *Causes de la Guerre de la Vendée*, p. 143 et suivantes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tués pour les pousser à la commission militaire et à la mort, Vial prenait leur défense [1].

Devant les représentants du peuple, d'abord, qui avaient signé l'arrêté de destitution et surtout auprès de Choudieu, il obtint la mise en liberté de quelques comparses, Boullet et Rogeron. « Pour les autres, dit-il, Choudieu fut inexorable. » Choudieu a répondu à Vial là-dessus ou plutôt dans ses mémoires [2] qu'il a laissés manuscrits; il a mis pour lui-même et pour sa conscience une réponse à Vial. A son tour, il récuse toute responsabilité; il a seulement ordonné la destitution qui était nécessaire; l'arrestation et l'emprisonnement sont le fait du nouveau Directoire, « ces êtres passifs », comme on les a appelés. Quant à ce qui a suivi l'emprisonnement, il s'en désintéresse comme d'une chose regrettable qui ne dépendait plus de lui. Dépendait-elle de Vial? « Choudieu fut inexorable. » Il s'embarrasse un peu sur ce mot et son explication n'est ni claire ni convaincante, pas plus que sur l'affaire Duhoux dont nous parlerons tout à l'heure. Il a fait lui-même des démarches à Paris près de Fouquier-Tinville en faveur de La Revellière et de Brevet. D'ailleurs, Choudieu avait contre ces malheureux les mêmes griefs que Vial et depuis longtemps il n'en faisait pas secret.

Vial n'arrêta pas ses démarches aux représentants du peuple. Lorsque Francastel appela les prisonniers devant la Commission militaire à Angers où leur mort était certaine, Vial prit à partie devant la Société populaire la Commission militaire et nommément Loizillon et Hudoux, qui, dénonciateurs des accusés, entendaient s'en faire les juges. Il a soutenu Bodin et Proust contre Francastel et, s'il s'efforce de faire passer l'affaire à Paris au tribunal révolutionnaire c'est que cette juridiction observait encore à ce

[1] *Causes de la Guerre de la Vendée*, p. 78 et suivantes.

[2] *Mémoires de Choudieu* publiés par Victor Barucand, Plon, Nourrit et Cie. Paris, 1897, p. 405 et suivantes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moment des formes que la Commission militaire refusait d'admettre.

Triste débat de Choudieu à Vial et à Francastel en passant à travers la fange sanglante des clubs. Où sont les vrais coupables de la mort de Dieusie et des amis de Dieusie? Vial s'en est toujours défendu. Il n'admet pas la responsabilité de ce qui a suivi l'arrestation parce que les conséquences de l'acte étaient imprévues. Il ne pouvait pas plus supposer la mort de Dieusie que Dieusie lui-même ne pouvait se croire la cause première de la mort de tant de nobles et de prêtres en prêtant à la Révolution l'appui de son nom et de son intelligence.

Et nous voici rendu au point où la discussion devient insoluble, parce que ce qui est incriminé au fond ce sont moins les actions de Vial que la conséquence ultérieure d'actions dont il aurait mal mesuré la portée. Procès d'intention. Comme si, à la fin de 1793, personne pût mesurer la répercussion d'un geste ou d'un mot. François Grille a raison. A Angers, on a cherché à laisser l'opprobre au compte de Vial parce que de tous les compromis il était celui qui tenait le moins à Angers. On le marquait et cela dégageait tel et tel que l'on rencontrait tous les jours dans les réunions où se mêlent les familles. Il fallait un coupable officiel; on le choisit un peu loin, à l'écart; il serait moins gênant; petite lâcheté sociale et collective, commune aux époques révolutionnaires et qui se retrouve même en des temps moins troublés.

Au Comité de surveillance Vial fut chargé, par délégation du représentant Richard, des réquisitions dans les communes et de la préparation de la « levée en masse ». Cette besogne convenait à son activité, à son goût pour l'organisation et le commandement; il l'accepta, mais elle est encore de celles qui rapportent moins de reconnaissance que de rancunes et de celles-là Vial n'en manqua pas une. On dirait parfois d'un don Quichotte patriote et révolutionnaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est à ce moment-là que se place une affaire Tabary, dont il nous faut dire quelques mots parce qu'on a cherché à l'interpréter contre Vial, assez méchamment.

Tabary commandait sur la rive droite de la Loire. « On l'avait fait sortir de Bicêtre, dit Vial [1], pour en faire un adjudant général. »

Le 18 septembre, Vial était à Saint-Georges pour organiser deux bataillons de volontaires campés au Grand-Port-Girault; le 18 septembre, et le décret sur les suspects est du 16 septembre ! Faut-il s'étonner qu'il y eût un peu de nervosité dans les âmes? Tabary avait projeté un coup de main sur Montjean qu'il importait d'occuper fortement à cause de sa situation dominante sur la rive gauche. Avait-il des ordres ou agissait-il sous sa seule inspiration? Il n'importe. L'affaire a été menée de telle façon qu'elle coûta sa tête à Tabary et Vial, qui l'accompagnait sans mandat, pour le plaisir, fut violemment inculpé.

A Montjean, Tabary met le bourg au pillage, démeuble le château et brûle les servitudes, au lieu de détruire la forteresse; ce coup de main tourne au cambriolage. Vial proteste et crie et l'on s'en va tout de même collationner chez le citoyen Clémenceau. Là on amène un prêtre réfractaire pris dans le bois de Montjean en remontant vers le Pélican et Tabary, entre deux verres de vin, ordonne simplement qu'on fusille le prêtre; et ce fut fait malgré les cris de Vial qui proteste que ce prêtre n'a pas été pris les armes à la main et qu'il est seulement justiciable des tribunaux.

Pendant qu'à Montjean Tabary brûlait des vaches et fusillait un prêtre après boire, les Chalonnais du Port-Girault, sans ordre, ont cru bon de passer dans l'île d'abord et puis dans la ville, pour aller revoir leurs foyers.

C'était au lendemain de Coron et du Pont-Barré; les Vendéens balayaient les Mauges; ils étaient sur les coteaux

[1] *Causes de la Guerre de la Vendée*, p. 87.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Chalonnes et de Montjean pendant que les troupes débandées pensaient à tout autre chose qu'à la guerre. Il fallut se retirer dans des conditions désastreuses en laissant le butin et quelque bagage.

Tabary, envoyé devant la Commission militaire à Angers, a été fusillé et Vial, impliqué dans l'affaire, fut mis hors de cause à grand'peine par les dépositions des témoins.

Tabary trahissait-il? On l'a cru; on l'a dit. Tout le monde trahissait. Une folie de suspicion troublait les esprits; il fallait être accusateur ou accusé, pas de milieu. Vial fut l'un et l'autre; poursuivant et poursuivi, il amassait contre lui la haine de toutes les factions et les choses se passaient comme si, animé d'un esprit de justice desservi par un caractère violent, mordant, conscient de sa supériorité intellectuelle et morale, il fouaillait autour de lui à tous risques, et les risques étaient grands.

Avec Tabary Vial a failli périr. Il menait en même temps contre Duhoux, dans ce même mois de septembre 1793, une attaque que les événements ont justifiée.

Duhoux commandait au Pont-Barré. C'était un révolutionnaire singulier. A Angers, il avait scandalisé toute la ville. Beau cavalier, viveur sans retenue, toutes passions débridées, il courait les rues avec deux femmes de théâtre, qui venaient tous les jours prendre des bains au Grand-Pont à l'ébahissement tapageur du Port-Ligny. Il avait deux frères avec les Vendéens.

Après le Pont-Barré, Duhoux était venu s'embusquer aux Ponts-de-Cé avec « ses deux femmes de théâtre ». Vial propose au Comité de l'arrêter et, accompagné de Proust, il va le cueillir au milieu de ses soldats et le conduit au château d'Angers. Mais Richard et Choudieu le réclament et voilà que naît un nouveau grief de Vial contre Choudieu [1].

[1] *Causes de la Guerre de Vendée*, p. 92, et *Mémoires de Choudieu* p. 405.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qu'cst-ce que Choudieu à Saumur va faire de Duhoux? Il semble bien qu'il l'ait fait échapper. On l'envoya à Paris, dit Vial, faire liquider sa pension de retraite. Or Choudieu raconte qu'à Paris il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire. C'est une erreur, un mensonge, dirait Vial; Duhoux ne fut pas jugé; il était encore écroué au Luxembourg en l'an III et, remis en liberté après une détention de dix mois, on le retrouve le 13 vendémiaire an IV avec Danican à la tête des sections insurgées. C'était un libertin et un traître, dit Grille [1].

Danican et Duhoux, Vial avait poursuivi ces deux hommes et ses vues étaient justes.

Le Comité de surveillance avait fort à faire en ces jours calamiteux pour défendre la République et pour se défendre lui-même. Le 26 juillet 1793 sort un arrêté du Comité de salut public qui ordonne, « pour pacifier la Vendée », d'incendier les bois, les genêts, abattre les forêts et les repaires, brûler les récoltes, évacuer à l'intérieur les femmes, les enfants, les vieillards. » Ce n'était pas encore les colonnes infernales; les Mayençais n'étaient pas Turreau, mais on s'y acheminait.

Le 26 septembre, arrêté du Comité de surveillance, et Vial l'a signé, expulsant les femmes à une lieue de la Loire et ordonnant l'arrestation des femmes suspectes qui correspondent avec les brigands.

Quelle mesure, s'écrie Grille [2], et quel arbitraire ! Qui va faire le départ des femmes, des bonnes et des mauvaises?

Au commencement du même mois, le 8 septembre, le Département, approuvé par Bourbotte, ordonnait de veiller à la conservation des biens de la nation et des patriotes de Vendée.

Il ne pouvait sortir de tout cela que contradictions,

[1] *La Vendée en 1793*. p. 200, 2e vol.
[2] *La Vendée en 1793*, p. 2 0, 2o vol.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

désordre et misère et c'est à cette heure-là que Vial arrive au poste de procurèur-général-syndic, l'homme en vue, sur qui vont converger toutes les responsabilités, tous les dangers et toutes les haines.

Vial dit qu'il y fut bien accueilli; il est toujours optimiste en ce qui le concerne; c'est un penchant humain et que les pires circonstances ne suffisent pas à détourner. A l'assemblée populaire, le 20 octobre, on rendait hommage à son civisme et à son activité et on ordonnait l'affichage, comme on dit aujourd'hui. C'était la mousse du succès, mais la coupe n'était pas profonde et la lie n'était pas loin.

L'armée républicaine, après l'expédition du Maine à la poursuite des Vendéens, revenait à Angers sans armes, sans munitions, sans souliers et sans habits, par petits paquets, dans une lamentable déroute. La Convention avait envoyé quatre nouveaux représentants, des purs, Carrier, Bourbotte, Francastel et Hentz; le Comité de salut public leur avait adjoint un commissaire sorti des Jacobins, le nommé Mogue. C'est en présence de ces terribles délégués du pouvoir central qu'allait s'exercer l'activité de Vial.

Il fallait pourvoir d'abord au ravitaillement des détachements qui apportaient à Angers la détresse physique et la misère morale. Vial commença de s'y employer de toutes ses forces. Tout le monde lui rend hommage là-dessus; le dessein était louable et la réalisation pas toujours facile. Pour obtenir les objets utiles il fallait lutter en même temps contre ceux qui les détenaient et contre ceux qui voulaient les demander à la violence. Les souliers, par exemple, étaient un article rare. Nous avons conté naguère l'aventure des cordonniers de Chalonnes qui n'en voulaient faire que contre argent comptant. Pénurie ou spéculation, l'histoire est de tous les temps et nous l'avons revue. Pour procurer des chaussures aux troupes, le jacobin Mogue avait fait prendre au Comité de surveillance un arrêté portant qu'il serait fait instamment et à main-armée une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

visite domiciliaire pour enlever aux habitants d'Angers les souliers qu'ils pourraient avoir chez eux ! On se croirait à la Comédie.

Vial fait opposition à l'arrêté. Fureur de Mogue et de ses acolytes, dénonciation, citation; on va devant Bourbotte, qui le prend de haut; mais Vial l'amène tout de même à se procurer des chaussures par un autre moyen que la réquisition à main armée de nuit. Il se dit sûr du patriotisme des Angevins et deux commissaires sans armes s'en vont quêter les souliers de porte en porte au bénéfice de « nos frères d'armes ». Le lendemain, à dix heures du matin, il y avait dans les dépôts plus de souliers que de pieds à chausser [1]. Vial avait déjà donné ses bottes au commandant des volontaires à Chalonnes, au mois de mars; il n'y a pas de garde-robe à tenir à un régime pareil.

La fin de l'année approchait; l'hiver allait venir et les Vendéens refluaient vers Angers à la suite des bandes en loques que Vial cherchait à équiper. Ils allaient incessamment reparaître sous les murs de la ville. Est-ce que les scènes de juin allaient se répéter? Le procureur-général-syndic s'était élevé trop violemment contre l'incurie des administrations alors en charge pour ne pas essayer de lutter et défendre la ville. Il fallait d'abord trouver et amasser des subsistances. A sa requête une commission fouille les communes au nord du Layon et de la Loire, commission habilement composée de notables influents avec une connaissance minutieuse du pays. A Chalonnes notamment Vial envoyait le notaire Leduc; Angers ne manqua de rien, l'armée et le peuple mangèrent du pain blanc à un prix modéré.

Désordre et dilapidation, les deux grands maux de la guerre, Vial eut à lutter contre eux. Marchés léonins, commissions exorbitantes, confiscations, vols de toute couleur

[1] *Causes de la Guerre de la Vendée*, p. 97.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et de toutes mains et, nous devons le retenir ici, de toutes les accusations qui vont tout à l'heure tomber sur Vial aucune ne touche à son honnêteté; car nous ne prenons pas au sérieux l'histoire d'un mandat de douze cents livres dont on a demandé à Vial un compte qu'il a dû rendre par d'autres moyens que des pièces comptables officielles. Le fait même qu'on ait voulu faire état de ce mandat dans la critique d'une administration qui réduisait trente mille livres sur un marché de chevaux témoigne de la solidité du procureur-général-syndic dans le maniement des deniers publics où tant d'autres ont succombé.

Depuis qu'il n'était plus au Comité révolutionnaire Vial était avec lui en opposition fréquente. Tout à l'heure la question des souliers et maintenant, sujet grave, l'administration des biens nationaux de la deuxième origine. Le Comité révolutionnaire avait une tendance à mettre la main à tout; il y avait là de gros intérêts en jeu, d'énormes biens abandonnés et sans doute bons à prendre. Le 28 brumaire (19 novembre) le procureur-général-syndic fait sortir l'arrêté suivant :

« Les représentants du peuple sont invités à donner des ordres précis au Comité révolutionnaire de ne faire enlever de chez les émigrés aucuns effets, pour quelque raison que ce soit, et de rendre dans le plus bref délai tous les objets dont ils ont disposé : 1° parce que la comptabilité concernant les émigrés ne tarderait pas à tomber dans une confusion très préjudiciable tant aux intérêts de la République qu'à ceux des créanciers des émigrés; 2° parce que, la comptabilité pesant tout entière sur les administrateurs du district, toutes les opérations qui concernent le mobilier des émigrés ne peuvent et ne doivent être faites que par elle et que, si d'autres que ceux indiqués par la loi s'en mêlaient, sa responsabilité ne serait plus qu'un vain nom et la porte serait ouverte aux dilapidations de tous genres. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cet arrêté resta lettre morte et nous verrons comment l'abandon des saines méthodes, en 1794, après le départ de Vial, mit l'anarchie dans les finances.

Au mois de juillet le Comité de salut public avait ordonné de brûler en Vendée les forêts et les repaires des brigands. Là-dessus on s'était mis à brûler tout et, comme Tabary à Montjean, plutôt les chaumières que les châteaux. Vial, qui songeait peut-être à ses possessions de Chalonnes — serait-ce un crime? — s'est élevé de toutes ses forces contre ces pratiques qui tendaient à ruiner la frontière vendéenne, à ruiner surtout le menu peuple des métayers en laissant debout les grosses demeures, la Guerche, le Pineau, le Planty, où les chefs vendéens trouvaient des caches et des refuges. Et, comme Francastel ne veut pas mettre fin à ces errements, Vial s'avise de deux moyens, dont l'un est contestable peut-être, mais constitue une sorte de leçon de choses qui n'est pas sans esprit.

La rive gauche du Layon depuis Saint-Lambert jusqu'à Chalonnes était en cendres et le château de la Haute-Guerche dressait, toujours sur la vallée, sur ses métairies détruites, ses tours féodales et ses riches demeures du xve siècle; Vial s'y rend à l'improviste avec le général Moulin. Il trouve maison vide, mais un couvert de douze personnes, des armes cachées dans les foins et pailles et des munitions dont l'incendie fait justice.

Et puis, comme il faut que cela finisse, Vial n'hésite pas à aller porter ses raisons à la Convention et au Comité de salut public. Une lettre de Francastel le suivait, qui d'avance mettait à néant son zèle et ses efforts. Nous avons la lettre de Francastel et le procès-verbal de la Convention. L'incendie ne pouvait subir aucun retard.

Les événements se pressent jour à jour, heure à heure. Le 14 brumaire (5 décembre) les Vendéens, venant du nord, cette fois par la route de Laval, sont à nouveau devant Angers; mais les murs relevés, les portes fermées, la garnison

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en bonne attitude et l'esprit public renouvelé sauvèrent la ville, malgré les agissements de Danican, le général chargé de la défendre. Ce Danican [1], une des bêtes noires de Vial, il l'a dénoncé et poursuivi avec une ténacité singulière. Pour toutes raisons Danican a répondu par une lettre injurieuse et ordurière. Il a perdu son commandement et, un peu plus tard, dans une atmosphère éclaircie, la trahison de Danican est apparue, son concert avec les chefs ennemis et son concours aux journées de vendémiaire, an IV.

Le siège d'Angers avait provoqué incidemment une triste et malheureuse aventure dont on a voulu charger la mémoire de Vial. Examinons les faits.

A la veille du siège, il fallut évacuer les faubourgs. L'enceinte ne pouvait recevoir toutes ces populations de Bressigny, de Saint-Laud, de Saint-Samson et de la Doutre. Le premier Directoire avait emprisonné à la Rossignolerie des prêtres réfractaires et on les avait oubliés là, même pendant l'affaire du 13 juin. Vial ordonna que ces prêtres fussent conduits à Montjean, avec ordre écrit au commandant de la force armée de veiller soigneusement à la sûreté et à la conservation des prisonniers. En route, sur l'ordre de Francastel, Goupil enlève le convoi des prêtres qui allait par la rivière et voilà encore une fois le procureur-général-syndic dénonçant aux tribunaux le représentant du peuple et la Commission militaire. L'affaire fut instruite sommairement et deux mariniers de Charbonneau vinrent déposer que Vial leur avait marchandé leur bateau pour servir à noyer ces prêtres, propos par trop invraisemblable, vu la qualité respective des parties, mais qui ne tomba pas en oubli et, plus tard, quand les ennemis que Vial s'était faits se levèrent à sa droite et à sa gauche, on chercha à réveiller le témoignage des mariniers de Chalonnes. Machination de

[1] Sur Danican, agent royaliste, voir « l'affaire Perlet » de M. G. Lenôtre (*Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1922, p. 359).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Charbonneau, dit Vial, et la preuve en est aussi impossible à faire. Qui sait l'origine d'un bruit qui court et d'une infamie qui chemine.

Pendant que Vial par son activité et son énergie sauvait Angers d'une nouvelle invasion, le 5 décembre 1793, malgré Danican [1], la loi du 14 frimaire an II mettait fin à ses fonctions de procureur-général-syndic en supprimant les administrations départementales. Loi funeste pour l'Anjou à l'heure où elle allait être appliquée. Le pays était profondément divisé, plus que cela, en pleine guerre civile et, au lieu de serrer le lien social, de nouer le faisceau des volontés, de mettre en commun les avis, les autorités, les approvisionnements si rares, on morcelait le département, on proclamait l'indépendance des districts et des communes, autant dire qu'on instituait l'anarchie. Certains districts ne manquaient de rien, mais les villes affamées ne peuvent plus nourrir leur garnison et voilà le régime des réquisitions forcées, l'agiotage, les marchés frauduleux, les fournitures scandaleuses et le reste, qu'une administration centrale affermie aurait modéré, sinon empêché. Les représentants du peuple en mission auraient pû jouer ce rôle centralisateur, mais ils passaient au milieu d'ordres incohérents et contradictoires, ils ignoraient les questions et n'avaient pas le temps de les étudier. Ils se remplaçaient et les erreurs des uns s'ajoutaient aux erreurs des autres.

Vial les attaque tous ensemble et séparément, Bourbotte, Thurreau, Carrier, Francastel et Hentz. Rancune d'un homme sorti de place ? Non pas. Avec la même violence, il s'était jeté sur Choudieu et Richard avant d'être en place. Mais le moment vient où il n'aura plus à son service que sa parole et sa volonté contre une nuée d'ennemis, démuni de l'autorité publique à l'heure où il va avoir à lutter successivement et tout à la fois contre les terroristes qui ruinent le

[1] Voir rapport à la Convention du 23 frimaire an II.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pays, contre les généraux qui nourrissent la guerre de la Vendée de leurs fautes, contre les anciennes factions angevines qui ne lui pardonnaient pas le 6 octobre 1793 et qui, muettes et décimées, préparaient déjà leur revanche dans les sociétés familiales et étroitement solidaires de la cité, contre les voleurs, les concussionnaires et les agioteurs; il devait succomber. Son honnêteté était une insulte à ces derniers et les autres ne voulaient plus subir sa supériorité intellectuelle et aussi, il faut bien le dire, l'usage qu'il en faisait, sa suffisance, son intransigeance et son ardeur dans le dénigrement.

Descendu du premier rang, il ne va pas trouver sa place dans le nouvel ordre administratif, mais sa vertu combattive n'est pas morte; il va l'employer dans son pays de Chalonnes où l'on s'acharne à des destructions inutiles. Son intérêt l'y rappelle et aussi ce besoin de bataille qu'il avait en lui et que son passage dans la politique départementale avait envenimé singulièrement.

G. DUFOUR.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Schiste Ardoisier

L'Ardoise et l'exploitation des Ardoisières du XVe siècle jusqu'à nos jours

(*Suite*)

TRAVAIL DU SCHISTE

Les blocs de schiste extraits de la profondeur sont arrivés au jour ; il s'agit de les distribuer entre les ouvriers fendeurs et la scierie ; il va falloir les transporter à travers l'immense superficie des ateliers en plein air (*fig.* 84) et les déposer auprès des claies mobiles garnies de paille qui abritent des intempéries les ouvriers d'à-haut et que ceux-ci orientent du

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

côté où souffle le vent, d'où leur nom de « *tue-vent* » (*fig*. 85). Pour cela les basculeurs arrivés au jour sont réunis en rame qu'une locomotive va traîner le long des voies ferrées (*fig*. 86),

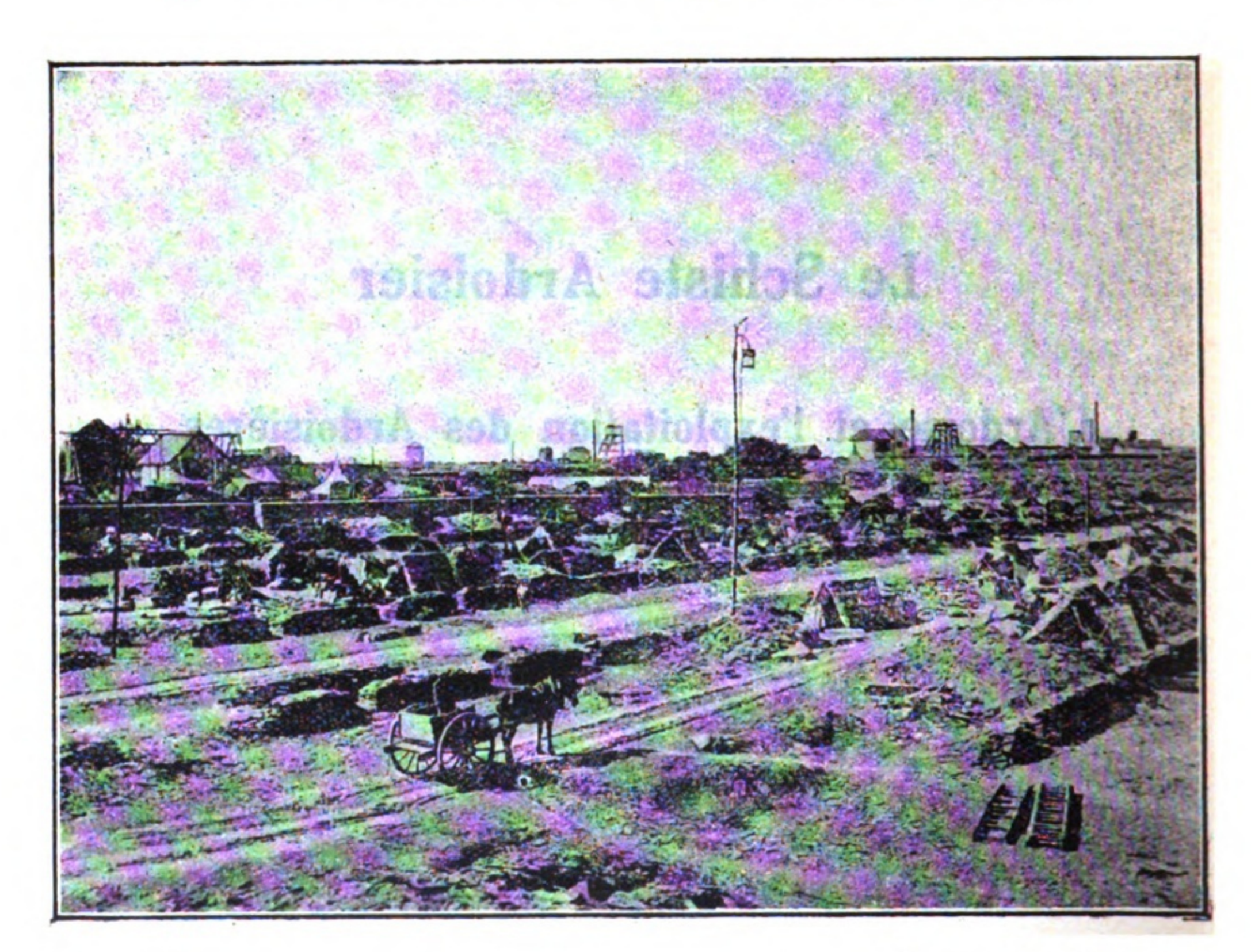

Photographie J. Boyer.

FIG. 84. — Vue d'ensemble des ateliers individuels des fendeurs d'ardoises

qui sillonnent la surface des carrières. Arrivé devant le tue-vent qui manque de matière première, le petit train s'arrête, on fait basculer le plateau d'un chariot et le bloc vient glisser sur des rouleaux de bois (*fig*. 87) préparés à cet effet.

Alors commence le travail du schiste : la première opération à entreprendre est celle de l'*alignage* (*fig*. 88) ; elle a pour but de diviser les *pièces* dépassant souvent un mètre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

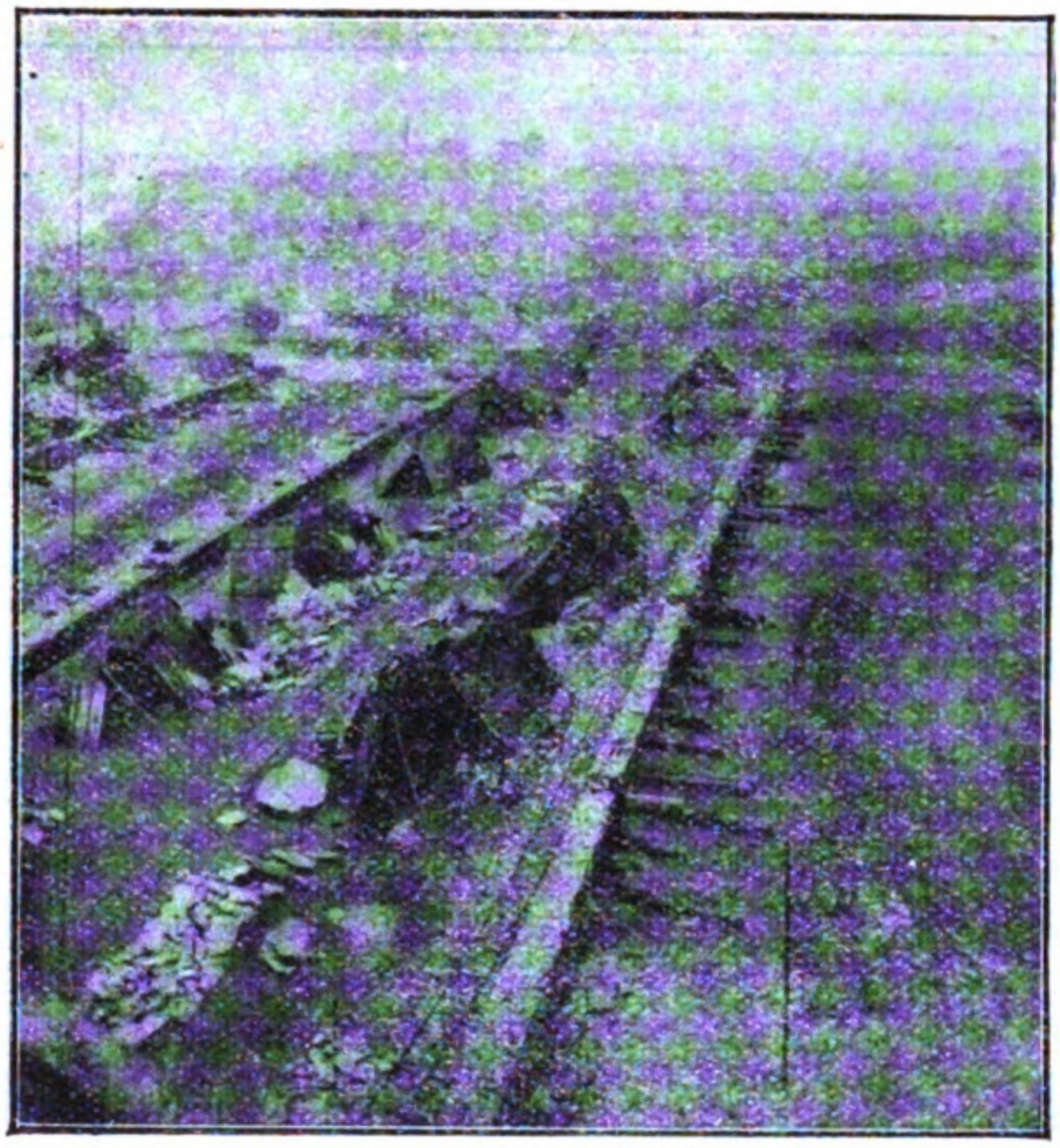

Photographie du Chat Noir.

Fig. 85. — Les Lignées

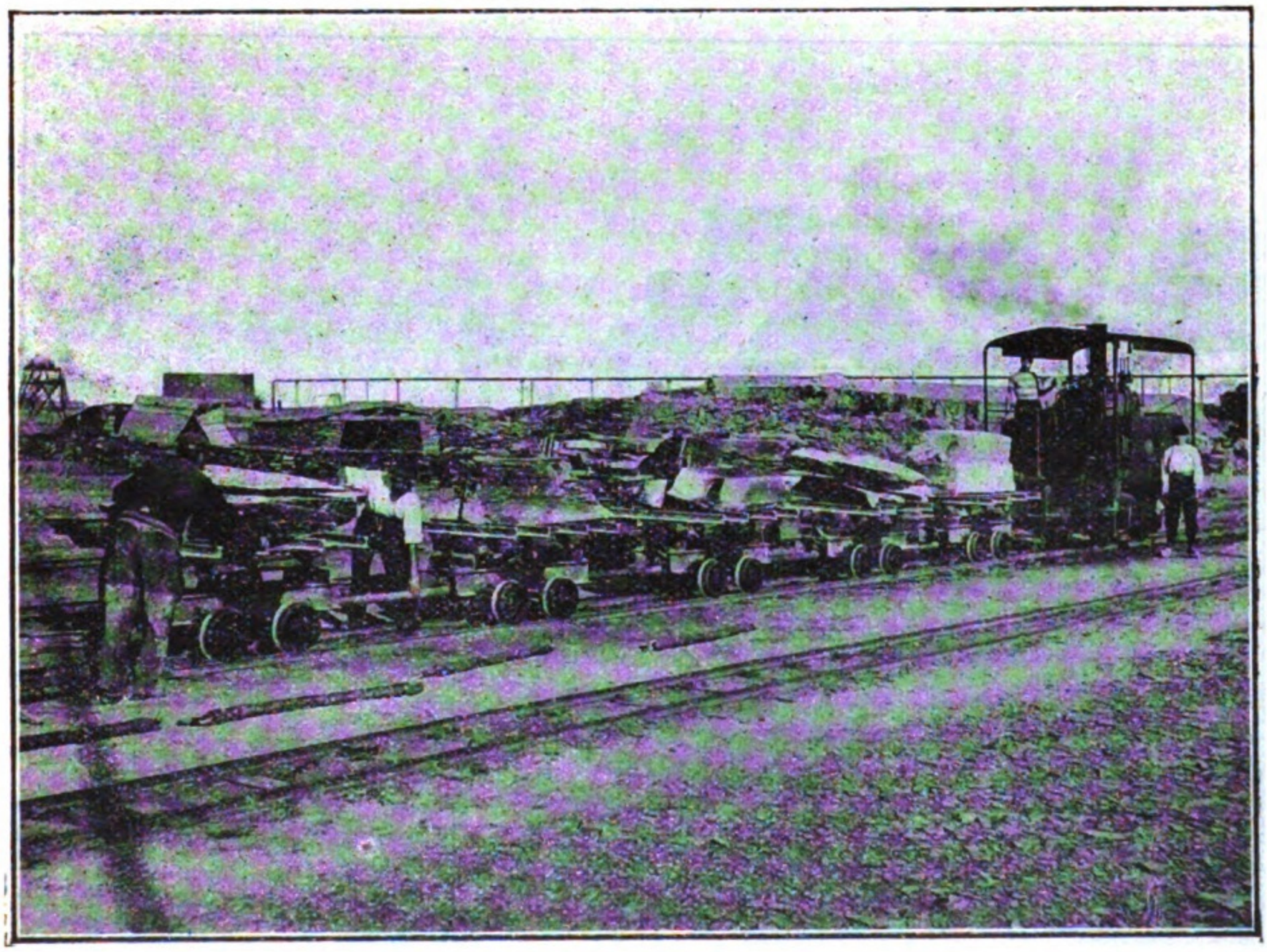

Photographie J. Boyer.

Fig. 86. — Train de Basculeurs chargés de blocs venant d'être remontés au jour et verse de la pierre aux fendeurs

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Photographie du Chat Noir.

Fig. 87. — Verse de la pierre aux Fendeurs

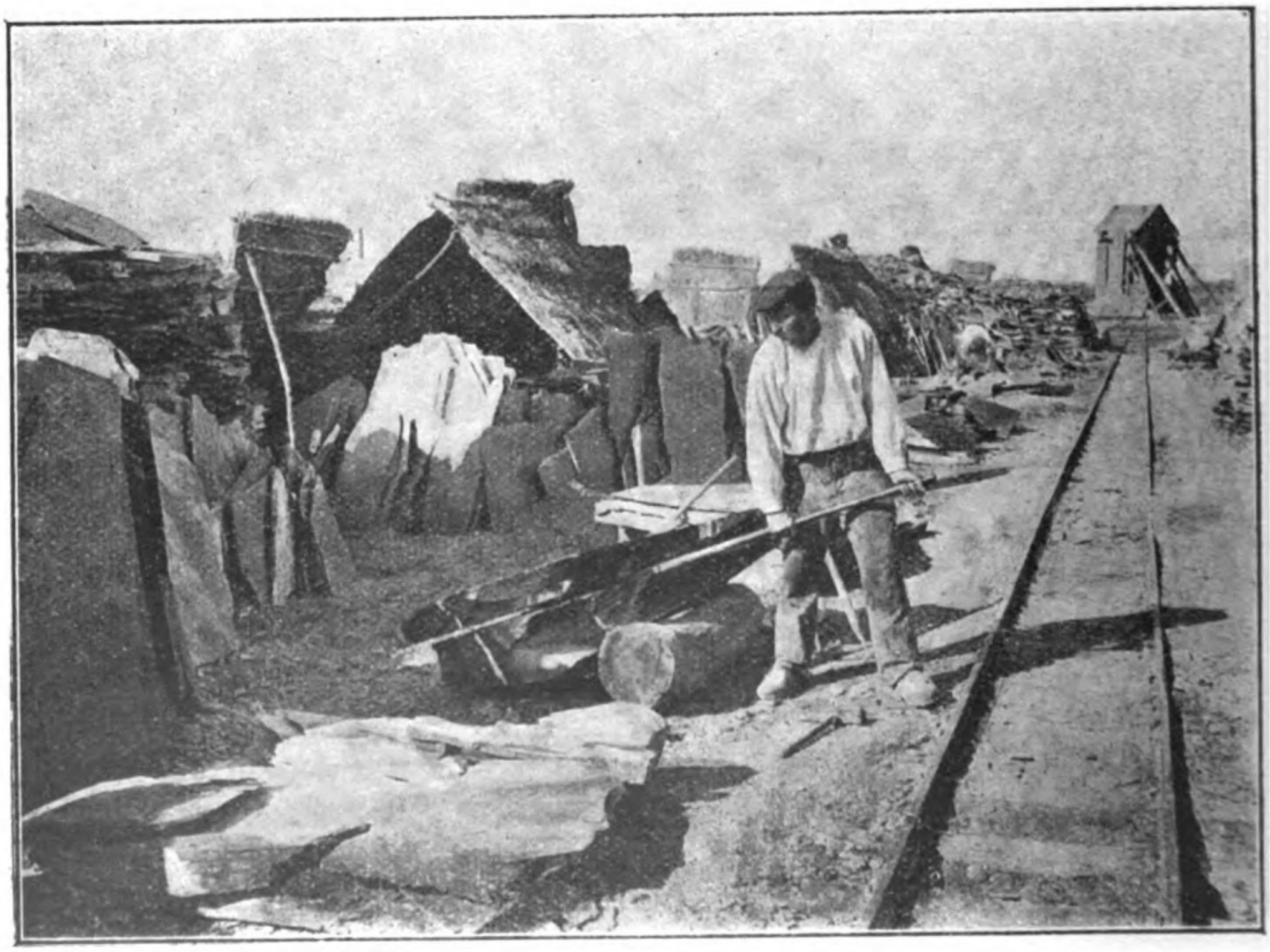

Photographie J. Boyer

Fig. 88. — Alignage

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Photographie du Chat Noir.

Fig. 89. — Boucage d'une pièce au jour

Photographie J. Boyer.

Fig. 90. — Distribution de l'eau aux ateliers en plein air

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cube en blocs maniables; pour cela un ouvrier refend les blocs dans le sens de son épaisseur en deux ou trois blocs à l'aide d'une barre.

Photographie J. Boyer.

Fig 91. — Atelier de fendeurs en plein air, de gauche à droite on voit la quernure, la fente et le rondissage

Étant donnée la propriété que possède le schiste fissile de se diviser suivant le sens de la longueur, les blocs rendus maniables sont soumis à l'opération du *boucage* qui consiste à les diviser suivant le sens de la longueur à l'aide d'un coin de forme affilée introduit dans une encoche de quelques centimètres de profondeur et frappé à son extrémité On détermine ensuite une première fente (*fig.* 89) en grosse épaisseur suivant le plan de fissilité au moyen d'un gros

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ciseau d'acier et d'un maillet. Les morceaux ainsi préparés sont ensuite *quernés*, c'est-à-dire divisés en *repartons* ou morceaux correspondant aux dimensions approximatives des divers échantillons d'ardoise en profitant de la propriété que possède le schiste de se séparer suivant le *longrain* et

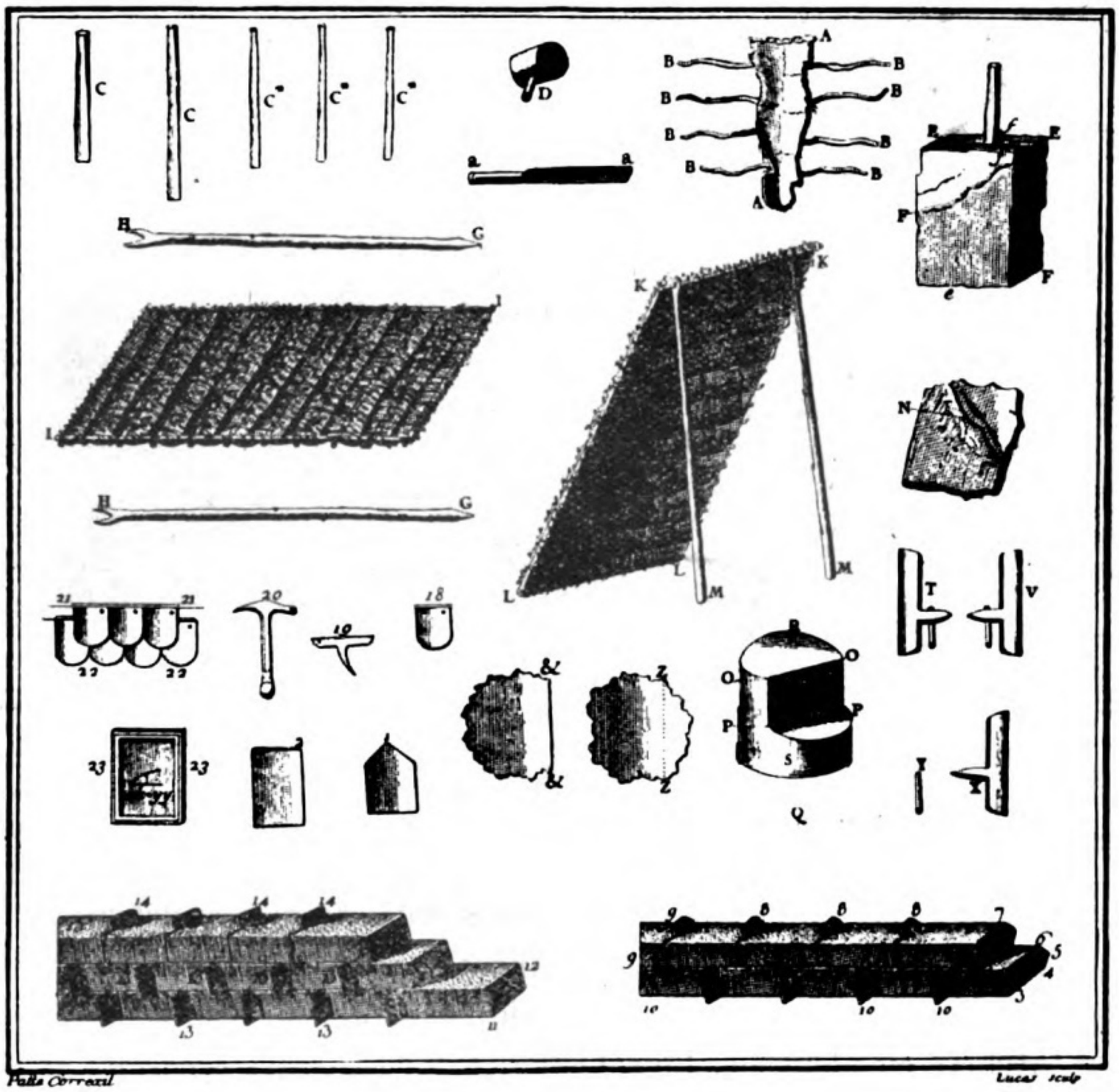

FIG. 92.

Outils des fendeurs d'ardoise au XVIIIe siècle, d'après Fougeroux de Bondaroy

A. Guêtre en chiffons et cuir. — C. Ciseaux pour faire les *repartons*. — C. Ciseaux pour former le *fendis*. — D. Maillet des fendeurs. — E. F. Bloc que l'on doit partager. — N. Bloc avec veine de quartz empêchant la division. — K. Abri de fendeurs. — I. Claie. — H. G. Perches soutenant la claie. — Q. Billot sur lequel on taille l'ardoise ou *chapuy*. — Z. Feuillets d'ardoise. — T. V. X. Doleau, outil avec lequel l'ouvrier taille son ardoise. — 1-2. Ardoise taillée — 18. 21. Ardoises en écailles. — 19. Enclume de couvreur. — 20. Marteau de couvreur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suivant un sens perpendiculaire, il suffit pour y arriver de pratiquer sur le bord de la pièce une entaille de quelques centimètres et de donner un coup de maillet en bois.

Quand les repartons sont ainsi apprêtés, ils ne pourraient être tous fendus et taillés immédiatement; or, à l'air, le schiste ardoisier abandonne son eau de carrière en se dessé-chant et perd de sa fissilité. Pour obvier à cet inconvénient

Fig. 93.

Ateliers de fendeurs d'ardoise au XVIIIe siècle, d'après Fougeroux de Bondaroy

les fendeurs enterrent les repartons dans de menus débris d'ardoise ou *souis* qu'ils maintiennent constamment humides, d'où la nécessité de distribuer de l'eau (*fig.* 90) à tous les ateliers en plein air. Le schiste étant *guerné*, les *repartons* sont soumis à la fente; les fendeurs placent les repartons verticalement entre leurs jambes entourées de gros linge serré avec des ficelles, puis, engageant entre les feuillets de longs ciseaux d'acier qu'ils enfoncent avec précaution à l'aide d'un maillet, ils arrivent à diviser le reparton en lames minces ou *fendis* ayant une épaisse variant de 2 m/m.7 pour les petites dimension à 6 millimètres pour les ardoises

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grandes anglaises (*fig.* 91). L'habilete qu'acquièrent ces ouvriers leur permet d'aller extrêmement vite tout en donnant une épaisseur régulière aux feuilles détachées; un fendeur habile prépare jusqu'à 700 ou 800 ardoises par jour.

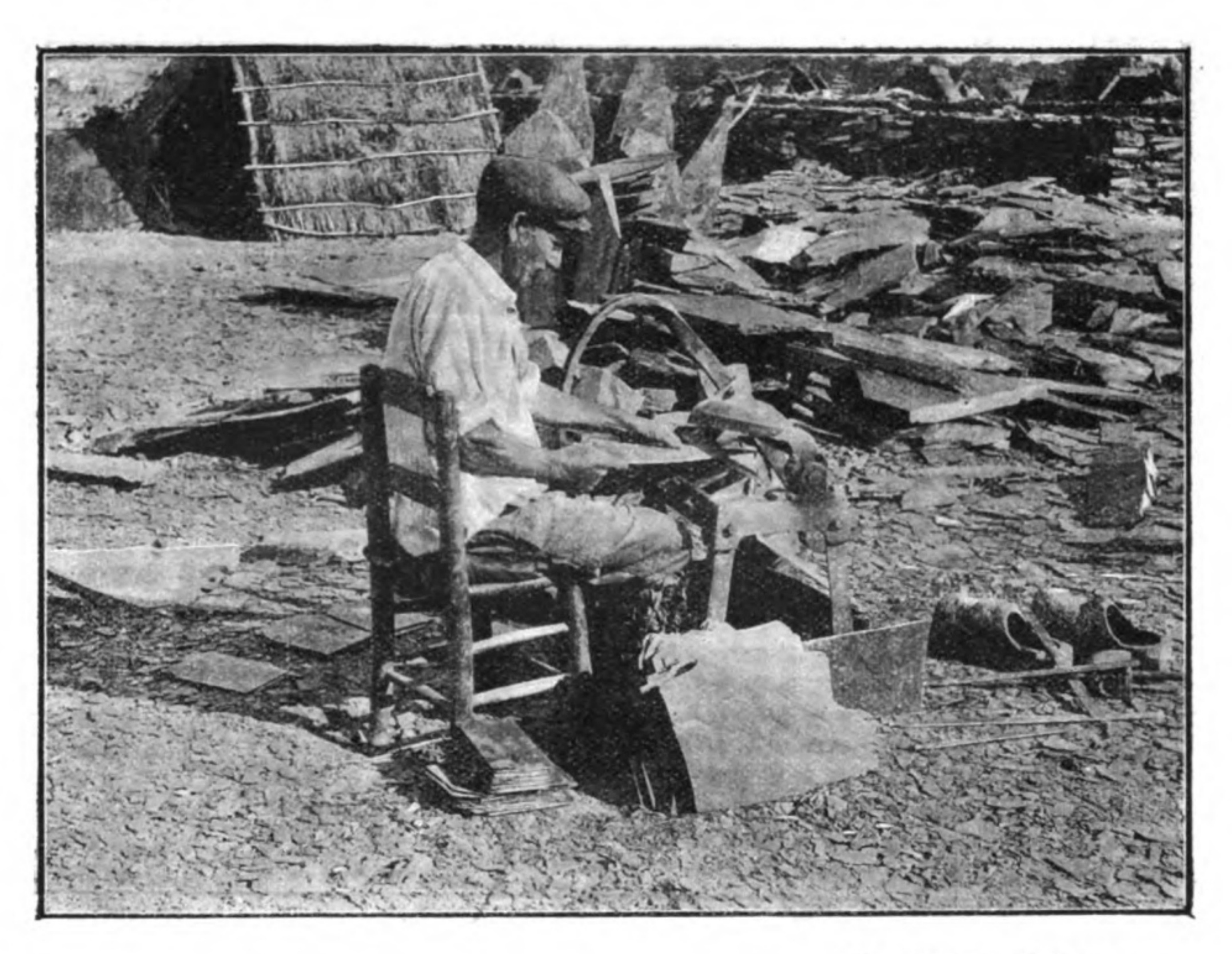

Photographie J. Boyer.

FIG. 94.

Fendeur taillant l'ardoise aux dimensions commerciales au moyen d'une machine à pédale

Les outils employés par les ouvriers d'à-haut n'ont pas varié depuis des siècles (*fig.* 92 et 93).

L'ardoise n'a plus, pour être prête à être livrée au commerce, qu'à subir la *taille* ou *rondissage*, c'est-à-dire la mise aux dimensions voulues. Cette taille était jadis effectuée à l'aide d'un *billot* muni de 2 crémaillères à crans correspon-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dant aux différents modèles et appelé *chapu*, à l'aide d'un couteau très lourd ou *doleau* l'ouvrier taillait l'ardoise à la demande en l'appliquant contre une arête d'acier. A l'heure actuelle cet instrument primitif est remplacé par une

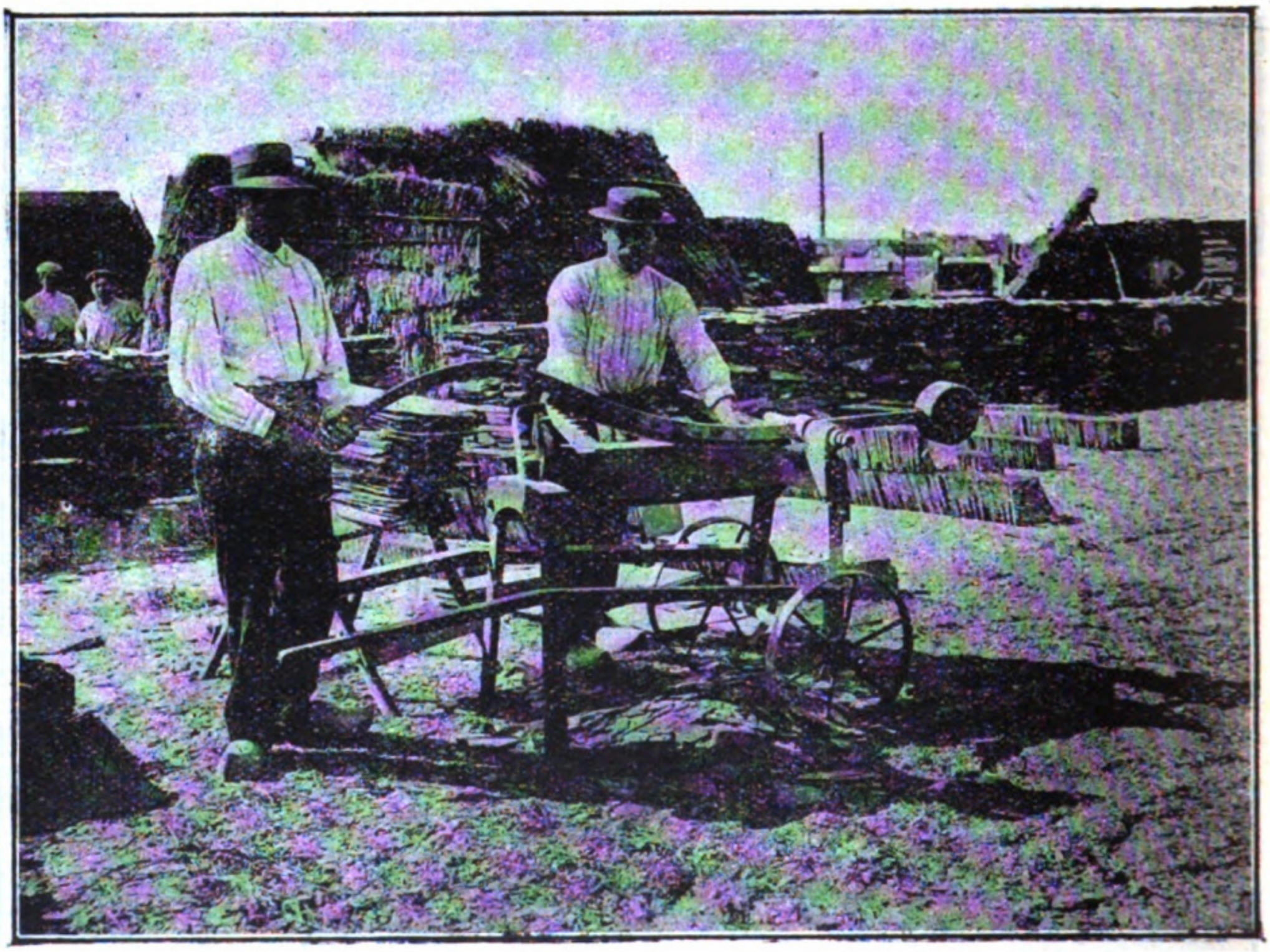

Photographie J. Boyer.

Fig. 95. — Taille de la Grande anglaise

machine à pédale (*fig.* 94) diminuant la fatigue tout en permettant à l'ouvrier de se servir de ses deux mains pour maintenir l'ardoise sur les crémaillères. Toutefois, pour les ardoises de grandes dimensions telle que la grande anglaise, on se sert d'une sorte de doleau perfectionné mais dont la manœuvre nécessite deux hommes (*fig.* 95)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En dehors de la fabrication des ardoises pour couverture (*fig.* 96), le schiste, qui est un silicate inattaquable aux acides et aux alcalis, dont la densité de 2,9 est voisine de celle du marbre, qui est non poreux et plus résistant que le chêne tout en se travaillant facilement, sert à la confection d'un grand nombre d'objets. Nous avons vu que dès le IXe siècle on en faisait des dalles funéraires (*fig.* 98). Aux

Photographie Evers.

FIG. 96. — Chef-d'œuvre de couvreur. Musée Saint-Jean

XVIIe et XVIIIe siècles on en faisait de charmants cadrans solaires, (*fig.* 97) ; à l'heure actuelle on en fait des tables célébrées par Jules Janin, des tables de billard, des lavabos, des éviers, des tableaux, des hottes, des bornes-fontaines, des mangeoires d'écurie, des cuves à fermentation, des dallages, des revêtements, des dalles de toutes sortes pouvant être émaillées et colorées à volonté. Ces travaux s'exécutent dans les ateliers d'ardoiserie mécanique de Saint-Léonard. Là de nombreuses machines à scier, raboter, percer et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

polir l'ardoise (*fig.* 99, 100, 101), débitent et façonnent le schiste ardoisier en tranches analogues à celles de marbre.

Les débris servent de moellons pour construction, ou, pulvérisés et agglomérés avec du ciment, servent à la confection de briques.

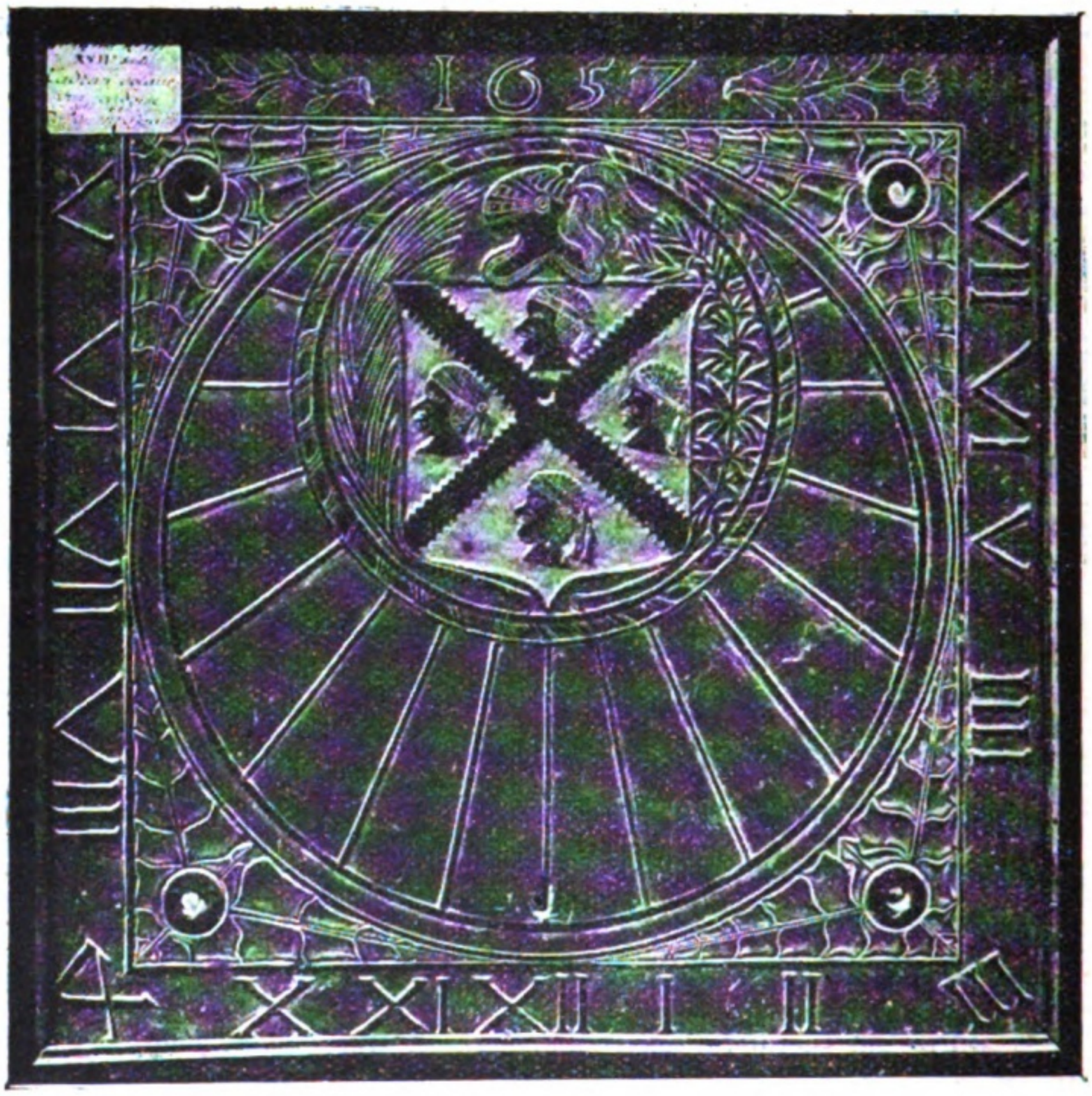

Photographie Evers.

Fig. 97. — Cadran solaire de 1657, gravé sur ardoise, Musée Saint-Jean à Angers. (Don de M. Spal)

Une variété dite *schiste esquilleux* se débite sous forme de prismes aux portes d'Angers, à Roc-Épine, à Saint-Jean-des-Mauvrets, et sert à confectionner des piquets de clôture ou des échalats de vigne inusables (*fig.* 102-103). Pour M. Barrois, la structure massive et esquilleuse des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cliché Evers.

Fig. 98. — Tombe de l'Abbé Atto. — Musée Saint-Jean, à Angers

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

schistes dits *à barettes* doit être attribuée à l'influence d'un granit dissimulé dans la profondeur. Le schiste est alors dit *bâtard* par les ouvriers (quartier de la Madeleine, Saint-Joseph, Saint-Maurice, Trinité, au Bosseau, boule-

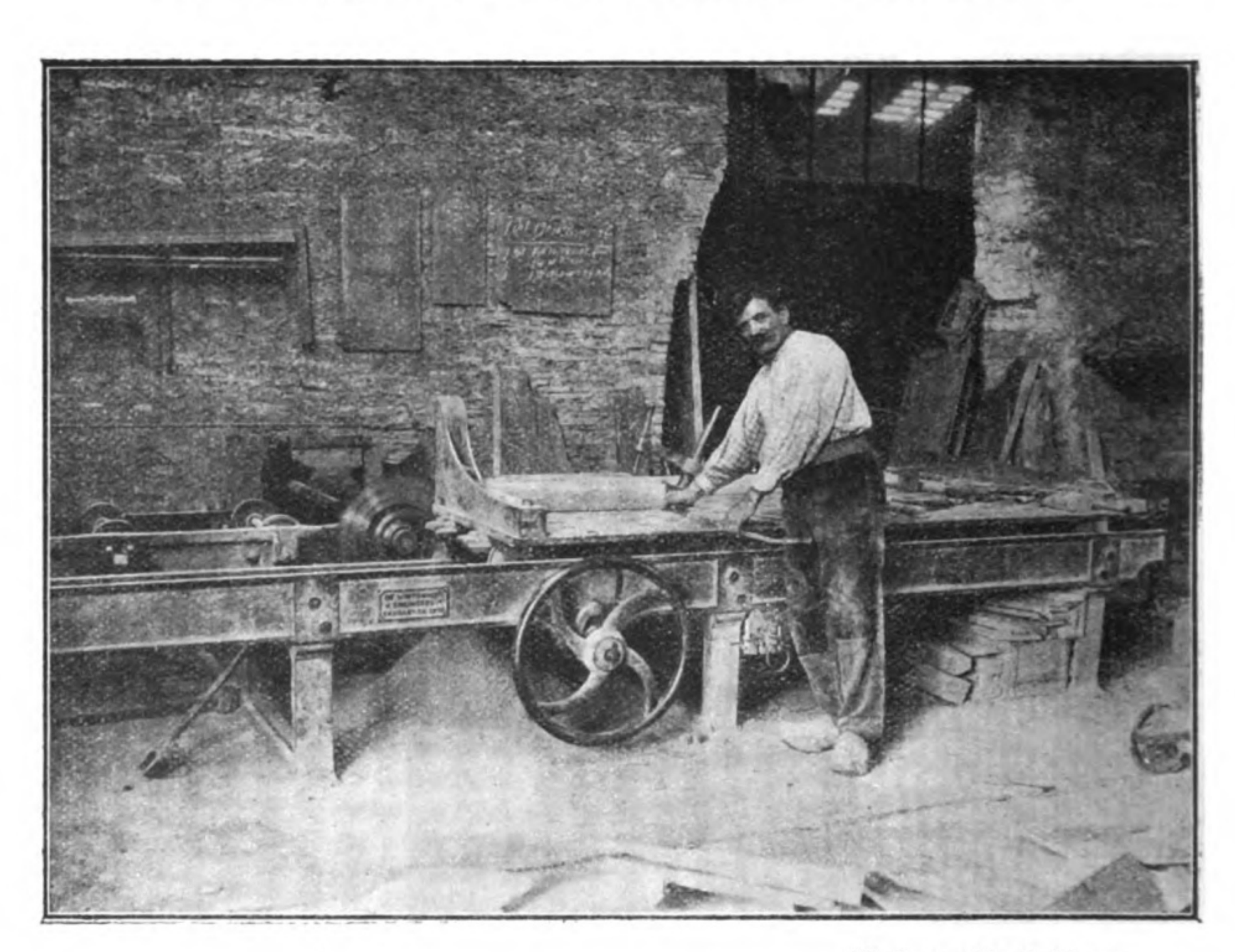

Photographie J. Boyer.

FIG. 99. — Sciage d'un bloc de Schiste pour l'obtention de dalles. Atelier de Saint-Léonard

vard Descazeaux et bord de l'étang Saint-Nicolas) Le granit a été trouvé dans l'ancienne prairie des Carmes et boulevard Descazeaux.

Accidents. — Nous avons vu précédemment que les délits sont une cause fréquente d'accidents; parfois les chûtes arrivent sans que rien n'ait pu les faire prévoir, mais le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus souvent elles sont prévues par les exploitants et par suite les accidents sont évités. Comment peut-on les prévoir? D'abord en repérant exactement l'emplacement et la direction des différents délits, ce qui permet de prévoir le point

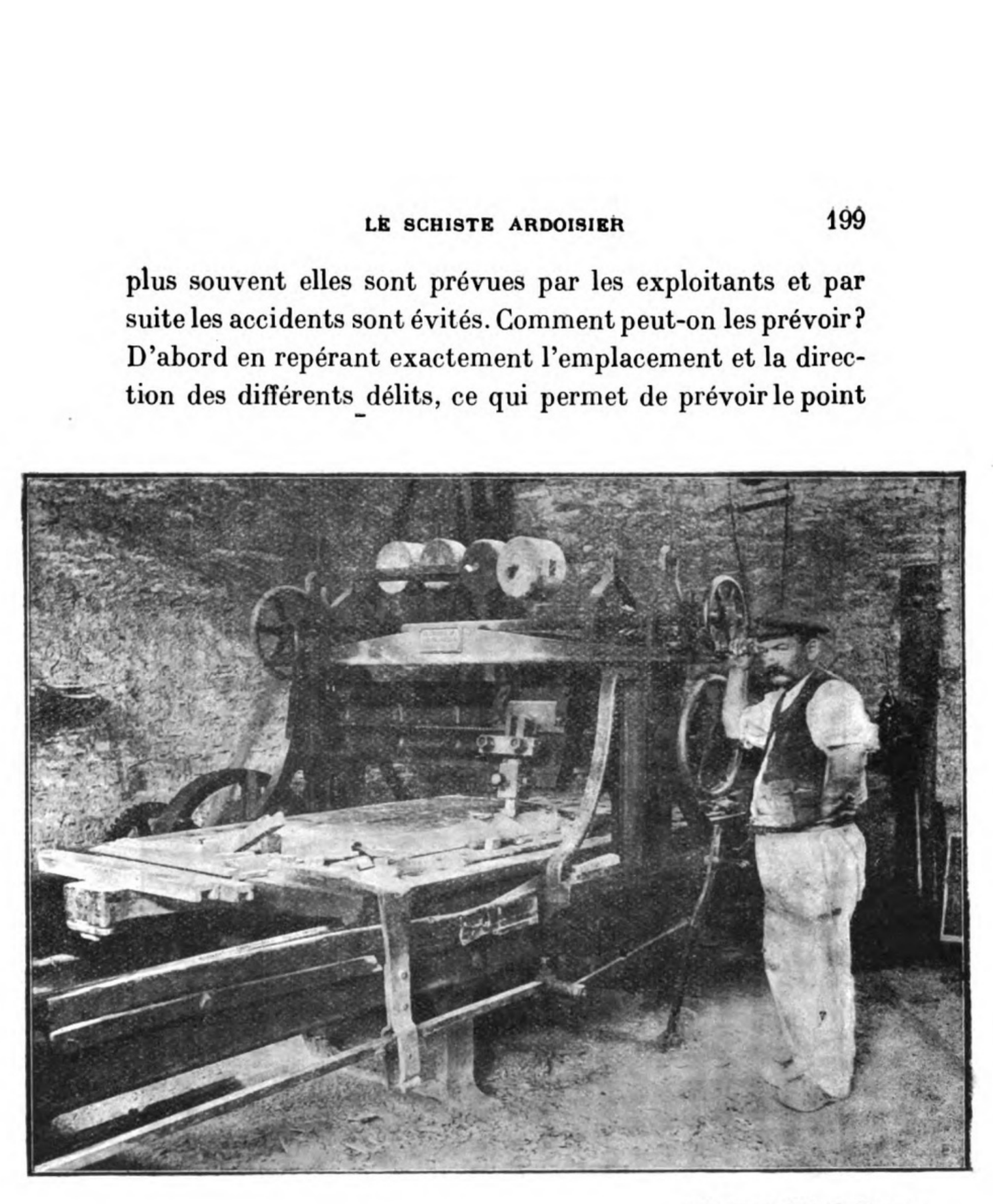

Photographie J. Boyer.

Fig. 100. — Rabotage des plaques d'ardoise. Ateliers de Saint-Léonard

exact où ils pourront se rencontrer, ensuite en surveillant les moindres mouvements des lèvres du délit, soit en enfonçant entre ces lèvres des coins de fer dont la chute annonce qu'un mouvement se produit, soit en plaçant à cheval sur le délit des suifs témoins dont le moindre glissement amène la rupture (*fig.* 104-105). Aussitôt qu'un délit paraît jouer, on opère le décalabrage, c'est-à-dire l'abatage des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rochers qui menacent; cet abatage se fait à la barre, à la pioche ou à l'aide de l'eau.

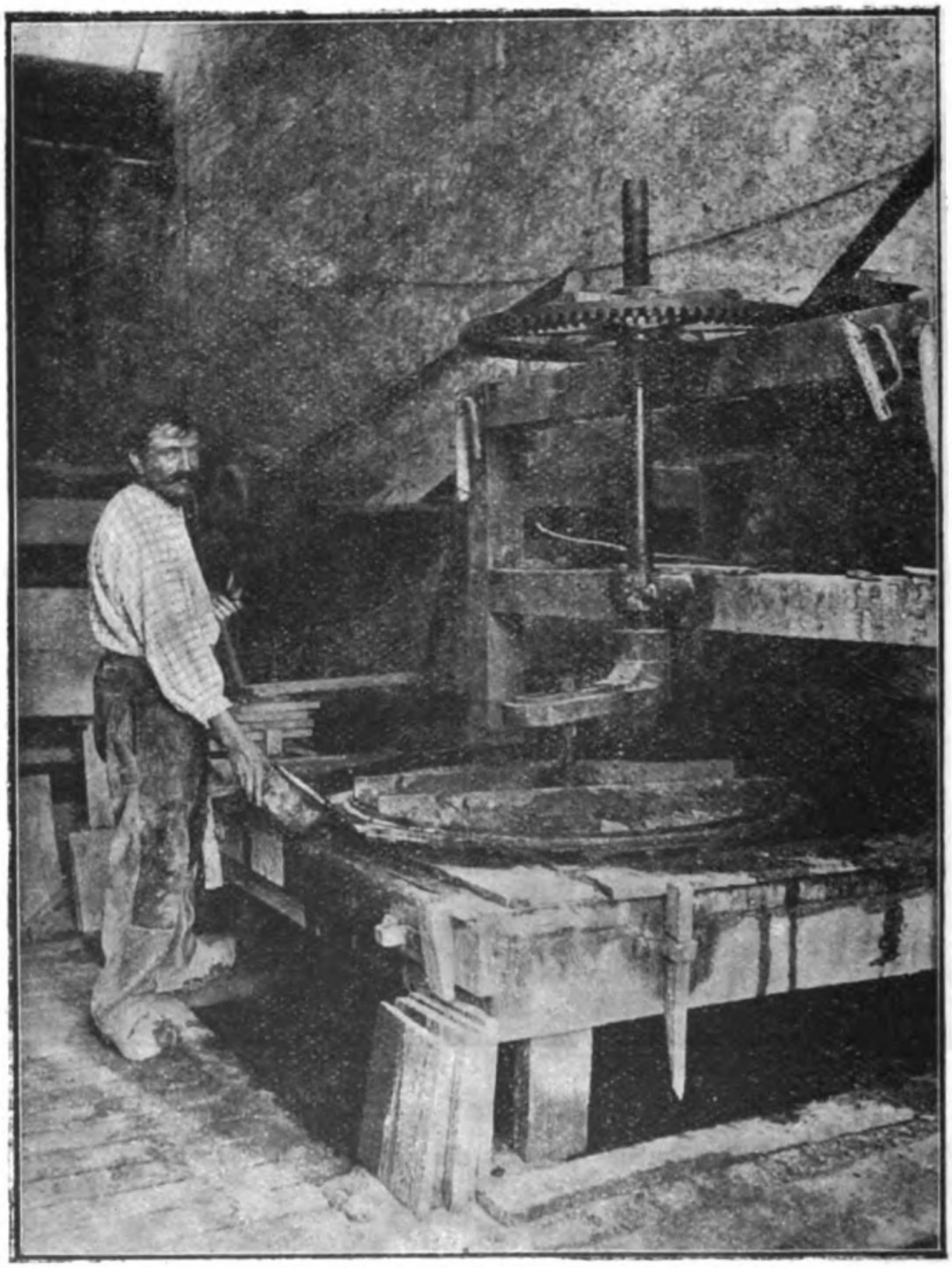

Photographie J. Boyer.

Fig. 101. — Polisseuse pour le dressage des plaques d'ardoise
Ateliers de Saint-Léonard

Les exploitants des ardoisières ont eu en 1856 un autre ennemi : c'est la Loire qui, le 7 juin, rompant la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

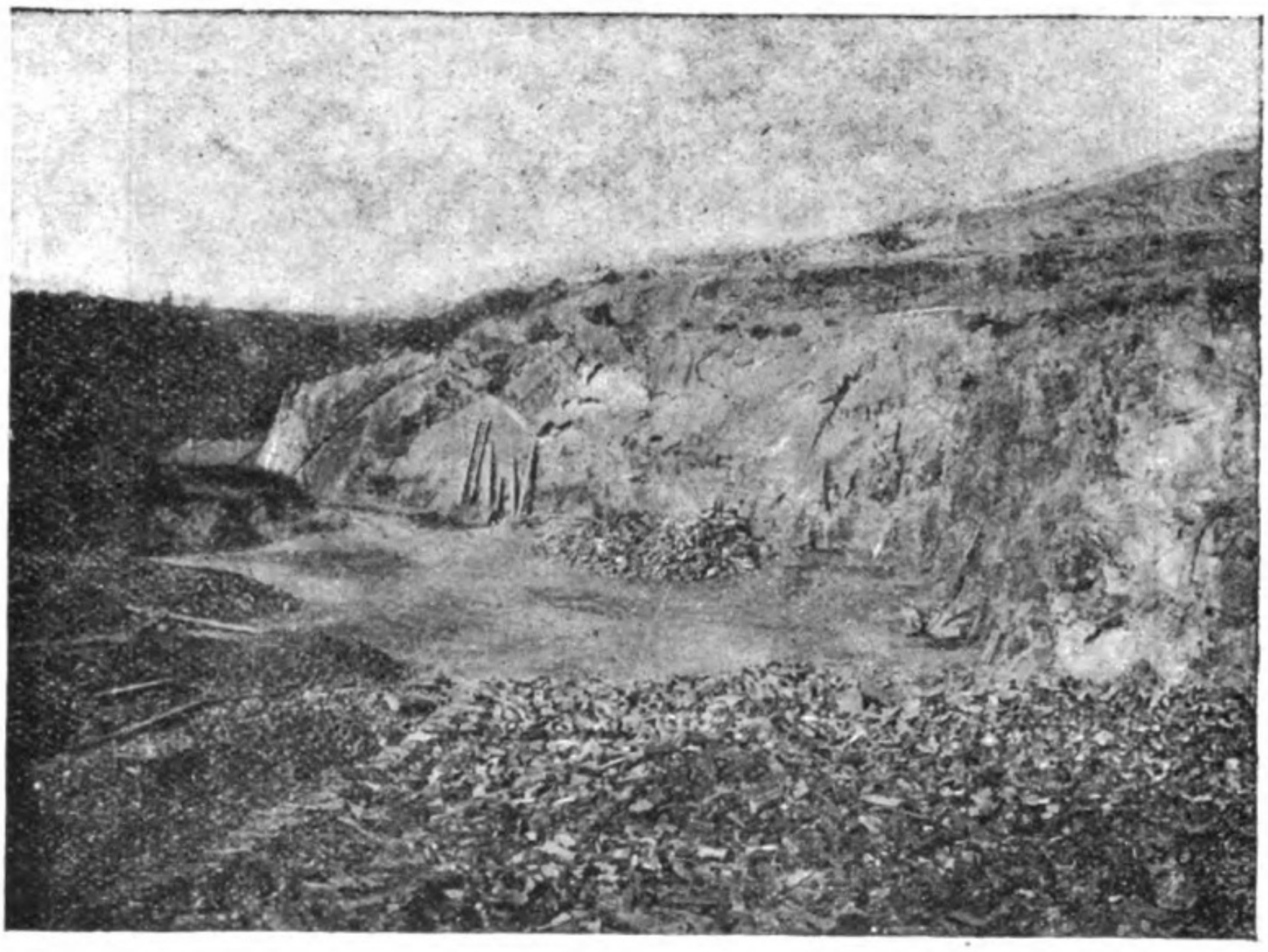

Photographie Verchaly.

Fig. 102. — Schiste esquilleux, carrière de Roc-Épine

Photographie Verchaly.

Fig. 103. — Schiste esquilleux, carrière de Roc-Épine

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Photographie du Chat Noir.

Fig. 104. — Pose d'un suif.

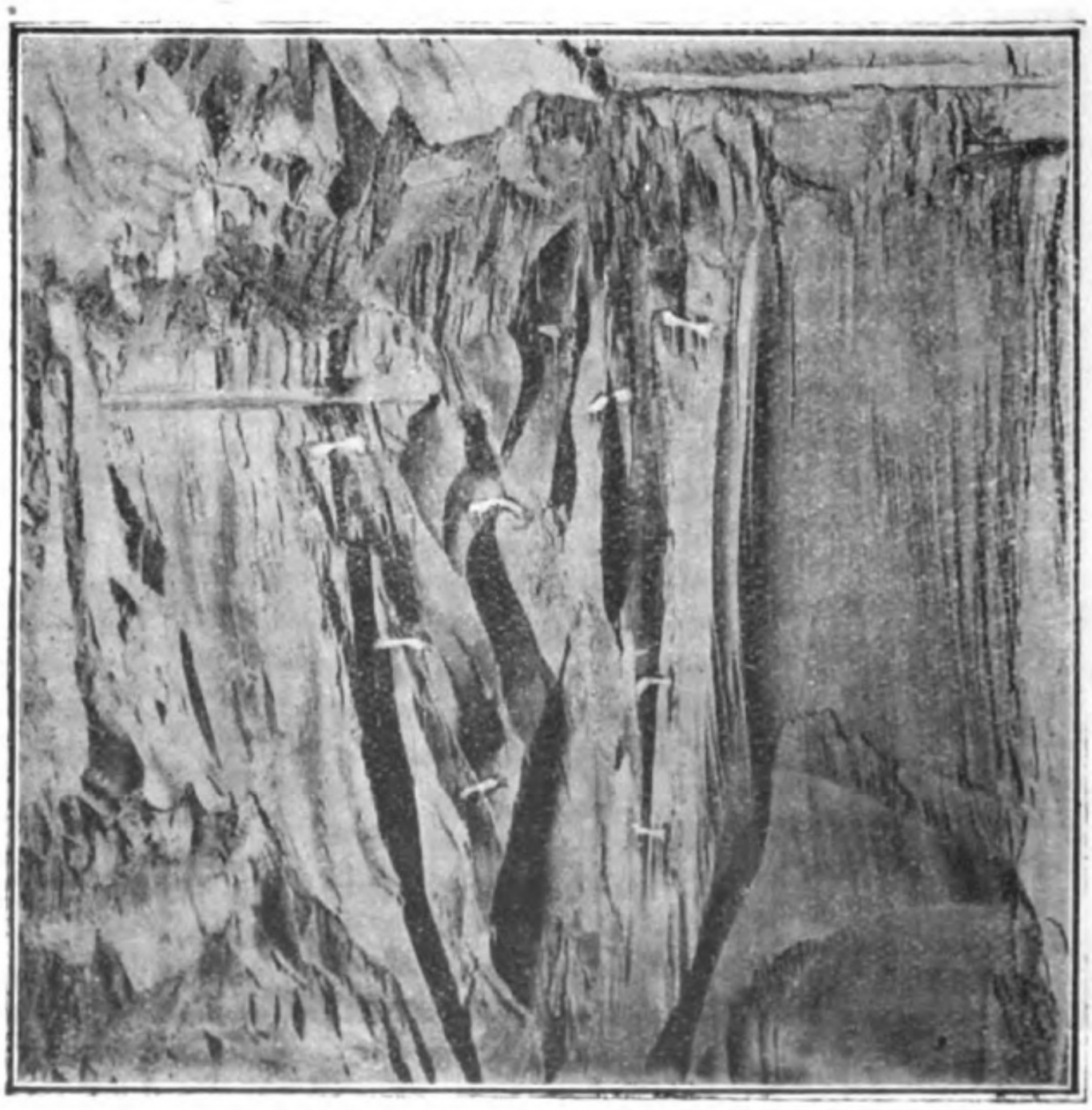

Photographie du Chat Noir.

Fig. 105. — Suifs appliqués sur les délits

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

levée monta jusqu'aux Ardoisières et, entraînant machines et matériaux, remplit jusqu'aux bords les fonds creusés par le travail et transforma en une plaine liquide toute la surface de la région ardoisière (*fig.* 106-107-108).

Production. — La production ardoisière de la France atteignait, en 1914, 18 millions de francs dont la moitié,

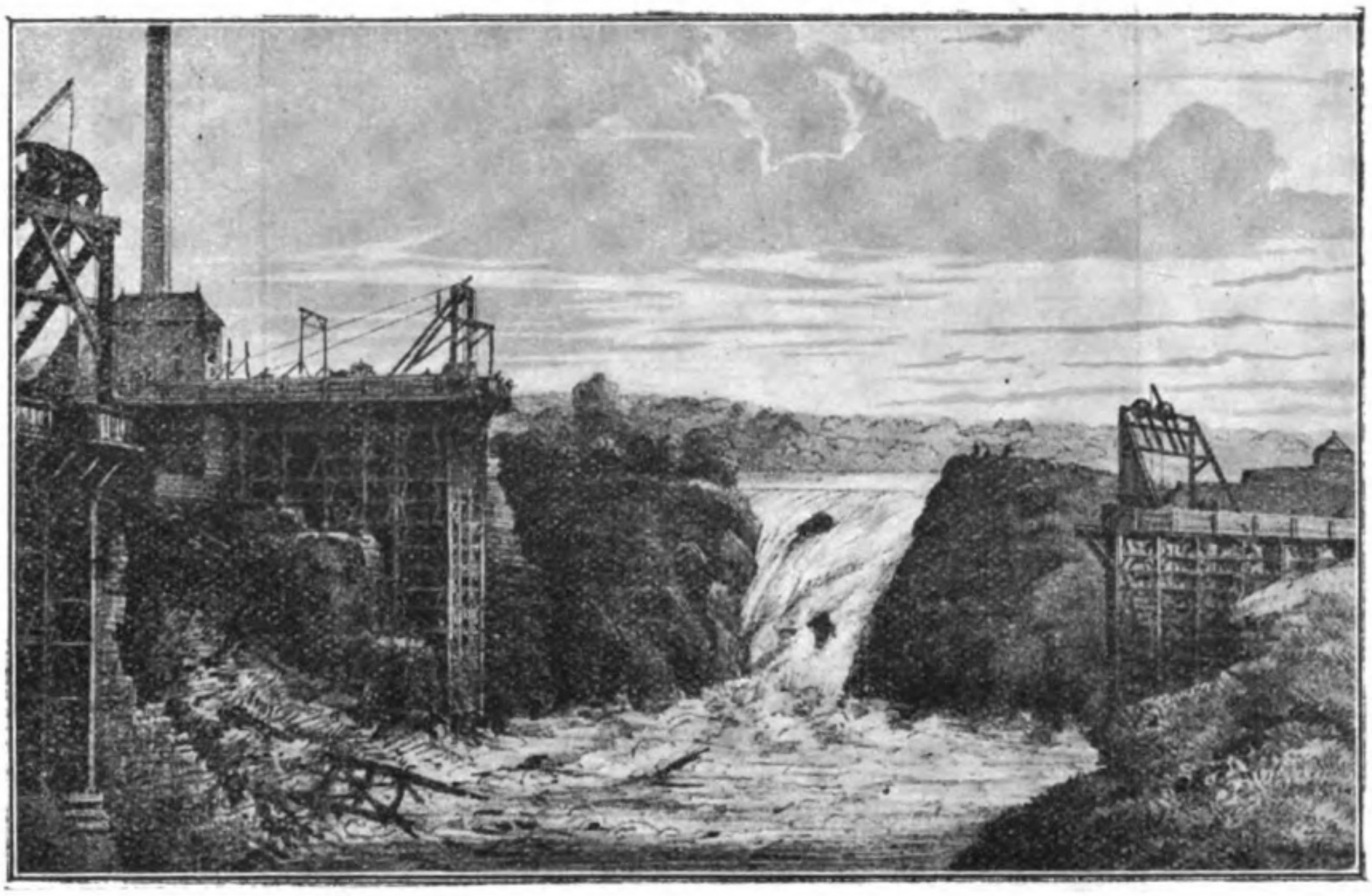

FIG. 106. — Inondation de la carrière des petits Carreaux, 7 juin 1856
D'après Louis Moullin.

c'est-à-dire 9 millions, revenait au département de Maine-et-Loire. Sur 9.000 ouvriers ardoisiers 5.000 appartiennent au département de Maine-et-Loire.

Les Perreyeurs. — Ces ouvriers ont leur histoire, leurs traditions. Dans l'origine ils ne formaient qu'une seule classe, mais à la fin du xve siècle s'opère la division du travail; on voit se former deux corps distincts : les ouvriers

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'à-haut et les ouvriers d'à-bas. Le noble d'à-haut ne se compromettait pas avec le roturier d'à-bas; il n'instruisait que son fils, n'admettait aucun apprenti étranger, repoussait

Fig. 107. — Carrière des Petits-Carreaux Irruption des eaux 7 juin 1856

D'apëès Louis Moullin.

même le mari et les fils de sa fille; ainsi réduits à un petit nombre, ils dictaient la loi à l'exploitant et gaspillaient souvent la pierre, exigeant sous divers prétextes des hottées supplémentaires.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les ouvriers d'à-bas recevaient des apprentis étrangers, mais l'enfant *bout de barre*, ou fils d'ouvrier de foncée, était dispensé de la moitié des frais de bienvenue. Dès que l'apprenti savait manier la barre ou la pointe, il était admis aux honneurs du guêtrage, cérémonie qui consistait à faire poser par un parrain à la jambe gauche une guêtre de feutre

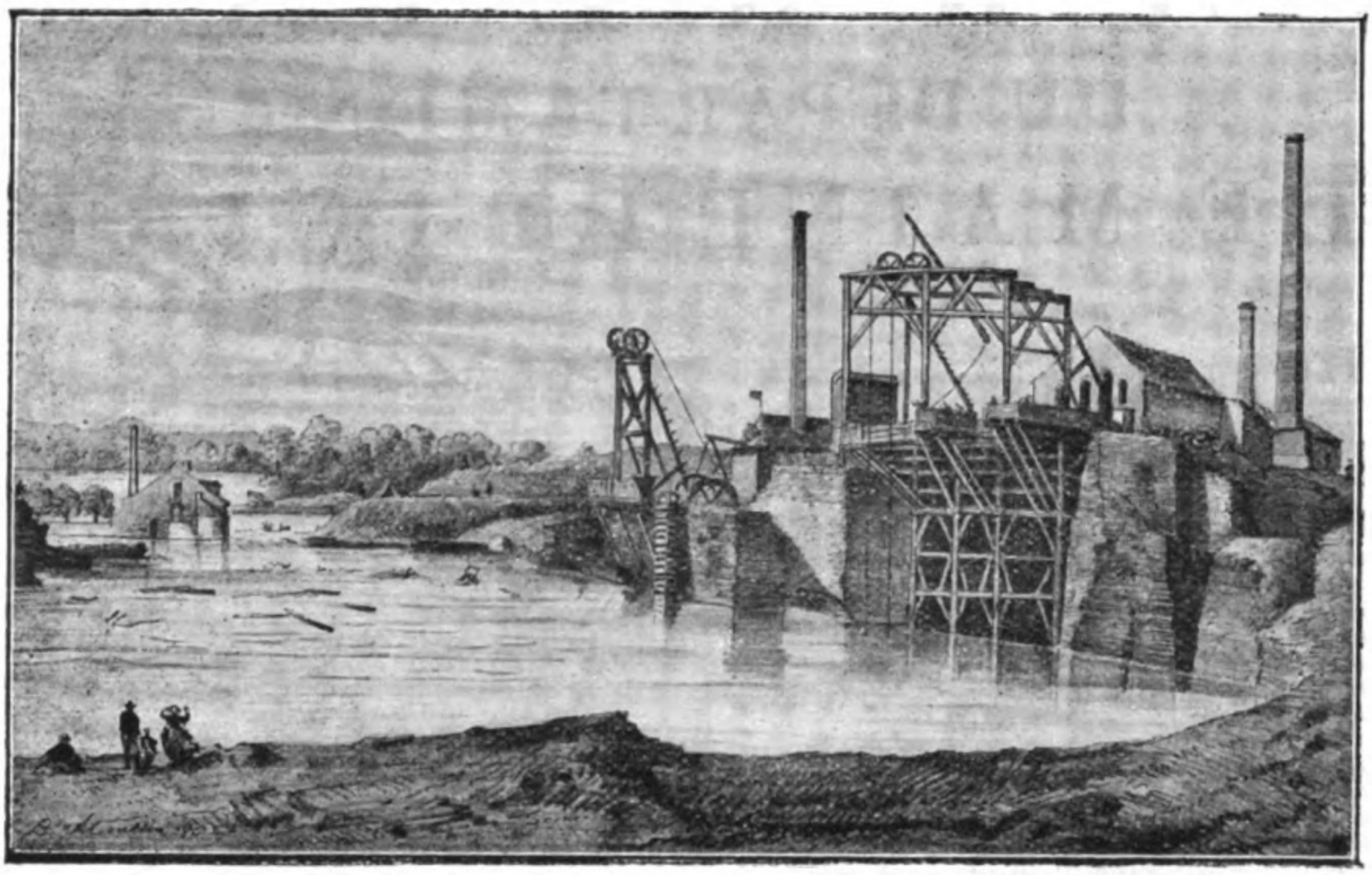

Fig. 108. — Inondation de la carrière des Grands-Carreaux, 7 juin 1856

D'après Louis Moullin.

noir attachée avec des cordons en croix et par une marraine la guêtre de la jambe droite. La cérémonie se terminait par une orgie; de plus, tout progrès, l'usage de tout nouvel instrument ou de tout nouveau procédé était tarifé; l'apprentissage se soldait ainsi par 188 francs. Un arrêté du département de Maine-et-Loire du 27 brumaire an III vint supprimer ces privilèges (*fig.* 109).

Deux épisodes fâcheux méritent d'être signalés dans l'histoire des Perreyeurs. En 1790, les Perreyeurs, le 6 sep-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tembre, voulurent, sous prétexte, d'accaparement et de prix trop élevé du pain, s'emparer de la ville d'Angers. Ce mouvement échoua grâce à la présence du Régiment de Royal Picardie et à l'intervention de quelques courageux citoyens

ARRÊTÉ DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Séance publique du vingt-sept Brumaire, l'an troisième de la République française, une & indivisible.

Le Département, considérant que la prospérité des carrières à ardoises repose sur le maintien des usages que l'expérience a sagement établis, sur l'exécution des traités passés entre les ouvriers et les entrepreneurs, ou leurs fondés de pouvoir, sur la volonté constante de tous à concourir au succès de ces entreprises;

Considérant que les travaux, quoique distincts et séparés, sont classés de manière que l'interruption d'un atelier nuit à l'activité des autres; que les ouvriers d'en bas et abatteurs de pierres, destinés à extraire des carrières les matières propres à la fabrication de l'ardoise, ont cette influence que, par leur refus de travailler, ils mettent sans ouvrage les ouvriers d'en haut, et enlèvent ainsi à une foule de citoyens la subsistance de leur famille;

Considérant que toute coalition tendante à la résiliation des marchés, sous prétexte qu'ils ne sont pas assez lucratifs, toute démarche susceptible d'entraîner les ouvriers dans l'oubli de leurs obligations, toute sollicitation pour retarder ou empêcher la confection des travaux marchandés, mutiner les ouvriers contre les clercs, les entraîner dans la débauche, sont gravement répréhensibles:

Considérant que les carrières à ardoises du Département sont du plus grand intérêt pour la République, en même tems que, par leur exploitation, elles nourrissent six cents familles dans le seul District d'Angers;

Que, sous ces deux rapports, elles sont sous la surveillance des Administrations, spécialement sous celle du Département, conformément à l'article sept, section deux de la Loi du quatorze Frimaire:

Considérant enfin que le mode de former des élèves, connu sous le nom de guêtrage, outre qu'il est contraire aux Loix et désastreux pour les récipiendaires, favorise la débauche et nuit à l'intérêt des carrières;

Arrête:

ARTICLE PREMIER.

Le Département rappelle les ouvriers des carrières à ardoises du Département à l'exécution des marchés qu'ils ont passés avec les entrepreneurs ou leurs fondés de pouvoir.

Toute démarche tendant à leur inexécution est répréhensible.

Tout marché, passé au détriment d'une première convention, est nul; et sera puni, comme débaucheur, tout citoyen qui marchanderoit des ouvrages à un ouvrier des carrières, à moins qu'il n'ait du clerc ou entrepreneur un certificat portant que ledit ouvrier a rempli sa tâche, et qu'il n'a point été requis d'en marchander une autre.

ART. II.

Toute contestation entre les ouvriers et les clercs sera réglée par deux arbitres, et en cas de disparité d'avis, il en sera nommé un troisième.

Les marchés seront soumis à une révision, dans le cas où les ouvriers démontreroient que le prix est onéreux pour eux, et qu'ils ne gagnent pas suffisamment pour nourrir leur famille; il sera procédé à cette vérification par des commissaires experts nommés à cet effet par les parties intéressées, sans toutefois que la révision des marchés dispense les ouvriers de continuer leurs travaux.

ART. III.

L'oisiveté étant un fléau destructeur de toute société, les ouvriers emploieront convenablement les heures de travail, exigées par l'usage établi dans les carrières.

ART. IV.

Sont criminelles toutes manœuvres tendantes à débaucher les ouvriers, à leur inspirer du dégoût, à les mutiner contre les clercs, à leur faire abandonner les ouvrages marchandés; ces délits seront dénoncés à l'Agent national près le District d'Angers, et les auteurs poursuivis à sa diligence, comme perturbateurs de l'ordre, comme fauteurs de machinations contre l'existence des principales manufactures du Département.

ART. V.

Le guêtrage cesse d'avoir lieu.

Tous les jeunes gens qui desireront devenir ouvriers d'en bas seront instruits aux dépens des entrepreneurs.

Ceux qui seront convaincus d'avoir reçu des élèves une somme quelconque pour cette instruction, seront traduits devant les tribunaux, comme coupables d'exaction.

ART. VI.

Le présent Arrêté sera lu à la tête de chaque atelier, et expédition envoyée, tant à l'Agent national près le District d'Angers pour le faire exécuter, qu'au Commissaire national près le tribunal du même District.

Au Département de Maine et Loire, séance publique, à Angers, le vingt-sept Brumaire, l'an troisième de la République française, une et indivisible. Sont signés, *F. M. Chauvin*, Président; *Maslin*, *R. Reyneau*, *Leterme-Saulnier*, *Thubert*, *Tuxier*, *Bodinier*; et *Letourneau*, Secrétaire-Greffier.

A Angers, de l'Imprimerie nationale, chez Mame, Imprimeur du Département.

FIG. 109.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

PROCLAMATION DU DIRECTOIRE DU DEPARTEMENT *DE MAINE ET LOIRE.*

SUR la repréſentation faite au Directoire du Département par le Conſeil Général de la Commune d'Angers, que, graces aux ſoins & au courage des bons Citoyens de cette ville, & à la fermeté qu'ont déplovée les Officiers & Cavaliers du Regiment de Royal-Picardie, le calme & la tranquillité ſont heureuſement rétablis, qu'il eſt intéreſſant de faire renaître la confiance & diſſiper les allarmes qui pourroient exiſter encore parmi les ouvriers des carrières.

Le Directoire du Département, après avoir entendu le Procureur-Général-syndic en ſes concluſions, exhorte tous les Ouvriers qui n'ont point participé à l'inſurrection & aux mouvemens ſéditieux qui ont eu lieu les 4, 5 & 6 du préſent mois de ſeptembre dans cette ville, à reprendre le cours de leurs travaux, leur promettant de veiller à leur ſûreté & tranquillité, de les protéger & de les défendre envers & contre tous, & de faire punir avec toute la ſévérité des Loix, quiconque oſeroit cauſer de nouveaux troubles.

Comme auſſi le Directoire du Département promet d'interpoſer ſes bons offices pour faire obtenir le pardon à ceux qui, ayant été entraînés par de mauvais conſeils, déclareront les principaux fauteurs & moteurs de la ſédition.

Engage tous les Fermiers & Laboureurs à apporter des grains aux marchés ordinaires de cette ville, en ſe conformant à la délibération du Directoire du 8 de ce mois, leur promettant toute ſûreté & protection.

Autoriſe, en outre, la Municipalité d'Angers, à lever les défenſes faites de ſonner les Cloches dans ladite Ville, & leve les défenſes faites pour les Municipalités voiſines.

Fait & arrêté par les Adminiſtrateurs compoſant le Directoire du Département de Maine & Loire, le quatorze Septembre mil ſept cent quatre-vingt-dix.

La minute eſt ſignée DE LA BOURDONNAYE, Vice-Préſident, VILLIER, DRUILLON, FERRIERE, GOFFAUX, HAMON, CRESTEAULT; P.-M. DELAUNAY, Procureur-Général-Syndic, & BARBOT, Secrétaire-Général.

A ANGERS, chez MAME, Imprimeur du Département, 1790.

FIG. 110.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

JUGEMENT PRÉSIDIAL, ET EN DERNIER RESSORT,

Qui condamne CLAUDE FERRÉ, ouvrier de Carriere, & CATHERINE ROYER, veuve de JEAN GAULTIER, à être pendus & étranglés jusqu'à ce que mort s'en suive, à une potence qui sera à cet effet dressée sur la place du champ de Mars, par l'Exécuteur des Sentences criminelles de ce Siege.

A TOUS ceux qui ces présentes verront; LES GENS tenant le Siege Présidial d'Anjou, établi & ordonné par le Roi, notre Sire, à Angers. SALUT: savoir faisons, que vu le procès criminel intenté, instruit & jugé audit Siege, à la requête du Procureur du Roi, demandeur & accusateur.

Par notre Sentence & Jugement Présidial, & en dernier ressort, Nous avons déclaré ledit CLAUDE FERRÉ, ouvrier de Carriere, duement atteint & convaincu d'être un des moteurs & instigateurs de l'attroupement illicite, formé lundi dernier six de ce mois, avec port d'armes & violence, par une multitude de particuliers, dont la plupart ouvriers de Carriere, duquel attroupement il est résulté divers excès les plus graves contre les Citoyens de cette Ville; avons également déclaré ladite CATHERINE ROYER, veuve de JEAN GAULTIER, duement atteinte & convaincue d'avoir fomenté & excité la sédition populaire qui a eu lieu avec port d'armes & violences, samedi dernier 4, & lundi six du présent mois, & d'avoir paru lundi dernier armée d'un Sabre, à la tête d'un attroupement armé de bâtons, en excitant par ses propos la troupe qu'elle conduisoit.

POUR réparation de tout quoi, nous avons condamné ledit Claude Ferré, & ladite Catherine Royer, veuve Gaultier, à être pendus & étranglés jusqu'à ce que mort s'en suive, à une potence qui sera à cet effet dressée sur la Place publique du Champ de Mars de cette Ville, par l'Exécuteur des Sentences criminelles de ce Siege. Ce fait, ordonnons que leurs corps morts seront inhumés dans le cimetiere de la paroisse de Saint Michel-du-Tertre; & condamnons en outre ledit Ferré & ladite veuve Gaultier en la somme de cinquante livres d'amende envers le Roi. Ordonnons pareillement, que l'information & procédures seront continuées à la requête du Procureur du Roi, contre leurs Complices, Fauteurs & Adhérens; & que notre présente Sentence sera imprimée, publiée & affichée tant en cette Ville, que dans toutes les Paroisses circonvoisines & par-tout où besoin sera. EN MANDANT, &c. DONNÉ en la Chambre du Conseil du Présidial d'Angers, & lu à l'Audience publique dudit Siege, le neuvième jour de Septembre mil sept cent quatre-vingt-dix.

Signé, GARANGER, Greffier.

ANGERS,
De l'Imprimerie de JAHYER, Imprimeur du Roi.

FIG. 111.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dirigés par M. Guillaume de Soland, commissaire en premier des classes de la Marine royale pour la province d'Anjou (*fig.* 110). Pour calmer l'effervescence des carriers, on pendit trois des meneurs et avec eux la veuve Gauthier qui conduisait l'attroupement des femmes (*fig.* 111).

En 1855, les ouvriers ardoisiers de Trélazé affiliés à une société secrète de là, la Marianne, conduits par les nommés Attibert et Secrétan, tentèrent dans la nuit du 26 au 27 août de s'emparer de la ville et notamment de la Préfecture et des principaux établissements d'Angers. La troupe, débouchant subitement de la rue Bressigny, dispersa les manifestants sans tirer un coup de fusil. Attibert, Secrétan et un nommé Pasquier furent condamnés à la déportation le 13 octobre 1855 par la Cour d'assises.

Conclusion. — De tout ce qui précède je désirerais vous voir vous rappeler que le schiste est dû à un dynamo-métamorphisme des vases ordoviciennes; que, par suite de son origine et de son mode de formation, il présente dans sa structure des délits qui entraînent des dangers spéciaux à cette exploitation venant s'ajouter à ceux communs à l'exploitation de toute mine; que les exploitants méritent non seulement toute votre reconnaissance pour tirer parti de nos riches gisements, mais encore, quand un accident arrive sur leur exploitation, ils méritent votre sympathie et vous ne devez pas, répétant sans le savoir une phrase malheureuse prononcée en 1864 par l'avocat impérial, murmurer : *Les exploitants sont toujours disposés à sacrifier la vie des hommes à la conservation de quelques blocs de schiste.* Aimez le sol angevin qui nous fournit abondamment l'ardoise et, en bons Angevins, répétez avec Joachim du Bellay.

« Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine ».

Dr Olivier COUFFON.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Concerts Populaires

Festival Beethoven-Wagner

Septième concert populaire (22 janvier 1922), avec le concours de Mme Germaine Lubin, de l'Opéra, et de M. Verdier, de l'Opéra.

Ouverture de Léonore n° 3 (Beethoven); — *Symphonie pastorale* (Beethoven); — *Lohengrin :* Rêve d'Elsa (Wagner); — *Siegfried :* Le chant de la forge; les murmures de la forêt; la traversée du feu; réveil de Brunnhilde (Wagner.)

Festival Beethoven-Wagner, dit l'affiche. Est-ce le prestige de ces deux noms, est-ce l'attrait des vedettes? La salle est comble comme aux jours de Concert extraordinaire. Le public ne s'est pas trompé et n'a pas été trompé; c'est en effet un Concert extraordinaire. M. Gay l'a marqué d'un accent singulier; d'un programme choisi il nous a donné une exécution supérieure. Il en a été remercié sur-le-champ par l'accueil fait aux artistes et à lui-même.

Je ne sais pas si on a jamais mieux joué chez nous l'*Ouverture de Léonore* et *la Pastorale*. Ces œuvres, que le dernier venu d'entre nous sait par cœur, sont périlleuses, parce que la moindre défaillance est évidente. Il me semble que l'*Ouverture de Léonore* en a été exempte, absolument. Dans *la Pastorale*, il est resté peut-être encore quelques

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

coins obscurs ou mal dépouillés où la critique aurait à mordre; mais, en vérité, c'est que mieux une œuvre est en place et mieux apparaissent les plus légers fléchissements de la ligne. Et aujourd'hui la symphonie était en place. M. Gay a pour *la Pastorale* un goût certain, une évidente prédilection; il met à se satisfaire une recherche dont nous profitons et son respect pour Beethoven borne ses recherches au point où l'auguste musique en serait défigurée. C'est fort bien fait. Il ne joue pas à l'allemande, mais il respecte le texte et ce qu'il y met de lui-même, dans le mouvement et dans les accents, c'est la part légitime de l'interprète, c'est l'idée personnelle et réfléchie qu'il s'est faite d'une œuvre qui a suscité tant de personnalités et tant de réflexion. Tout cela, bien entendu, ne change guère *la Pastorale*, mais ces soins sont touchants qui tendent à parer de quelque lumière nouvelle une œuvre si vieille qu'elle ne répondait plus, disait-on autrefois, au besoin d'émotion de nos âmes. — On disait cela avant la guerre !

Elle nous suffit encore. « Plus expressive d'un sentiment qu'imitatrice des choses », elle répond à ce que je disais il y a quinze jours sur le rôle essentiel de la musique, sur ce qui est de son domaine et sur ce qui n'en est plus. Il n'est rien de tel que l'exemple pour illustrer une démonstration.

Tout à l'heure avec les *murmures de la forêt*, nous allons entendre une autre Pastorale. Si M. Gay nous a offert ainsi l'une après l'autre deux expressions magnifiques du même sentiment, ce n'est point à coup sûr en vue d'une vaine comparaison; mais les deux œuvres ainsi rapprochées ne sont ni si diverses, ni si discordantes que nous aurions pu le croire. Les mêmes oiseaux y essayent les mêmes chansons. Wagner n'a rien inventé après Beethoven. Le jeu est le même et il est un peu puéril. Mais l'émerveillement du poète en présence du miracle des champs, l'émotion qui fond le cœur de l'homme, de tous les hommes, devant la fête de la Nature, Beethoven et Wagner en ont cherché

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'expression l'un et l'autre ailleurs que dans une impossible imitation. Le dessin orchestral des *murmures de la forêt* est de la même source d'inspiration que les deux premières parties de *la Pastorale*. Les moyens sont différents, mais il est sensible que l'idée est la même. Le moins que je puisse dire c'est que la simplicité de Beethoven ne pâlit pas devant la broderie merveilleuse de Wagner.

M. Gay nous a menés très adroitement à travers son festival wagnérien. A travers cette musique touffue il nous a conduit de clairière en clairière; il nous a arrêtés aux bons endroits; il nous a charmés. Il a très adroitement pris la mesure de ce que notre esprit peut supporter de contension même artistique et, voyez, une grande heure de cette musique si pleine n'a fatigué personne. Et pourtant il faut suivre et ne pas perdre le fil de cette histoire compliquée, jalonnée de thèmes retentissants qui évoquent successivement devant nous, en dehors des protagonistes de l'action, tout un monde de dieux et de héros, sans parler de Grane, le coursier fidèle.

Que cette musique faite tout à la fois de logique et de flamme nous émeuve, il est impossible de le nier, mais il me semble que notre émotion vient ici de la tête plus que du cœur. Nous subissons l'emprise d'un esprit tyrannique qui nous traîne violemment après lui; nous admirons sa puissance; il y a de l'étonnement dans notre admiration et, pour que le charme ne soit pas rompu, il faut ménager nos forces. M. Gay l'a fait avec un souci de la mesure qui lui a valu le plus beau succès.

N'est-ce pas Maurice Barrès qui a écrit de Wagner : « Tout y est lourd, grossier, volontaire? » Jugement sévère et qui s'explique sans doute par le passion de l'écrivain pour les choses de France. Mais, tout de même, il y a de cela, il y a beaucoup de cela dans ce que nous ont chanté Mme Germaine Lubin et M. Verdier. Il faut en vérité des moyens et un talent singuliers pour soutenir ainsi par des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cris et des violences des sentiments frénétiques et il faut au musicien un art inimitable pour appuyer ainsi sur nos nerfs jusqu'à la souffrance et sans les rompre. Cette façon d'accommoder la voix humaine est peut-être ce qui nous rend le plus pénible la soumission à son génie; il y a là en effet plus de brutalité que de vraie grandeur. Nous sommes toujours prêts à nous révolter contre cette force oppressive et, pour nous y soumettre, il faut choisir et nous épargner toute peine superflue.

Aujourd'hui, M. Gay y a réussi à merveille.

G. DUFOUR.

Festival de Musique française

Huitième concert populaire (5 février 1922) avec le concours de M. Alfred Cortot et des chœurs des Dames de la Ville.

Symphonie en si bémol (Chausson); — *Concerto en ut mineur* (4e) (Saint-Saëns); — *Trois Nocturnes* : (1) Nuages, (2) Fêtes, (3) Sirènes (Debussy), première audition; — *Variations symphoniques*, piano et orchestre (C. Franck); — *Marche héroïque* (Saint-Saëns).

Une foule nombreuse emplissait la salle des concerts, attirée par le désir d'entendre quelques-unes des œuvres les plus caractéristiques de la musique française moderne et d'applaudir le pianiste le mieux qualifié pour en faire ressortir les beautés.

Plusieurs fois, dans le passé, il nous a été donné d'admirer les aspects variés du remarquable talent de M. Cortot. Nous voyons le grand pianiste revenir parmi nous avec un plaisir toujours renouvelé, car nous savons avec quelle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autorité, avec quelle personnalité et en même temps avec quelle sobriété de goût et quelle respectueuse conscience il nous interprétera les maîtres.

Ceux à qui incombe la tâche reconnue si délicate de composer les programmes doivent être remerciés. Ils ont su avec un parfait éclectisme grouper, pour notre agrément et notre instruction, des ouvrages dont la valeur était encore rehaussée par un contraste habile.

Franck, Chausson, Debussy, Saint-Saëns nous ont rappelé en des inspirations, des tempéraments et des formules très dissemblables, les qualités foncières de notre race, ses aspirations, ses fantaisies et aussi ses inquiétudes et ses curiosités.

Avec eux l'après-midi a été belle et lumineuse.

Le concert débutait par une symphonie ample et sévère. La *Symphonie en si bémol* de Chausson, qui nous devient familière, a les sonorités prolongées et les nobles développements de l'école de Franck. Après quelques mesures d'hésitation, le thème s'affermit et se développe avec une netteté persistante et une douloureuse intensité. Une âme nous émeut par ses préoccupations, mais sans nous oppresser par sa propre angoisse et sans nous rebuter par des recherches pénibles. La poésie l'emporte sur la science.

La seconde partie est plus profondément mélancolique; on y perçoit une désespérance très proche du découragement. Mais, dans la troisième, un souffle d'énergie vient vivifier l'esprit et, rassemblant les forces dispersées, la longue phrase monte si purement et si magnifiquement que toute la salle en a très visiblement ressenti une impression poignante.

Le *Concerto* de Saint-Saëns, assurément, a été conçu dans plus d'allégresse et de soleil. C'est une œuvre agréable dont le plan logique satisfait notre besoin d'équilibre. Nous en avons goûté la belle ordonnance et la gracieuse élégance.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Cortot a rendu avec finesse les délicats ornements qui s'épanouissent sur la trame solide et ce qu'il y a d'enthousiasme juvénile dans la pensée du compositeur; son ardeur a entraîné l'orchestre et l'auditoire et on lui a fait une ovation spontanée.

Avec Debussy, la grande clarté qui nous avait jusqu'alors environnés s'est un moment obscurcie. Les journées les meilleures sont faites de ces alternatives. Le premier nocturne (*Nuages*) a dérouté le public. Il semble que ni les rythmes ni les sons ne soient plus retenus par rien; le lien fragile qui doit les maintenir est devenu ténu jusqu'à l'extrême limite des possibilités. Une telle hardiesse et des jeux d'une fantaisie aussi déconcertante devaient nous troubler en une première audition.

Par les heures chaudes de l'été, alors que ne dormant pas on n'est pas éveillé, trop rares à notre époque sont les heureux flâneurs qui se plaisent encore à suivre les nuages et les rêves impondérables, et c'est dommage pour eux !

Ce premier nocturne est poésie subtile et peinture imprécise.

Le second (*Fêtes*) a été mieux compris; il évoque plus près de nous des choses qui peuvent se décrire par des sons, il est moins amorphe; ce n'est plus la gageure d'une vision fuyante, c'est proprement une audition, dont la forme est encore infiniment précieuse, mais dont le fond risquerait par moments d'apparaître presque vulgaire.

Dans le troisième nocturne (*Sirènes*) les voix de femmes ont un rôle considérable. Elles ne sont pas accompagnées, elles n'accompagnent pas, elles font constamment leur partie dans l'ensemble, à l'égal d'un instrument nouveau dans l'orchestre.

La plainte qu'elles prolongent n'a pas un sens assez déterminé pour que nous en restions impressionnés. A vrai dire, nous n'avons pas encore assez étudié nous-mêmes pour pénétrer l'immense mérite d'un travail aussi bien fait.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous en avons eu conscience et nous avons eu le remords de n'avoir pas assez marqué notre reconnaissance au chœur des Dames de la Ville qui nous apportaient l'appoint de leur haute culture musicale, à l'orchestre que tant de difficultés n'ont pas fait faiblir et à M. Gay qui tenait avec assurance le fil merveilleux d'Ariane indispensable en ces parages.

Les *Variations symphoniques* de Franck nous ont ramenés à la lumière. L'esprit altier de Franck ne s'attarde pas à nous séduire par des amusements inquiétants, il ne nous impose aucune épreuve fiévreuse; il nous emmène avec lui sur des routes où il n'y a guère de fleurs menues, mais où l'air est pur et d'où on embrasse de larges horizons, et nous le suivons comme il nous plaît de suivre nos maîtres : librement et en toute confiance.

M. Cortot aime comme nous l'ordre qu'on met dans ses pensées. Avec une rare compréhension et une absolue conviction il nous fait sentir sans effort tout ce qu'il voit et ce qu'il sent lui-même dans l'œuvre qu'il a élue, et la perfection des détails et la souveraine harmonie de l'ensemble. Il serait banal de louer M. Cortot pour sa remarquable technique; lui-même serait peu touché de ces éloges qu'on prodigue à d'autres pianistes faute de pouvoir leur en décerner de meilleurs. C'est un véritable artiste, qui collabore avec toute son âme et toute son intelligence à l'œuvre des grands maîtres, sans que nous puissions jamais oublier quel est son apport.

Dans la *mélodie* de Schubert donnée en *bis*, il nous a fait comprendre quelle intensité d'émotion peut être contenue en très peu de notes. Rappelé frénétiquement, il a eu l'amabilité de nous dire encore la *Bourrée* de Saint-Saëns pour main gauche seule. Elle n'a pas le seul attrait de la difficulté; elle est en outre d'habile architecture et de belle musicalité.

La *Marche héroïque* de Saint-Saëns, qui terminait le programme, nous a de plus en plus ensoleillés. Elle est brillante,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vivante et facile. D'aucuns, qui en soulignaient des passages, jugeront même qu'elle est d'une inspiration trop aisée. Nul doute que ce ne soit par d'autres œuvres que Saint-Saëns entrera dans l'immortalité. Le temps fera son rôle en élaguant quelques parties d'une production singulièrement touffue et exubérante et, dans l'avenir, nous aurons de grandes jouissances quand les plus belles pages du maître regretté prendront la place qui leur est due auprès des purs chefs-d'œuvre.

H. D.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Angers et l'Anjou pendant la Guerre

(Suite)

Juillet 1917

10 *juillet.* — La Chambre de Commerce d'Angers fait connaître un arrêté ministériel du 8 juillet subordonnant à l'autorisation préalable l'importation de certaines marchandises.

La Banque nationale de Crédit annonce l'émission de 30.000 obligations de 500 francs à 6 % avec intérêt annuel de 30 francs, nets de tous impôts présents et futurs, de la Société anonyme des Filatures, Corderies et Tissages d Angers (J. Bessonneau, administrateur); prix de l'émission 490 francs, payables en souscrivant, jouissance du 1er juillet 1917.

A l'occasion de la Journée nationale de l'Armée d'Afrique et des troupes coloniales, qui aura lieu dans le département

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Maine-et-Loire les 14 et 15 juillet, le Ministre de l'intérieur a autorisé une grande tombola de 10 millions de billets de 0 fr. 50. Le public peut se procurer des billets dans tous les bureaux de poste du département et au siège du Syndicat d'initiative de l'Anjou.

Les journaux annoncent la création d'un drap national, d'une couleur unique, et du soulier national pour hommes et dames, dans un but économique. Ce serait l'uniforme des gens de l'arrière.

Le public est informé que la distribution des cartes d'essence, qui a lieu à la Mairie d'Angers, cessera le mercredi soir, 11 juillet; elle reprendra le lundi matin, 16 juillet, pour se terminer le samedi 21 juillet.

Le remorqueur *Ville d'Angers* est arrivé au port d'Angers avec le chaland n° 6, chargé de phosphate pour Le Mans, et la *Libellule*, chargé de blé pour Angers. Il en est reparti avec le *Boër*, chargé d'ardoises pour Redon, *Murmure des flots* à vide pour Châteaupanne, *Maine-et-Loire* et *Amie d'Eugénie* à vide pour Nantes.

M. Gaston Dumesnil, député, a reçu du Ministre du ravitaillement une lettre lui faisant connaître que les prix pratiqués par le service du ravitaillement pour les achats de bétail en Maine-et-Loire viennent d'être relevés et que les nouvelles fixations donnent satisfaction à peu près complète à la demande récemment formulée à ce sujet par le Préfet.

Nous apprenons la mort au front, le 6 juillet, du sergent Guinault Charles, du 409e d'infanterie, typographe à l'imprimerie G. Grassin.

Le Maire de Saumur donne connaissance d'une lettre du Préfet lui demandant de faire une enquête afin d'établir exactement la situation économique du département. Tous les cultivateurs devront déclarer avant le 25 juillet, à la mairie, les surfaces ensemencées. Ils devront remplir un questionnaire demandant la superficie totale de l'exploita-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tion, la superficie ensemencée en blé, méteil, seigle, avoine, orge, sarrazin, pommes de terre, haricots, celle des prairies naturelles et artificielles, le nombre de bovins, de chevaux, porcs, moutons, nourris sur l'exploitation.

Un biplan a survolé Saumur de l'est à l'ouest.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le sapeur-mineur Théré Albert, du 2e génie, — à l'ordre du corps d'armée : le soldat Moreau Louis, du 119e d'infanterie; — à l'ordre de la division : le soldat Josse Maxime, de l'infanterie; — à l'ordre de la brigade : le lieutenant Dugué; — à l'ordre du régiment : le soldat Gachet Louis; le soldat Mocquereau, du 66e d'infanterie.

Un prisonnier allemand, Waslak Auston, s'est évadé des chantiers de bois où il travaillait à Nyoiseau.

11 *juillet*. — Une lettre du Préfet aux maires leur fait connaître que, comme l'année dernière, la fête du 14 juillet devra avoir un caractère absolument patriotique et commémoratif. Les monuments publics seront pavoisés et les distributions de bienfaisance dans les communes seront maintenues. Toutes les manifestations présentant le caractère de réjouissances publiques seront supprimées.

Par arrêté en date de ce jour le Préfet crée l'Office départemental du charbon, organe de répartition pour le département. A dater d'aujourd'hui le Groupement charbonnier de l'Anjou n'est donc plus qu'un agent comptable pour ce qui est des charbons « foyers domestiques », tandis qu'il demeure toujours le répartiteur et l'administrateur du Groupement de la Chambre de Commerce d'Angers.

La Chambre de Commerce d'Angers fait savoir que les importateurs de charbon d'Angleterre devront verser désormais à la Banque de France la contre-valeur en francs des livres sterling nécessaires à leurs règlements.

Le Maire d'Angers confirme les instructions du Préfet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et fait savoir que la revue du 14 juillet sera remplacée par une prise d'armes sur la place Larochefoucauld-Liancourt, au cours de laquelle seront remises des décorations.

Deux trains transportant des soldats américains avec de l'artillerie et des mulets sont passés en gare Saint-Laud.

D'autre part, un convoi sanitaire de camions automobiles de nos nouveaux alliés s'est arrêté route de Nantes où les Teddies ont dressé leurs tentes. Dans la soirée un certain nombre de soldats se sont promenés en ville, suscitant la curiosité sympathique des badauds.

Ont eu lieu les examens des cours de musique de l'Institut des jeunes aveugles de la Claverie; 11 élèves de piano et violon, filles et garçons, ont été présentés au jury composé de Mme Becker, MM. Foare, Fichet, Becker, Bailly, Martelli et Hermann. Chez la plupart des élèves, qui ont été présentés et pour le piano et le violon, on a constaté la même musicalité, le même tempérament qui leur fait mener de front, et avec un réel succès, l'étude des deux instruments. Un seul se présentait pour le violoncelle. Des éloges sont mérités par M. Feltri, qui dirige les études de ces élèves. Les examens se sont terminés par l'audition de plusieurs chœurs très bien chantés par tous les aveugles.

62 prisonniers allemands travailleurs venant de Nantes et se dirigeant sur Chartres sont passés en gare d'Angers Saint-Laud.

Le remorqueur *Ville de Montjean* a amené au port d'Angers le *Jeune Louis*, chargé de blé pour le Mans, et le *Sainte-Anne*, chargé de chanvre pour la maison Bessonneau. Il est reparti, remorquant *Anjou-Bretagne*, chargé d'ardoises pour Rennes, et le chaland n° 11 à vide pour Nantes.

Ont été arrêtés à Angers une femme pour insultes à un sous-officier et un homme pour insultes à un officier qui étaient à l'exercice avec leurs hommes sur le quai Félix-Faure.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie une lettre d'un angevin du 335e d'infanterie qui a pris part avec son bataillon à de récents combats.

Le *Bulletin trimestriel* (janvier 1917) de l'*Association amicale des Anciens Élèves du Lycée* contient le discours prononcé par notre distingué collaborateur, M. Germain Dufour, président de l'Association, à l'assemblée générale de 1916; une lettre de M. Paul Meignant, interné français à Lausanne en Suisse, où il suit des cours à l'Université depuis son évacuation du camp allemand de Holminden; des souvenirs de Verdun (16-30 août 1916) de M. Louis Duchesne, professeur adjoint au Lycée d'Angers, adjudant d'infanterie. Ce bulletin contient la 7e liste des anciens élèves, professeurs et employés du Lycée, morts au champ d'honneur, blessés, disparus, décorés, cités à l'ordre du jour, promus. Elle donne les noms de 12 morts, 8 blessés, un officier de la légion d'honneur, une médaille militaire, une croix de Sainte-Anne, une médaille du Maroc, 7 citations à l'ordre de l'armée, 3 à l'ordre du corps d'armée, une à l'ordre du service de santé, 3 à l'ordre de la division, 5 à l'ordre de la brigade, 10 à l'ordre du régiment, 27 promotions. Les 6 premières listes comprenaient 58 morts, 88 blessés, 13 disparus, 17 croix de la légion d'honneur, 10 médailles militaires, une croix de Léopold et croix de guerre belge, 147 citations et 94 promotions.

A Vincennes un très beau carrousel a été donné par les cavaliers du 25e dragons.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le sous-lieutenant Gauvin Paul, décoré de la Croix de Saint-Stanislas de Russie; — à l'ordre de la brigade : le soldat Day Raoul, du 135e d'infanterie; — à l'ordre du régiment : le sous-lieutenant Blin Georges, du 146e d'infanterie; le maréchal des logis Paul Édouard, du 33e d'artillerie; l'infirmier Aubert Eugène, du 90e d'infanterie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

12 *juillet*. — Le Conseil municpal d'Angers adopte le vœu suivant :

« Au moment de l'arrivée en France des premiers contingents de l'armée américaine, le Conseil municipal adresse à M. le président Wilson, à l'armée, à la marine et au peuple des États-Unis le salut de la ville d'Angers et leur exprime ses vifs sentiments de sympathie. Il envoie aux héroïques soldats des armées françaises l'expression de son admiration et de sa reconnaissance. Enfin il forme le vœu que, dans un effort persévérant, le pays parvienne à adapter son activité et ses ressources aux nécessités de la période de guerre que nous traversons et la préparation des œuvres de paix qui doivent être l'acheminement et le couronnement de la Victoire. »

M. Bernier, maire d'Angers, fait savoir que, la Municipalité ayant demandé la constitution d'un stock de blé de 25.000 quintaux, cette quantité fut réduite à 24.000 quintaux; que, par suite de certaines circonstances, la quantité qui pouvait être attribuée à la ville ayant été jugée insuffisante pour faire la soudure, le Ministre du ravitaillement a pris l'engagement de faire parvenir à Angers 3.000 quintaux de blé.

A propos du charbon, sur la proposition du maire, le Conseil approuve le vœu suivant :

« Le Conseil municipal d'Angers, persuadé que la question des transports par voies ferrées, telle qu'elle se comporte actuellement, ne s'améliorera pas et qu'elle présentera une acuité plus grande encore par l'arrivée des troupes américaines en France; que dans ces conditions les moyens de ravitaillement de la ville d'Angers sont tout à fait insuffisants; considérant que les voies ferrées reliant Saint-Malo à Angers sont des lignes de trafic restreint; que le port de Saint-Malo présente pour les navires plus de sécurité que les ports de l'Atlantique; que les conditions de navigation imposées à ce port permettent une rapidité plus grande

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des voyages en Angleterre; émet le vœu que la ville d'Angers, tout en conservant les mêmes moyens de transport avec les ports de Nantes et de Saint-Nazaire, soit autorisée à recevoir, de façon permanente, du charbon par le port de Saint-Malo ».

Le Conseil autorise l'administration municipale à continuer les pourparlers en vue de l'achat de 20.000 tonnes de charbon à provenir d'une maison anglaise pour l'hiver prochain. Le Ministre du ravitaillement s'efforcera d'attribuer 5.000 tonnes par mois au département. 3.700 tonnes seront envoyées en Maine-et-Loire pendant le mois de juillet.

Le maire annonce que la ville va recevoir prochainement les premiers envois des 1.500 stères de bois de la forêt de Chandelais qu'elle a achetés. Plus de 1.000 stères ont été achetés dans les environs de Durtal, ainsi qu'un lot important dans la forêt de la Guerche de Bretagne.

L'administration municipale est intervenue auprès du service des Forges, pour obtenir une amélioration du service des tramways.

Le compte administratif des hospices d'Angers se solde par un déficit de 84.900 francs. La ville prendra à sa charge 60 % de cette somme. Si l'administration des Hospices ne peut combler la partie du déficit, 28.000 francs, qui restent à sa charge, le Conseil votera l'année prochaine la somme nécessaire au règlement définitif de ce déficit.

Un crédit est voté pour l'achat de brochures à distribuer dans les écoles parlant des procédés inqualifiables des Allemands.

M. Planchenault, fait savoir que M. Trouvelot, élève de l'École régionale des Beaux-Arts, a été reçu troisième, après concours, à l'École nationale des Beaux-Arts.

Le Conseil autorise la Compagnie du Gaz à fabriquer du gaz à l'eau. En échange, cette compagnie devra consentir une réduction du tarif actuel des compteurs à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paiement préalable et des compteurs ordinaires, soumettre à l'administration municipale tout projet de modification du tarif des compteurs, remplacer les becs papillon de la voie publique par des becs Auer, sans augmentation des prix payés par la ville. — A l'asile Saint-Nicolas le prix d'entretien pour journée d'un infirme, vieillard ou incurable, sera porté de 1 fr. 50 à 2 fr. 50. — Le Conseil vote une subvention de 100 francs à la section de Maine-et-Loire des blessés de la guerre réformés n° 1 ; une subvention de 100 fr. pour matériel nécessaire à l'entraînement des jeunes soldats du 6e génie; une subvention de 50 francs au directeur des services agricoles du département, pour primes à distribuer pour l'entretien des jardins potagers militaires. — 250 fr. sont votés pour l'achat d'une voiture réservée au transport des contagieux. Le Conseil approuve quelques soumissions.

La Chambre des députés a nommé sans concurrent et par acclamation membre de la Commission de l'armée M. Gaston Dumesnil, député d'Angers.

La *Semaine religieuse* fait savoir que Mgr l'Évêque, en vertu d'un indult de la Sacrée Congrégation du Concile du 3 juillet courant, autorise les fidèles du diocèse d'Angers à transférer au lundi ou au mardi de chaque semaine l'abstinence du vendredi. Cette permission sera valable tant que restera en vigueur le décret du gouvernement interdisant la vente de la viande le lundi et le mardi.

MM. Fabre, préfet, Bernier, maire, Cochard, président du Syndicat d'initiative et quelques autres personnalités ont visité le Restaurant coopératif angevin de la rue des Poêliers. Le président de la Société, M. Godard, les a reçus. Au champagne, sablé dans la salle principale, le Préfet et le Maire ont félicité les organisateurs.

Le public est informé qu'à partir du 13 juillet 1917 et jusqu'à nouvel avis les expéditions des marchandises de détail des trois catégories seront acceptées à la gare de petite

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vitesse d'Angers-Saint-Laud sans inscription au préalable comme précédemment.

L'*Ouest* publie l'émouvant récit de deux angevins évadés d'Allemagne, MM. Chauvin, habitant Angers, 177 rue de Paris, et Cherrer, habitant le quartier des Justices, tous les deux soldats au 135e d'infanterie, revenus de Suisse la nuit dernière.

Ont été cités — à l'ordre du jour du corps d'armée : le capitaine Grimaudet de Rochebouët Gaston, du 7e hussards, commandant l'escorte du quartier général du 9e corps; — à l'ordre de la division : le sergent Ménard Laurent, du 66e d'infanterie, séminariste; — à l'ordre du régiment : l'abbé Daviau, vicaire à la cathédrale, brancardier au 256e d'infanterie, déjà cité à l'ordre du régiment; le brigadier Augereau, Joseph, du 45e d'infanterie, séminariste; — à l'ordre du groupe n° 28 : le maréchal des logis de Rochebouët, Charles. A été cité encore à l'ordre du jour le lieutenant de Brullon Hubert.

A l'occasion du 14 juillet une distribution de pain sera faite à la mairie des Ponts-de-Cé et à Sorges aux personnes inscrites au bureau de bienfaisance.

13 *juillet*. — Le 77e d'infanterie, les 3e, 6e, 9e et 10e génie et le 106e d'infanterie, cités à l'ordre du jour de l'armée, seront représentés à la revue du 14 juillet à Paris. M. Gaston Dumesnil, député, est lieutenant au 106e d'infanterie.

Le *Petit Courrier* se plaint de la sévérité des examinateurs du brevet supérieur pour les jeunes filles à Angers. Ce journal publie un petit poème de M. Marcel Papin, orphelin de la guerre, « Fleurs tricolores ». Il donne une liste de souscriptions montant à 148 fr. 80 qu'il a reçues pour une famille nécessiteuse de la rue Saumuroise à Angers. Il cite une commune de Maine-et-Loire où l'intendance, par voie de réquisition, demande 3.000 quintaux de foin, chiffre supérieur aux disponibilités.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Préfet adresse ses félicitations aux enfants Savard Marguerite, Cousin Madeleine, Souchard Eugène, Pineau Auguste et Lemesle Baptiste, de la commune du Plessis-Grammoire, qui ont continué à cultiver, avec l'aide de leur mère, leur ferme pendant l'absence de leur père mobilisé et dont la vaillante conduite a été signalée par les membres du conseil municipal.

A l'occasion du 14 juillet, les hospitalisés militaires des formations sanitaires d'Angers recevront du « Dessert aux blessés », outre la ration ordinaire de café et de tabac, deux bâtons de chocolat et trois gâteaux secs. Le « Dessert aux blessés » a reçu des souscriptions s'élevant à 175 fr. 75.

La distribution des prix du Lycée d'Angers a eu lieu sous la présidence de M. Germain Dufour, président de l'Association amicale des anciens Élèves, assisté de M. Fabre, préfet, de M. Sarthou, inspecteur d'Académie, et du proviseur, M. de Ribier. De très beaux discours, inspirés par le plus pur patriotisme, ont été prononcés par M. Petit, professeur de quatrième et par M. Dufour. M. de Ribier a donné, devant l'assistance debout, lecture du livre d'or du Lycée. Nous apprenons que le distingué proviseur du Lycée est nommé proviseur à Montpellier. Il laissera des regrets unanimes à Angers où, par son affabilité, son esprit large, il s'était acquis toutes les sympathies.

Sont inscrits au tableau spécial de la Légion d'honneur : pour le grade d'officier : MM. Keller, lieutenant-colonel au 335e d'infanterie; Molitor, chef de bataillon au 71e territorial; Auger, chef de bataillon au 6e génie; — pour le grade de chevalier : MM. Cartier, sous-lieutenant à titre temporaire au 335e d'infanterie; Duval, sous-lieutenant au 72e territorial; Jacotin, sous-lieutenant à titre temporaire au 72e territorial; Worms, capitaine territorial d'infanterie, détaché au 6e génie; Blanc, capitaine d'infanterie, détaché au 6e génie;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Custry, sous-lieutenant à titre temporaire au 77e d'infanterie; Meunier, lieutenant au 33e d'artillerie; Vallet, officier d'administration de 1re classe à l'artillerie territoriale du parc d'Angers; Briand, capitaine au 6e génie; Puissauve, capitaine au 6e génie; Got, ingénieur principal, Miolane, sous-lieutenant, et Trédille, lieutenant au 6e génie; le lieutenant Malaguti, engagé volontaire de la classe 1915, fils du général Malaguti, qui fut lieutenant-colonel à Cholet et petit-fils de l'ancien recteur de l'Université de Rennes.

Ont été cités à l'ordre de la brigade: le sous-lieutenant de Hargues, du 87e d'infanterie; — à l'ordre du régiment: le soldat Vigan Jules, du 277e d'infanterie.

M. l'abbé Bonnesnayre, décoré de la croix de guerre, faisant fonctions d'aumônier au 33e d'artillerie depuis un an, est mort au champ d'honneur.

A Cholet ont eu lieu au théâtre les distributions des prix des Collèges de jeunes filles et de garçons de l'École supérieure sous la présidence du sous-préfet assisté du maire et des autorités. Le sous-préfet a prononcé un discours d'actualité. Le discours d'usage a été prononcé par M. Raulet, professeur de grammaire.

La distribution des prix du collège de Beaufort a eu lieu sous la présidence de M. Onfroy, sous-préfet de Baugé, assisté du Dr Geslin, maire; des discours ont été prononcés par M. Lebeurrier, professeur de lettres, et par le sous-préfet.

A Saumur a eu lieu à la salle du Marché-Couvert la distribution des prix aux élèves des deux collèges municipaux de garçons et de filles sous la présidence de M. Senné-Desjardins, sous-préfet, assisté de M. Mayaud, maire, et du directeur et de la directrice des deux écoles. Après une éloquente allocution de M. Senné-Desjardins, M. Soyer, professeur de lettres, a prononcé le discours d'usage.

14 *juillet*. — Une prise d'armes a eu lieu place Larochefoucauld, à Angers. Dans l'enceinte réservée se trouvaient :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

MM. Bodinier, sénateur; Gauvin, ancien député; Fabre, préfet de Maine-et-Loire; Bernier, maire d'Angers; Chanson, premier président de la Cour d'appel; R. Jousseaume, président du Tribunal civil; Berlaud et Prieur, conseillers à la Cour; Deshayes, procureur général; Sergent-Alleaume, avocat général; Devise, substitut du procureur général; Despelou, procureur de la République; Durant-Farget, vice-président du Conseil de Préfecture, etc.

Les troupes, qui appartiennent aux dépôts des 3e, 6e, 9e et 10e génie, du 33e d'artillerie et du 28e dragons, se sont massées face à l'enceinte réservée. Elles étaient sous les ordres du lieutenant-colonel Boutton. Les soldats étaient revêtus de la tenue bleu horizon et coiffés du casque. Le général Vaimbois, accompagné du lieutenant-colonel Meauzé et de son capitaine d'état-major, après avoir salué les autorités et les officiers sans troupe, a passé une revue de détail des troupes; puis il procéda à la remise des décorations suivantes: médaille militaire : Ipeau Jules, caporal au 135e d'infanterie; Vidal Raymond, à l'hôpital auxiliaire 102; Alix Alfred, soldat, hôpital auxiliaire 102; Bossé Théophile, soldat à Angrie; Bouin Henri, caporal, 3, rue de la Traquette, Angers; Bellanger René, soldat à Châtelais; Boutin Auguste, soldat à Saint-Paul-du-Bois; Dalifard Louis, soldat, à Saint-Barthélemy; Blouin Jean, soldat, à Écouflant; Moreau Joseph, caporal, à Rochefort-sur-Loire; — décoration anglaise : Combelran, adjudant au 28e dragons; — décoration serbe : Mathon Raoul, soldat en traitement à l'hôpital 17; — décoration russe : Decuppier René, caporal au 9e génie; — croix de guerre, citation a l'ordre de l'armée : Bréard François, soldat à l'hôpital 102; Mazon Louis, soldat, à l'hôpital 102; Madon Charles, sous-lieutenant, mort au champ d'honneur (décoration remise à Mme Madon); — à l'ordre du corps d'armée : Jugon Henri, caporal, et Châtelain Jean, soldat, morts au champ d'honneur (décorations remises à la famille); — à l'ordre de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

division : Hervé Julien, sergent au 6e génie; Vigne Louis, sergent au 6e génie; Dugarcin Guillaume, sergent au 9e génie; Lestrade Henri, caporal au 10e génie; Veys Florimond, grenadier, à l'hôpital 102; Debon Louis, soldat, mort au champ d'honneur (décoration remise à la famille) ; — à l'ordre de la brigade: Bertron Charles, caporal au 135e d'infanterie; Adam Émile, caporal, à l'hôpital 17. — à l'ordre du régiment : Guiberteau Pierre, adjudant au 135e; Neveu Ferdinand, clairon, 135e d'infanterie; Dionneau Camille, soldat, 135e d'infanterie; Carpentier Michel brigadier, 33e d'artillerie; Vannier, brancardier, 33e d'artillerie; Nau Léon, brancardier, 33e d'artillerie ; Vannier, brancardier, 33e d'artillerie; Paul Alphonse, sapeur mineur, 3e génie; Fournier Charles, sapeur mineur, 3e génie; Sivardière André, sapeur mineur, 6e génie; Guérif Fernand, maréchal des logis, 9e génie; Debières Fernand, caporal, 9e génie; Trognon Clovis, maître ouvrier, 9e génie; Vieugue Eugène, soldat, hôpital 102; Pottier Jean, soldat, hôpital 102; Delaplace Émile, soldat, hôpital 102; Ombredane Léon, soldat, hôpital 102; Bricard Louis, soldat, hôpital 102; Chambaz, soldat,hôpital 102; Garnier, sergent, hôpital 17; Bauduin, soldat, hôpital 17; Mourand, soldat, hôpital 17; Bouheben, soldat, hôpital 17. A chacun de ces braves, le général Vaimbois adresse ses félicitations. — La remise des décorations terminée, les troupes sont allées se masser boulevard Daviers, puis ont défilé devant les nouveaux médaillés et les autorités. Les troupes et les décorés ont été acclamés par la foule nombreuse qui s'était rendue à cette prise d'armes.

Les autorités se rendirent ensuite aux Hospices où, au nom de la Commission des hospices, M. Lépicier les remercia du témoignage de sympathie qu'elles apportaient aux vieillards et aux malades. Le Préfet remercia l'administration charitable de son dévouement, la sœur Malherbe de sa nomination comme supérieure et le directeur, M. Dominique, des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

transformations qu'il a opérées dans les divers quartiers de l'Hospice. Les autorités se rendirent ensuite à l'asile Saint-Nicolas, où elles furent reçues par M. Benoist, vice-président de la Commission administrative, assisté des membres de la Commission.

Toute la journée un grand nombre de quêteuses ont sollicité la générosité publique en faveur des troupes coloniales. Gros sous et pièces blanches sont tombés à foison dans les escarcelles des gentilles solliciteuses et rares étaient les promeneurs qui n'arboraient pas sur la poitrine l'insigne symbolique donné à cette occasion.

Jusqu'à la nuit l'affluence en ville a été considérable. A beaucoup de fenêtres flottaient les drapeaux français et alliés, étendards attestant la suprême croisade des peuples unis pour abattre les derniers ennemis de la liberté.

Dans le *Petit-Courrier* une institutrice retraitée demande que la pension annuelle de 800 francs attribuée à certains fonctionnaires de l'enseignement soit augmentée vu la vie chère.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le lieutenant-colonel de cavalerie Hervouet de la Roberie; le lieutenant-colonel Prudent, commandant le 100e territorial d'infanterie; le chef de bataillon Chicoyneau de Lavalette du Coetlosquet Charles, du grand quartier général; le capitaine Cherrier Eugène, du 71e territorial.

A Épiré, commune de Savennières, les employés des P. T. T. mobilisés au 10e génie, de la Compagnie P. III, avaient organisé un concert très réussi, placé sous la présidence de leur sympathique sous-lieutenant, M. Cior. Les artistes improvisés ont été très applaudis par l'auditoire. A l'issue de cette petite fête familiale, une magnifique gerbe de fleurs a été offerte à Mme Cior.

Le Maire de Cholet fait savoir que le 16 juillet la Commission procédera à une vente de fagots de chêne déposés dans la cour de la ferme de la Grange. Ils seront vendus à raison

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de 1 fr. 75 l'un, sur le vu des cartes de chauffage et dans l'ordre alphabétique des noms. Les lettres appelées sont les lettres N et O; elles seront suivies des autres lettres. Une journée sera réservée pour les réfugiés belges.

Le maire de Cholet invite les cultivateurs à déclarer à la mairie, avant le 25 juillet, les surfaces ensemencées par eux.

A Cholet la fête nationale a été célébrée par la revue des troupes de la garnison et une remise de décorations sur la place Travot par M. le lieutenant-colonel Baguerey, commandant d'armes. Dans la tribune officielle étaient : le sous-préfet, M. Marie-Baudry, maire de Cholet, et de nombreux conseillers municipaux; les membres du tribunal; les professeurs du Collège; les membres du comité des fêtes; des personnalités industrielles de la ville, etc. Après l'exécution de la « Marseillaise » par la musique militaire, le commandant d'armes remit les décorations suivantes : la croix de guerre à l'adjudant Picard, du 77e d'infanterie (ordre de la brigade), au caporal Brossard, du 1er régiment d'infanterie (ordre de la brigade); au soldat brancardier Nau, du 277e d'infanterie (ordre du régiment). — Après la fermeture du ban, le lieutenant-colonel Baguerey passa la revue, puis, après le défilé, les troupes réintégrèrent la caserne au son de la musique militaire. — De nombreuses maisons particulières étaient pavoisées, ainsi que les monuments publics.

Le passage en gare de Saumur des troupes américaines a donné lieu à une charmante manifestation toute de sympathique cordialité, à laquelle assistèrent un très grand nombre d'habitants venus pour saluer nos alliés au passage pendant les vingt minutes d'arrêt du train. Parmi les troupes formant le convoi était une musique militaire; quelqu'un parmi les musiciens donna l'idée de jouer un morceau. Aussitôt dit, aussitôt fait; les instruments sont sortis du fourgon et les musiciens, rapidement groupés, donnèrent sur le quai une aubade aux spectateurs ravis, qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

applaudirent à tout rompre. Des rafraîchissements et des fleurs furent offerts aux musiciens qui, en partant et en guise de remerciement et d'adieu, firent entendre aux saumurois une « Marseillaise » particulièrement brillante, pendant que la foule saluait le départ du train en agitant chapeaux et mouchoirs.

A Saumur, une prise d'armes, à laquelle ont pris part des détachements des différents dépôts, a eu lieu sur le Chardonnet, où le colonel de Mareuil passa une revue suivie d'une charge au galop. Au cours de cette courte cérémonie, la médaille militaire et la croix de guerre (ordre de l'armée) ont été remises aux soldats Bazille Jean, du 144e d'infanterie, Bouilleau Ambroise, du 113e d'infanterie, et la croix de guerre (ordre de la division) au maréchal des logis Herbonnier, du 9e d'artillerie.

A la revue des troupes passée par le Président de la République à Vincennes le drapeau de l'aviation était porté par le lieutenant d'artillerie Cournot, chevalier de la légion d'honneur, fils du président de chambre de la Cour d'appel d'Angers.

15 *juillet*. — Le président de la République a signé un décret créant une médaille dite de la « Reconnaissance française » destinée à remercier et à distinguer les auteurs des actes de dévouement accomplis dans l'intérêt public, à l'occasion de la guerre et pendant les hostilités. Cette décoration, qui comprendra trois classes, de vermeil, d'argent et de bronze, porte sur une des faces les mots « Reconnaissance française ». Le ruban, conforme au type officiel, sera simple pour les médailles d'argent et de bronze; il comportera une rosette pour la médaille d'or.

Dans la salle des fêtes de l'hôtel de Ville d'Angers a eu lieu la distribution des prix aux élèves des Cours secondaires de jeunes filles, présidée par M. Bernier, maire, assisté de M. le préfet Fabre, du général Vaimbois, de M. Sarthou,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

inspecteur d'académie, etc. Dans un discours fort applaudi, le Maire a retracé l'histoire des cours depuis leur fondation et montré leur prospérité croissante.

A la suite d'une entente avec le gouvernement allemand le service des colis aux prisonniers se fera dorénavant comme par le passé.

Plusieurs trains de soldats américains sont passés en gare d'Angers Saint-Laud. Une de leurs musiques a joué la Marseillaise et les hommes ont chanté l'hymne national américain.

A Saumur, au passage de troupes américaines, la même scène qu'hier s'est reproduite devant quelques milliers de spectateurs qui manifestaient avec enthousiasme en l'honneur de nos alliés.

Nous apprenons la mort au champ d'honneur du lieutenant Hombert René et des sous-lieutenants Doublet Marcel, Delaplanche André, tous les trois du 335e d'infanterie. M. Delaplanche, gendre de M. Peltier, propriétaire du *Mercure segréen*, était avant la guerre directeur de l'usine à gaz de Segré.

Nous donnons ci-dessous par communes les résultats de la Journée des Armées d'Afrique et des Troupes coloniales, organisée par le Syndicat d'initiative de l'Anjou :

Angers, 881 fr. 95; Angrie, 23 francs; Saint-Mathurin, 65 fr. 45; Baugé, 90 fr. 45; Méon, 6 francs; Turquant, 9 fr. 50; La Lande-Chasle, 9 fr. 50; Villevêque, 14 fr. 10; Soulanger, 13 fr. 25; Torfou, 35 fr. 80; Beaulieu, 20 fr. 45; Daumeray, 50 francs; Villebernier, 43 fr. 25; Le Fuilet, 5 fr. 05; La Potherie, 46 fr. 25; Épieds, 10 fr. 35; Le Plessis-Macé, 6 fr. 35; Saint-Clément-de-la-Place, 21 francs; Fontaine-Guérin, 13 fr. 90; Écouflant, 10 fr. 50; Saint-Cyr-en-Bourg, 11 francs; Beaufort, 100 francs; Somloire, 5 fr. 50; Dampierre, 57 fr. 50; Sceaux, 18 francs; Chemiré-sur-Sarthe, 36 fr. 50; Noyant, 46 francs; Maulévrier, 30 fr. 60; La Pommeraye, 11 francs; Saint-Martin-du-Bois, 29 fr. 50; Joué-Étiau,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

10 fr. 50; Breil, 15 fr. 50; Chacé, 35 francs; Brissac, 42 francs; Coudray-Macouard, 34 fr. 65; Bécon, 15 francs; La Romagne, 5 fr. 60; La Tourlandry, 38 francs; Trèves-Cunault, 17 francs; Cléré, 24 fr. 90; Vern, 10 fr. 30; Loiré, 5 fr. 25; Vergonnes, 12 fr. 50; Marans, 11 francs; Juvardeil, 109 fr. 50; Soucelles, 10 fr. 65; Saint-Georges-sur-Loire, 4 fr. 50; Saint-Sulpice, 5 fr. 20; La Séguinière, 9 fr. 25; Chemiré-sur-Sarthe, 24 fr. 15; Saint-Melaine, 15 francs; Brain-sur-l'Authion, 20 francs; Chaumont, 26 francs; Avrillé, 46 fr. 25; Miré, 40 francs; Saint-Jean-de-la-Croix, 32 fr. 65; Faye, 20 francs; Savennières, 38 fr. 50; Blaison, 22 fr. 25; La Meignanne, 15 francs; Cantenay-Épinard, 29 fr. 75; Rablay, 51 francs; Segré, 335 francs; Saint-Sylvain, 27 fr. 50; le Louroux-Béconnais, 30 fr. 60; Saint-Germain-des-Prés, 18 francs; Le Vieil-Baugé, 23 fr. 05; La Chapelle-Saint-Laud, 12 francs; Bourgneuf-en-Mauges, 11 fr. 60; La Bohalle, 23 francs; Chemellier, 14 francs; Louerre, 10 francs; La Renaudière, 4 francs; Beaupréau, 63 fr. 05; La Jaille-Yvon, 10 francs; Juigné-Béné, 9 fr. 25; Doué-la-Fontaine, 133 francs; Yzernay, 20 fr. 75; Saint-Barthélemy, 15 fr. 05; La Ménitré, 25 fr. 25; Champigné, 39 fr. 65; Rou-Marson, 5 fr. 75; Saint-Martin-d'Arcé, 10 francs; La Chapelle-Hullin, 1 fr. 40; Segré (école de filles), 3 fr. 40; Allonnes, 34 fr. 50; Souzay, 19 fr. 75; Le Pin-en-Mauges, 11 fr. 75; Rochefort-sur-Loire, 36 fr. 25; Contigné, 34 fr. 50; Morannes, 60 francs; Saint-Lambert-la-Potherie, 5 francs; Montreuil-sur-Moine, 19 fr. 40; Montjean, 16 fr. 75; Nyoiseau, 10 fr. 75; Châtelais, 10 francs; La Cornuaille, 10 francs; Les Gardes, 8 fr. 50; Candé, 204 fr. 35; Brossay, 6 francs; Grez-Neuville, 20 francs; Bouzillé, 6 fr. 50; Saint-Georges-des-Sept-Voies, 16 francs; Villemoisan, 13 fr. 80; Noëllet, 10 francs; Montsoreau, 10 francs; La Tessoualle, 28 fr. 30; Notre-Dame-d'Allençon, 10 francs; Bouchemaine, 53 fr. 25; La Chapelle-Rousselin, 10 fr. 50; la Pouèze, 9 fr. 50; Louvaines, 13 fr. 10; Les Cerqueux-sous-Passavant, 10 fr. 35;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vihiers, 91 fr. 90; Vauchrétien, 13 fr. 30; Cherré, 4 francs; Brigné, 10 francs; Les Rosiers, 40 fr. 45; Coutures, 28 fr. 50; La Pellerine, 9 francs; Chalonnes-sous-le-Lude, 7 fr. 85; Montguillon, 7 francs; l'Hôtellerie-de-Flée, 6 fr. 85; Saint-Léger-sous-Cholet, 8 fr. 40; Roussay, 35 francs; le Guédéniau, 5 fr. 50; Cholet, 315 fr. 80; Bécon, 6 fr. 50; Chevire-le-Rouge, 2 fr. 50; Pellouailles, 28 fr. 70; Saint-Saturnin, 15 francs; Chambellay, 25 francs; Baracé, 11 francs; La Salle-Aubry, 7 fr. 60; Sainte-Gemmes-sur-Loire, 42 fr. 30; Beaucouzé, 32 francs; Le Lion-d'Angers, 116 francs; Montreuil-Bellay, 70 fr. 85; Andard, 40 fr. 45; Le Longeron, 7 fr. 05; Sarrigné, 7 francs; Chanzeaux, 16 fr. 20; Parnay, 24 fr. 65; Saint-Florent-le-Vieil, 43 francs; Mazé, 70 fr. 40; Louresse-Rochemenier, 7 francs; Botz, 2 fr. 55; Saumur, 256 fr. 95; Mûrs, 9 francs; Montreuil-Belfroy, 1 franc; Chavagne-les-Eaux, 20 francs; Châteauneuf-sur-Sarthe, 93 francs; Bocé, 12 fr. 50; Saint-Rémy-la-Varenne, 14 fr. 50; Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde; 2 fr. 25; Huillé, 16 fr. 25; La Possonnière, 64 fr. 95; Longué, 150 fr. 20; Parçay, 28 fr. 10; Gesté, 11 fr. 60; La Salle-de-Vihiers, 18 fr. 40; Carbay, 5 fr. 60; Montpollin, 9 francs; Vernantes, 34 fr. 45; Chemillé, 107 fr. 75; Brain-sur-Longuenée, 12 fr. 70; Écuillé, 19 francs; Échemiré, 17 fr. 30; Marcé, 9 francs; La Jubaudière, 22 fr. 20; Le Bourg-d'Iré, 22 fr. 50; Cheffes, 96 fr. 10; Marcé, 7 fr. 50; Saint-Ellier, 4 fr. 10; Verrie, 8 fr. 20; Saint-Lambert-des-Autels, 10 francs; Melay, 11 francs; Lézigné, 21 francs; Jallais, 54 fr. 85; La Membrolle, 19 fr. 85; Grugé-l'Hôpital, 15 fr. 40; La Chapelle-sur-Oudon, 6 fr. 20; Saint-Clément-des-Levées, 38 fr.; Saint-Georges-du-Bois, 10 francs; Bégrolles, 4 fr. 50; Chazé-Henry, 11 francs; Mouliherne, 11 fr. 50; Brain-sur-Allonnes, 16 fr. 35; Saint-André-de-la-Marche, 5 francs; Saulgé-l'Hôpital, 25 francs; Toutlemonde, 6 fr. 45; Jarzé, 17 fr. 45; La Boissière-sur-Èvre, 7 fr. 50; Grézillé, 1 fr. 70; Denezé-sous-le-Lude, 17 francs; Vivy, 18 fr. 40; Martigné-Briand,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

31 fr. 30; Briollay, 38 fr. 75; Béhuard, 13 francs; Fougeré, 15 fr. 60; Thorigné, 12 fr. 45; Cossé, 5 francs; Montigné-les-Rairies, 9 fr. 15; La Poitevinière, 6 fr. 10; Denée, 16 fr.15 Brissarthe, 9 fr. 05; Le May-sur-Èvre, 22 francs; Linières-Bouton, 10 fr. 20; Le Plessis-Grammoire, 30 francs; Les Rairies, 15 francs; Le Thoureil, 4 francs; Fontevrault, 70 fr. 70; Vernoil, 37 fr. 90; Bauné, 10 francs; Fontaine-Milon, 3 fr. 50; Champtoceaux, 13 fr. 25; Chenehutte-les-Tuffeaux, 21 fr. 40. Le total des résultats connus et énoncés ci-dessus est de 7.036 fr. 60. — La tombola a donné : 15.233 fr. 80. — Total : 22.270 fr. 40.

16 *juillet*. — Un décret fixe le prix des céréales qui seront récoltées en France en 1917 et 1918. Le prix du blé est fixé à 50 francs les 100 kilos, le prix de l'orge, du maïs, du seigle, du sarazin et de l'avoine à 42 francs. — Les céréales non déclarées seront réquisitionnées à qualité égale aux prix qui précèdent, avec une réduction de 7 francs. La taxe du son pris au moulin est de 30 francs, par 100 kilos. — Les prix pourront être majorés du prix du transport par voie ferrée ou navigable, de la gare de départ ou du port d'embarquement à la gare du moulin, d'une somme de 1 fr. 50, représentant la rémunération des intermédiaires, leurs frais de camionnage et de manutention et leurs autres frais. — Le prix de la farine, qui ne peut dépasser celui qui résulterait d'une extraction au taux de 85 °/₀ est fixé dans le département de la Seine par décret et dans les autres départements par arrêté préfectoral. — Une augmentation du prix du pain n'excédant pas 5 centimes le kilo pourra être autorisée par décret préfectoral et une ristourne sera payée aux boulangers. — Les préfets fixeront le délai à l'expiration duquel tous les cultivateurs devront avoir fait leur déclaration de récolte. Ce délai ne pourra pas dépasser quarante jours à dater de l'achèvement de la moisson. —

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette déclaration s'effectuera par le moyen d'un carnet de récolte, dont la tenue sera obligatoire.

Par un arrêté le Préfet vient d'instituer un Office départemental du charbon composé du préfet ou de son délégué, de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et de M. Bigeard, directeur de l'usine à gaz d'Angers. — L'Office départemental intervient auprès du gouvernement, des commissions de réseau et généralement de qui de droit, pour faciliter l'obtention des licences d'importation et des moyens de transport au groupement charbonnier. Le groupement charbonnier emploie toute son expérience professionnelle et les moyens financiers à sa disposition, pour assurer le ravitaillement en charbon de la population civile du département. — La répartition de tout le charbon dont dispose le groupement charbonnier de l'Anjou s'opère sous le contrôle de l'Office départemental. En vue de faciliter cette importation, il est constitué des sous-groupements à Cholet et à Saumur, dépendant du groupement charbonnier d'Angers, ce dernier centralisant les opérations financières. — L'Office départemental contrôle les prix de vente du charbon vendu tant par le groupement aux marchands que par les marchands aux particuliers. Le groupement charbonnier de l'Anjou fixera les prix que devront pratiquer les négociants. Tout négociant qui majorerait les prix ainsi arrêtés sera rayé de l'état de répartition du groupement. — L'Office départemental pourra prendre connaissance sur place des livres, registres et tous documents se rapportant aux opérations du groupement. — Les frais de l'Office départemental, s'il y a lieu, seront à la charge du Groupement charbonnier de l'Anjou.

Une circulaire ministérielle établit que seront prolongés jusqu'au 31 juillet 1918 les sursis expirant le 31 juillet 1917 accordés aux membres de l'enseignement des catégories ci-après : 1° membres de l'enseignement des classes 1888 et 1889; 2° tous les membres de l'enseignement du service

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

auxiliaire appartenant aux classes R. A. T. (classes 1895 et plus anciennes; 3° tous les membres de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire supérieur appartenant aux autres classes du service auxiliaire (classes 1896 à 1913 incluses); 4° les membres de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire supérieur versés dans le service auxiliaire, en exécution de la loi du 20 février 1917. Les inspecteurs régionaux des sursis devront notifier immédiatement ces prolongations de sursis. Tous les membres de l'enseignement placés en sursis d'appel qui n'appartiennent pas aux catégories précitées devront rejoindre leur corps le 1er août prochain.

Sont arrivés à Angers 576 réfugiés belges (314 d'Oostninkerke, 92 de Wulpen, 40 de Boctshoucke, 100 de Coxyde, 30 de Furnes). Le préfet et diverses personnalités les ont reçus à la gare Saint-Laud où ils ont été ravitaillés par l'infirmerie.

Depuis le 10 juillet il est passé en gare d'Angers Saint-Laud, venant de Saint-Nazaire et allant dans la direction de Tours, environ 15.000 soldats américains.

La distribution des prix de l'Externat Saint-Maurille a eu lieu dans l'antique église Saint-Martin. Elle était présidée par Mgr Pasquier recteur de l'Université catholique, qui a prononcé un émouvant discours; il a lu des lettres de quelques anciens élèves morts au champ d'honneur.

A Angers, le Cinéma du Grand-Théâtre et celui des Fantaisies angevines ferment leurs portes

Aujourd'hui s'est ouverte à Angers la troisième session de la Cour d'Assises de Maine-et-Loire.

La Chambre de commerce d'Angers fait savoir que les négociants et industriels peuvent venir consulter à son secrétariat la nouvelle liste indiquant les dérogations générales aux prohibitions d'entrée établies par arrêté ministériel.

Sont arrivés au port d'Angers le *Fram* avec le cha-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

land n° 5, chargé de charbon; le remorqueur *Ville d'Angers* avec le *Maine-et-Loire*, chargé de charbon, et *l'Aurore*, chargé de bois. La *Ville-d'Angers* est reparti avec les chalands n° 9 et le *Sainte-Anne* vide, pour Nantes.

Sont inscrits au tableau spécial de la légion d'honneur pour chevalier : le chef de bataillon de Blois Jean, du 92e d'infanterie; le capitaine Jacques Pierre, du 77e d'infanterie; le capitaine Litschfousse Paul, du 77e d'infanterie; le capitaine de cavalerie de Cossé-Brissac, de l'état-major d'une division de cavalerie; le capitaine de cavalerie Cothereau André, de l'état-major d'un corps d'armée; le lieutenant de Dampierre Guy, du 32e dragons, détaché à l'état-major d'une division d'infanterie coloniale; le chef d'escadron Gain Louis, du 111e d'artillerie lourde; le capitaine Seguela André, du 6e génie; le capitaine Blanc Pierre, du 6e génie; le sous-lieutenant Duval Jacques, du 72e territorial, détaché à l'état-major général; le capitaine de Villoutreys Charles, du 1er groupe d'aviation d'Avor; l'ingénieur principal du génie maritime Got Louis, détaché au 6e génie; le sous-lieutenant Miolane Jules, du 6e génie; le lieutenant Trédille Léon, du 6e génie; le lieutenant du génie, Dousset Michel; le capitaine Puissauve Jean, du 6e génie; le médecin-major de 2e classe Mathieu de Fossey André à la région du Nord. — Le lieutenant Boyer Gabriel, du 61e d'artillerie, nommé précédemment chevalier de la légion d'honneur, a sa décoration reproduite au *Journal Officiel* au titre militaire actif.

La médaille militaire est conférée au caporal Pierre Constantin, du 135e d'infanterie; au sergent Descure Charles, du 335e d'infanterie; à l'adjudant Bastard Louis, du 33e d'artillerie; au maréchal des logis Étienne Auguste, du 33e d'artillerie; aux adjudants Jouvenuel Victor, Gonnord Louis, Thibeaul Narcisse, du 6e génie; au sergent Francou André, du 6e génie; au sergent ouvrier Marius, du 6e génie; au sapeur Leboulicaut Jacques, du 6e génie; à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'adjudant Barcelonne Alphonse, du 6e génie; au sergent Noblet Pierre, du 6e génie; au sergent Debouzy Edmond, du 6e génie.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le lieutenant Weyer, du 17e dragons, détaché au 210e d'artillerie; — à l'ordre de la brigade : l'abbé Charron Henri, sous-lieutenant, officier de renseignements (déjà cité); — à l'ordre du régiment : le sous-lieutenant de Rougé, du 40e d'artillerie.

Le 410e d'infanterie, qui vient d'être cité à l'ordre de l'armée, compte dans ses rangs le comte de Bruc, engagé volontaire, bien que son âge le dégageât de toute obligation militaire, décoré sur le front de la médaille militaire et plusieurs fois cité à l'ordre du jour.

17 *juillet*. — Le Comité de répartition du sucre de Maine-et-Loire avise les consommateurs que, par suite de difficultés momentanées dans les transports, les arrivées de sucre cristallisé et de sucre raffiné subissent un certain retard. En conséquence les négociants en gros et les détaillants insuffisamment approvisionnés ne peuvent à présent satisfaire aux demandes qui leur sont adressées. Le Comité espère que cet état de chose sera de courte durée.

L'administration municipale prévient les habitants d'Angers qu'en cas d'incendie la nuit, à partir de 9 heures du soir, heure à laquelle le téléphone cesse de fonctionner, il faut prévenir ou envoyer prévenir par un cycliste les commissaires de police de leur quartier ou le commissaire central.

Sont passés à Angers, venant par la route de Nantes et se dirigeant sur la route de Saumur, 3 convois se composant ensemble de 34 grosses voitures automobiles chargées de canons et de matériel. Chaque auto contenait 12 soldats américains. Les convois étaient dirigés par des militaires français dans des side-cars.

La Fédération des syndicats agricoles de Maine-et-Loire,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en présence de la mauvaise récolte des foins, inférieure à celle de l'année dernière, rappelant qu'il fut livré en 1916 par le département 110.000 quintaux alors que l'Intendance en réclamait 330.000, estime que cette année il ne pourra fournir les 198.000 quintaux qui feraient cette année l'objet de la réquisition. Des efforts sont faits pour garantir notre agriculture contre ces exigences, qui seraient désastreuses.

Les soldats angevins qui sont aux armées d'Orient se plaignent que les correspondances et autres objets qui leur sont adressés par la poste ne leur parviennent qu'après 16 ou 18 jours; des colis postaux leur sont arrivés seulement au bout de deux mois, et en mauvais état.

L'enseigne de vaisseau Chat Gaston est nommé lieutenant de vaisseau.

Ont été cités à l'ordre du corps d'armée : le soldat Barrat Jules, du 269e d'infanterie; — à l'ordre de la division : le sous-lieutenant de Villoutreys de Brignac Pierre; — à l'ordre du régiment : l'adjudant de Blacas Stanislas; le brigadier d'Anthenaise Hubert, du 3e hussards; le sous-lieutenant de Brullon Hubert, du 1er léger; le lieutenant Weyer Gérard, du 17e dragons, détaché au 210e d'artillerie; le caporal d'infanterie Muller Antoine.

G. Grassin.

(*A suivre*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Station Météorologique Municipale d'Angers

Résumé des Observations Météorologiques faites en Septembre et Octobre 1921

	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Hauteur barométrique moyenne (1)	758,mm5	760,mm6
Hauteur barométrique minima	751,mm6 (le 17)	751,mm5 (le 2)
Hauteur barométrique maxima	765,mm0 (le 28)	768.mm7 (le 28)
Température moyenne sous abri (1)	19°,1	13°,2
Moyenne des minima sous abri	12°,4	10°.5
Moyenne des maxima sous abri	23°,3	18°,1
Moyenne des minima et des maxima	17°,9	14°,3
Minima extrême	7°,7 (le 29)	2°,2 (le 26)
Maxima extrême	28°,0 (le 8)	25°,8 (le 5)
État hygrométrique moyen (1)	70	81
État hygrométrique minimum	44 (le 28)	53 (le 24)
État hygrométrique maximum	97 (le 14 et le 19)	98 (le 31)
Nombre des jours de pluie	8	3
Hauteur totale de pluie pour le mois	44,mm3	5,mm0
Hauteur maxima en un jour	11mm,0 (le 17)	2,mm0 (le 20 et le 23)
Direction moyenne du vent à midi	Est	Est-Sud-Est

(1) Observations à 6 heures. 12 heures et 18 heures.

Le Directeur,
M. Couette.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chronique

Subvention à la Revue de l'Anjou.

Le Conseil général, dans sa séance du 19 septembre, a décidé de continuer à la *Revue de l'Anjou* la subvention de 1.000 fr. qu'il lui avait accordée les années précédentes.

Nous remercions vivement MM. les Conseillers généraux de cette marque de sympathie à notre œuvre et de l'aide pécuniaire qu'ils veulent bien nous apporter, laquelle est fort appréciable, surtout à l'heure actuelle.

***

Au Conseil général.

La deuxième session du Conseil général s'est ouverte le 19 septembre. M. le duc de Blacas ayant décliné toute candidature, le bureau se trouve ainsi constitué : M. le sénateur Bodinier, président ; MM. Blachez et de la Guillonnière, vice-présidents ; MM. de Fougerolle, de la Bretesche, Desnoës, Geoffroy d'Andigné secrétaires.

M. le président Bodinier, prenant la parole, remercie ses collègues du nouveau témoignage de sympathie et de confiance qu'ils lui ont donné en l'appelant encore à présider leurs délibérations. Il souhaite ardemment que la belle union morale créée pendant la guerre entre les peuples qui ont combattu côte à côte pour le droit et la civilisation persiste plus vivace que jamais. « Souhaitons, a-t-il ajouté, que la France, de toutes les nations la plus éprouvée dans son sang répandu et par les dévastations de son sol, soit assurée de trouver dans le concert unanime des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

alliés les gages indispensables aux réparations promises et à la reprise des affaires par la sécurité du lendemain. »

M. le Préfet, après avoir dit à M. Bodinier combien il était heureux de le voir présider encore l'assemblée départementale, a fait un exposé très étudié de la situation financière du département.

Le Conseil général a émis les vœux que les réparations dues par l'Allemagne soient payées par elle et que le mandat confié à l'Angleterre en Palestine soit annulé afin que la France reprenne dans ce pays la mission séculaire qu'elle y remplissait.

M. le commandant Rolle, de Saumur, remplacera à la Commission des monuments et sites pittoresques le regretté M. de Farcy.

Des bourses de 1.200 francs chacune sont maintenues à MM. Lecomte, Hamard et Chalumeau, élèves de l'École nationale des Beaux-Arts. M. Abel Pineau, remplacera comme boursier du département M. Trouvelot, qui a terminé ses quatre années d'études.

Les subventions suivantes ont été accordées : 1.000 francs à la *Revue de l'Anjou;* 1.000 francs à l'*Anjou historique ;* 500 francs à l'École religieuse de musique d'Angers; 2.300 francs à la Société industrielle et agricole; 4.000 francs à la Société des Concerts populaires; 7.000 francs au laboratoire de bactériologie; 2.500 francs au laboratoire de chimie agricole; 600 francs à la Commission départementale météorologique; 500 francs à la Société industrielle et agricole pour la publication de ses travaux; 500 francs à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers; 300 francs à la Société d'études scientifiques; 500 fr. à la Société des amis des arts; 200 francs à la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois; 200 francs à la Société des lettres, sciences et arts de Cholet; 500 francs au Syndicat d'initiative de l'Anjou; 200 francs au Syndicat d'initiative de Saumur, etc.

***

Voies navigables.

En donnant acte à M. le Préfet de sa communication du rapport de M. l'Ingénieur en chef du Service de la Loire, M. le comte Jean d'Andigné, parlant au nom de la quatrième Commission, s'est exprimé en ces termes :

Le service de la Loire, dont la persévérance ne saurait, hélas ! être mise en doute, a une audace au moins égale pour demander des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

crédits aussi considérables, sous le prétexte d'assurer un service de navigabilité qui, après dix-sept ans d'essais, n'a donné d'autres résultats que de causer à l'agriculture et aux riverains des dommages de plus en plus graves et de faire engager des dépenses que nous ne craignons pas de qualifier aussi considérables qu'inutiles, pour ne pas dire nuisibles.

Votre 4e Commission, émue de cette situation, estime indispensable de protester de la façon la plus énergique et la plus formelle contre les errements du service de la Loire, qui dépense sans compter au moment où le Gouvernement lui-même ne cesse de prêcher l'économie.

A la séance du 6 septembre de la Chambre de Commerce d'Angers M. Jéhier, après examen des deux façons d'envisager la question des études préliminaires du canal projeté de Caen à la Maine, a proposé l'adoption du programme réduit de M. Bechmann, préconisé par le Comité d'initiative dans le but d'arriver à une solution pratique, parce qu'elle peut être d'une action pratique :

1° De laisser de côté, pour le moment, tout ce qui se rapporte à la mise au gabarit normal des deux parties de rivière (Mayenne et Sarthe) canalisées actuellement à gabarit réduit, leur mise au gabarit normal rentrant dans les attributions des ingénieurs des départements intéressés;

2° Pousser à fond, au contraire, les opérations relatives à la branche sur laquelle tout le monde est d'accord, celle qui s'étend de Pont-d'Ouilly à Caen, et à son alimentation;

3° Poursuivre simultanément et de manière approfondie l'étude sommaire comparative des deux tracés concurrents par la Mayenne et par la Sarthe, de manière à établir définitivement lequel des deux tracés doit être classé le premier de préférence;

4° Ce choix établi d'un commun accord, faire, d'une part, effort pour entreprendre sans retard et poursuivre sans désemparer l'avant-projet relatif à celui des deux tracés qui l'aura emporté, de manière à le mettre au point en même temps que celui de Pont-d'Ouilly à Caen et, de l'autre, conduire les négociations avec l'Administration des travaux publics pour que le projet d'amélioration de celui des anciens canaux qui ferait suite audit tracé soit établi simultanément.

M. Pousset demanda qu'il fût sursis aux études du canal de la Loire à la Manche jusqu'à ce qu'on ait la certitude de pouvoir naviguer d'Angers à Nantes.

En conséquence, à la demande de la Chambre, M. Jéhier

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devra présenter à la prochaine séance un rapport sur la navigabilité actuelle de la Loire.

M. Edmond Boyer a présenté au Conseil général un rapport très documenté sur le même sujet : le canal qui doit relier la Loire à la Manche. Nous regrettons que l'espace restreint dont nous disposons ici ne nous permette pas de publier cette importante étude qui envisage en même temps les relations d'Angers avec Nantes et l'Océan.

En terminant, M. Boyer a demandé que dans les vues d'ensemble et travaux préparatoires auxquels donnera lieu la jonction Manche-Loire soient comprises les études du débouché sur la Loire, c'est-à-dire de la communication Angers-Nantes. « Tous les départements touchés par le projet général, dit-il, étant également intéressés à l'établissement de cette fraction indispensable du canal, il semble équitable, en effet, qu'ils soient appelés au même titre à une répartition contributive à déterminer des charges pour frais d'études. »

Dans une lettre adressée aux journaux d'Angers et reproduite par eux M. L. Pichery, président du Syndicat des mariniers, déclare partager l'avis de M. Boyer, relativement au canal Angers-Caen soit par la Mayenne, soit par la Sarthe, qui ne peut recevoir de solution avant qu'Angers et Nantes ne soient reliées par eau d'une façon pratique. « Au lieu de vouloir violenter la nature, en créant des canaux en dehors des vallées naturelles, il serait plus sage et surtout plus profitable d'aménager le lit de la Loire que la nature a creusé au bon endroit. De cette façon on pourrait obtenir les résultats prévus par M. Casset, ingénieur des Ponts et Chaussées, dont les méticuleux jaugeages, contrôlés pendant une période de dix années, ont révélé la puissance que recèle le bassin de la Loire et qu'il évalue à 2 millions de khtts heure, lesquels devraient assurer une recette annuelle de plus de 500 millions de francs au tarif de 5 centimes le khtt heure. »

Le 6 octobre s'est tenue à Angers dans la salle du Conseil général, à la Préfecture, la réunion du Comité d'initiative du canal de la jonction de la Loire à la Manche sous la présidence de M. Denis, sénateur de la Mayenne, assisté de M. Lebert, président du Conseil général de la Sarthe, et de M. Edmond Boyer, représentant délégué du Conseil général de Maine-et-Loire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après une série de contre-propositions, d'amendements et de sous-amendements, il a été décidé que le Comité d'initiative recevait mission de la Commission interdépartementale de négocier à nouveau avec M. Bechmann en vue d'établir les conditions d'un contrat qui sera soumis à la prochaine réunion du Comité.

On se propose, croyons-nous, de demander à M. Bechmann de comprendre dans son avant-projet d'études l'amélioration des voies navigables qu'il se proposait de négliger, moyennant l'abandon des études sur l'Orne, de Caen à Pont-d'Ouilly, qu'il voulait au contraire pousser à fond.

Dans un rapport au Conseil général sur les Doléances de l'Association de défense des riverains de la Loire et de ses affluents au sujet des travaux de la Loire navigable et après l'audition de diverses personnalités, entre autres de M. Lethon, vice-président de l'Union voile et vapeur d'Angers, et de M. Marchand, ancien marinier, membre de la Chambre de Commerce d'Angers; après avoir noté que la Chambre de Commerce d'Angers a demandé qu'on sursoie aux études du canal de la Loire à la Manche jusqu'à ce qu'on ait la certitude de pouvoir naviguer d'Angers à Nantes, M. le comte Jean d'Andigné s'exprime ainsi :

Ces différentes déclarations, ainsi que celles qui nous parviennent de toute part et les innombrables déclarations des riverains, établissent d'une façon formelle que les travaux de navigation de la Loire n'ont amené jusqu'ici aucun résultat pratique. Elles apportent en outre un démenti absolu à l'affirmation du service, dans son rapport du 6 juin 1921, que dans la section de la Maine à Montjean... les travaux de régularisation ont assuré à la batellerie, depuis 1910, un mouillage constant de 1 m. 20 au minimum; mais elles établissent par contre, et non moins formellement, les dommages considérables que ces travaux ont causés à l'agriculture et aux riverains.

Les délégués des Chambres de Commerce du Mans, Laval, Angers, Cholet, La Roche-sur-Yon, Nantes, Saumur, Tours, Saint-Nazaire, Orléans et Blois, réunis au Mans, ont protesté contre les prétentions de la ville de Paris de capter des eaux du val de Loire. Ils déclarent s'associer à toute organisation ayant pour but de s'opposer à la réalisation du projet de la ville de Paris actuellement à l'étude.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une exposition de la Société d'horticulture d'Angers.

La deuxième exposition de la Société d'horticulture, dont M. Ch. Détriché est le président, s'est ouverte le 13 octobre à l'hôtel de Chemellier. Elle comportait spécialement les fruits, les fleurs et autres produits de saison; installée d'une façon vraiment artistique, elle était un vrai régal pour les yeux des visiteurs.

Un grand prix d'honneur a été décerné à MM. Lepage et Cie pour raisins, vignes et fruits divers; des prix d'honneur *ex-æquo* à MM. Gibouin et Maurice Thomas pour leurs collections de fruits divers; une grande médaille de vermeil à la Société des pépinières Louis Leroy pour collections diverses; à MM. Barré-Sorain pour ses chrysanthèmes en pot et Fardeau pour sa collection de dahlias.

Le jury a adressé ses plus vives félicitations aux exposants suivants, hors concours, qui, par leurs apports, ont rehaussé l'éclat de l'exposition : MM. J. Cesbron, pour sa magnifique collection de blé; R. Chedanne, cannas et glaïeuls; C. Détriché fils, roses et fruits; Delaunay, plantes vivaces; Fargeton, plantes fleuries; Mocquart, plantes vertes; Pajotin, roses coupées; Verrier-Cachet, plantes d'ornement; Bossard, jardinier de la Société d'horticulture d'Angers, pour sa belle présentation de la collection de fruits du jardin fruitier.

***

La Société des Fêtes d'Angers.

Le 18 octobre s'est tenue à l'Hôtel de Ville d'Angers une réunion de notabilités au cours de laquelle a été décidée la reconstitution de la Société des Fêtes de la ville d'Angers. Ont été nommés président : M. Bernier, maire d'Angers; vice-présidents, MM. Minier, le docteur Lepage, président du Syndicat d'initiative de l'Anjou, Proust et Dutertre, conseillers municipaux, et Langlois, président du Comité de défense commerciale; secrétaire général, M. André Cointreau; trésorier, M. Paul Fortin; ingénieur-conseil, M. Dupic.

***

La circulation en Maine-et-Loire.

D'après une statistique officielle il existe dans notre département 2.877 voitures automobiles, 20 canots automobiles, 48 side-cars, 15 cyclecars, 103.716 vélos et 368 motos.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un don aux Hospices d'Angers.

Une dame Le Motheux, née Marie Langlois, décédée dans l'établissement hospitalier de Nazareth à l'âge de 90 ans, a institué légataires universels les Hospices d'Angers, qui hériteront ainsi d'environ 100.000 francs; elle a fait en outre un legs de 10.000 francs à la pension de Nazareth.

***

Noces d'argent.

Le 20 octobre, à la Bohalle a eu lieu une cérémonie touchante et peu banale. Six ménages ont célébré ensemble leurs noces d'argent. Au sortir de l'église, un vin d'honneur a réuni chez le maire, M. le colonel Brault, l'un des jubilaires, les six ménages et leurs parents.

***

Manifestations du Souvenir.

Des monuments en l'honneur des victimes de la guerre ont été érigés pendant les mois de septembre et octobre à Machelles, Fontevrault, les Ponts-de-Cé, Charcé-Saint-Ellier, Blaison, Gonnord, Chenehutte-les-Tuffeaux, Noyant-la-Plaine, Montsoreau, Candé, le Breil, Montilliers, Saint-Rémy-la-Varenne, Sermaise, Yzernay, les Cerqueux-sous-Passavant, Angers (église Saint-Serge), Neuvy-en-Mauges.

***

Littérature, Sciences et Arts.

Depuis de nombreuses années, depuis, croyons-nous, la création du Cercle militaire, la très jolie salle des concerts du Grand-Cercle d'Angers avait été ravie à l'art. Après avoir fait toilette neuve, elle vient de lui être rendue : un impresario parisien, d'origine angevine, M. Le Seyeux, donnera des séances artistiques au « Petit théâtre du Grand-Cercle » et les Angevins y assisteront aux soirées de musique de chambre qui avaient lieu précédemment à l'Hôtel de Chemellier.

C'est dans cette salle du Grand-Cercle que naquit, sous le souffle ardent d'Alfred Michel, le mouvement musical qui préluda à la création des Concerts populaires, une des gloires les plus pures de notre cité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Qui, parmi les rares survivants de ceux qui suivaient les matinées données dans cette salle vers 1865 ne se rappelle avec émotion l'excellente baronne du Verger, déjà âgée (elle avait eu comme élève la duchesse de Berry) se dirigeant souriante vers le piano, coiffée de son bonnet à rubans, la chaufferette à la main. Autour d'elle se groupaient Cattermole Closon, Dunkler et quelques autres artistes du temps chargés de nous faire goûter le charme et les beautés des œuvres de Beethoven. Mozart, Haydn, Mendelsshon. Et dans le public nous distinguions la présence de deux jeunes gens, Jules Bordier et Louis de Romain, qui devaient faire parler d'eux plus tard.

Puis vinrent les séances du célèbre quatuor Maurin, avec Cattermole comme second violon, Mas comme alto et le violoncelliste Demunck. Le goût de la musique de chambre se développant de plus en plus, un nouveau quatuor se forma pour continuer l'œuvre éducatrice de Maurin, qui comprenait Cattermole, comme premier violon, alors que Séjourné, Closon et Dunkler occupaient les pupîtres de deuxième violon, alto et violoncelle; avec plus tard Guidé, Mariotti, et autres artistes.

Dans cette salle aussi la Société philharmonique dirigée par Mangeon et la Société de Sainte-Cécile donnèrent de superbes concerts où se firent entendre et applaudir, accompagnés au piano par Mme Gruber, les artistes les plus en renom de la capitale, tant chanteurs qu'instrumentistes, et des amateurs angevins. L'un de ces derniers devint plus tard président de la Société de Sainte-Cécile et prend actuellement un repos bien mérité, après avoir joué un rôle actif dans la direction des affaires municipales.

Là encore se firent entendre l'Union chorale qui, sous la baguette de Simon, exécuta, avec le concours de solistes parisiens, *Le Désert* de Félicien David, et un orchestre symphonique dirigé par Closon qui fut comme la préface des Concerts populaires d'Angers, l'œuvre considérable et durable due aux efforts, à la persévérance et aux connaissances artistiques d'Alfred Michel, de Jules Bordier, de Louis de Romain et du marquis de Foucault.

Le 6 octobre le Grand-Théâtre d'Angers a inauguré sa saison d'opéra par *Hériodiade*, l'un des chefs-d'œuvre de Massenet.

M. le chanoine Urseau a pris une part active au Congrès de l'Histoire de l'Art qui s'est ouvert le 30 septembre à Paris, où il a fait une communication qui a vivement intéressé les membres

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'assemblée. Nous sommes heureux de faire savoir que notre compatriote, dont la réputation a depuis longtemps dépassé les limites de l'Anjou, a été choisi comme vice-président de l'une des sections du Congrès.

Le numéro du 8 octobre de l'*Illustration* publie quelques pages charmantes de Mlle Alanic intitulées « A travers le vieil Angers ». Notre distinguée collaboratrice, cicerone gracieux et documenté, promène le lecteur dans les vieux quartiers, lui faisant apprécier les richesses architecturales de tous les âges. Et, pour cela, elle a accompagné son texte de croquis du maître G. Gobô, de reproductions photographiques de l'artiste en cet art qu'est M. Paul Verchaly et d'aquarelles de M. Jean-Ch. Cointet.

L'Opéra-comique a repris le 22 septembre le ballet de Jean Huré *Au bois sacré* avec Mlle Sonia Palvloff qui créa l'œuvre de notre compatriote.

Les Uns et les Autres, l'opéra comique de M. Max d'Ollone, d'après la pièce de Verlaine, est inscrit au répertoire de la saison 1921-1922.

Au sujet d'une nouvelle œuvre de M. Max d'Ollone, M. A. Boschot dans l'*Écho de Paris* s'exprime en ces termes :

« Parmi les nouvelles œuvres de musique de chambre, il faut signaler le *trio* de M. Max d'Ollone, Disposé en trois « mouvements », développé avec habileté et avec clarté, c'est une œuvre élégante, mélodique et qui marque chez cet auteur le souci de varier et d'animer sa musique en accordant plus d'importance à l'élément rythmique. »

Le *Divan*, revue de haute culture littéraire, donne dans son numéro de septembre-octobre une étude d'Alphonse Métérié, *En marge de Toulet, conteur*, et *Les Lettres* d'octobre divers poèmes extraits d'un volume inédit.

Dans le *Correspondant* M. Maurice Brillant a publié une étude très documentée sur le statuaire Pierre Biardeau. Il vient en outre de faire paraître un roman intitulé *Les années d'apprentissage de Sylvain Briollet*, dont l'action se déroule dans le Craonnais.

La *Revue des Deux-Mondes* a imprimé la *Vie du R. P. de Foucault* de M. René Bazin, de l'Académie française.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Curnonski, pseudonyme sous lequel se cache un lettré angevin, a entrepris, avec la collaboration de M. Marcel Rouff, une série de Guides destinés à faire connaître les bonnes auberges de province. Le petit volume concernant l'Anjou et auquel a collaboré activement M. Marc Leclerc (*La France gastronomique, guide des merveilles culinaires et des bonnes auberges françaises : L'Anjou*) vient de paraître.

Dans une lettre adressée à M. Philouze, rédacteur en chef du *Journal de Maine-et-Loire* et de l'*Express d'Angers et de l'Ouest*, M. G.-B. demande que le sceau de l'ancienne Université d'Angers, datant du xe siècle, dont les Facultés catholiques de l'Ouest ne possèdent qu'une reproduction en plâtre, soit réclamé au Musée de Berlin qui le possède.

La Société des Éditions de l'Ouest (imprimerie G. Grassin), vient de faire paraître le *Livre d'Or de l'Externat Saint-Maurille*, fort volume de xvi-562 pages grand-in-8o contenant une lettre de Mgr l'Évêque d'Angers, un avant-propos, 122 reproductions photographiques, 120 notices nécrologiques et 700 à 800 citations ou décorations diverses. La couverture, tirée en deux couleurs, a été dessinée par M. Paul Audfray.

Des presses de la même imprimerie est sorti l'*Aéro-Indicateur*, publication officielle placée sous le patronage du Sous-secrétaire d'état de l'aéronautique et des transports aériens, imprimé en deux couleurs avec luxe, contenant des cartes donnant les itinéraires aériens actuellement pratiqués et les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises; une couverture très artistique enveloppe cette jolie plaquette.

Le *Bulletin de la Société d'Océanographie de France* (no 3, 15 octobre) vient de paraître à la même imprimerie. Il est orné de gravures explicatives et possède une couverture en couleurs du plus brillant effet.

Ces trois publications font le plus grand honneur à MM. Victor et Fernand Richou, les directeurs de cette importante maison d'éditions, qui se montrent, en même temps qu'hommes de goût, praticiens distingués, vraiment maîtres en l'art d'imprimer.

Le *Pays d'Anjou*, organe du Syndicat d'initiative de l'Anjou (juillet-août-septembre), contient une étude de M. Préaubert sur une statuette mutilée en bronze, trouvée à Drain, à la bor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dure nord du Pays des Mauges, et un guide du Musée paléontologique de la ville d'Angers à l'usage des curieux, de M. Desmazières dont la compétence en la matière est bien connue, Ce dernier travail sera imprimé à part et formera une plaquette tenue par le Syndicat d'initiative à la disposition des visiteurs du Musée.

*
* *

Manifestations sportives.

25 *septembre.* — L'épreuve régionale pédestre du tour de Cholet (challenge Georges Turpault) a été gagnée par Denis, du Club sportif Bessonneau, en 34' 55". L'Association sportive P. O. Tours s'est classée première avec 23 points. Le challenge réservé aux équipes de Maine-et-Loire a été attribué aux Enfants de Cholet, dont l'équipe première a été classée seconde avec 72 points.

A Baugé grande fête de gymnastique, présidée par le Sous-Préfet, avec le concours des trompettes du 7e hussards et du 33e d'artillerie. Au concours de tir (1re catégorie) s'est classé premier M. Driou; dans la 2e catégorie M. Sébastien Charles a obtenu le premier prix.

L'épreuve cycliste du Circuit de Maine-et-Loire (Angers-Baugé-Saumur-Cholet-Angers) organisée par le *Petit Courrier* a été gagnée par Meslard. L'équipe Dilecta, dont ce coureur fait partie avec MM. Brun, Gérard et Faurant, a enlevé le Challenge des Constructeurs.

9 *octobre.* — Le Criterium cycliste de l'Ouest organisé par le journal l'*Ouest* a été gagné par Rerolle Gabriel d'Angers.

16 *octobre.* — Le Championnat cycliste départemental de fond sur route a été également gagné par Rerolle.

16 *et* 17 *octobre.* — A l'Hippodrome d'Éventard ont eu lieu les courses de chevaux organisées par la Société des Courses d'Angers. Elles ont obtenu leur succès habituel, tant par l'intérêt que présentaient les épreuves que par l'assistance choisie qui se pressait dans les tribunes et sur la pelouse.

30 *octobre.* — Le Trophée de Touraine (170 kilomètres) a été gagné par le cycliste parisien Wild arrivé premier, suivi de près

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par Cuvellier également de Paris. Les Angevins Rerolle et Voisin se sont classés troisième et quatrième.

***

Distinctions, récompenses, décorations.

L'Académie des Sciences a décerné un prix de 500 francs à M. l'abbé Bioret, professeur de botanique à la Faculté libre des Sciences d'Angers, pour son mémoire intitulé *Le développement de la Biologie des Graphidées corticoles.*

M. le général de division Ragueneau a été nommé premier sous-chef de l'État-major général de l'armée.

Notre distingué collaborateur M. Xavier de Pétigny de Saint-Romain, lieutenant-colonel de l'État-major particulier, détaché à l'Inspection générale permanente de remonte, est passé, sur sa demande, au 7e régiment de hussards, en garnison à Angers. Nous sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue.

Parmi les promotions dans la légion d'honneur nous signalons avec joie et fierté la promotion au grade de chevalier de M. le chanoine Urseau : avec joie, parce qu'il est un ami dévoué de la *Revue de l'Aniou* et que nous l'aimons beaucoup; avec fierté parce qu'un peu de la gloire dont il rayonne rejaillit sur notre publication où il a fait imprimer de si remarquables travaux, de si savantes chroniques bibliographiques. Il serait déplacé de faire ici l'éloge d'un écrivain dont tous nos lecteurs connaissent l'œuvre considérable accomplie pour la plus grande gloire de l'Anjou et apprécient depuis longtemps la grande érudition du conservateur du Musée d'art religieux de l'ancien évêché et du Musée d'antiquités Saint-Jean. Le chanoine Urseau est des nôtres, il est par son dévouement et son talent un des plus fermes soutiens de notre vieille Revue. Aussi profitons-nous de l'occasion qui nous est offerte pour lui crier toute notre reconnaissance toute notre sympathie, toute notre admiration. Voilà une distinction qui honore au moins autant ceux qui en ont été les promoteurs que celui qui l'a reçue, après l'avoir si bien méritée.

Ont encore reçu la croix de chevalier de la légion d'honneur Mme de Charnacé, née de Grandmaison, infirmière bénévole; Mlle Jarret de la Mairie, Madeleine-Françoise, infirmière major de la Société de secours aux blessés militaires; M. l'abbé Piron,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ancien professeur à Mongazon, ancien soldat au 77e d'infanterie, aveugle de guerre, décoré de la croix de guerre et de la médaille militaire; M. Émile Guillet, des Établissements Malinge et Guillet; le sergent-major Leveau, du 84e d'infanterie, aveugle de guerre, décoré de la croix de guerre et de la médaille militaire; M. le Dr Constant-Henri Picot, de Cholet, médecin-major de 2e classe; M Michaud, lieutenant au 77e d'infanterie.

M. le chef de bataillon Jules Rouvier, du 77e d'infanterie, a été promu officier de la légion d'honneur.

M. l'abbé Ernest Métayer, vicaire à Notre-Dame d'Angers, a obtenu la médaille militaire, ainsi que son frère, M. Eugène Métayer, de la Jumellière, aviateur pendant la guerre et déjà titulaire de plusieurs autres décorations.

La médaille de la Reconnaissance française a été décernée à M. Geoffroy de la Villebiot qui s'est dépensé sans compter pendant la guerre au service des blessés et à qui, leur reconnaissance avait décerné le titre de « l'ami des poilus ».

Dans la promotion de septembre du Mérite agricole nous relevons les noms de M. Bourcier, conseiller général, viticulteur à Rablay, Gernigon, cultivateur, marchand grainier à Angers, et Launay, ancien maire du Plessis-Grammoire, vice-président honoraire du Comice agricole du canton Nord-Est d'Angers nommés chevaliers, et de M. Thuau, maire de Marcé, promu officier.

Le roi Albert, de Belgique, vient de conférer à M. le marquis de Dampierre la décoration de l'ordre de Léopold.

Mme la comtesse Jean d'Andigné, née Villechaize, a reçu la médaille de la reine Élisabeth de Belgique.

***

Nécrologie.

Le 1er septembre une sympathique assistance de parents et d'amis remplissait l'église de Dissé-sous-le-Lude pour assister à la sépulture de notre regretté collaborateur et ami le comte de Bernard de la Frégeolière, pieusement décédé au château de Lorrière (Sarthe). Une plume autorisée a bien voulu, dans une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

notice que nous publions en tête de ce fascicule, rendre un hommage ému au regretté défunt.

Le 15 septembre ont été célébrées en l'église Notre-Dame d'Angers les obsèques de M. Jean Libeau, négociant, adjoint au maire d'Angers, conseiller d'arrondissement du canton Nord-Est d'Angers.

Une foule nombreuse et attristée indiquait par sa présence combien M. Libeau était estimé dans notre ville où il ne comptait que des amis.

Au cimetière des discours ont été prononcés par M. Bernier, maire d'Angers, au nom du Conseil municipal et de la Ville d'Angers; par M. le député Dr Monprofit, ancien maire d'Angers, au nom de ses amis; par M. Planchenault, au nom du Conseil d'arrondissement d'Angers; par M. Grimault, secrétaire général de la Mairie, au nom du personnel des Services municipaux; par M. Paul Justeau, au nom des membres de la Mutualité prévoyante des voyageurs et représentants de commerce d'Angers et du département de Maine-et-Loire; par M. Menou-Moreau au nom de la Société des Chass'bis dont M. Libeau était le vice-trésorier.

X***.

Le Directeur-Gérant, G. GRASSIN.

Angers imp. G. Grassin, Richou Frères successeurs. — 3-22

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

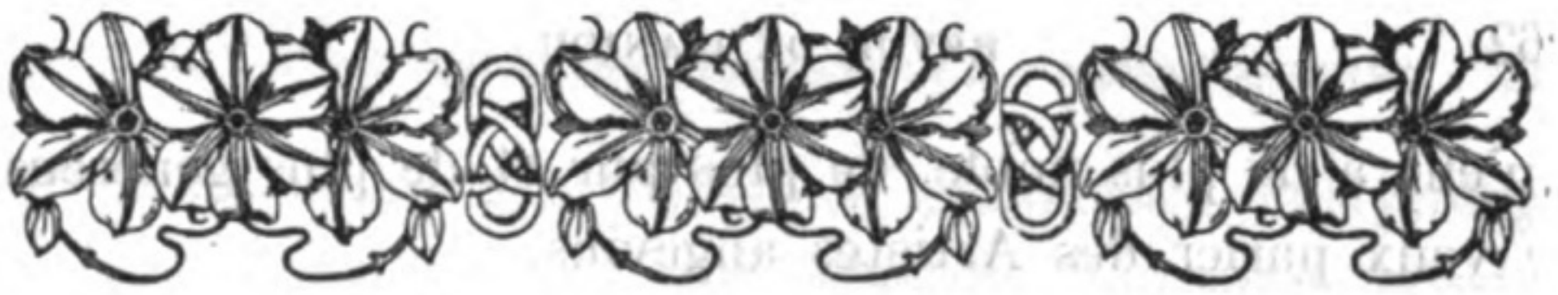

Les Artistes Angevins

pendant la grande Guerre

Dans l'effroyable conflit qui, durant près de cinq années, a bouleversé le monde entier, toutes les provinces françaises ont apporté un égal contingent d'héroïsme, et toutes les petites patries se sont ruées avec le même empressement à la défense de la Grande. Aussi, serait-il, à mon avis, profondément injuste de les opposer les unes aux autres, dans un inutile souci de surenchère patriotique.

Il ne s'ensuit pas, pourtant, que les originaires de l'une de ces provinces ne puissent revendiquer au profit de celle qui leur est plus particulièrement chère, le bénéfice d'une gloire spéciale, et s'efforcer d'exalter avec une complaisance légitime, les mérites de ceux qui l'ont défendue au prix d'efforts dont le souvenir doit être conservé.

C'est ce que je voudrais faire ici pour l'Anjou.

Non pas que j'aie la prétention d'évoquer, dans ces quelques pages, tous les brillants faits d'armes des combattants angevins pendant la grande guerre. Non, mon ambition est plus modeste, et j'entends la limiter à une seule catégorie de mes compatriotes, catégorie restreinte comme toutes les élites, mais d'autant plus digne de notre sollicitude et de notre admiration que ceux qui la composent ont le grand honneur d'incarner l'âme angevine dans ce

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'elle a de plus noble, de plus pur et de plus généreux; je veux parler des Artistes angevins.

***

Les dix années qui précédèrent le grand bouleversement de 1914 furent marquées pour l'Anjou par un mouvement artistique et littéraire d'une intensité exceptionnelle.

Groupés en société — une société vivante à la création de laquelle je m'honore d'avoir largement coopéré — les Artistes angevins (peintres, sculpteurs, poètes, musiciens, etc.) avaient pris, durant cette période, l'initiative d'un grand nombre de manifestations par quoi se traduisaient leur émulation féconde et leur bienfaisante activité : expositions de peinture, de sculpture et d'art décoratif, à Paris et à Angers, puis à Saumur, à Bourges et dans maints autres centres, enfin, et par-dessus tout, le 2 août 1909, l'admirable fête de Liré, où, sur la crête d'un des plus beaux coteaux de la vallée de la Loire, devant un théâtre de verdure ayant comme toile de fond le merveilleux panorama qui s'étend d'Ancenis à Angers, quatre mille personnes acclamèrent nos poètes, nos musiciens et l'un de nos meilleurs sculpteurs, associés pour la glorification de notre immortel Joachim du Bellay.

Toute cette floraison de talents, dont quelques-uns étaient vraiment hors de pair, s'épanouissait librement : elle promettait de nouvelles et prochaines moissons, lorsque éclata le coup de tonnerre du 2 août 1914.

La mobilisation dispersa en quelques heures la petite phalange qui, la veille encore, unie en un faisceau compact de volontés agissantes, rêvait de nouveaux lauriers récoltés dans la paix.

Dès la première heure chacun est à son poste, celui que lui assignent son âge et sa vigueur physique, et c'est alors que commence la série des faits héroïques dont le récit formera le livre d'or des enfants de l'Anjou. Mais c'est à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette heure aussi que s'ouvre le douloureux martyrologe où s'inscrivent, un à un, les noms des infortunés artistes dont nous avons à déplorer la perte.

Le premier est celui d'un poète charmant, Jacques Baguenier-Desormeaux, tombé le 22 août 1914 au combat de Neufchâteau, en Belgique.

Jacques Baguenier-Desormeaux était de vieille souche angevine. Son père, mon ami Henry Baguenier-Desormeaux, auteur d'ouvrages remarquables sur la guerre de Vendée, est aujourd'hui bibliothécaire à Carnavalet. Par sa mère, il était le petit-fils de M. Hector Faugeron, archiviste paléographe, qui fut, pendant de longues années, directeur politique du *Journal de Maine-et-Loire*. Né à Cholet le 26 juillet 1888, il avait fait ses études à Angers et son service militaire au 135e de ligne. Mobilisé comme caporal au 23e colonial, il avait été frappé dès son arrivée au régiment de l'atmosphère d'entrain patriotique où se mouvaient ses camarades. Il disait à son père, la veille de son départ pour le front : « Ces gens-là sont des héros : ils sont couverts de médailles qu'ils ont gagnées vingt fois plutôt qu'une. »

Tout de suite, le jeune homme veut se mettre au niveau de ces soldats merveilleux. Pendant trois semaines, il se bat comme un lion. Le 22 août, il est porté comme disparu, et, pendant près d'un an, son malheureux père n'eut d'autres nouvelles que le récit envoyé par le capitaine de son fils :

« Le caporal Baguenier-Desormeaux a disparu à Neufchâ-
« teau dans les circonstances que voici. Il avait été détaché
« avec six hommes sur l'extrême droite de la compagnie.
« L'ennemi débordant notre droite, Baguenier-Desormeaux
« reçut l'ordre de se replier. A ce moment, cinq de ses
« hommes avaient été tués ou blessés : il dit au dernier, le
« soldat Guizot, qui lui transmettait l'ordre : « Retirez-
« vous, moi je reste : je veux en descendre une paire. » A ce
« moment, il n'était pas blessé. Depuis, je n'ai aucune

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« nouvelle de lui : je pense qu'il aura été fait prisonnier.
« Vous voyez que vous pouvez être fier de votre fils. »

Hélas ! Jacques Baguenier-Desormeaux n'était pas prisonnier : il était mort !

Poète d'inspiration délicate, il laissait une œuvre peu abondante, mais combien séduisante ! Il avait été l'un des fondateurs d'une revue d'art *Recueil pour Ariane*, et, en avril 1914, il avait publié une délicieuse plaquette : *Marjolaine ou les Songes au Bois-Dormant* dont les vers, éclos au souvenir de Trianon, avaient la grâce alanguie d'un frileux soleil de printemps.

Le second artiste angevin tombé en 1914 pour la défense de la patrie est un musicien, Lucien Rousseau, fils de l'antiquaire bien connu de la montée Saint-Maurice.

Sorti du Conservatoire avec un second prix d'alto, Rousseau était entré très vite aux Concerts Lamoureux : il faisait également partie de l'orchestre de l'Opéra. C'était un des rares artistes voués au culte un peu désuet de cet instrument exquis qu'est la « viole d'amour » ; il en jouait avec un sens artistique tout à fait remarquable.

A la déclaration de guerre, Rousseau était parti au front comme soldat d'infanterie. L'état-major du corps auquel il appartenait ayant demandé un automobiliste volontaire pour une mission périlleuse, il se présenta et fut désigné pour conduire un général en inspection de première ligne.

Un jour de septembre 1914, il attendait au volant le moment du départ, lorsqu'un obus tomba sur sa voiture, éclata près de lui et le coupa littéralement en deux. Mort affreuse qui priva pour toujours l'Art angevin d'un de ses plus brillants représentants !...

C'est au théâtre que revient le douloureux honneur d'avoir fourni la troisième victime, en la personne de l'acteur Raynal, fils du Directeur de la Belle Jardinière de Saumur.

En quittant le Conservatoire avec un prix de comédie, Raynal avait été de suite admis à la Comédie française.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y avait remporté des succès qui le désignaient pour des rôles plus importants, lorsque la guerre éclata. Parti un des premiers, il fut tué à l'ennemi le 6 septembre 1914. Le monument élevé à la gloire de ce bon angevin fut inauguré en septembre 1915 au Théâtre français et porté au petit foyer de la Comédie où il fait pendant à celui de l'acteur Seveste, tué à Buzenval en 1870.

Les mois passent, et voici que la mort impitoyable arrache à notre vaillante phalange de héros l'un des plus grands, le peintre Pierre Delaunay, dont je tiens à saluer tout particulièrement la mémoire.

Né à Champtocé en 1871, Pierre Delaunay qui, de très bonne heure, avait manifesté les plus sérieuses dispositions pour la peinture, vint comme boursier de Maine-et-Loire achever ses études dans l'atelier du Maître Bonnat. S'étant fixé à Paris, il se fit très rapidement remarquer par les plus solides qualités et une maîtrise exceptionnellement précoce. Lorsque la guerre fut déclarée, il venait de passer deux années en Italie, d'où il rapportait des études qui le classaient définitivement parmi les meilleurs peintres et surtout parmi les plus brillants coloristes de ce temps.

En apprenant que la Patrie est en danger, le premier mouvement de Delaunay est de mettre son activité et, s'il le faut, sa vie au service du pays. Sacrifice d'autant plus méritoire que notre regretté compatriote avait été réformé au cours d'une période d'instruction militaire. Hélas ! le 7 juin 1915, il tombait à la tête de sa section qu'il entraînait à l'assaut d'une tranchée allemande.

Si l'on veut comprendre quelle perte l'Anjou fit ce jour-là, il faut interroger tous ceux qui ont connu Pierre Delaunay. Parmi ses maîtres, comme parmi ses camarades, il n'en est pas un qui n'atteste que son œuvre est d'une rare perfection et que le talent dont elle témoigne est celui d'un très grand artiste. Deux sœurs admirables en conservent avec une pieuse ferveur les précieux éléments : je

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

m'incline très respectueusement devant leur douleur à laquelle s'associent tous les amis de l'Art angevin.

Trois autres artistes, le sculpteur Busson, le peintre-verrier Mette et l'avocat Fillion, peintre à ses heures, complètent la funèbre liste des Artistes angevins tombés au champ d'honneur.

Mais, parmi leurs camarades qui plus favorisés, eurent la bonne fortune d'échapper à la mort, tous ne furent pas également épargnés; quelques-uns revinrent du front grièvement blessés. Tel, le poète Christian Frogé, de Saumur.

Quelques années avant la guerre, Christian Frogé avait publié, entre autres ouvrages, un recueil de vers *La Lyre de Fer* où l'amour de ses deux patries, l'Anjou, la sienne, et celle de sa femme née sous le ciel d'Alsace, jaillissait en strophes éclatantes, consacrées à la double gloire du fleuve royal sur les bords duquel il avait vu le jour, et de la cathédrale dont les bras tendus surgissaient mutilés dans la nuit.

L'ardent patriotisme qui avait inspiré les poèmes de Christian Frogé, dont chaque vers vibrait comme un appel de clairon sonnant la charge, devait trouver dans la guerre une occasion unique de se réaliser. En première ligne dès le début de la campagne, le poète prend part à tous les combats qui précédèrent la victoire de la Marne. Il se bat dans les Vosges, il se bat en Artois, il se bat un peu partout. Or, tandis que le corps du soldat demeure tendu dans l'effort de chaque jour, l'âme du poète domine, pour ainsi dire, la mêlée, et stimule dans des stances enflammées la vaillance du combattant. Elle chante sous la rafale, et c'est précisément sous ce titre : *Sous la rafale*, que Christian Frogé réunit les premiers vers qu'il rapporte du front.

Grièvement blessé, l'une de ses blessures lui ayant enlevé l'usage de la main gauche, Christian Frogé est envoyé en traitement dans un hôpital, puis affecté comme attaché au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cabinet du Ministre de la Guerre. La croix de la légion d'honneur et la croix de guerre viennent récompenser le courage du guerrier ; mais il est bien permis de supposer que, dans la pensée de ceux qui les lui avaient donnés, un bout de chacun de ces rubans devait être épinglé à la couverture d'un autre livre écrit par Christian Frogé pendant le repos auquel ses blessures le condamnaient, *Morhange*, épopée en prose, composée en souvenir des combats auxquels il avait pris part durant la campagne d'Alsace.

A côté de Christian Frogé, un autre écrivain fut, lui aussi, durement éprouvé par la guerre : c'est un enfant de Baugé, qui, sous le pseudonyme de Roland Charmy, avait, avant 1914, débuté dans les lettres par un roman pittoresque consacré à la vie de Montmartre, *Sur la Butte*.

Blessé dans les premiers mois de la guerre, Roland Charmy, comme Christian Frogé, mit à profit le calme de ses séjours à l'hôpital pour amasser les éléments de futurs ouvrages qui devaient voir le jour au lendemain de l'armistice : *Jean reste au faubourg*, roman social, *Une femme*, étude psychologique moderne, et *Vivre*, pièce d'une curieuse et d'une belle sincérité, représentée en 1920 au théâtre de la Renaissance et qui excita un vif mouvement d'intérêt.

La mobilisation, qui avait fait tant de vides parmi les nôtres, avait conduit, dès la première heure aux armées, celui d'entre les artistes angevins qui s'était particulièrement attaché à fixer dans une œuvre vivante, colorée, pittoresque et d'une puissante originalité, la physionomie de notre Anjou, Marc Leclerc, celui qu'on a justement appelé le « barde angevin » et dont les poèmes en patois de notre pays exhalent un délicieux parfum de terroir.

Affecté en qualité de lieutenant au 71e territorial, Marc Leclerc part le 2 août 1914, mais il emporte avec lui tout ce qui le tient fortement attaché à sa terre angevine. Et c'est pourquoi, loin d'elle, soit qu'il monte avec son régi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment une garde vigilante autour de Paris menacé, soit qu'il passe des heures effroyables dans la fournaise de Verdun, il n'oublie pas son cher patois angevin dont il a su, avant la guerre, tirer ses délicieux *Rimiaux d'Anjou*. Au fort de Tavannes, tandis que la bataille fait rage autour de lui, il compose cette admirable *Passion de notre frère le Poilu* qui restera l'un des plus beaux, sinon le plus beau poème de la guerre. *La Passion de notre frère le Poilu !* elle a, pendant quatre ans, couru tout le front, de l'Yser à Salonique. Il n'est pas une tranchée où elle n'ait pénétré, de même qu'il n'est personne à l'arrière qui ne l'ait lue ou entendue sans une poignante émotion. J'ajoute que Marc Leclerc ne s'est pas borné à chanter l'héroïsme du Poilu, il en a traduit également l'humeur joyeuse et la verve goguenarde dans plusieurs pièces dont la plus célèbre est certainement le *Pinard*, petit poème badin à la gloire du vin..., du vin d'Anjou, naturellement.

En temps de paix, une amicale collaboration avait, maintes fois, réuni les noms de Marc Leclerc et de David-Bernard. La guerre allait-elle donc briser cette entente aussi cordiale qu'artistique, à laquelle nous avions dû dans le passé une série d'œuvres charmantes? C'eût été vraiment grand dommage...

Leclerc était parti le premier. David-Bernard, le bon compositeur, l'auteur de ce *Vin d'Anjou* qu'un grand nombre de nos compatriotes ont adopté comme un chant national, partit vers le milieu d'août dans un régiment d'artillerie, laissant derrière lui, tout un bagage d'œuvres auxquelles la guerre allait d'ailleurs donner, avec un regain d'actualité, une douloureuse signification : *La Croix Rouge* dont une sorte de prescience lui avait inspiré l'idée, quelques mois avant la mobilisation ; *En avant les gars !* une espèce de « chant du départ » qu'il avait éprouvé le besoin d'adresser aux « gars » d'Anjou, pour stimuler leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ardeur patriotique, à une heure où, pourtant, personne n'agitait le sceptre de la mobilisation.....

En campagne, David-Bernard, bien qu'absorbé par d'autres préoccupations, songe toujours à son art. Une circonstante fortuite met sous ses yeux une petite pièce que Marc Leclerc vient de composer, *Sur le Front*. Il ne résiste pas à l'invite et, de suite, il écrit sur les vers émouvants du poète une musique vibrante que notre compatriote Camille Servat, fondateur des Concerts des Tuileries, s'empresse de faire exécuter par son orchestre et qu'il doit inscrire trois fois à son programme, pendant la saison de 1915, à la demande réitérée du public.

Au cours de la guerre, David-Bernard produisit beaucoup d'autres œuvres, entre autres le *Chant du Fameux 9e corps* que notre distingué compatriote, M. de Grandmaison, député de Saumur, fit exécuter plusieurs fois au front par les musiques de régiment.

Aux armées, Marc Leclerc avait retrouvé son musicien, il y retrouva aussi son interprète, en la personne de Paul Décard, l'ancien pensionnaire de la Comédie-Française, qui, dès le début, s'était engagé au 6e régiment de Génie et qui avait rempli au corps les fonctions dont il était chargé, avec un zèle et une conscience qui lui valurent bien vite les galons de sergent, puis d'adjudant, et la croix de guerre, avec une citation des plus flatteuses.

Tant qu'il fut mobilisé, Décard ne se contenta pas d'être le sous-officier modèle que je viens de dire. Il mit à maintes reprises son talent à la disposition de ses chefs qui lui confièrent le soin de récréer nos soldats, et c'est ainsi qu'il put, dans une série de représentations, organisées par lui, interpréter les œuvres de ses compatriotes.

Au front, on peut dire que jusqu'à certain point les écrivains, les poètes, les musiciens étaient privilégiés, puisqu'ils y apportaient en eux-mêmes tous les éléments de leur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

production. Il n'en était malheureusement pas de même des peintres et les sculpteurs qui ne pouvaient s'embarrasser ni de leurs toiles, ni de leurs pinceaux, ni de leur glaise, ni de leurs ébauchoirs. Mais, comme à qui veut il n'est rien d'impossible, un certain nombre de nos artistes angevins trouvèrent le moyen d'exercer leur art en pleine bataille, et cela dans des conditions qu'il est intéressant de rappeler.

Henry COUTANT.

(*A suivre.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean-Antoine Vial

Citoyen de Chalonnes

(*Suite*)

En pays occupé [1]

Première arrestation de Vial

Au moment même où Vial descendait du fauteuil préfectoral et commençait de regarder vers Chalonnes, la situation des habitants n'y était guère enviable. Les champs foulés par les bandes adverses étaient vidés de cultivateurs jusqu'à l'étroite lisière des vignes, frontière de la Vendée militaire. En ville, les fuyards du 22 mars n'étaient pas tous rentrés; les uns étaient aux bataillons de volontaires, les autres étaient disparus sous la vague des événements, en Vendée, peut-être avec les rebelles, peut-être ailleurs, ou là tout près, mais les maisons étaient fermées; les femmes et les vieux restés au gîte se faisaient tout petits derrière les portes closes et l'herbe poussait dans ces rues où les Foucault avaient fait joyeusement « la boule de neige ». Pas d'administration, d'ailleurs, et pas d'autres ordres que ceux des militaires affairés à passer d'un bord à l'autre de la Loire. Le mardi, jour de marché, les îlais, moins éprouvés, continuaient de venir à la ville; on trafiquait de vagues marchandises, on se racontait les nouvelles en buvant un verre de vin, parce que c'est un rite nécessaire. On se demandait ce que faisait Vial, où était disparu Fleury et ce que

[1] Toutes les pièces citées dans ce chapitre sont extraites des *Archives départementales de Maine-et-Loire*, Q, liasses 32 à 38.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

devenaient les gros à Angers et les petits semés depuis la rivière de Moine jusqu'aux frontières.

Le 19 frimaire an II (10 décembre 1793) le juge de paix Pelletier et son greffier se mettent en route par les rues de la ville et les chemins de l'île et, comptant les maisons vides, pour obéir à la loi, ils s'en vont mettre les scellés sur les meubles des contre-révolutionnaires et émigrés [1]. A défaut d'un criterium juridique, sont réputés tels tous les absents, tous ceux dont la maison reste fermée et qui n'ont pas reparu au pays. En réalité cette mesure conservatoire ne portait préjudice à personne, mais elle était le premier acte d'une administration singulière que nous allons étudier, puisqu'aussi bien c'est pour l'avoir combattue que Vial a été emprisonné pour la première fois.

Donc le 19 frimaire le juge de paix commença par la rue qui va de l'église Saint-Maurille à Notre-Dame, la grande artère de la cité, mais il n'alla pas loin ce jour-là : une seule maison chez la veuve de Jacques Houdet, chirurgien, non résidente ; la domestique Perrine Terrien assiste à l'opération ;

Le 22 frimaire, même rue chez Jean Harang, marchand serger, et Marie Blanvillain sa femme ;

Le 23 frimaire, même rue, chez Desvignes-Cady, menuisier ;

Le 24 frimaire, même rue, chez François Lejeune, serger, et chez Marguerite Charbonneau ;

Le 25 frimaire, même rue, chez Chapron-Bastard, épicier ;

Le 29 frimaire, le juge s'en va à la campagne à Saint-Brieuc chez les fermiers, Mlle Guérin et Jean Pichot ;

Le 8 nivôse, il revient à la rue Saint-Maurille, chez Pierre Picherit, marchand tonnelier, et chez Florent Fleury, boulanger ;

Le 14 nivôse, même rue, chez Perrine Poissonneau, et chez la fille Burgevin.

Petites gens, menu festin et l'on s'étonne que le juge de paix Pelletier n'ait par couru tout de suite mettre ses cachets de cire rouge dans les maisons qualifiées ou disqualifiées, si l'on veut. Vial verrait là

[1] Nous avons cru utile de donner ici l'analyse complète des procès-verbaux de scellés qui peut-être utile aux chercheurs. Nous l'avons composée en petit texte pour permettre an lecteur pressé, de négliger des documents qui ne sont pas indispensables au récit.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme un complot pour sauver certains coupables mis en éveil. Il a dénoncé Pelletier, bien entendu, mais pour d'autres causes.

C'est seulement le 19 nivôse, alors qu'il opérait depuis un mois rue Saint-Maurille, qu il change brusquement de terrain et s'en va dans la rue du Pilory au pont, chez Pierre Denis Bousseau, ancien maire, membre du Comité contre-révolutionnaire établi par les brigands à Chalonnes. Quel était ce Bousseau, maire, le premier maire élu de Chalonnes sans doute? Il nous a été impossible de le préciser. C. Port ne le met pas dans sa liste des maires; Pelletier semble dire qu'il a passé à l'ennemi. Nous n avons pas jusqu'à ce jour retrouvé sa trace.

Le 23 et le 24 nivôse, dure séance place du Pilory chez Joseph-Claude Fleury, ancien maire; la maison à moulures et à balcons qui fait encore le coin du Pilory et de la rue Fleury. La rue Fleury ! alors que Vial attend encore la sienne promise devant notaire.

Fleury est absent; le juge de paix ne l'ignorait pas. Il fait comparaître Marie-Charlotte Chauveau, « ci-devant femme dudit Fleury » qui tout de suite déclare qu'elle a divorcé d'avec son mari. Déclaration singulière que Pelletier insère dans son procès-verbal sans sourciller. Cette femme divorcée continue d'habiter la maison commune et de gérer la communauté, sans qu'il y ait eu ni éclat, ni bruit, ni procès peut-être, puisque c'est la seule mention que nous ayons trouvée d'un scandale qui n'a laissé aucune trace. Enfin, Mme Fleury était divorcée et, cette déclaration faite, elle était à l'aise pour répondre à l'interrogatoire.

Elle ne sait pas où est Fleury. Elle a bien entendu dire qu'il serait membre d'un Comité contre-révolutionnaire, voire royaliste, mais elle n'a là-dessus aucune certitude. Tout ce qu'elle sait c'est qu'il y a environ neuf mois (mars 1793) il a fait enlever de son domicile quelques ballots d'effets transportés elle ne sait où.

Dans la belle salle lambrisée et sculptée, Pelletier est bien embarrassé devant son procès-verbal: il sait pertinemment qu'il y a des vides chez Fleury; il voudrait bien qu'on l'aidât à les combler, tant soit peu, pour répondre au vœu de la loi. Tout à propos intervient, Tarin, un ancien municipal, qui vient dire qu'on trouvera ce qui manque chez Perrault, un fermier de Fleury dans l'île, et, séance tenante, Perrault, qui n'était pas loin, rapporte ce que son maître lui a confié la veille de la prise de Chalonnes.

Ce Tarin, Vial l'a déjà pris à partie; il l'a accusé d'avoir sympathisé avec les brigands le 22 mars et de les avoir fêtés dans sa ferme de Montaigu, et voilà que Tarin vient à point nommé dénoncer Fleury, son complice, en attendant qu'il dénonce Vial un peu plus tard. Au fond, que pensaient ces gens-là, à quels mobiles obéissaient-ils et quel crédit faut-il faire à toutes leurs contradictions? Mystère où les questions personnelles, au jour envisagé, jouent sans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

doute un rôle déterminant. Ils avaient peur et ils couraient au plus pressé.

Le 27 nivôse, toujours dans la rue qui va du Pilory au pont, Pelletier met les scellés chez Jean Bompois, chirurgien, membre du Comité contre-révolutionnaire et d'ailleurs fusillé, dit le procès-verbal. Il y avait un Maurille Bompois fils, capitaine au bataillon des pères de famille. Quelles familles divisées !

Le 3 pluviôse, chez Serge Fouchard, voiturier, même rue, également membre du Comité contre-révolutionnaire et émigré ;

Le 4 pluviôse chez Cesbron, mégissier, même rue ;

Le 6, chez Madeleine Blanvillain, même rue ;

Le 12, chez Mathurin Cheptou, tisserand, place du Ralliement ;

Le 13, 14 et 15, chez Olympe Martin, veuve Huet, et Charles Martin, marchands d'étoffes, place du Marché-au-blé ;

Le 18, chez René Vizard, charpentier en bateau; en entrant dans la maison, le juge trouve le cadavre sur deux chaises ;

Le 23 pluviôse, de retour dans la rue qui va de l'église Saint-Maurille à l'église Notre-Dame, chez la veuve Fleury-Oger;

Le 24, dans la même maison, chez Perrine Fretellière et chez Jeanne Richou;

Le 25, chez la veuve Louis Diot-Chapron, marchande ;

Le 26, chez Jean Dubois, filassier, près Notre-Dame ;

Le 28, place du Ralliement, chez Pierre-François Fouchard, voiturier, la femme occupe la maison ;

La place du Ralliement dont le souvenir est perdu à Chalonnes semble être la vieille place des Halles, la place d'armes :

Le 29, chez Jacques Legros, tisserand, sur la même place ;

Le 30, aux bords de Vihiers, chez Charlotte-Germaine Lucas, arrêtée.

Trente scellés dans les rues désolées de la petite ville. Toutes ces petites gens, veuves, filles, artisans n'étaient ni contre-révolutionnaires ni aristocrates; quelques-uns excepté, peut-être, ils avaient été balayés par la tourmente et la peur, la nécessité les retenaient loin de leur maison.

La ville terminée, Pelletier passe dans l'île et de village en village, de masure en masure il porte ses cachets et son procès-verbal.

Le 3 et le 4 nivôse, il était allé dans la petite île de l'Anerie, chez les Cady, Jean Cady et Charlotte Dauneau, Jacques Cady et Charlotte Bastard, membre aussi du fameux Comité royaliste.

Le 29 nivôse, il avait interrompu ses opérations de Chalonnes pour passer à la Guesse dans la grande île chez Pierre Leduc-Colin et à la Motte, chez Mathurin Bastard.

Suivons-le maintenant dans la grande île dans ce mois de ventôse de l'an II, février-mars 1794 où les bourgeons commençaient de jaunir aux branches des saules :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 1er et le 2 à l'Apothicairerie chez Jules Barrault et Mauricette Bastard, le mari emprisonné ;

Le 3, chez Pierre Groneau, au Paty ;

Le 5, chez René Bastard, à la Rue ;

Le 6, à la Rue, chez Toussaint Bastard ;

Le 7, chez Étienne Leduc, au Patis ;

Chez ces trois derniers, de pauvres cultivateurs voisins au milieu de la grande île, les femmes interrogées répondent que les hommes sont partis en vendanges et ne sont pas revenus.

Le 16, Pelletier passait avec son greffier Thibault devant l'église; il y rencontre deux vaches et il les saisit. Pauvres bêtes échappées de quelque maraude ou abandonnées par des gens pressés.

Le 22, on repasse dans l'île, chez la veuve Beduneau, au Portail, pour « cause d'aristocratie », dit le procès-verbal; Singulière et mystérieuse aristocratie, cette veuve qui habite les masures de la rive de Galerne.

Le 23, en allant au Paty, les officiers publics saisissent encore et mettent sous la main de la loi « deux maires vaches errantes » et ils opèrent chez René Boistault où ils consignent leur découverte ;

Le 24, chez René Martin-Ribault, au Fremoir ;

Le 25, chez Julien Groneau à la Routte (*sic*) aux loups; parti, dit sa femme par peur, craignant d'être tué par l'armée de Mayence ;

Le 28, chez René Fouchard-Leclerc, au Pâtis, arrêté ;

Le 29, chez Louis Leclerc-Groneau, à la Motte ;

Le 30, chez Étienne Trottier-Oger, à l'Apothicairerie ;

Tout le mois de Germinal est employé au même travail :

Le 1er, au Paty, chez Jean Verger-Leclerc, arrêté; chez Denis Bourdeil-Leclerc, à la Guesse, et chez Jean Leduc, au Fremoir;

Le 2, au Fremoir, chez Jean Poissonneau et chez François Oger-Martin ;

Le 3, au Fremoir, chez Jean Berranger-Bourrigault ; la femme déclare qu'il est parti au temps des vendanges ;

Le 4, à la Basse-Ile, chez Pierre Gerfault-Martin, arrêté ;

Le 5, au même village, chez la veuve Oger-Dubois ;

Le 6, toujours à la Basse-Ile, chez Jean Macé-Plumejeau, arrêté, et chez les consorts Pasquier dont l'un Julien est, lui aussi, parti aux vendanges ;

Le 7, chez Julien Oger, au Bout-du-Bois, arrêté. et chez Jacques-René Métivier à la Basse-Ile, à raison de ses mauvais principes ;

Le 8, chez Oger-Juret, au Bout-du-Bois ;

Le 9, chez Nicolas Bessonneau, à l'Anerie ;

Le 10, chez Oger-Thuleau, à la Tête-de-l'Anerie ;

Le 10, chez la veuve Thuleau, au Bordage ;

Le 12, chez Pierre Martin, à la Maison-Neuve, à la tête de la-Grande-Ile, fusillé ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 13, chez Pierre Martin-Oger, à l'Anerie où, dit le procès-verbal, « nous avons trouvé le cadavre de la femme sur la paillasse » ;

Le 14, chez René Fouchard-Godard au Bout-du-Bois. Il s'est en allé, dit la femme, au temps des vendanges.

Le greffier Thibault fatigué prend congé, mais le temps presse, la cire est chaude et la nation attend; le notaire Leduc prend la plume et la séance continue.

Le 17, on saisit neuf barriques de vin et deux autres le 18, sans en dire davantage. Errantes sans doute comme les « maires vaches » ;

Le 26 on est au Chapeau, chez Jean Landais et chez Laurent Giffard ;

Le 27, au même village, chez René Soreau et chez Jacques Tuffereau;

Le 28, chez Perrette Tuffereau et René Bourdeil, toujours au Chapeau ;

Six scellés au Chapeau, autant que de maisons et tous ces cultivateurs ont été arrêtés à l'exception de Jean Landais.

Le 29, Leduc passe la plume à Bonnouvrier, un nouveau venu dont nous aurons à parler et l'onva à la tête de l'Ile chez Jacques Barrault et chez Jean Leduc ;

Enfin, le 3 floréal, chez la veuve Juret-Thuleau, aux Aireaux, arrêtée.

Au total quarante-huit scellés dans les îles et îlots de Chalonnes et l'opération a duré cinq mois.

Pendant que le juge Pelletier procédait à cette opération grandiose avec une régularité qui pourrait faire croire au calme du pays et des populations, l'agitation persistait, augmentait sous les coups alternés des blancs et des bleus.

Le 23 ventôse, le jour même où le juge de paix saisit ses deux « maires vaches », le général Turreau est sur le pont du Layon avec ses troupes. Les habitants de Chalonnes croient voir des libérateurs, sortent des îles où ils sont réfugiés et se présentent, les municipaux en tête, aux cris de « Vive la République ! Vive la Convention ! » Les Vendéens sont toujours à la crête du coteau sur la limite des vignes et l'on va combattre. Mais les soldats de Turreau s'y refusent et, pour passer le temps, ils commencent de piller, d'incendier et de fusiller quelque peu. C'est ce jour-là que brûla la métairie de la Basse-Guimière qui était à Vial. Le lende-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

main, Turreau avait porté ailleurs et ses troupes et la façon de s'en servir; pendant que Pelletier faisait chauffer sa cire au Fremoir à cinq cents mètres de la ville à vol d'oiseau, les Vendéens, descendus des hauteurs, reprenaient l'œuvre des patriotes de la veille et brûlaient, seulement pour le compte de Vial, cinq maisons et le petit château du Fresnaye avec ses dépendances et la filature des ateliers nationaux de 1790.

Il ne restait plus aux Chalonnais que leurs îles et c'est alors que Francastel et Hentz prennent l'arrêté du 20 germinal an II qui ordonne que les cultivateurs et les réfugiés évacuent ces îles dans le délai de cinq jours.

Pour aller où? Il n'importe; hors la frontière et pourquoi? pour les mêmes raisons sans doute qui ont amené en Anjou cent vingt ans plus tard, le triste exode des populations du Nord.

Le 24 germinal, le Conseil général de la commune de Chalonnes, assemblé dans l'île, prend la délibération suivante à quoi Vial n'a pas dû rester étranger :

Considérant que les devoirs de tout bon républicain c'est d'obéir aux lois qui émanent des représentants de la nation;

Considérant que le premier des devoirs de tous les fonctionnaires publics c'est de veiller à la conservation des biens qui appartiennent à la nation;

Considérant que l'épurement des citoyens de la commune de Chalonnes, déjà commencé, n'est pas fini et qu'il convient d'envoyer à Angers tous les gens suspects afin qu'ils ne se confondent pas avec les bons patriotes, dans les endroits que ceux-ci choisiront pour leur résidence momentanée;

Considérant enfin qu'il est très important que la rive de la Loire soit gardée pendant que les citoyens de l'île évacueront avec leurs effets, marchandises, bestiaux et fourrages, afin que les brigands qui fusillent tous les jours sur la rive gauche ne viennent les égorger, brûler leurs maisons, enlever leurs effets, comme ils ont fait au chef-lieu du canton après qu'il a été évacué sur les refus qu'on a faits aux habitants de renforcer le poste et de donner des munitions de guerre ;

Sur ce, ouï l'agent national, arrête :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ARTICLE PREMIER

L'arrêté des représentants du peuple Francastel et Hentz du 21 germinal et celui des administrateurs du département du 22 de ce mois seront exécutés selon leur forme et teneur; à l'effet de quoi, lesdits arrêtés et la présente seront publiés au son du tambour afin qu'aucuns citoyens n'en prétendent cause d'ignorance.

ARTICLE II

Immédiatement après l'arrivée des bateaux que les administrateurs du département ont mis en réquisition, ils seront tous premièrement chargés des effets appartenant à la nation; à l'effet de quoi le juge de paix du canton et Maurat, officier municipal que le Conseil nomme pour commissaire, se transporteront dans les maisons où les scellés ont été apposés, pour faire un récolement des inventaires qui ont été faits, au bas desquels ils sont autorisés de mettre une lettre de voiture à l'adresse des administrateurs du district, qui fera charge pour le maître desdits bateaux et par conséquent décharge au profit de la Municipalité.

ARTICLE III

Cette opération finie, l'épurement des citoyens de cette commune sera fini, et ceux qui seront reconnus suspects par la Municipalité seront envoyés à Angers dans les bateaux qui pourront rester libres.

ARTICLE IV

Pour faciliter d'autant plus l'exécution desdits ordres et pour accélérer d'autant plus l'évacuation ordonnée, les citoyens reconnus patriotes, mais dont l'avoir n'est pas conséquent et qui n'ont aucuns moyens de subsistance que par les bienfaits de la nation, se présenteront à la Municipalité pour déclarer l'endroit où ils veulent se réfugier, lequel ne pourra être moindre qu'à vingt lieues de distance de la rive droite de la Loire; il leur sera donné un passe-port pour lesdits lieux, lequel constatera leur civisme, et se rendront dans les bateaux qui auront resté vuides, pour aller à Angers ou au Pont-de-Cé, à l'effet d'y recevoir les subsistances portées par la loi.

ARTICLE V

Ces premières mesures accomplies, partiront tous les citoyens qui habitaient les environs du chef-lieu de canton de Chalonnes et qui étaient sur la rive gauche de la Loire et; s'ils sont bons patriotes, il leur sera donné des passe-ports en la forme qui a été dite au précédent article.

ARTICLE VI

Partiront ensuite tous les citoyens du chef-lieu dudit canton auxquels il sera donné, s'ils en sont susceptibles, des passe-ports conformes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à ceux dont on a parlé aux articles ci-dessus, auxquels sera pareillement donné des bateaux en suffisance pour porter leurs effets, marchandises et bestiaux.

ARTICLE VII

Enfin, partiront tous les habitants cultivateurs de l'isle de Chalonnes, leurs effets, subsistances, bestiaux et fourrages nécessaires pour prévenir la mortalité desdits bestiaux.

ARTICLE VIII

Les hommes armées du bataillon de la montagne, resteront à leur poste jusqu'à l'entière évacuation et jusqu'à ce que les représentants du peuple ou les généraux aient envoyé des troupes pour les remplacer afin de prévenir l'invasion que les rebelles ne manqueraient pas de faire au sol de la liberté.

La délibération est vraiment belle, digne, ordonnée, méthodique, tout à fait à la hauteur des circonstances mais, Vial, qui l'a rédigée peut-être, ne s'en tient pas là.

Il donne cours à son indignation pendant que les Chalonnais désespérés, mais dociles, s'en vont en exil; dès le 4 floréal il s'élève, avec sa violence habituelle contre une mesure qui va achever la ruine de son pays. Il y voit plus, une machination préparée pour livrer ou laisser prendre les îles aux insurgés et leur permettre de rejoindre les chouans de la galerne. Francastel et Hentz sont donc des traîtres; il n'hésite pas à le dire et, avant que le dernier habitant ait quitté le sol natal, il a dressé un plan des lieux et fait signer une pétition qu'il se charge de porter à la Convention.

Des ordres ont été donnés pour l'arrêter à son passage à Angers; il prend une route détournée, mais à Baugé, prévenu ou rejoint, il est pris et ramené au château d'Angers. Suivons l'histoire de cette arrestation et nous reviendrons ensuite aux scellés du juge Pelletier.

Vial, sous les verroux, les hommes en place ont dû faire ouf ! A l'évidence, il troublait les profiteurs de la Révolution Il avait la connaissance, le secret de toutes les affaires; il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait des vues droites sur l'administration et les finances; il sentait vivement le mal des populations, il en prenait sa part; il se jetait à corps perdu sur les administrations, sur les généraux; il mordait et ne lâchait pas prise. Il était bon de le tenir sous les murailles du château avec les pouilleux, les galeux qui pourrissaient là depuis des mois, avec un prêtre et un noble, victimes du Comité révolutionnaire qui avait obéi naguère à Vial.

Celui-ci ne perdit au château ni son assurance, ni ses rancunes, ni sa voix. Il bouleverse la prison et agite le monde des cachots, prisonniers et guichetiers. Sous la main des représentants du peuple, il écrit un mémoire qui les dénonce à la Convention, Francastel, Hentz et avec eux Rousin, Momoro, Hébert. Il les accuse de brûler les subsistances, et c'est vrai, d'anéantir la production en évacuant des populations paisibles, et c'est exact, d'affamer ainsi l'Anjou et par répercussion la France et la capitale, ce qui est soutenable, et enfin de trahir par un plan préconçu la Révolution qu'ils font semblant de servir et qu'ils entraînent dans leur infamie. Cette conclusion est la thèse de Vial, développée à satiété dans ses discours et dans ses livres de la fin de l'an II et de l'an III. A vrai dire, l'histoire l'a bien un peu confirmée, si l'on veut admettre que l'on puisse « trahir » une cause en la servant mal.

Devant « son » Comité révolutionnaire d'Angers on l'interroge. L'homme n'est pas facile à interroger; il déborde toutes les questions; il accuse ses accusateurs et les juges eux-mêmes, il en appelle à la Convention. Là-dessus on l'envoya bien à Paris, mais devant le tribunal révolutionnaire qui avait jugé un an auparavant Dieusie et les autres.

A Paris, Vial arrive malade d'une fluxion de poitrine. Il entre à l'Hôtel-Dieu et il y était encore le 9 thermidor quand la chûte de Robespierre vint le délivrer. Mais il croyait son affaire bonne — il croyait toujours ses affaires

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bonnes — et les événements la rendaient meilleure; il demande des juges et, défendu par Réal, il est acquitté le 29 vendémiaire de l'an III.

Au fait, acquitté de quoi? Il est bon de le rechercher et de le mettre en évidence. Le dossier du procès a disparu des archives du tribunal révolutionnaire, mais nous en avons trouvé ailleurs les pièces essentielles [1].

Voici d'abord, l'ordonnance de renvoi devant le tribunal révolutionnaire à Paris. Elle est datée de Nantes, du 17 prairial an II, signée Bourbotte; elle vise l'interrogatoire subi à Angers, mais n'articule aucun grief.

L'embarras n'était pas mince; il perce visiblement dans l'acte d'accusation qui incrimine Vial :

1° D'avoir livré Chalonnes aux rebelles;

2° D'avoir fait tous ses efforts pour contrarier les opérations du Comité révolutionnaire;

3° D'avoir manifesté dans plusieurscriconstances le plus grand mépris contre la Représentation nationale, les autorités constituées et une haine implacable contre le Gouvernement révolutionnaire; au point qu'un jour, se trouvant à dîner avec des membres du Comité révolutionnaire, il leur dit que Marat était un scélérat et que tous ses partisans étaient des f... gueux, des coquins, des anarchistes ;

4° Qu'un autre jour, en parlant des lois révolutionnaires il déclama contre la Convention et dit que la Montagne n'était composée que de scélérats;

5° Enfin qu'il avait fait les plus grands efforts pour indisposer le peuple contre Francastel et Hentz relativement à l'arrêté par lequel ils voulaient faire évacuer l'île de Chalonnes; que, pour en empêcher l'exécution, il avait sollicité une députation pour venir les dénoncer à la Convention et qu'il avait dit qu'il n'y avait plus qu'un seul moyen de

[1] *Causes de la guerre de Vendée*, p. 139 et suivantes. — *Discours à la Société populaire*, pièces justificatives, XXXV. — Nouvelles politiques nationales et étrangères, n° 27: an III, 27 vendemiaire, p. 107.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sauver la Patrie qui consistait à destituer les généraux de la Vendée et les autorités constituées.

De tout cela Vial était coupable à coup sûr, sauf d'avoir livré Chalonnes, et l'acte d'accusation est un résumé assez fidèle des faits que nous venons d'étudier, ou tout au moins de certains de ces faits, parce que Vial n'a jamais été prisonnier d'un parti, n'a jamais discipliné ni ses paroles, ni ses gestes et qu'il donnait prise à la critique de toutes les factions. On le lui fit bien voir un peu plus tard.

A la veille du 9 thermidor l'accusation qu'on vient de lire était grave, c'était la mort assurée. Le lendemain, elle devenait un mérite et Vial était trop fin pour n'en pas profiter.

L'ordonnance du 29 vendémiaire coupe au court dans le réquisitoire; elle vise les événements de Chalonnes surtout, où la défense de Vial était facile :

« Vu, dit l'ordonnance signée Leriget, vice-président, la déclaration du jury ;

« Portant qu'il est constant qu'il a été pratiqué dans la commune de Chalonnes des manœuvres tendantes à livrer cette place aux brigands de la Vendée et, par là, favoriser les projets de leurs armes contre la République ;

« Que Jean-Antoine Vial n'est pas convaincu d'avoir été l'auteur ou le complice de ces manœuvres, en signant la capitulation de Chalonnes avec les brigands, en refusant des armes à ceux qui se présentaient devant cette place; en vexant ces citoyens dans l'inégale répartition des logements; en refusant aux parents des défenseurs de la Patrie les secours qui leur sont accordés par les lois; en faisant enlever ses effets et ses armes deux jours avant la déroute de Chalonnes; en ne prenant aucune précaution pour sauver les canons et les munitions qui appartenaient à la République; enfin en ne délivrant point de subsistances à ceux qui étaient chargés de s'opposer au passage de l'ennemi et en leur tenant au contraire des propos propres à les décourager ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Et qu'il n'est pas constant qu'il a tenu vers la fin de juillet 1793 (vieux style) dans la commune de Chalonnes des propos tendant à l'avilissement de la représentation nationale et des autorités constituées ;

« Disons que ledit Jean-Antoine Vial est acquitté de l'accusation. »

C'était un triomphe. Vial le devait à sa conduite évidente pour des yeux non prévenus, à coup sûr, à sa défense devenue facile et aussi aux événements qui l'avaient singulièrement servis. Ses ennemis avaient manqué d'opportunité.

La riposte était simple et Vial la saisit sur-le-champ. La route était libre contre les Francastel et Hentz, le Comité révolutionnaire, la commission militaire, les généraux, les fauteurs des troubles civils, des assassinats judiciaires et de la coupable durée de la guerre de Vendée. Vial y entre sans désemparer avec son « Discours prononcé à la Société populaire d'Angers » qu'il imprime avec une longue série de pièces justificatives, le plus violent de ses livres, diatribe cinglante contre ceux qui ont résisté à son action quand il était en place, pour adopter la pure doctrine révolutionnaire, à quoi Vial ne s'est jamais plié.

Ce livre ne porte pas de date — après mon jugement, dit Vial [1]. Nous le plaçons à la fin de 1794 parce qu'il se réfère aux événements accomplis avant cette date et parce que nous verrons un peu plus loin que la publication en a été arrêtée au commencement de 1795 pour des raisons et par des moyens que nous aurons à examiner.

De retour en Anjou, Vial y trouvait matière à corser son réquisitoire contre l'administration révolutionnaire et les généraux de la guerre de Vendée. Avec lui nous avons quitté Chalonnes à la fin de germinal, au lendemain de la délibération du Conseil municipal qui réglait l'évacuation

[1] *Causes de la guerre de la Vendée*, p. 148.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

du pays avec tant de dignité, de sagesse et de méthode. La suite n'avait pas répondu à un aussi beau commencement.

L'île devait être évacuée avant le 2 floréal et des commissaires sont désignés pour garder les scellés, faire les récoltes et en vendre le produit au profit de qui de droit. Lourde mission que nous voyons confiée à Bonnouvrier, qui a déjà aidé Pelletier dans ses procès-verbaux, à Vossion et à Lefèvre, trois hommes étrangers à Chalonnes et que leurs fonctions vont mettre en opposition avec la population.

En réalité, l'évacuation ne s'est pas faite dans le bel ordre prévu et jusqu'au dernier des patriotes. On s'est aperçu tout de suite que pour faire les récoltes de l'année, les commissaires auraient besoin de cultivateurs et on en retint un certain nombre. A la faveur de cette exception, d'autres se sont infiltrés et, les soldats du bataillon d'occupation brochant sur le tout, l'île de Chalonnes a tout de suite offert un état anarchique que les pires journées de l'année précédente n'avaient pas réussi à implanter.

Les patriotes ou réputés tels, qui laissaient derrière eux des récoltes en terre, auraient voulu revenir les faire, le temps venu et, dès le 16 floréal, la femme de Charbonneau présente une demande dans ce sens pour sa ferme de la Route-aux-loups. Son mari est aux frontières avec le bataillon des pères de famille.

Avant ces promesses de récolte, il reste dans les greniers des patriotes et sous les scellés, du blé, des fourrages, du chanvre. Ordre de tout ramasser et de tout envoyer à Angers; la République reconnaîtra les siens. Et, pendant que les bateliers s'en vont avec leurs lettres de voiture : « Au nom de la loi, la liberté ou la mort ! » les habitants, il y en avait encore car ils commencent de se plaindre, les habitants s'inquiètent de leur nourriture entre le bon froment qui disparaît et le blé vert saccagé par les soldats.

L'enlèvement des objets mis sous les scellés donne lieu à des incidents que la belle ordonnance municipale n'a pas

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prévus; les commissaires ont accepté une charge écrasante et, dès le 16 floréal, Bonnouvrier est en butte à des plaintes. Ses comptes sont déjà insuffisants; le district ordonne une enquête, enquête complexe; on en jugera par l'affaire que nous allons raconter à titre d'exemple.

Le 22 frimaire, nous l'avons vu, on a mis les scellés chez Jean Harang, marchand serger dans la grande rue de Saint-Maurille. En germinal, Pelletier, le juge de paix — c'est lui qui dépose, — a dû les lever à la requête de Bonnouvrier et de Lefèvre, qui en avaient, disaient-ils, l'ordre de Francastel. Il y avait un peu de tout chez Harang, une maison bien garnie. Les scellés levés, Bonnouvrier et Lefèvre ont emporté des ballots d'étoffe à leur domicile, à la tête de l'Ile. La vacation a été remise au lendemain.

Ce jour-là on a levé les scellés sur les vins en différentes maisons et les vins ont été enlevés. C'est toujours Pelletier qui parle avec une imprécision inquiétante.

Là-dessus les brigands ont passé dans Chalonnes et Lefèvre n'a pu reprendre ses opérations qu'un peu plus tard, aidé de Bonnouvrier, mais à titre officieux seulement. Il n'a été dressé aucun procès-verbal de ces enlèvements divers; Lefèvre s'est contenté d'écrire le 2 floréal qu'il a rendu son compte au Receveur, sans désigner le receveur de tel bureau. Tout cela n'est guère régulier, explique le juge de paix; mais Lefèvre avait déjà en Loire un convoi de suif, de peaux et de cloches qui montait de Montglonne; les bateaux ont séjourné quelques jours au Port-Girault, puis ils ont filé sur Angers; il semble que Lefèvre est revenu un peu plus tard enlever de l'île de la graine de lin, du vin et des étoffes, qu'il avait emmagasinés chez lui. Et, en effet, on retrouve les bateliers qui ont fait le transport sur l'ordre de Lefèvre.

Qu'est-il advenu de Lefèvre? Nous ne le savons pas encore, mais Bonnouvrier fut mis à l'amende pour retard dans le versement du solde de son compte et, le 5 prairial,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'amende lui fut remise. Le désordre est partout ; le Receveur des Domaines évadé du pays n'a pas été remplacé.

Il y avait eu dans l'apposition des scellés des omissions singulières. Nous avons vu qu'on ne s'est pas présenté chez Toussaint Bastard père, officier de santé. Le reproche en a été fait tout de suite à Pelletier et il s'en excuse sur cette raison qui sert à toutes fins : les brigands étaient « prêts » d'entrer en ville et le vin a disparu de chez Bastard enlevé par Lefèvre, neuf barriques et un quart, dit-on, dix barriques et un quart, affirme Bastard lui-même à son retour le 26 brumaire an III ! Il ignore l'usage qu'on en a fait et il demande à être indemnisé, étant privé par les circonstances de tout ce qu'il possédait.

On avait enquêté là-dessus dès le 23 floréal an II. Lefèvre et Francastel avaient en effet enlevé chez Toussaint Bastard neuf barriques et un quart; la dernière barrique avait été remise à Denécheau, cabaretière, à l'occasion d'une fête.

Ainsi, dans Chalonnes évacué, il restait encore des cabaretiers et dans ce monde de soldats, de commissaires et de mariniers transporteurs, les fêtes ne chômaient pas. On buvait le vin de la nation.

Le vin est en effet la grande affaire,

Voici un compte de vins tirés de divers scellés.

Après soutirage on avait trente-neuf barriques et un quart. Il y avait beaucoup de sable dans les barriques, ce qui est comme on sait une ingénieuse manière de faire le plein.

On a vendu vingt-sept barriques pour le compte de la Nation. Le reste a fondu :

Un quart a été donné au capitaine de barque Bachelier.

Huit barriques et un quart ont été laissés à la Serrerie, sur le port sous l'inspection de la municipalité.

Une barrique a été remise à la troupe et aux habitants qui montaient la garde.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On a encore perdu un quart au soutirage.

Et la dernière barrique a été emportée par le capitaine Bachelier comme provision de route; mais il a laissé un bon.

Chez Maurille Chapron incarcéré à Chartres et libéré le 24 fructidor an III, même histoire de vin. Lefèvre réquisitionnait à force, jusqu'à un fût vide chez César Maurat, « soi-disant pour le bien de la Nation et qu'il a mis à faire courtine », dit Maurat.

Les déménagements d'office entraînent des incidents de toute nature, des plaisants et d'autres lamentables qui serrent le cœur. Tous les bestiaux saisis sont transportés à Angers, la vache de Mlle Lucas, la surveillante des pauvres, et l'écurie de Fleury, et sur un mémoire de conduite nous lisons ceci :

18 bouteilles de vin à 12 sols.....	10 l. 16 s.
plus pour pent et fricot (*sic*).....	4 l. 10 s.
	15 l. 6 s.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les conducteurs de bestiaux ont soif.

Et le 20 floréal, l'agent Richard envoie à Angers « deux « petites filles, dont je viens de déménager, écrit-il. Les « voisins ne veulent pas s'en charger. C'est des enfants de « René Groneau, brigand, qui demeurait à la Route-aux-« loups (il est prénommé Julien au procès-verbal de scellés « du 25 ventôse). Leur mère a été conduite à Angers, « comme suspecte ».

Tout de suite les dénonciations viennent aggraver le mal, dictées par des rancunes antérieures peut-être, surtout par la peur. Le 8 floréal, Bastard René et Bastard Laurent, de Desert, avec sa femme, ont quitté leur grande ferme isolée dans le bois de la vallée et ils sont passés aux brigands. Ils abandonnent chez eux 12 chevaux, 14 vaches, 4 génisses un taureau et 6 veaux de lait. Avant de partir ils ont laissé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à leur domestique, René Godard un billet pour dix-huit journées de travail à faire valoir contre qui de droit et Godard l'a fait lire à Jacques Barrault le voisin, le cofermier de Bastard, et celui-ci, un très bon patriote, court dès le lendemain au matin dénoncer son voisin à Richard qui demande des instructions.

En ces mois de floréal et prairial an II, on vide les maisons à Chalonnes et sur le cours de la Loire jusqu'à Angers. A Savennières, Hunault fils, qui avait épousé la fille de Vial, opère le 19 floréal chez le « guillotiné Boisbernier »; il écrit a un « citoyen collègue » à Angers pour des affaires de la Nation et il ajoute un post-scriptum qui nous rappelle que les rives de Loire verdissent et qu'il fait bon vivre malgré tout : « Viens donc faire une partie de pêche », écrit-il, et plus loin : « Tout se vend au poids de l'or. Nous t'avons acheté de la toile pour te faire des chemises ». Le 7 prairial, au même, un précieux envoi de 1.000 bouteilles de la Tullaie de différentes années et de quatre trumeaux de la maison Morna.

« Vive la République et ça ira ! » conclut Hunault le 3 messidor. C'est le moment où Vial a été arrêté, emprisonné et délivré.

Singulier et romantique mélange.

La fin de prairial amène le temps des récoltes et d'autres difficultés surgissent en présence de misères nouvelles.

Les équipes d'ouvriers agricoles réquisitionnés sur place commencent d'être dans une grande misère physique. Les inquiétudes qu'ils manifestaient naguère se réalisent; les blés emportés à Angers manquent au pays et les travailleurs n'ont pas de pain alors qu'on veut les employer aux blés nouveaux qui vont aussi s'en aller sur les bateaux de Loire. Tumulte et refus de travail. Ils demandent à être au moins nourris sur la récolte et un arrêté du 7 thermidor les y autorise, au risque de ne plus retrouver intact le bien de la Nation, et le même jour une proclamation de l'Armée de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Ouest tend à relever le moral des Chalonnais: S'ils sont patriotes, ils doivent voir avec plaisir qu'on met les récoltes en réserve. Sinon, ils sont suspects et doivent être dépouillés. Volés dans tous les cas, c'est un dilemme; mais nos Chalonnais en sont déjà sortis par l'arrêté qui leur donne le droit de manger.

Ces récoltes, faites en regie par des équipes de mercenaires mal surveillés, entraînaient des frais considérables et une confusion inextricable; tout était confondu dans un « mulon » sur le bord de la rivière et la distinction par propriétaire est impossible, dit un arrêté du 17 thermidor. Comment dans cette situation faire supporter à chacun la part de frais qui lui incombe? On fera un marc le franc, répond l'arrêté, c'est une pure affaire de calcul !

Ce n'est point l'avis des comptables qui vont être chargés de ce calcul. Froux, receveur des Domaines à Chalonnes, séant à Angers, réclame sans cesse et sans effet de l'ordre dans la comptabilité. Il voudrait savoir à quel brigand tels objets appartenaient, combien il faut de poignées de lin ou de chanvre pour faire un « poids »; il se perd dans ces mesures locales; combien de fagots de lin pour faire un boisseau de graine. Les transports en commun sont un fouillis inextricable. Tout sera confondu; il sera impossible de payer aucun créancier puisqu'à la rigueur de la loi on ne paye qu'autant qu'il y a des recettes au nom du débitenr émigré. Et il signale enfin qu'on a autorisé les travailleurs à vivre sur la récolte, ce qui est un grave obstacle pour la comptabilité.

Les voituriers eux-mêmes ne sont pas de tout repos. Il y a du désordre dans les convois; il manque souvent des objets que l'on passe au compte des attaques des brigands.

Minuties de gratte-papier, a dit Bezard, de l'Armée de l'Ouest, et il prend un air magnanime. Les propriétaires et fermiers réfugiés, s'ils endossaient tous les frais, payeraient à l'entier le prix de leur récolte; ils supporteront seulement

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« les frais ordinaires ». Voilà qui ne répond encore guère aux règles de la bonne comptabilité invoquées par le receveur Froux.

La situation précaire des Chalonnais émeut jusqu'aux soldats de l'armée d'occupation. Ces pauvres gens sont de bon caractère et d'esprit facile; on fait vie commune on fraternise; tous français et patriotes; on met ensemble toutes les souffrances. Mais trop est trop, comme on dit, et voilà que le militaire prend la défense du civil opprimé. Noble exemple bien oublié depuis le chevalier Bayard.

Le citoyen Thoinet, volontaire au 5e bataillon de Paris, cantonné à Chalonnes, écrit au Comité du Salut public le 10 fructidor an II. Le militaire représente que les propriétés des partisans des rebelles de la Vendée qui ont abandonné la commune ne sont pas séquestrées; que l'on éloigne de cette commune comme réfugiés de la Vendée de bons citoyens qui y ont toujours demeuré; que l'on paye seulement la journée de travail fixée par la loi à des citoyens qui ont ensemencé des terres d'émigrés sous la promesse qu'on leur donnerait la moitié de la récolte; enfin que l'on met en liberté des individus dont les maris, pères, frères sont réunis aux brigands.

Il appelle les brigands de la Vendée des « Caristeaux » et le C est surchargé pour plus de sûreté.

Il signale qu'on emporte tous les grains à Angers sans en laisser aux particuliers, ce qui révolte l'humanité souffrante, dit-il. Liberté et égalité, non, c'est la tyrannnie toute pure.

Il y a, soupçonne-t-il, quelque coup de trahison qui se trame ou quelque complot conforme à celui de Robespierre (*sic.*). On dirait vraiment que Vial a passé par là.

Et le soldat Thoinet conclut : « Si je parle en ces termes, « c'est uniquement parce que je connais la raison et que je « ne veux point souffrir de bassesse, surtout connaissant « les citoyens établis dans ladite île pour bons patriotes; « soutenant leurs propriétés, ils nous soutiennent et font

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« le service annuel conjointement avec nous; au premier « coup de caisse ils sont tous prêts et j'ose dire jusqu'à « d'anciennes femmes ! »

Avec quelques contradictions, il y a dans cette lettre un accent de vérité qui témoigne des sentiments et du cœur du parisien Thoinet.

Les commissaires se trouvaient aussi en présence de cas délicats et embarrassants. Le 15 fructidor an II, Voisson écrit au district :

« La maison de Saint-Hervé à la Basse-Ile de Chalonnes « et les issues et terres appartiennent au nommé Le Clair « (*sic*), représentant du peuple. Les uns disent qu'il a été « compris dans les différentes factions qui ont passé sous le « glaive de la loi, les autres disent que non. Nous vous « demandons donc des renseignements là-dessus.

« Nous vous faisons la même demande pour Vial, vu « qu'il a des propriétés dans ces îles. »

Nous savons où était Vial le 15 fructidor, libéré, en quête de juges et d'acquittement. Quant au représentant Leclerc, le 9 thermidor venait de le sortir aussi lui de prison et de peine.

Et, le 29 fructidor, les instructions arrivent du district mieux informé que Voisson : Les récoltes Leclair (*sic*) et Vial doivent être mises en réserve, les fermiers abondamment alimentés sur leurs produits, les semences réservées et les ouvriers payés.

Le ton se modifie et les ordonnances s'adoucissent. Le 2 vendémiaire an III l'arrêté de Hentz et de Francastel sur l'évacuation des îles est remplacé par l'arrêté du Comité de salut publie publié du 17 fructidor : « Tous les réfugiés recouvrent la faculté d'habiter toutes les parties de la République fors à dix lieues des places maritimes et des frontières et à deux lieues de Paris. »

Les Chalonnais vont commencer de rentrer et aussi bien il en est temps. Dans les équipes de travailleurs, les esprits

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

part pendant la tourmente, cherchent à rentrer en possession de leur bien, de leurs meubles emportés à Angers en vrac dans un fouillis inextricable et de leurs récoltes ramassées en commun, mangées d'avance et grevées de frais impossibles à déterminer ! Parmi tous ces bois de lit, ces couettes, ces armoires, ces bahuts et ces poids de chanvre et de lin inventoriés à part, puis mêlés dans les bateaux et enfouis dans le désordre des magasins de la Nation, comment s'y reconnaître et comment rendre à chacun son dû? Et, pour tout ce qui manque, comment répondre utilement aux demandes d'indemnité?

Autant dire que c'est impossible et les affaires multiples qui se présentent sont réglées au petit bonheur. Toutes ne sont pas étudiées avec autant de soin que celle de la veuve Jacques Barrault, du Petit-Port Girault, une fermière de Vial, qui présente le 5 nivôse an III une requête qu'elle ne signe pas, pour cause, mais où nous retrouvons la plume et le style de son bon maître. Nous allons la reproduire entièrement parce qu'elle complète singulièrement le tableau lamentable de l'occupation et qu'elle témoigne en même temps de l'état d'esprit de Vial, acquitté, revenu de Paris et déjà repris par sa passion des combats de parole :

« Citoyens administrateurs [1],

« Lorsque la brave armée de Mayence vint dans les pays révoltés pour mettre fin à la guerre royaliste et papiste, des ennemis de la République répandirent le bruit que cette armée sabrait indistinctement les révoltés et les cultivateurs paisibles. Cette insinuation perfide jeta dans le parti des rebelles la plupart des hommes timides. Jacques Barrault, fermier partiaire du citoyen Vial, fut malheureusement de ce nombre et eut la faiblesse de passer sur la rive droite de la

[1] Nous respectons la forme et l'orthographe du manuscrit écrit sur une double feuille in-4°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Loire lorsque les Mayençais, à leur retour du Montglone, passèrent à Chalonnes pour se rendre à Angers.

« Mais Jacques Barrault n'était point un rebelle.

« Aussitôt que l'épouvante eut cessé, il retourna dans son domicile, se présenta à la municipalité, prêta serment de fidélité à la République et, sur ce qu'on lui dit, qu'aux termes d'un arrêté des Représentants du peuple d'alors, il était nécessaire de rendre ses armes, il acheta un fusil, parce que jusqu'alors il n'avait pour toute arme qu'un bâton, et le remit aux officiers municipaux de Chalonnes.

« Les abominables membres du Comité révolutionnaire d'alors s'étaient déjà emparés de tous les pouvoirs; les magistrats tremblaient devant ces petits dictateurs; les officiers municipaux de Chalonnes, en particulier, moins par devoir que par la terreur, réferaient de tous leurs actes à ce comité sanguinaire. Ils leur envoyèrent donc Jacques Barrault, le fusil que cet imbécile avait acheté et le procès-verbal qu'il avait dressé à son sujet; mais, au lieu d'être rendu à sa culture, il fut, ainsi que bien d'autres, incarcéré et peu de temps après les atropophages qu'on nommait commission militaire, sans respect pour l'amnistie accordée par les Représentants du peuple, sans égard pour l'obéissance que ce cultivateur avait manifestée à la loi, le ravissent pour jamais à sa femme et à ses cinq enfants presque tous en bas âge en le jettant dans un des tourbilons que cette digne commission appelait révolutionnaires, c'est-à-dire qu'il fit partie d'une des horribles fusillades qui eurent lieu à Angers.

« Ce cultivateur n'avait pour tout bien qu'une vache, une génisse et son ménage et, comme il n'avait point été légalement jugé, qu'il n'avait été qu'assassiné, la confiscation n'était point acquise au profit de la Nation; aussi ni les autorités civiles ne l'avaient compris dans la liste des révoltés ni le juge de paix du canton de Chalonnes n'avait apposé les scellés sur ses effets; mais la veuve Barrault et ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

enfants pouvaient-ils prétendre qu'on respecterait les lois pour leur modique avoir lorsqu'on n'avait pas craint de les enfraindre pour ôter la vie à leur unique soutien? Les nommés Lefèvre et Bonouvrier, le premier se disant commissaire du district, se transportèrent dans la chaumière de ces malheureux et eurent l'inhumanité, non seulement de faire main basse sur tout ce qu'ils possédaient, mais encore de jetter sur le plancher un des enfants qui était à l'agonie, afin de pouvoir s'emparer d'un mauvais grabat sur lequel cet enfant était couché.

« On pensera, sans doute, que ces dignes commissaires ont dressé procès-verbal de leur opréation, qu'ils en ont référé à la Municipalité à qui la loi défère la surveillance des biens confisqués ou présumés tels, qu'ils ont mis enfin l'administration du district à même de faire raison à qui de droit. Erreur ! On ne trouve aucun vestige de cette monstrueuse oppération. On n'en trouvera pas davantage des immenses enlèvements qu'ils ont fait dans l'île de Chalonnes; plus occupés à faire des orgies dans la maison du brigand Cady, dont ils s'étaient indûment emparés, qu'à défendre les intérêts de la nation et des particuliers, ils ont travaillé de manière à jeter un voile épais sur leurs oppérations, afin, sans doute, de se mettre à couvert de leur responsabilité.

« Cette étonnante voie de fait n'est pas la seule que la veuve Barrault et ses malheureux enfants ont éprouvée; il ne suffisait pas d'avoir assassiné le père; il fallait encore priver l'État de cette intéressante famille en faisant mourir de faim la mère et les enfants; heureux si elle eût été la seule qui fût dans ce cas ! Mais il n'en reste presque pas dans les îles de Chalonnes, de Rochefort et autres lieux circonvoisins qu'ils n'aient à pleurer ou père ou mary, ou enfant, ou parent, ou un amy; il n'est pas une seule famille à qui il reste du pain; presque toutes ces îles si fertiles sont restées incultes par défaut de bras et de semences et cependant, de l'aveu des représentants Francastel et Hentz, ses habitants étaient dans de bons principes, qu'ils n'avaient

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

point pris part à la révolte et, quand même ces représentants n auraient pas fait cet aveu, il est notoire que ces communes sont du nombre de celles qui ont le plus manifesté des sentiments républicains. Tout le monde sait que les habitants de Chalonnes surtout ont constamment combattu les rebèles et qu'un bataillon, connu sous le nom des pères de famille, qui avait perdu dans la Vendée le tiers de ces braves soldats, vient d'exposer le reste sous les remparts de Luxembourg.

« A qui attribuer ces malheurs, cette calamité publique? Quelles pouvaient être les vues de la singulière mesure de chasser les habitants de ces îles lorsque ces mêmes habitants avaient constamment empêchés depuis près d'un an qu'elles ne fussent envahie par les brigands ? C'est ce qui sera sans doute approfondi incessamment. Ce sujet est étranger à la veuve Barrault; mais ce qui ne l'est pas, c'est qu'en exécution de ces mesures inutiles de caractériser pour le moment on a envoyé des commissaires sur les lieux qui se sont emparés de la totalité de la récolte et qu'ils n'ont rendu que ce qu'ils ont voulu, de sorte que la veuve Barrault en particulier, et ses enfants ont été obligés d'abandonner leur ferme et de se livrer à la mendicité; il n'y a que l'aîné de ses enfants qui, pour faire rougir les assassins de son père et les spoliateurs de sa famille, s'est engagé en qualité de matelot sur le vaisseau la *Montagne*. Quel exemple pour les faux patriotes !

« La veuve Barrault vous demande donc, citoyens administrateurs, le remboursement de ses bestiaux et de ses meubles; elle vous demande les dommages-intérêts résultant des voies de fait qu'on s'est permis à son égard au nom de la République, sauf à vous de prendre telles voies que vous jugerez convenable contre les commissaires qui ont ainsi prévariqué dans leurs fonctions et déclare ne savoir signer. »

Et puis un paraphe hardi, qui est le paraphe de Vial. Une fois de plus l'homme est là tout entier, ardent contre l'injustice et surtout contre les hommes injustes, mêlant le général au particulier, abondant, hanté par cette idée de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

trahison des généraux et des commissaires révolutionnaires dans la tragédie de la Vendée. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Il nous faut suivre l'histoire de la veuve Barrault car elle est caractéristique.

Le district a renvoyé la pétition à l' « impétrante » le 12 nivôse an III, pour qu'elle prouve :

1° Que son mari, profitant de l'amnistie, est rentré dans ses foyers, s'est présenté à la municipalité, a déposé ses armes et à prêté serment de fidélité à la République;

2° Que sondit mari a été fusillé, en quel endroit? par quel ordre? s'il l'a été en vertu de jugement ou non?

La veuve Barrault répondit sans peine à la première question : « Le 16 nivôse la Municipalité de Chalonnes lui délivre un certificat où il est dit ceci :

« Jacques Barrault, retour de la Galarne, s'est présenté à « la municipalité, malade, prêta serment, a déclaré que sa « triste santé venait des fatigues qu'il avait eues dans les « sièges d'Angers, du Mans, de Savenay et qu'il avait eu le « malheur d'aller avec les insurgés, sur invitation des « prêtres Besnier et Renou (ou Benoist) curés de Chalonnes « et de Bourgueil. Il fut de suite mis à la prison de cette « ville et conduit le lendemain à Angers avec d'autres « détenus et que depuis on ignore ce qu'il est devenu. Il « remit un mauvais fusil et fut présenté au juge de paix « qui l'interrogea. »

Voilà le principal, car le juge de paix ne se souvient plus de Barrault; il en a tant vu; l'interrogatoire est à la commission militaire, qu'on le cherche.

Et l'on va au greffe du Tribunal criminel. Le 3 pluviôse, le greffier certifie que, d'après les recherches faites sur les tables générales des pièces et registres de la commission militaire établie par les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, il ne trouve aucun jugement contre Jacques Barrault de la commune de Chalonnes.

On va jusque devant les membres du Comité révolution-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

naire qui répondent le 27 nivôse : « Nous n'avons rien sur nos registres de relatif au nommé Barrault. »

Il fallait pourtant répondre à la pétitionnaire, derrière laquelle on sentait l'influence de Vial, et le district prit le 8 ventôse une décision singulière, que nous avons retrouvée ailleurs et qui paraît avoir été de jurisprudence.

« Considérant, dit-il, Qu'il est prouvé que Jacques Barrault est parti avec les rebelles ; — qu'il n'est pas bien démontré qu'il ait été fusillé; — que, quand il le serait, il n'est pas décidé que ses biens peuvent être rendus à ses héritiers; — pareille question a été soumise au Comité de législation qui n'a pas statué.

« Qu'il est toujours constant que le pétitionnaire a droit dans la moitié des biens de la communauté qui paraissent s'élever à 381 livres, 2 sous; qu'il est l'humanité de lui faire donner la moitié de cette somme . »

Voilà donc le district qui liquide *proprio motu* la communauté d'un citoyen qu'il hésite à dire mort. Il alloue à la pseudo-veuve un mandat de 190 livres et la renvoie à se pourvoir contre les commissaires pour les dommages-intérêts.

Les hommes du district, Guiller-Latouche, Latté fils aîné, Grimault, Bellanger étaient bien embarrassés. Ils étaient noyés. sous des flots d'iniquité; mais il leur manquait tout à la fois les moyens de la discerner et les moyens de la réparer; notre malheureux pays agonisait dans la misère, misère physique, le pain manquait; misère morale, les familles dispersées se cherchaient et ne se retrouvaient plus.

Le receveur des Domaines écrivait le deuxième jour complémentaire de l'an III : « Personne ne veut recevoir mes assignats; les transactions se font en nature; je manque de pain. »

Et la municipalité chalonnaise, installée au village des Aireaux, dans l'île, chez Barrault dit Dauphin, s'approprie la maison et son contenu, quatre vaches, des marchandises, des nippes d'homme et de femme, le reste du « stock »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

amassé par les commissaires. Le mot n'était pas inventé mais la chose existait déjà. Dans tout ce butin et ces droits à liquider, le district ferme les yeux. Pour manger on prenait les armes. Le 25 ventôse à la Route-aux-Loups, quatre militaires gardaient trois vaches qu'ils avaient rapinées Sommés de les rendre ils mettent bayonnette au canon. Une rixe s'en suit et les vaches sont reprises de vive force. Vérification faite des animaux soigneusement décrits par l'âge et le poil, ils se sont trouvés appartenir à Raimbault de la Petite-Nivoire et à Jeanneteau de la Basse-Guinière, deux fermiers de la rive gauche.

Ainsi, en germinal, an II, pour éviter dirait-on les incursions des Vendéens on a fait évacuer un territoire en pleine prospérité; on a dispersé les habitants, pillé les meubles et les récoltes et sans qu'on ait vu une cocarde ennemie, on rendait dix mois après ce même territoire ruiné, affamé et les occupant réduits, pour vivre, à chercher leur subsistance en territoire de guerre sur les coteaux de la rive droite que les Vendéens n'avaient pas quittés.

Et pour conclure, Richard, commissaire des effets des rebelles de l'île de Chalonnes, dressait le 8 floréal, an III, l'inventaire et la désignation sommaire des objets soumis à sa garde dans les magasins d'Angers, quatorze rôles de grand timbre; c'était tout ce qui a surnagé après les prélèvements, les vols et les destructions. Richard entasse tout cela pêle-mêle et clôt le tombeau de son paraphe.

Et l'on s'étonne des violences de Vial contre les hommes en place. On y veut voir je ne sais quelles rancunes et quelles ambitions personnelles. On sourit; on insinue qu'il pense à son bien. Quand cela serait? Il n'est pas moins sûr que sur notre malheureux pays où, sans parler de la guerre civile, deux camps ennemis s'arrachaient des dépouilles, Vial n'était pas avec les voleurs, et cela lui eût été facile; il était avec les volés, volé lui-même, et faisant tête toujours.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vial et la loi du 12 frimaire, an III
Les conférences de la Jaunaye

Deuxième arrestations de Vial

La loi du 12 frimaire, an III, dispose que toutes les personnes connues dans les arrondissements de l'Ouest, des côtes de Brest et des côtes de Cherbourg sous le nom de rebelles de la Vendée et des Chouans qui déposeront leurs armes dans le mois qui suivra la publication de ladite loi ne seront ni inquiétés ni recherchés dans la suite par l'effet de leur révolte et elle ajoute que les armes seront déposées aux municipalités des communes que les représentants du peuple indiqueront.

« Loi sage, dit Vial [1], loi réparatrice qui aurait dû rame-
« ner la paix, loi tardive qui aurait évité des misères et
« des catastrophes si elle avait paru lorsque les brigands
« passèrent sur la rive droite de la Loire ou tout au
« moins après le siège d'Angers. »

La proclamation de la Convention aux Insurgés fut accueillie avec des sentiments de reconnaissance. « Le peuple
« français, dit-elle, veut vous croire plus égarés que
« coupables. Les bras vous sont tendus et la Convention
« nationale vous pardonne en son nom si vous posez les
« armes. »

Voila le langage d'un gouvernement fort, voilà le langage d'un souverain qui pardonne et le son en paraît singulier à ceux qui ont entendu publier l'incendie, le meurtre, l'exter-

[1] *Causes de la guerre de la Vendée*, p. 152.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mination de la Vendée. Vial veut y reconnaître le triomphe de ses idées, l'application de sa théorie qui l'a mis en opposition depuis la fin de 1792 avec tous les hommes publics qui ont touché à cette malheureuse guerre.

Comment la loi va-t-elle être appliquée?

Après le 9 thermidor, la réaction se fit sentir en Anjou comme partout; elle ramena dans les administrations locales et aux délégations du pouvoir les mêmes hommes que Vial en avait chassés en 1793, ceux-là qui avaient laissé grandir la Vendée par leur incurie et qui avaient livré la ville d'Angers le 13 juin. A son retour de Paris, Vial se retrouve en présence d'adversaires.

Après son discours à la Société populaire, où il s'en prend avec la dernière violence, aux terroristes, aux assassins, aux voleurs qui ont déshonoré la République, il se voit en tête les hommes de 1792, qu'il a combattus comme il a combattu les misérables voués au mépris public par les invectives singlantes du « Discours ».

De quelque côté qu'il se tourne désormais, il trouvera partout, non pas des adversaires, mais des ennemis, qu'il a gênés dans leurs intrigues, qu'il a froissés dans leur intérêt ou dans leur orgueil. Ils ne lui pardonneront rien et la lutte continue. Vial venait d'être traîné devant le tribunal révolutionnaire sous l'inculpation de menées et de propos royalistes et parmi les bandes des deux rives de la Loire chez les Vendéens et chez les Chouans son nom est en tête de toutes les listes de proscription. Il a dénoncé jusqu'à l'invective les agissements malhonnêtes et sanguinaires des Terroristes et tout à l'heure les modérés vont le renvoyer comme terroriste devant le même tribunal. C'est le sort, en temps de crise sociale, des indépendants, des esprits libres qui consultent seulement leur propre opinion et qui font profession de mépriser les factions quand ils ne parviennent pas à les dominer.

La Convention avait envoyé à Angers, à la fin de 1794, le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

représentant Delaunay pour suivre l'exécution de la loi du 12 frimaire et négocier avec la Vendée. Delaunay (Pierre-Marie), Delaunay le jeune, était un Angevin, il avait été procureur-syndic du département en 1790, puis député à la Convention où il était resté prudemment dans la plaine. Il n'avait pas voté la mort du roi et il avait aidé à faire décréter Marat d'accusation. Jusque-là, une figure de modéré, fin, habile. Mais à compter de sa mission en Anjou, Delaunay a pris parti en lui-même; il a compris que la Révolution était finie, qu'il était temps de sortir des remous et de suivre le courant. Et il sut le suivre puisque le Directoire le mit à la Cour de Cassation et que l'Empire le maintint à la tête de ses cours d'appel.

A Angers, le représentant Delaunay vint en grand seigneur; il tenait table ouverte et petite maison. Encore Louis XV ou déjà Directoire. Tout de suite et visiblement, il mit ses complaisances à la disposition des royalistes et des Vendéens; la loi de Frimaire se trouva faussée par son interprétation. Là où la Convention ordonnait le pardon, l'amnistie, il se mit à négocier d'égal à égal.

Un arrêté du 13 nivôse désigna bien les municipalités qui devaient, au désir de la loi, recevoir les armes des rebelles, mais, l'arrêté ne fut pas exécuté et on s'en tint là. On avait désarmé les patriotes des rives de la Loire; mais, quand il fallut exiger de la Vendée qu'elle livrât ses armes, on s'est contenté de fixer les lieux de dépôt. Et l'on se mit à parlementer. Les conférences de la Jaunaye sont de février 1795; on en connaît le résultat. On a beaucoup causé; on a cru être d'accord; on a même signé un papier où les Vendéens, au lieu d'accepter le pardon octroyé par la Convention, revendiquent leur droit de résister à l'intolérance, au despotisme, à l'injustice et aux vexations odieuses qui leur ont mis les armes à la main. Le sens de la paix n'est plus le même et le malentendu que Delaunay a laissé créer porte le germe de nouveaux désordres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Le sang va donc cesser de couler, dit-il à la Convention; « les campagnes vont se repeupler. Déjà la confiance « s'établit, les passions ne s'agitent plus, les haines parti- « culières se taisent, les liaisons sociales se renouent, les « rapports commerciaux se rétablissent, les communi- « cations deviennent libres, les hostilités cessent, les chefs « des Chouans fusillent ceux qui osent porter la main sur « les Républicains. »

Tableau idyllique où nous retrouvons tous les traits de la fameuse fresque de maître Lorenzetti, au Palais public de Sienne sur les effets d'un bon gouvernement.

C'était un peu prématuré; les passions humaines ne s'apaisent pas d'un geste. Les Vendéens avaient conservé leurs armes et, comme eux aussi, manquaient d'effets et de subsistances, ils avaient continué d'intercepter les convois; c'était d'autant plus facile à eux qu'ils étaient seuls à être restés armés. Cette paix où tout le monde avait les honneurs de la guerre, les rebelles l'interprétaient assez logiquement d'ailleurs dans le sens de leurs prétentions; ils se mirent à faire payer les acquéreurs des biens nationaux et les fermiers des terres des émigrés et la guerre de la Vendée suivit son cours que les belles phrases de Delaunay et les banquets de la Jaunaye et de Nantes n'avaient pas suffi à enrayer.

De son côté, pourtant, le représentant du peuple fait amnistie complète; il remet en place les administrateurs et les agents de 1792 sans leur demander compte ni de leurs actes, ni même de leur gestion. On passe l'éponge sur toutes les prévarications; on remplit les tribunaux des amis, des cousins, des créatures du représentant Delaunay.

La paix était faite dans le pays; on le disait à la Convention; elle était fondée à le croire et à Angers tout le monde commençait de s'orienter vers la joie par un penchant naturel à l'esprit humain. Tout le monde, non pas; « Mensonges, s'écrie Vial, mensonges ! Nos parents et nos amis sont journellement assassinés; nos propriétés restent aux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mains des rebelles; les listes de proscription planent sur nos têtes; dix mille réfugiés périssent de faim pendant que les Chouans et les Royalistes insultent les patriotes par un faste insolent. »

Les Angevins, qui auraient bien voulu se remettre à dormir, étaient obsédés de Vial, de cet intarissable accusateur et devant l'impossibilité de mettre fin au mal ils étaient parfaitement décidés à ne plus le voir. C'est encore une façon de faire la paix. Ce n'était pas celle de Vial.

A la Société populaire, où privé de toute fonction officielle il avait repris pied, il fait voter une adresse à Delaunay pour lui représenter les maux dont souffre encore la nation et lui, sixième, les délégués du club s'en vont chez le représentant. Ils en rapportent les mêmes paroles optimistes et émollientes et Vial, qui a retrouvé pour une heure son emprise sur ce peuple facile à émouvoir, rédige une adresse à la Convention pour lui dénoncer les malheureux effets de « l'amnistie manquée ». Mais Vial n'a confiance que dans la force de la parole et il décide de porter lui-même l'adresse à la Convention.

On n'a peut-être pas perdu le souvenir qu'un an auparavant, Vial était déjà parti pour Paris avec le dossier des terroristes et des voleurs. Un lourd dossier. Ses ennemis ne lui ont pas laissé passer Baugé et l'ont emprisonné comme royaliste.

En floréal, an III, le terrible homme parle à nouveau d'aller porter à la Convention un autre dossier, celui des réacteurs qui font ici les affaires des rebelles et leurs affaires propres au détriment de la nation. On se reconnaît assez mal dans ces aventures, parce que Vial paraît y jouer des rôles différents, alors qu'en réalité il se retourne successivement des deux côtés de la barricade, lui-même au sommet, exposé à tous les coups.

Aussitôt que le bruit s'est répandu du projet de voyage de Vial, Delaunay d'aviser, comme avaient avisé Hentz

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et Francastel et comme on ne pouvait plus l'inculper de royalisme et qu'on n'avait pas le choix, on l'accusa de terrorisme, en lui refusant un passe-port, et on le retint à Angers, lui et son adresse. Les politiciens ne disposent que d'un petit nombre de moyens en somme.

Pour plus de sûreté, Delaunay fit arrêter Vial et gagna du temps en le promenant à travers les prisons d'Angers dans les intervalles d'un interrogatoire singulier commis au juge de paix Miyonnet, plus gêné que le prévenu lui-même. On revient sur tout le passé, la destitution du Directoire en octobre 1793, le mandat de 1.200 livres des indigents chalonnais, la noyade des prêtres de la Rossignolerie et on ameute les témoignages, Charbonneau, la femme de Fleury qui se disait divorcée à l'apposition des scellés, la femme de Fourmond de Rochefort, tous les amnistiés de la Vendée, et voilà comment les passions étaient éteintes.

Il semble bien qu'à cette heure de sa vie batailleuse Vial ait eu comme une défaillance de la volonté. Il a eu peur. Lui qui n'a jamais reculé devant le danger, qui court au devant du danger, il a quelques jours de dépression qui se sont traduits par trois actes que nous groupons, sous le même signe. Nous sommes en floréal an III; il brûle son livre, *Discours à la Société populaire* où il crosse si dûrement les terroristes; il le brûle au moment où il est lui-même accusé de terrorisme. Ce livre serait sa meilleure défense. Mais il sait bien que l'accusation n'est qu'un prétexte; les ennemis de la République veulent le perdre et il n'entend pas laisser derrière lui des armes contre les hommes de la Révolution. C'est la raison qu'il a donnée plus tard de son auto-dafé. Quelques exemplaires ont été sauvés pourtant puisqu'il en est venu un jusqu'à nous, qui a servi déjà à cent polémiques et qui en porte les traces.

Et puis, le 30 floréal, Vial vend à son gendre Hunault sa propriété du Fresnaye, à Chalonnes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Enfin, le 15 du même mois, il écrivait une lettre privée qui interceptée sans doute, se trouve par extrait aux Archives nationales (3e canton F. 74.775 [45]). Notre homme se défend et se plaint. Il est fatigué de lutter. Il a vendu le Fresnaye. Il veut vendre toutes ses possessions de Chalonnes et se retirer dans un trou où il pourra vivre tranquille. Il se plaint de la cherté de la vie, de l'agitation ; il est désespéré, aigri [1].

Cependant, sa femme, courageuse et dévouée, s'agitait. Elle eut une idée de génie qui les sauva tous. Vial va reprendre dans sa prison d'Angers sa plume abondante et son encre acide et corrodante. Il écrit sans désemparer son livre sur les *Causes de la guerre de la Vendée*, plaidoyer apologétique et avec l'adresse à la Convention qui a donné naissance à l'affaire, il fait un dossier brûlant. Son fils Victor ira le porter à la Convention. « Victor, écrit Fr. Grille [2], « était âgé de 13 ans, petit, faible de corps, mais d'un esprit « pétillant, d'une belle figure. Il parut seul à la Convention « et plaida la cause de son père. On le porta de rang en « rang et, par sa démarche, ses pleurs, son accent, ses « prières, il obtint grâce en un lieu et en un temps où l'on « n'en prononçait guère. »

C'était le 10 fructidor de l'an III et, quelques jours auparavant, le 20 thermidor, Victor réclamait déjà en plein club la liberté de son père. Le procès-verbal de la Convention, page 234 est ainsi conçu :

« La Convention nationale, sur la motion d'un membre, « décrète le sursis à toutes poursuites contre le citoyen Jean- « André (*sic*) Vial par le tribunal criminel du département « de Maine-et-Loire et renvoie la pétition présentée par son

[1] Nous devons cette pièce intéressante à la recherche obligeante de notre ami Émile Cormeray, directeur au Ministère de la Justice.

[2] *Lettre à Paul Lacroix sur Vial*, déjà cité.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« fils au Comité de législation pour en faire un prompt « rapport. »

Puis vint la Constitution de l'an III et l'amnistie générale qui libéra Vial. C'était sortir d'accusation par une porte basse et « cette amnistie a pesé sur son cœur généreux jusqu'à ses derniers instants [1]. »

[1] Victor Vial, *Notice sur Jean-Antoine Vial* (1846).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Retraite
Encore la Vendée et le Général Hoche

Amertume et déclin

Pour les anciens fonctionnaires comme Vial, l'amnistie emportait le bannissement. Il dût s'exiler loin d'Angers et des siens pour un temps. Destin singulier; il était venu en Anjou au moment où les passions politiques allaient commencer de fermenter et, quand la paix va se dessiner, il prend le chemin de l'exil. Et il était venu aux bords de Loire pour y prendre son repos après une vie qu'il estimait remplie.

Au mois de pluviôse de l'an IV, au commencement de 1796, Vial est à Pasis, rue du Bac, vis-à-vis le marché Boulainvillers. Il y est seul avec son fils Victor, qui entre à l'École centrale. Il a fait un retour mélancolique vers la Provence et repris avec sa famille de Grasse des relations interrompues par la Révolution.

Nous avons devant les yeux quelques lettres [1] de cette époque adressées à Vial et qui témoignent de l'état d'âme des rescapés après la tourmente.

Du 23 pluviôse, c'est une lettre d'un frère de Vial (« de mon oncle cadet », a écrit Victor au dos de la lettre). Un optimiste, ce cadet; il prend les choses du bon côté et se réjouit d'être encore en vie.

« Aucun de nous, dit-il, n'a subi ni arrestation, ni vol, « ni pillage, seulement des réquisitions de bestiaux et

[1] Nous devons la communication de ces lettres à Mme Paul Vial, de Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« de récoltes. » Il fait à son aîné une ardente profession de foi républicaine et il conclut : « Patience, nous sommes « libres, cela doit suffire à tout franc républicain. »

Il semble que ce langage devait tomber pesamment sur l'âme ulcérée de J.-A. Vial.

« Vous m'annoncez, ajoute l'oncle cadet, que mon neveu « est à l'École centrale et j'aimerais mieux le savoir à la « charrue, pour avoir un pain assuré, et que ma sœur, « que vous avez laissée à Angers, se porte bien. Hélas ! « je la croyais morte et de fait il faut prétendre à la « confection de l'épitaphe du monde pour avoir survécu « à tant de chagrins et aux privations qu'elle doit avoir « éprouvées. »

Mme Vial était en effet restée en Anjou provisoirement. Elle se débattait pour le compte commun dans les difficultés d'argent que l'on devine. Elle relance Pelletier, l'ancien juge de paix qui est le mandataire de Vial pour les rentrées de fonds à poursuivre. Elle s'inquiète de tout, de l'eau grande qui rend le voyage impossible, du déménagement qu'elle prévoit, de son fils déjà séparé d'elle, de son mari chez qui elle devine l'amertume du passé et l'angoisse de l'avenir.

Le 20 floréal, le grand-père Vial écrit de Cipières (« lettre de mon grand-père », a écrit Victor). C'est un vieillard et il n'a plus sur les choses l'opinion amusée de l'oncle cadet.

« Cadet, dit-il, voit les choses en beau. La Révolution ne « me laisse que peu de bien-fonds dont les frais énormes de « culture absorbent le revenu et que la République va « morceler pour se payer de mille francs pour ma taxe à « l'emprunt forcé, attendu mon impossibilité à payer cette « somme. »

Les événements ont pesé sur tous et l'analogie est singulière avec les temps où nous vivons. Il n'est pas jusqu''à l'allusion de Cadet au bonheur de tenir la charrue qui ne témoigne pour nous d'un état d'esprit très actuel, ce retour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à la terre qui suit toutes les grandes crises en France, parce que c'est de là que le salut est venu toujours.

Vial à Paris, préoccupé de l'immédiat lendemain, ne pouvait pas se détacher de sa vie angevine. Il se passe là-bas des événements qui l'intéressent doublement, d'abord parce qu'ils sont la suite, la conclusion peut-être des agitations où il a pris part et puis, à titre privé, parce que le sort de ses biens dépend du sort de la guerre civile. Il est divisé entre ces deux ordres d'idées, ou plutôt, car il les voit toujours en prolongement l'un de l'autre, il continue à concevoir la paix générale dans la satisfaction des intérêts particuliers; et dans l'état de fatigue où est l'Anjou, il semble bien qu'il n'ait pas tort.

Hoche vient d'être choisi pour remettre l'ordre dans le pays et dans les consciences et Vial écrit à Hoche [1]. Les sentiments sont les mêmes sur les choses et sur les hommes, mais le ton est changé. Le style est dépouillé d'injures. La discussion, toujours vive, est plus mesurée et la passion, pour y rester voilée, a peut-être plus de force. Vial, à la fin, s'est élevé au-dessus des personnalités et ses idées, en montant, sont entrées dans la lumière.

Il défend d'abord devant le Général une cause qui lui est chère, la cause des réfugiés. Il signale l'opposition d'intérêts qui divise les réfugiés et les cultivateurs réfugiants, une plaie qu'il faut guérir et qui s'envenime à durer. Et il refait une fois de plus, à son idée, l'historique de la Vendée.

On a vu dans le soulèvement le mécontentement de quelques paysans; il continue d'y dénoncer une sédition, une conspiration. Conspiration politique, dont il fait remonter la responsabilité « au château des Tuileries » d'abord et ensuite aux agissements des administrateurs angevins en 1792. Il rappelle la proclamation où Dieusie traite la République

[1] *Encore la Vendée*, première lettre au général Hoche, suivie d'une lettre au Directoire sur les moyens de finir cette guerre. Paris, Louvet. Germinal an IV, in-8°.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de conception extravagante. « Quelle arme meurtrière aux mains des nobles et des prêtres ! »

Il remarque que le soulèvement général en 1793 a tout perdu avant qu'une seule chaumière ait été brûlée et qu'un seul coup de fusil ait été tiré en Vendée. L'appel des insurgés à la levée de 300.000 hommes a été, non seulement une erreur politique, mais un ferment qui a doublé la force des rebelles.

Dans une période sobrement pathétique, il évoque les massacres respectifs, les ossements des Quatre-Chemins et de la Briffière et les 30.000 républicains tombés à Vihiers, a Coron, au Pont-Barré, à Chemillé, à Cholet.

Vial n'a pas réussi à nous convaincre sur les origines de la guerre; nous continuons d'y voir un mouvement purement religieux, qu'il a méconnu parce que cette conception lui était par trop étrangère. Mais le point de départ modifié, il faut bien reconnaître qu'il a sur la suite des choses des vues singulièrement justes.

« Lorsqu'on fit de la Vendée un monceau de cendres, « dit-il, j'ai protesté avec d'autres. On nous a envoyés aux « fournées de Robespierre et les réfugiés ont été chassés « à vingt lieues de la Loire. Sommes-nous des incendiaires, « des dépopulateurs ? »

Il rappelle la question des allocations. Hélas ! elle ne nous est pas étrangère. Les réfugiés recevaient de 15 à 75 livres par mois. A l'arrivée des pacificateurs les secours ont cessé. Les indemnités de pertes promises n'ont pas été versées; les cultivateurs réfugiés n'ont rien reçu et l'argent a été prodigué aux chefs des rebelles. C'est le procès, sans une injure, de l'occupation des îles de Chalonnes et des conférences de la Jaunaye.

Aussi les réfugiés qu'on a voulu détacher du parti de la République, ne se sont pas présentés pour marcher avec Hoche.

« Mettez-les à l'épreuve ces réfugiés, dit-il. Ils sont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« presque tous propriétaires et ils ont autant besoin des bras « des cultivateurs que les cultivateurs ont besoin des pro- « priétaires. »

Il faut rétablir la confiance que les administrateurs successifs ont laissé perdre en multipliant autour d'eux les maux privés et les malheurs publics.

La lettre de Vial est belle; elle range les événements suivant des vues droites, un peu réduites ce qui n'est guère sa manière habituelle et tout à fait claires dans leur raccourci vigoureux.

Sa lettre au Directoire exécutif du 25 ventôse est plus remarquable encore parce qu'elle propose des remèdes au mal dont souffre la Vendée et la France avec elle.

Pour faire mettre bas les armes, c'est aux cultivateurs qu'il faut s'adresser et non pas aux nobles et aux prêtres.

Il aurait pu dire ici, mais cette idée évidente pour nous ne lui est jamais venue, il aurait pu dire que les paysans ont pris spontanément les armes et qu'ils les déposeront à leur heure.

Il insiste sur la nécessité de faire enlever les prêtres réfractaires et il ne croit pas que les paysans soient attachés à « ces hypocrites ». Vue fausse, dont il n'a pas pu se détacher, vue subjective qui venait de son éducation voltairienne et qu'il n'avait pas su corriger dans l'atmosphère chalonnaise où la foi n'était guère vive.

Mais, il entre tout à fait dans la vérité, quand il dit que les Vendéens soupirent après la tranquillité. Il faut faire disparaître l'appareil de guerre, diviser le pays en grands cantonnements et placer dans les cantonnements des commissaires civils imbus de patriotisme et d'esprit de conciliation. Qu'on les prenne hors du pays, qu'ils ne soient ni intéressés aux affaires locales, ni alliés aux propriétaires intéressés.

« Alors, les émigrés et les réfractaires repasseront la « Loire pour se réfugier dans la Chouannerie où Lazare « Hoche saura les poursuivre et les atteindre. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est comme le testament politique de J.-A. Vial et, s'il est vrai qu'un homme se doit juger sur sa dernière parole, il prend ici un lustre singulier avec une clairvoyance quasi-divinatoire.

François Grille raconte [1], et il dit tenir le propos de Carnot, que la lettre de Vial avait fait, dans la seconde partie, impression sur le Directoire.

Carnot jouait aux échecs après dîner avec Pichegru au Luxembourg. Hoche, par derrière, appuyé sur la chaise du directeur, lisait tout bas, en tressaillant, la lettre de Vial. Il haussait les épaules et de temps à autre pourtant, il s'écriait : « C'est bien, il y a du vrai. »

La brochure influa sur les instructions qui furent données et qui plus tard renouvelées, étendues, adoucies, amenèrent la pacification et firent cesser enfin les incendies, le viol et les massacres.

Il y a plus. Nous pouvons apporter ici la parole même du général Hoche, une lettre autographe que nous avons toute raison de croire inédite [1].

ARMÉE DES COTES
DE L'OCÉAN

« *Res, non verba*

—

« Au Quartier général de Vannes,
le 21 germinal quatrième année républicaine
N° 30.

« Le Général en chef au citoyen Vial.

« Les quatre exemplaires de votre lettre, citoyen, me parviennent en ce moment; j'ai beaucoup trop d'occupations pour y répondre; je le ferai dans un autre moment. Je me borne à vous inviter à relire ma lettre au ministre de

[1] Communiquée par Mme Paul Vial.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Intérieur; vous y verrez que j'y ai reconnu solennellement qu'il était *de bons patriotes, d'excellents réfugiés*. Pourquoi voulez-vous que sur soixante mille réfugiés, quinze ou vingt individus qui prennent ce nom, lesquels ont été de la compagnie Marat (ce que vous ne pouvez nier) n'ayent pas provoqué les mesures dont nous nous plaignons l'un et l'autre.

« Pensez-vous que les *ossements* que j'ai annoncés être à la Truffière, aux Quatre-Chemins, etc., etc., appartiennent seulement aux Vendéens? Vous vous êtes trompé. J'ai dit que six cent mille *français* étaient morts pendant le cours de la guerre civile et qu'il fallait en finir. *Et on en finira*, à la gloire des patriotes parmi lesquels je fais nombre depuis longtemps, ce qui vous sera démontré un jour.

« Ma réplique, si je la fais, ne sera point imprimée; vous voyez que je bannis l'amour-propre. Je me suis aperçu que les querelles de ce genre divertissaient les ennemis de la République et c'est à quoi je ne saurais consentir. Ceci ne vous engage à rien; adressez-moi seulement ce que vous ferez sur cette guerre. Croyez que je le recevrai avec reconnaissance. Je vous assure que je suis l'homme du monde qui jette le moins le voile sur ses opérations, en tant cependant que le secret convenable soit gardé...

« Adieu, citoyen, je me réserve une plus longue explication pourvu que je crois qu'elle puisse tourner à l'avantage de la République.

« L. HOCHE. »

« Ainsi que d'autres, un de vos imprimeurs fut injuste à mon égard, c'était alors sous un autre jour. *Bone Deus!* »

La suscription est : « Au citoyen J.-A. Vial, rue du Bacq, n° 467. A Paris. »

Vial ne dit plus rien à notre connaissance, ni sur la guerre de la Vendée ni sur les événements angevins. Dès

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lors, sa voix est morte et son agitation est éteinte. Il avait écrit un livre de raison qui nous aurait sans doute éclairé quelques points et conduit au plus intime de sa pensée. Me Royer, notaire, l'a coté dans l'inventaire que nous avons analysé au début de cette étude, mais le livre est perdu et c'est dommage.

J.-A. Vial ne put pas ou ne voulut pas rester à Paris. Il chercha un refuge à Fontainebleau, où sa femme lui écrit le 7 thermidor, cour du Cheval-Blanc, au ci-devant château. Dans son incorrection la lettre témoigne d'un découragement profond et d'une amertume insupportable en même temps que d'une noble dignité. Elle est le pendant de la lettre de Vial conservée aux Archives nationales. Les deux époux avaient traversé les dangers serrés l'un contre l'autre et fortement unis; la tourmente passée, ils succombent l'un et l'autre à une sorte de défaillance nerveuse qui se retrouve à la fin de toutes les crises morales.

« J'ai reçu tes trois lettres, écrit Mme Vial [1]. Si je n'ai « pas répondu plus tôt c'est que tout mon individu me « refusait le service, les yeux, les bras, les jambes, étant « accoutumée depuis bien longtemps qu'à raccommodé le « vieu et gardé ma chambre; n'étant comme vous savez « bonne à rien, me trouvant tout d'un coup chargée des « affaires du dedans et du dehors, toujours inquiète de vous « et de mes enfants, sans parent, sans amis, sans soutien, « sans conseil, ne voyant personne, ni envie de faire aucune « société, portant le département et tous les individus sur « mon dos; ma fille étant à Chalonnes depuis la semaine « passée, son mari que je n'ai vu ni parlé..., l'eau ayant « cru si fort que je ne puis aller à Chalonnes craignant « le trajet comme vous savez, nulle envie de faire le voyage « de Fontainebleau, encore moins que vous veniez en ce f...

[1] Communiquée par Mme Paul Vial, de Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« païs. Enfin, mon fils qui m'oublie... ayant été obligée de
« prendre un loyé de 600 francs d'une réfugiée pour ne pas
« avoir affaire aux gens de ce pays, etc. Réfléchissé et jugé
« votre encienne... Eh bien y a-t-il de quoi me ravigoter?
« Je finis car j'en dirais jusqu'à demain...

« Sois tranquille, ai bien soin de la santé de mon fils,
« donne-moi de tes nouvelles... Laissons courir la barque
« et vive la République... Je suis ta vieille amie.

« B.-V. f. VIAL. »

Et puis, il fallait vivre. Vial était momentanément ruiné. Il avait fait à la nation le sacrifice de tous ses biens, ou plutôt il n'avait pas compté avec les événements et là où d'autres avaient amassé fortune, honneurs et places, il avait vu la guerre civile détruire ses biens et rendre ses terres improductives pour longtemps et des postes qu'il avait occupés, il ne lui restait rien. Nous sommes loin des jours heureux de 1785 et de l'établissement quasi-seigneurial dans le petit château des prairies chalonnaises. Vial « le terroriste » ou Vial le « royaliste » puisqu'aussi bien nous avons le choix sur le jugement des hommes, sortait de la Révolution pauvre et dépouillé, comme un émigré.

Il fallait vivre et comme il arrive, c'est par un retour en arrière que Vial essaya d'y parvenir. Il redevint pour un moment homme de culture comme à l'heure des plantations de la Martinique et de Saint-Dominique. A Monceau, près de Fontainebleau, sur un petit domaine, ancienne demeure de Gabrielle d'Estrées « on vécut », dit Victor Vial [1] « du
« prix du lait de quatre vaches suisses achetées à crédit et
« de celui des légumes du jardin », et il rapporte un mot pittoresque et mélancolique de son père, parlant de la République : « Nous avions fait un colombier avant d'avoir
« des pigeons. »

[1] *Notice sur J.-A.*, déjà citée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En floréal, an VI, les époux sont réunis à Monceau et Vial a repris quelque goût à la vie, peut-être même à la politique, puisque nous le retrouvons président du canton d'Avon. Il a d'ailleurs en Anjou trop d'intérêts pour n'y pas rentrer aussitôt que les événements le permettent.

Le 20 thermidor, an VI, il est à Angers chez son gendre Hunault, puis à Chalonnes même, où il règle devant Maître Leduc, notaire, en l'hiver de l'an VII, les comptes et les partages de l'indivision Blanvillain qui sont en suspens depuis plus de vingt ans. Il grapille, réunit et remet en ordre ce qui reste de sa fortune; les fermiers commencent de payer, les vignes de donner du vin; le pays renaît et la vie y sera possible peut-être. Mais on ne remonte pas le déclin de la vie. Mme Vial meurt à Chalonnes le 21 brumaire, an IX, et pendant les dix ans qui lui restent à vivre, Vial erre entre Monceau, Paris, Angers et Chalonnes, fixé nulle part, et autour de lui continuent de gronder les rancunes qui ne pardonnent point, rancunes royalistes et rancunes terroristes, rancunes de tous ceux qu'il a combattus, qu'il a démasqués et qui paisiblement, côte à côte parfois, s'accommodent une vie nouvelle. Vial est à part, c'est le pelé, le galeux d'où vient tout le mal. Il a manqué d'habileté; au vrai, il n'a jamais prétendu à l'habileté.

Qu'il faut avoir pitié des hommes de ce temps ! dit François Grille [1] et il nous peint J.-A. Vial, qu'il a connu dans ses dernières années, presque sous la forme d'un sage, « assez tranquille, assez philosophe, assez revenu de la « vanité de nos projets humains et s'étonnant de bonne foi « des opinions qu'il avait soutenues, abandonnées, reprises « et de nouveau quittées avec tant de légèreté, de colère « à la fois et de pétulance. »

J.-A. Vial est mort à Angers rue Baudrière, le 21 mars 1811, dans un logement garni, pied-à-terre modeste, et les quel-

[1] *Lettres à Paul Lacroix*, déjà citée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J.-A. VIAL vers 1800.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ques meubles personnels qu'il y avait ont été vendus aux enchères par Me Royer, notaire.

La courbe est finie et voilà rendu au repos définitif, l'ardent neveu des Isnard, l'avocat au Parlement, l'aventureux américain des Antilles, le citoyen de Chalonnes, mêlé à la Révolution angevine, l'homme que nous avons suivi pas à pas sans autre souci que de mettre en évidence la suite mouvementée d'une vie pittoresque.

Une miniature, qui semble dater du commencement du XIXe siècle et que nous avons la chance de pouvoir reproduire ici [1], nous le montre alerte encore et plus voisin qu'on ne pourrait le croire, dans sa houppelande Directoire, du petit marquis à perruque et jabot de son premier portrait. L'œil est toujours vif et la bouche narquoise se relève aux deux coins sous un pli d'amertume. L'homme est encore fort.

Et maintenant, allons-nous le juger? D'autres l'ont fait avec sévérité, avec quelqu'injustice; d'autres le font encore qui le connaissent à peine. Si nous ramassons les traits épars de cette physionomie singulièrement vivante, nous avons sous les yeux une silhouette très humaine et d'une rare franchise.

Un autoritaire, à coup-sûr, un aristocrate au fond, un homme du XVIIIe siècle de toutes pièces. Il était entré dans les idées révolutionnaires avec l'ambition de les diriger; il s'en croyait capable; il avait de son intelligence et de la force une conscience qui allait certains jours jusqu'à la suffisance. Il était homme à octroyer la chartre, mais il entendait gouverner. Depuis la chute de Dieusie jusqu'à l'arrivée de Delaunay, dans la période critique de sa vie il est très au-dessus de son entourage et il n'a que mépris et

[1] Communiquée par Mme Duchemin de Laval, arrière petite-fille de Vial.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dégoût pour les hommes de la Commission militaire, pour les Jacobins ridicules, pour les représentants du peuple prévaricateurs, pour les assassins et pour les voleurs.

Personnellement il a peu de principes; il puise toute sa force dans son intelligence très vive, dans son esprit primesautier, dans sa volonté de domination. Il est sans conviction religieuse, comme les hommes de son milieu et de sa génération, nourris des philosophes; il s'est grossièrement trompé sur l'origine du mouvement vendéen. Il pratique, si l'on veut, la morale de l'intérêt, mais avec une honnêteté rare, mains nettes et propres; il ne s'est sali dans aucune compromission, dans aucun tripotage, dans aucun mauvais marché. Il est entré riche dans la fournaise; il en sort dépouillé.

Il marche sans cesse dans le sens de la défense du pays où il a sa fortune et ses biens, soit, mais il ne se couvre pas par de subtils moyens, et des chemins ténébreux, il se bat au grand jour pour lui-même et pour ceux qui pâtissent comme lui des erreurs et des gredineries. C'est ainsi qu'il cherche à défendre Chalonnes, qu'il sauve Angers du second siège, qu'il dénonce la faiblesse du Directoire de 1792 et les malversations des représentants du peuple. C'est ainsi qu'il est emprisonné deux fois par des factions différentes, non pas qu'il changeât de camp, mais parce que, seul de son parti, il évoluait au sein des pouvoirs successifs et changeants.

Les Angevins n'ont point compris ce méridional d'une autre race et ils ne l'ont jamais adopté. Il les choque dans toutes leurs habitudes d'esprit. Il est violent, il ne mesure jamais la portée d'un mot brutal ou spirituel; il les attaque et, qui pis est, il les taquine. Il les empêche de dormir. Tant qu'il est à Angers, on n'est plus entre soi et la vie est intolérable. C'est une incompabitilité d'humeur absolue.

Il a sur la pacification de la Vendée des clartés singulières. Ses idées de la lettre au Directoire en 1796, ce sont ses

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

idées de mars 1793 quand les rebelles le chassent de Chalonnes sur Angers. Sans cesse, il s'est heurté sur ce point à l'incompréhension des pouvoirs publics; il y a vu la trahison toujours; il l'a rencontrée quelquefois.

Il met dans toute sa vie une franchise singulière. Il ne cache ni son but ni ses moyens; il se croit trop fort pour dissimuler et son orgueil à certaines heures à quelque chose d'enfantin.

Il n'est pas toujours sympathique, soit; mais il est toujours intéressant parce qu'il est toujours très vivant et que rien ne lui est étranger de ce qui fait la matière humaine.

G. Dufour.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Angers et l'Anjou pendant la Guerre

(*Suite*)

---

18 *juillet*. — Le Préfet fait savoir que, pour éviter que les halbrans, qui ont niché sur les étangs et dans les marais, aillent causer des dégâts dans les récoltes voisines, des autorisations de destruction au fusil de ces oiseaux pourront être accordées dès maintenant. Les demandes seront établies sur timbre à 0 fr. 60 et les autorisations délivrées sur timbre à 1 fr. 80. Les destructions au fusil pourront avoir lieu tous les jours de la semaine, soit en battue, soit au poste ou encore au chien d'arrêt, mais seulement dans les marais et à moins de trente mètres des rives, des étangs et rivières. Afin de permettre l'utilisation pour l'alimentation publique du gibier d'eau ainsi détruit, les transports et la vente de ce gibier sont autorisés dans tout le département et sans limitation de poids au vu d'un certificat d'origine délivré par le maire. Comme il s'agit de la destruction d'ani-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maux non classés comme nuisibles, le permis de chasse sera exigé, sauf des permissionnaires militaires de la zone des armées pour lesquels il suffira soit d'être invités par une personne ayant une autorisation soit d'obtenir eux-mêmes une autorisation s'ils sont propriétaires ou locataires du droit de chasse.

A eu lieu à la Claverie, sous la présidence de M. Lépicier, administrateur des hospices d'Angers, la distribution des prix aux jeunes aveugles. Étaient présents : MM. Bernier, maire d'Angers, Chrétien et Savigner, administrateurs, et M. Dominique, directeur des Hospices. A cette occasion eut lieu un concert auquel participèrent M. et Mme Becker et M. Bailly.

Sont passés en gare d'Angers Saint-Laud 1.246 réfugiés. du Nord et des Flandres belges se dirigeant vers Nantes Ils ont été ravitaillés par l'infirmerie de la gare.

Est arrivé en gare d'Angers Saint-Laud un train sanitaire. Il y a laissé 98 blessés, dont plusieurs allemands, évacués des hôpitaux ou venant du front, qui, après avoir été ravitaillés par l'infirmerie, ont été répartis entre les diverses formations sanitaires de la ville.

La Préfecture fait savoir qu'un officier du service des forges procédera à l'acquisition des objets en cuivre rouge qui lui seront présentés dans les arrondissements de Cholet, Saumur, Baugé, Angers et Segré aux lieux et heures ci-après : à Cholet, le 31 juillet, à 9 heures ; à Saumur, le 1er août, à 7 heures ; à Baugé, le 3 août, à 7 heures ; à Angers, le 4 août, à 7 heures ; à Segré, le 5 août, à 7 heures. Un camion automobile se rendra au domicile des vendeurs qui seront signalés comme possesseurs d'un poids de cuivre supérieur à 500 kilos. — Les offres qui parviendraient après le passage de la commission ne seront pas recevables. Les personnes qui désireraient céder des objets en cuivre rouge à l'administration de la guerre sont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

invités en conséquence à en aviser d'urgence la préfecture.

La Chambre de Commerce d'Angers émet les vœux suivants : 1° que le gouvernement français expose avec insistance au gouvernement britannique que l'attribution des licences de 40 % de poires de l'année 1916, qui a été tout à fait déficitaire, correspondrait à une prohibition ayant pour effet un préjudice énorme causé à nos populations rurales et qu'il propose pour base de répartition l'année 1913, qui a été une année de production moyenne, en faisant des démarches pressantes pour obtenir le pourcentage le plus élevé possible afin de concilier les intérêts de nos producteurs et ceux de nos alliés dans l'alimentation desquels la consommation des fruits entre pour une si grande part; — 2° que les rivières qui se réunissent près d'Angers soient mises dans le plus bref délai en état de navigabilité parfaite et que le port d'Angers soit aménagé de suite pour le trafic important qui sera la conséquence du mouvement de la navigation; — 3° qu'au lieu de 12.400 kilos de sucre fournis en juin aux fabricants de liqueurs et fruits confits du département de Maine-et-Loire il leur soit attribué pour les mois de juin et juillet 16.000 kilos, à partager par moitié entre la grosse, la petite et la moyenne industrie.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie une intéressante lettre provenant du 335e d'infanterie, qui annonce, entre autres choses, que le commandant Lerebourg, blessé, va mieux.

A été nommé chevalier de la légion d'honneur : le capitaine Mesnard Pierre, du 109e d'artillerie lourde, fils du commandant Mesnard, du 71e territorial, lequel actuellement est commandant d'arme à la poudrerie du Ripault.

A été cité à l'ordre du jour de l'armée : le lieutenant de la Garenne du 3e hussards, officier d'ordonnance d'un général commandant une armée.

Le général Lyautey, commissaire général du Maroc,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

faisant part de la jonction des groupes mobiles de Melknès et de Bou-Derib le 6 juin sur la Haute-Aboulouxa, à 30 kilomètres en amont de Kasbath et Maglizen, cite comme ayant pris part à cette expédition le colonel Maurial, commandant la subdivision d'Oudja, qui a installé un poste à Tessa.

Le *Petit Courrier* et *l'Ouest* ont fait paraître des articles relatifs au service postal en Maine-et-Loire.

Un train sanitaire a débarqué en gare de Saumur 74 blessés qui ont été répartis dans les hôpitaux de la ville.

19 *juillet.* — On annonce officiellement que le Gouvernement allemand a rapporté les mesures prises contre les prisonniers français dont les colis étaient confisqués.

La commission d'appel d'Angers a décidé que les femmes titulaires d'allocations qui ont continué à les toucher bien qu'ayant contracté un nouveau mariage avec un non mobilisé ou à percevoir des majorations afférentes à des enfants ayant dépassé l'âge de 16 ans ou décédés devront restituer.

La Chambre de Commerce d'Angers fait savoir que, d'après un arrêté du 17 juillet du Sous-secrétaire d'état des transports, pendant la durée de la guerre, les demandes de wagons faites en exécution de l'article 6 des conditions d'application des tarifs spéciaux devront, outre les indications prescrites par ledit article, mentionner expressément le nom de la gare destinataire. Les demandes faites antérieurement au présent arrêté qui n'auraient pas reçu satisfaction cesseront d'être valables si, dans un délai de quinze jours, elles n'ont pas été complétées conformément aux prescriptions ci-dessus.

Le groupe d'Angers de la Fédération de l'Union fraternelle de militaires blessés réformés n° 1 adresse ses remerciements à M. Pierre Masse, député, auteur du projet adopté

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par le Parlement tendant à autoriser les Caisses d'Épargne et les monts de Piété à consentir aux pensionnés de l'État des avances représentant les arrérages courus d'un ou de deux mois à des taux minimes.

Le « Dessert aux blessés » a reçu à l'occasion de la Fête nationale un mandat de 20 francs de la générale de Bazelaire, présidente d'honneur de l'Œuvre, et un don de 10 franc d'une dame de Précigné.

Le tribunal de simple police d'Angers a prononcé les condamnations suivantes : Stationnement de voiture sans nécessité 2; auto non éclairée 1; défaut de livre de logeur 3; ivresse manifeste, 3; infractions à l'hygiène 2; tapage noc- légères 1; tapage injurieux 2; conducteur endormi 2; chien avec collier sans plaque 1; fausse plaque (roulage) 2; chien ayant mordu un enfant 1; infractions à la police des mœurs 5; il a été infligé 18 jours d'emprisonnement dont trois pour ivresse publique.

L'*Ouest* publie une intéressante interview de M. E. Lafont, député, au sujet des impressions qu'il a rapportées de son voyage en Russie.

M. Duval, proviseur du Lycée d'Évreux, est nommé proviseur du Lycée d'Angers, où il fut professeur, il y a une quinzaine d'années.

A été cité à l'ordre du corps d'armée : le capitaine de Cossart d'Espiés Adrien, du 9e cuirassiers à pied.

Le lieutenant Catta Henri, qui sur sa demande était passé de la cavalerie dans l'aviation, a été tué au cours d'un combat aérien.

La Faculté des sciences de l'Université catholique d'Angers a créé au cours de dessin industriel, auquel ont été adjointes des leçons de mécanique appliquée.

Une fête a été donnée à l'ambulance de la Communauté des Augustines à Angers à l'occasion d'une visite de Mgr Rumeau. Dans la salle élégamment ornée, des chants

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ont été exécutés par les soldats avec l'appoint de Mme Legay et de Mlles de Beauvoys et Gautron. M. l'abbé Loussier a prononcé un discours auquel a répondu le prélat.

Dans son livre *Clergé et Congrégations au service de la France*, M. Jean Guiraud cite l'abbé Boismard, vicaire à Segré, médecin major à la tête d'une ambulance en Champagne.

La *Semaine religieuse* imprime une lettre du chanoine Ballu, aumônier divisionnaire, annonçant la mort de l'abbé Bonnemayre, aumônier du 33e d'artillerie, frappé d'un éclat d'obus en plein cœur; une intéressante lettre de l'abbé Tharrault, aumônier titulaire à l'armée d'Orient; l'interview d'un professeur de l'Université catholique publiée par la *Libre parole*.

Le 19, 20 et 21 juillet le Syndicat d'Initiative de l'Anjou s'est occupé de la répartition dans les communes du département des réfugiés belges arrivés à Angers, le 16 juillet. Il en a placé : à Brigné 7, Concourson 7, Denezé-sous-Doué 2, Doué-la-Fontaine 9, Saint-Georges-Châtelaison 6, Ambillou 6, Gennes 5, Noyant-la-Plaine 5, Saint-Georges-des-Sept-Voies 7, Le Coudray-Macouard 8, Courchamps 10, Le Puy-Notre-Dame 8, Saint-Macaire-du-Bois 7, Le Vaudelnay-Rillé 4, Allonnes 4, Brain-sur-Allonnes 6, La Breille 5, Neuillé 13, Saumur 30, Villebernier 9, Les Rosiers 4, Saint-Lambert-des-Levées 17, Artannes 4, Chacé 4, Distré 10, Montsoreau 7, Souzay 4, Les Cerqueux-sous-Passavant 2, Cléré 5, Saint-Paul-du-Bois 6, La Salle-de-Vihiers 5, Tigné 8, Vihiers 4, Andrezé 9, Le Pin-en-Mauges 5, Chemillé 10, La Tourlandry 8, Bourgneuf-en-Mauges 6, La Chapelle-Saint-Florent, 11, Montjean 13, Saint-Florent-le-Vieil 6, Saint-Laurent du Mottay 10, Candé 10, Loiré 4, Champteussé 5, Chemiré-sur-Sarthe 2, Sceaux 11, Sœurdres 5; Brain-sur-Longuenée 3, Gené 7, Grez-Neuville 10, Bouillé-Ménard 4, Chazé-Henry 5, Combrée 8, Pouancé 17, Le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bourg-d'Iré 5, Les Rairies 12, Châtelais 6, La Ferrière de Flée 7, L'Hôtellerie de Flée 5, Nyoiseau 3, Saint-Martin-du-Bois 9, Segré 28, Baugé 16, Le Vieil-Baugé 7, Étriché-5, Les Rosiers 12, Longué 8, Broc 9, Seiches 8. 13 sont restés à Angers.

Le remorqueur *Ville de Montjean* est arrivé au port d'Angers avec le chalands n° 17 et *Inattendu*, chargés de charbon. Il en est reparti avec le *Maine-et-Loire* à vide pour Nantes.

Un malfaiteur a volé, une clochette en bronze qui se trouvait à la porte d'une propriété à Soulaines.

•

20 *juillet*. — A la suite des réclamations qui se sont élevées contre les contingents de foins demandés au département, le Ministre du ravitaillement a décidé qu'il ne serait livré, jusqu'à nouvel ordre, que les 3/5 des quantités imposées. Les 2/5 complémentaires ne seront exigés que si, après enquête, il est constaté que le département est en mesure de les fournir.

L'*Ouest* publie une interview de M. Bernier, maire d'Angers, sur la question du Gaz. Il a été décidé entre la Ville et la Compagnie du Gaz que : 1° les vieux abonnés se verront désormais appliquer l'ancien tarif; 2° pour les locataires d'appareils à paiement préalable le droit mensuel est abaissé à 0 fr. 75; 3° enfin ce barême substitué à l'ancien entre en vigueur en réalité à la date où l'augmentation fut portée à la connaissance des intéressés. Toutes les sommes résultant de la différences perçues en trop pendant ce laps de temps leur seront remboursées par la Compagnie. Ce n'est pas tout, poursuit M. Bernier : des dispositions seront prises pour que le gaz fourni à la ville n'ait pas plus de 18 % d'oxyde de carbone et ait une puissance calorifique de 4.800 calories au minimum ; un chimiste municipal s'en assurera. En outre, la Compa-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gnie a pris l'engagement de munir, à ses frais, tous les appareils d'éclairage de becs Auer, grâce auxquels l'éclairage est beaucoup plus intense, et ce dans le délai d'un an. Une crise de gaz, toujours possible, est indépendante de notre volonté. Toutes les restrictions possibles ont été prises pour économiser le combustible indispensable à sa production. C'est ainsi que, sur près de 2.000 becs assurant l'éclairage public, 350 à peine sont utilisés quelques heures par nuit. Il est impossible de réglementer la consommation particulière en raison du système de canalisation qui ne peut se prêter à une fermeture de courte durée sans danger pour la sécurité publique. Enfin, conclut M. Bernier, l'usine dépense environ 50 tonnes par jour. La semaine dernière il ne restait plus rien de la réserve. Un arrivage obtenu grâce à mes démarches pressantes à Paris nous a, cette fois encore, épargné la crise. En sera-t-il toujours ainsi? Je vous le répète, je ne puis vous l'affirmer. Le groupement charbonnier qui satisfait nos besoins sous les auspices du Ministère du ravitaillement est à la merci de tous ces imprévus de la guerre : torpillages, insuffisance de transports, etc. etc.

Les journaux publient l'horaire du service des tramways d'Angers les dimanches et fêtes à partir du 22 juillet.

Une session d'examen pour l'obtention du brevet d'aptitude militaire spécialement et exclusivement réservée aux ajournés et récupérés des classes 1913 à 1917 sera ouverte dans le courant du mois d'août 1917. Les candidats seront admis à se présenter au titre de toutes armes sauf le train des équipages et les sections. Les épreuves seront subies le 8 août devant les Commissions constituées à cet effet: pour l'infanterie, aux dépôts des 77e à Cholet, 135e à Angers; pour la cavalerie, au dépôt des 28e, 30e dragons, à Angers; pour l'artillerie, au dépôt du 33e d'artillerie à Angers; pour le génie : au dépôt du 6e génie, à Angers.

Les journaux publient d'après le *Journal officiel* la liste

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des sous-agents et ouvriers des Postes, télégraphes et téléphones du Maine-et-Loire auxquels la médaille d'honneur est décernée.

Le remorqueur *Ville d'Angers*, avec l'*Anjou*, chargé de vin et de chanvre, le *Moïse*, chargé de blé (pour le Mans) les chalands nos 11 et 15 chargés de charbon, est arrivé au port d'Angers, ainsi que l'*Erdre* chargé de sucre.

Sont passés en gare d'Angers Saint-Laud, se dirigeant vers Tours, 5 wagons contenant des cuisines roulantes et des caissons d'artillerie.

Une loi insérée au *Journal officiel* exonère de la formalité du timbre et de l'enregistrement les certificats de travail délivrés aux employés, ouvriers ou serviteurs, toutes les fois que les mentions y figurant ne contiennent ni obligation, ni quittance, ni autre convention donnant lieu au droit proportionnel.

8 soldats musulmans sont arrivés en gare d'Angers Saint-Laud et ont été évacués dans les hôpitaux de la ville.

A Angers, de nombreuses gouttières de zinc ont été dans certains quartiers de la Doutre, descellées et emportées par des malfaiteurs.

Le 28 juillet, le Bureau des Domaines d'Angers fera vendre sur le Champ de Mars 40 chevaux réformés.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le lieutenant Le Poitevin Marie, du 33e d'artillerie; le sergent Beaufreton Victor, du 77e d'infanterie; — à l'ordre du corps d'armée : le soldat Chapelle Francis, du 77e d'infanterie; — à l'ordre de la brigade : l'abbé Charron Henri, sous-lieutenant, officier de renseignements (2e citation); l'abbé Cochard Jean, caporal-fourrier au 32e d'infanterie; le caporal Gauthier Georges, du 33e d'infanterie.

21 *juillet*. — Le Préfet vient de faire paraître l'arrêté suivant relatif à la mouture des blés :

Tout le blé des récoltes antérieures à 1917 existant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

actuellement dans le département devra être transformé en farine avant le 5 août prochain, dernier délai. — Le blé se trouvant dans les moulins qui ne pourraient pas le transformer en farine dans les délais prescrits sera réquisitionné et envoyé dans d'autres moulins susceptibles de faire la mouture. — Aucune quantité de blé ne pourra sortir du moulin sans l'autorisation de l'Intendance d'Angers. — La farine continuera à être livrée librement aux boulangers suivant leurs besoins et aux cultivateurs ayant porté leur blé, mais la quantité de farine remise à ces derniers ne devra pas excéder la part à laquelle ils ont droit pour leur consommation familiale jusqu'à la prochaine récolte. — Tout le blé des récoltes antérieures à 1917 qui se trouvera dans les moulins, chez les boulangers, commerçants ou cultivateurs à la date du 5 août prochain sera réquisitionné au prix de 36 francs le quintal.

Le Comité central de Maine-et-Loire de Secours aux Victimes de la Guerre, faisant fonctions spécialement de Comité départemental de Secours aux Prisonniers de Guerre, en vue d'accroître ses ressources de plus en plus nécessaires pour secourir nos malheureux soldats compatriotes prisonniers en Allemagne, a décidé de participer à une grande manifestation patriotique, artistique et sportive qui se déroulera sur l'esplanade des Jacobins, au Mans, le 25 septembre 1917. Tout souscripteur de 1 franc aura droit à un billet d'une grande tombola gratuite, dont le tirage aura lieu à cette même date du 25 septembre 1917.

Les chefs de corps ne doivent pas exiger, pour la mise en route des permissions agricoles, d'autre pièce que le certificat du maire, sauf le cas de suspicion légitime sur la véritable profession du militaire en cause. La gratuité de voyage est de droit pour toutes les permissions (celles de 24 heures exceptées). Toutefois les militaires en traitement ne peuvent bénéficier de permissions que dans des cas exceptionnels. — Les sous-officiers à solde mensuelle conser-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

veront pendant les permissions agricoles le droit à la solde, sous la réserve qu'ils jouissent d'une permission proprement dite d'une durée consécutive de trente jours au plus. Pour les sous-officiers à solde mensuelle ou rengagés et pour les hommes de troupe appartenant aux troupes en opérations, la solde est due pendant les sept jours de permission de détente compris dans la permission agricole.

Les examens de doctorat et de sage-femme commenceront à l'École de Médecine d'Angers, le 26 juillet, sous la présidence du professeur Pouchet, de l'École supérieure de Médecine de Paris. Les examens du P. C. N. auront lieu le 26 juillet, sous la présidence de M. Perrier, de la Faculté des sciences de Rennes.

Au cours d'une prise d'armes qui a eu lieu au quartier d'Espagne à Angers, la croix de chevalier de la légion d'honneur a été remise au lieutenant Détrez Jules, du 18e d'infanterie.

Notre distingué collaborateur M. V. Dauphin vient d'être nommé sous-aide-major.

Le magicien Anderson a donné au Cirque-Théâtre d'Angers une intéressante représentation.

On confirme de Washington que l'École de Cavalerie de Saumur a été mise à la disposition de l'armée américaine comme école d'artillerie.

Le Ministre des finances a décidé de faire fabriquer des monnaies en bronze de nickel frappées avec les coins préparés pour la monnaie de nickel pur.

La médaille militaire a été conférée à l'aspirant Humeau Henri, du 147e d'infanterie.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le radiographiste Renouard Roger, du 112e d'artillerie lourde ; — à l'ordre du régiment : le soldat Deniau Raoul, du 135e d'infanterie ; le sous-lieutenant Bidault Henri, du 320e d'infanterie.

Le tribunal correctionnel d'Angers a condamné à un mois de prison et 25 francs d'amende le civil qui le 11 juillet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a insulté un sous-officier du génie, revenant du front, qu'il avait traité d'embusqué alors qu'il commandait une manœuvre de bateau sur la Maine. Il a, en outre, condamné, pour un vol de 5.000 francs commis à Angers, deux femmes à quatre mois de prison, un jeune homme de 18 ans à un an de prison et envoyé dans une maison de correction deux jeunes gens de 16 et 17 ans.

22 *juillet.* — La convocation des nouveaux récupérés n'aura lieu qu'après les moissons et à une époque qui permettra aux étudiants de passer leurs examens de fin d'année.

Sont passés en gare d'Angers-Saint-Laud 30 officiers allemands prisonniers dirigés sur Cholet.

Est passé en gare d'Angers Saint-Laud un train contenant de nombreuses cuisines roulantes allant vers Tours.

Le *Petit Courrier* publie une intéressante lettre d'un prisonnier français en Allemagne.

A été promu officier de la légion d'honneur le chef d'escadrons de Becdelièvre Louis, du 7e hussards, détaché au 90e d'infanterie.

La médaille militaire a été conférée au maréchal des logis Blot Louis, déjà cité à l'ordre de la division.

La gendarmerie de Morannes a arrêté le prisonnier de guerre allemand Deppe Oskard, évadé du détachement de Dureil (Sarthe). A été également arrêté à Morannes, pour situation militaire irrégulière, un belge âgé de 40 ans.

A Doué-la-Fontaine a eu lieu dans le cimetière l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire des 66 enfants de la commune tombés au champ d'honneur. Le matin grand'messe funèbre célébrée par M. le curé-doyen de Doué, sous la présidence de Mgr Rumeau, évêque d'Angers, assisté de Mgr Baudriller, vicaire général. Mgr Rumeau prit la parole et donna l'absoute. Étaient présents : MM. Senne-Desjardins, sous-préfet de Saumur, de Grandmaison, député, Dr Lionnet, directeur des hospices, les maires de beau-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

coup de communes et de nombreuses personnalités de la région. Au cimetière, après que le monument eut été bénit par Mgr Rumeau, en présence d'une assistance très dense, ont pris la parole, le maire M. Lesourd, M. le sénateur Fabien Cesbron et M. de Grandmaison, député. Après l'absoute donnée par Mgr l'Évêque, des jeunes filles déposèrent des fleurs au pied du monument. Un salut du Très Saint Sacrement à l'église Saint-Pierre termina la cérémonie.

Le Comité de l'Or a donné une conférence à Combrée, devant 600 personnes dans la salle des fêtes du collège. Elle était présidée par le premier adjoint, remplaçant le maire mobilisé, assisté du supérieur du collège, de MM. Conrairie et Lennel; étaient présents: le percepteur, les membres des différentes administrations, les instituteurs et institutrices. Me Gardot a éloquemment démontré la nécessité de l'échange des pièces d'or, appuyant sa démonstration sur les documents de la section photographique de l'armée déroulés sur l'écran par M. de Farcy.

L'Adjudant Paillard, décoré de la croix de guerre avec deux citations est de Sainte-Gemmes-d'Andigné. Après un raid sur les usines d'Essen il a été obligé d'atterrir avec son aéroplane en Hollande. L'union vélocipédique de Segré, dont il faisait partie, lui a adressé le témoignage de sa sympathique de son admiration et ses meilleurs vœux.

23 *juillet*. — La corporation des porteurs et porteuses de pain d'Angers supplie les habitants de consentir à manger du pain plus dur le dimanche, pour qu'ils puissent bénéficier du repos hebdomadaire.

Les journaux donnent les résultats des examens du baccalauréat et de ceux de l'École supérieure de Commerce d'Angers.

Un train de blessés venant de la zone des armées est passé en gare d'Angers Saint-Laud. 95 d'entre eux y sont des-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cendus et ont été répartis dans les hôpitaux de la ville après avoir été ravitaillés en grands repas par l'infirmerie.

Le capitaine Gioux Adrien, officier d'administration de 1re classe, ancien député, conseiller général du canton de Noyant, a été nommé chevalier de la légion d'honneur.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le sous-lieutenant Thaureaux Gaston, interprète au 2e régiment russe spécial; le sergent Brégeon René, du 77e d'infanterie (6e citation); — à l'ordre de l'artillerie divisionnaire : le maréchal des logis Jollois Henri, du 31e d'artillerie; — à l'ordre de la brigade : le sous-lieutenant Renou Joseph, du 4e d'infanterie coloniale.

Un train sanitaire a laissé en gare de Saumur 97 blessés, dont 5 allemands, qui ont été répartis dans les formations sanitaires de la ville.

L'administration municipale de Saumur a acheté mille stères de bois dur, résineux et blanc dans la forêt de Monnaye. Les résineux et bois blanc ont été achetés 4 fr. 50 le stère et les bois durs 7 francs, les frais d'abatage et de transport restant aux charges de la ville.

Le Tribunal correctionnel de Baugé a prononcé des condamnations pour délit de chasse contre un cultivateur de Montigné; pour infraction à la loi des farines contre des minotiers de Beaufort, Mouliherne, Broc, Linières-Bouton, Noyant et un boulanger de Noyant.

24 *juillet.* — D'après un arrêté du Préfet, le sucre ne devra pas être vendu au détail, dans le département de Maine-et-Loire, à des prix supérieurs aux prix suivants : 1° sucre cristallisé roux, le kilo 1 fr. 55; 2° vergeoises ou bâtardes, le kilo 1 fr. 60; 3° sucre cristallisé ou granulé premier jet, de toute origine, le kilo 1 fr. 60; 4° sucre cristallisé ou granulé en poudre, glace, semoules diverses, ou pilé, le kilo 1 fr. 65; 5° sucre cristallisé en gros ou petits grains dit « extra », le kilo 1 fr. 65; 6° sucre en pain, le kilo 1 fr. 75; 7° sucre en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

morceaux irréguliers, gros et petits déchets de sucre, le kilo 1 fr. 75; 8° sucre raffiné, cassé et rangé en boîtes contenant 5 kilos ou plus, le kilo 1 fr. 75; 9° sucre raffiné, cassé et rangé en boîtes de carton ou en paquets contenant 1 kilo ou moins, le kilo 1 fr. 80; 10° semoule de luxe, le kilo 1 fr. 80; 11° sucre de luxe, garanti pur canne, scié et rangé en boîtes contenant 1 kilo ou moins, le kilo 1 fr. 85. Ces prix s'entendent enveloppe comprise; en conséquence, il est défendu d'exiger aucun prix supplémentaire pour les caisses, boîtes, papiers, sacs, cartonnage ou autres enveloppes dans lesquelles est effectuée la livraison.

Le préfet fait savoir que les récupérés et les jeunes soldats de la classe 1918 seront mis à la disposition de l'agriculture pour une période de 15 jours fixée pour le département de Maine-et-Loire du 25 juillet au 10 août. Les maires qui n'en auraient pas encore demandé ou qui désireraient recevoir un contingent supplémentaire devront le faire savoir immédiatement. Un certain nombre de spécialistes agricoles, notamment des maréchaux-ferrants, des charrons, des forgerons et quelques réparateurs sont également disponibles actuellement, pour être répartis pendant quinze jours entre les communes qui en feraient la demande à la Préfecture.

Des conventions ont été passées entre la France, la Grande Bretagne et l'Allemagne : 1° les prisonniers auparavant dans la zone de feu seront retirés à au moins trente kilomètres des premières lignes; 2° la convention relative à l'internement en Suisse des prisonniers malades ou peu grièvement blessés sera appliquée à ceux qui ont encouru une condamnation de droit commun dans le pays d'internement, mais qui bénéficient d'un sursis de peine, en conséquence de l'accord spécial concernant cette catégorie; 3° les prisonniers civils et militaires, s'ils sont proches parents, seront internés dans un même camp; 4° les prisonniers dont les occupations dans la vie civile étaient de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nature plutôt intellectuelle seront dispensés de travaux manuels particulièrement pénibles.

Depuis quelques jours des faux bruits annonçant l'incarcération de notabilités commerciales et industrielles se sont produits dans la ville d'Angers avec l'intention évidente d'exciter les classes populaires contre ces industriels et probablement dans l'intention d'arrêter le fonctionnement d'ateliers qui travaillent pour l'armée. L'autorité est décidée de prendre des mesures énergiques contre les auteurs et propagateurs de bruits ridicules, calomnieux, faux et criminels, tendant à faire croire que quelques-uns de nos plus honorables concitoyens font des fournitures aux ennemis de la France. Il semble y avoir là une manœuvre allemande.

Le service de la sûreté à Angers a arrêté un certain nombre de filles de mauvaise vie qui faisaient le racolage près la gare Saint-Laud.

A la Chambre des Députés, dans la discussion sur les Pupilles de la nation, M. Jules Delahaye défend un amendement tendant à ce que l'enfant soit élevé dans une maison d'éducation religieuse, si le père, quoique n'ayant pas exprimé sa volonté testamentaire, pratiquait la religion. Cet amendement a été repoussé.

Le *Petit Courrier* demande au directeur des Postes de signaler en haut lieu la situation déplorable qui existe en Maine-et-Loire par suite de l'irrégularité des petits réseaux, du manque du personnel, du défaut de convoyeurs, etc.

Afin d'éviter à nos soldats des pertes de temps et des fatigues inutiles, le Sous-secrétaire d'État des transports vient de donner des instructions pour que la vitesse des trains de permissionnaires soit sensiblement la même que celle des trains de voyageurs civils. Il est cependant nécessaire que les trains de permissionnaires aient des arrêts plus fréquents que les trains directs de l'exploitation. Ces arrêts, dont la durée est réduite au strict minimum, sont

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

indispensables pour permettre de desservir utilement les régions traversées par les trains de permissionnaires et d'assurer les triages destinés à éviter aux militaires les erreurs de direction. Le nombre des trains de permissionnaires vient d'être porté de 40 à 66.

M. Laurent Bougère, dans une lettre au *Journal de Maine-et-Loire* fait savoir qu'à la suite de la visite de M. le sénateur Bodinier porteur de la protestation de la Fédération des Syndicats agricoles d'Anjou, l'Inspection générale du ravitaillement a consenti à ne prendre immédiatement que les trois cinquièmes du foin, soit la quantité indiquée. Le lendemain, à la prière de M. Laurent Bougère, venant rapporter les protestations faites au nom des députés du département, dès les premiers jours de juin, par M. le duc de Blacas et lui, le prélèvement a été réduit aux deux cinquièmes du plan primitif, soit 132.000 quintaux et non 198.000. Mais ce chiffre n'est que provisoire. L'Intendance (Ministère du ravitaillement) ne peut définitivement abaisser le chiffre du contingent de foin demandé que lorsque les services administratifs qui ont donné les bases inexactes au Ministère de l'agriculture les auront officiellement rectifiées. Les protestations de plus de 200 municipalités ont fait voir depuis au sous-intendant d'Angers l'énorme exagération de la contribution établie après un voyage rapide dans le département d'un inspecteur général qui avait été mal renseigné. M. Laurent Bougère annonce en même temps que le contingent de prisonniers allemands travaillant dans le département vient d'être augmenté de 50 et que des permissions sont accordées aux récupérés et aux jeunes soldats de la classe 1918 pour les moissons.

Le Tribunal correctionnel d'Angers, a condamné à 4 mois de prison pour vol une réfugiée du Nord.

Le Comité départemental de répartition du sucre en Maine-et-Loire rappelle que la distribution supplémentaire de sucre pour confitures est essentiellement réservée à la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

consommation familiale. Les hôtels, pensions de famille, cafés, restaurants et autres établissements ouverts au public n'y peuvent participer.

Le capitaine Proust, ancien adjoint au maire d'Angers, atteint par la limite d'âge, vient de quitter le 71e territorial. Dans une décision en date de ce jour, le lieutenant-colonel Bouton lui affirme sa sympathie et ses regrets. « Le capitaine Proust, dit-il, a dignement terminé sa longue carrière militaire en créant une œuvre patriotique et bienfaisante entre toutes : La Marraine des 135e, 335e, 71e territorial. »

Ont été cités à l'ordre de la division : le soldat Barré Fernand, du 32e d'infanterie; le chef d'escadron Villers Roger, les capitaines Lesne, de Molaing Jean, Antier Jean, le sous-lieutenant de Brignac Pierre, les maréchaux des logis Plantard Gustave, Quesson Auguste, les soldats Olive Jean, Freygefond Albert, Boulanger Marcel, Macé René, Cottereau Ludovic, du 33e d'artillerie; — à l'ordre du régiment : les 2e et 3e groupes d'artillerie; le brigadier Fougère Marcel; les soldats Odoin Henri, trompette, Deruaz Jean, Delaval Paul, Allain Louis, le maréchal des logis Thinat Paul, le brigadier Barbeau Camille, les soldats Bazier Louis, Benoît Jean, Briand Constant, Rousseau Roger, Vallet Roger, Guricheau Julien, Vannier Gustave, Guillet Maurice, Gaudin Henri, Coutant Eugène, du 33e d'artillerie.

La médaille militaire a été conférée au canonnier Serpaud Louis, du 33e d'artillerie, et la médaille de la valeur militaire en bronze (italienne) au brigadier Boury Jean, du 33e d'artillerie.

La division Dilleman, qui la semaine dernière a barré la route aux troupes d'assaut du kronprinz sur les plateaux de Craonne, est surtout composée de Tourangeaux, d'Angevins et de Choletais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

25 *juillet*. — Un appel est fait par la Société de secours aux blessés militaires en faveur de la salle-abri pour les permissionnaires de la gare Saint-Laud. Tout y est offert gratuitement et le seul mois de juin a coûté près de 1.500 fr.

L'*Ouest* publie une intéressante interview de M. Moulinneuf, président de la Chambre syndicale angevine des boulangers, qui proteste contre le blutage d'au moins 85 %, d'ailleurs dépassé par beaucoup de meuniers qui ajoutent des sous-produits, comme le son, sont absolument impropres à l'alimentation humaine. Mélanger 7 ou 10, ou 12 % de son et recoupettes dans le pain en temps de guerre, c'est un luxe, car ces sous-produits de mouture sont perdus, et pour l'homme qui ne les assimile pour ainsi dire pas, et pour les animaux à l'alimentation desquels ils font défaut. — La solution peut se présenter de deux façons : soit revenir au pain blanc et rationner en conséquence, soit prendre des mesures pour diminuer le blutage et exiger des meuniers qu'ils criblent et nettoient les grains destinés à être réduits en farine; car, un certain nombre ne prenant pas cette précaution, il s'ensuit qu'aux sous-produits se mêlent des poussières, du gros son, etc., non prévus par le décret... ni surtout par nos estomacs qui protestent à leur façon.

Est passé en gare d'Angers Saint-Laud, se dirigeant vers Tours, un train garni de soldats américains avec du fourrage, des chevaux et beaucoup de matériel.

La médaille d'honneur des épidémies en argent a été décernée à Mmes Thillier et Fichet, infirmières à l'hôpital n° 102, à Angers.

La médaille militaire est conférée au canonnier conducteur Martin Henri, du 33e d'artillerie.

Ont été cités à l'ordre du jour du régiment (33e d'artillerie) : le capitaine commandant Landon Pierre, les sous-lieutenants Duriez Pierre, Montrelay Alexis; l'aspirant Leveillé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

André; les maréchaux des logis Moinet Ernest, Gohard Auguste, Baribaud Camille, Trouvé Albert, Bordage Joseph; les brigadiers Vonnet Gaston, Bizet Maurice, Fécignon Désiré, Gauthier Marcel, Hilaire Victor, Barbaud Camille, Deguet Fernand, Laroussine Jean; les soldats Labenère Gustave, Pavis Alcide, Leduc Émile, Cognée Georges, Gérard Jules, Grassin Raymond, Besnard Édouard Guérin Eugène, Loiseau Henri, Bodusseau Joseph, Chauvat Joseph, Martin Eugène, Greffin Marcel, Benoist Félix, Bourreau René, Laroche Maurice, Giffard Alexis, Rousseau Robert, Jumelais Martin, Poulain Marius, Palancher François, Robbe Maurice, Martin Henri, Raimbaud Étienne, Demonchy Pierre, Hus René, Fossier Alfred.

Des malfaiteurs ont pénétré dans les locaux de la Société de tir de Longué et ont volé 600 mètres de fil de cuivre servant pour le téléphone et la sonnerie d'appel du champ de tir.

26 *juillet*. — Après une violente bataille de six jours où les Allemands firent donner leurs meilleures troupes, les héroïques enfants de l'Anjou et de la Touraine rejetèrent les Allemands qui commençaient à dépasser le plateau de Californie.

Les concours annuels d'apprentis organisés par la Chambre de Métiers de l'Anjou auront lieu le 29 juillet, à l'École nationale d'Arts et Métiers. Ces concours obtiennent un succès croissant : 37 candidats en 1915, 47 candidats en 1916 et cette année 91 candidats s'y présentent, appartenant à 28 professions différentes; 18 d'entre eux, ayant terminé leur apprentissage, sollicitent l'obtention du certificat d'aptitudes professionnelles.

M. Laurent Bougère, à la Chambre des Députés, a pris part à la discussion de la loi Mourier.

Un arrêté du préfet fixe aux jeudis et vendredis les jours sans viande au lieu des lundis et mardis, à partir du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

28 juillet. Les abattoirs et tueries publics ou particuliers seront fermés chaque semaine du mardi 23 heures au vendredi 6 heures.

Les journaux donnent la liste des candidats ex-soldats de la subdivision de Cholet et Angers, au nombre de quinze, qui n'ont pas été classés aux emplois qu'ils avaient sollicités. Ils pourront renouveler leurs demandes, par l'intermédiaire du commandant de la gendarmerie, au commandant de la subdivision qui a établi leur premier dossier.

Les anciens militaires réformés n° 1 ou retraités par suite d'infirmités résultant de blessures ou de maladies contractées en service commandé postérieurement au 1er août 1914 pourront passer un examen d'aptitude aux fonctions de contrôleur adjoint stagiaire des Contributions directes réservées aux blessés de guerre. Ils pourront se renseigner auprès du directeur des Contributions directes d'Angers. Le programme des épreuves leur sera remis ou envoyé sur leur demande.

Le maire d'Angers prévient les cultivateurs de faire sans retard au bureau du bien public leur déclaration sur les superficies ensemencées par eux.

Sont passés en gare d'Angers-Saint-Laud, allant vers Tours 194 prisonniers allemands venant de Cholet.

Le bureau des domaines d'Angers mettra en vente le 8 août : 1° à l'entrepôt des réserves générales (vieux château) 7.000 kilos de vieux cordages, 300 kilos de vieux harnachements de réquisition, 1.000 kilos de vieux harnachements d'artillerie, 500 kilos de vieilles couvertures et musettes; 2° au bureau de la place 1.500 kilos de vieux papiers; 3° à la caserne du génie 270 paires de brodequins, 5.870 kilos de vieux cuirs (brodequins), 256 kilos de rognures de velours, drap et toiles, 1.136 kilos de vieux cuirs (brodequins), 366 kilos de débris d'effets de toile, 4.900 kilos de vieux cuirs (brodequins), provenant des dépôts des régiments de la garnison.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. Jenorin, juge suppléant à Angers, est nommé substitut du procureur de la République à Saumur.

Les journaux donnent les résultats des examens des baccalauréats et brevets.

Le capitaine de vaisseau, chef des patrouilles de Gascogne adresse le témoignage de sa satisfaction au sergent pilote Hubert Germain, de l'escadrille V. 482 des avions des Sables d'Olonne à l'occasion de l'attaque d'un sous-marin allemand.

Ont été cités à l'ordre du corps d'armée : l'aide-major de 1re classe Faligant Simon (3e citation); le soldat Barrat Jules, du 269e d'infanterie (22 blessures); — à l'ordre du régiment : le soldat Allaire, buraliste à Cholet.

La *Semaine religieuse* consacre un article au souvenir de l'abbé Liard, adjudant au 77e d'infanterie, mort au champ d'honneur.

Le sous-préfet de Cholet a reçu pour les blessés en traitement dans les formations sanitaires de la place deux dons, l'un de 20 francs, l'autre de 50 francs provenant de dommages-intérêts accordés par jugement, pour dégâts à leurs champs, aux donateurs.

27 *juillet*. — Pour faciliter aux industriels leurs réapprovisionnements en charbon, l'autorité militaire et l'administration civile ont provoqué la fondation de trois groupements : 1° le groupement des industriels qui consacrent la majeur partie de leur production à la population civile; 2° le groupement des industriels de l'armement (fournisseurs de l'un des services de l'armement ou de la guerre, autres que ceux de l'intendance et de santé); 3° le groupement des industriels fournisseurs des services de l'intendance, de santé ou éventuellement, de la marine; tous les industriels entrant dans la 3e catégorie qui n'auraient pas encore été touchés par la propagande sont priés de vouloir

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien adresser une demande de renseignements à l'attaché à l'Intendance militaire d'Angers.

L'officier du service des forges chargé de l'acquisition des objets en cuivre rouge dans le département se présentera, dans les mairies des communes ci-dessous du 31 juillet au 5 août : Torfou, Cholet, Vihiers, Doué-la-Fontaine, Saumur, Longué, Beaufort, Baugé, Jarzé, Seiches, Pellouailles, Angers, La Membrolle, Le Lion-d'Angers, Andigné, Segré.

Les journaux donnent le tableau des jours et des lieux où s'effectueront dorénavant à Angers les paiements aux bénéficiaires des allocations militaires. Les personnes qui ne se présenteront pas aux dates fixées ne seront payées que le mois suivant, après avoir fait au préalable les démarches nécessaires. — Ils donnent la liste de classement des soldats angevins réformés acceptés pour remplir des emplois dans les contributions directes : piqueurs, commis auxiliaires, facteurs de ville du département.

Comme suite aux décisions prises par le Ministre de la guerre, tous les agriculteurs de la classe 1891 et les R. A. T. pères de cinq enfants et veufs pères de quatre enfants des classes 1892 à 1895 devront être détachés à la terre avant le 15 septembre prochain. Tous les R. A. T. du service automobile, service armé et auxiliaire de la classe 1888 incorporés avant le 31 mars 1916 seront libérés le 1er août 1917 s'ils ont été mobilisés avant le 1er janvier 1915 et le 15 août 1917 s'ils ont été mobilisés entre le 1er janvier 1915 et le 31 mars 1916. Seront également libérés les hommes du service auxiliaire des classes 1888, 1889 et 1890 qui ne sont ni conducteurs ni ouvriers, les agriculteurs du service auxiliaire des classes 1895 et plus anciennes, les agriculteurs du service armé de la classe 1890. Enfin, les tailleurs, cordonniers et selliers du service auxiliaire des classes 1889 et 1890 seront libérés dans la plus large mesure et remplacés par des femmes ou des spécialistes des classes plus jeunes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ont été cités à l'ordre du corps d'armée : le médecin principal de 1re classe Écot Félix, promu officier de la légion d'honneur, déjà cité à l'ordre de la division, nommé directeur du service de santé ; — à l'ordre du régiment : le caporal Daniault Henri, de l'infanterie.

La Chambre de commerce de Saumur devant renseigner le Gouvernement sur les besoins en charbons du commerce et de l'industrie en vue de la répartition prochaine du charbon nécessaire pendant la période du 1er août 1917 au 1er avril 1918, prie les industriels et commerçants de sa circonscription de lui retourner avant le 31 juillet les questionnaires établis *ad hoc* qu'ils trouveront au secrétariat de ladite Chambre. Les industriels, les usines à gaz et électriques, consommant plus de 20 tonnes par mois et les Marchands de charbon n'ont pas à faire de déclaration, leur ravitaillement en combustible devant être effectué par un organisme spécial.

Le Conseil municipal de Saumur a décidé de contracter un emprunt de 300.000 francs sous forme de bons principaux portant intérêt de 6 % l'an. Le budget supplémentaire de 1917 se solde par un déficit de 148.889 fr. 40. — Des secours seront demandés pour les indigents en raison des dégâts causés par la grêle du 4 juillet. — En prévision du manque de gaz pour l'hiver prochain, le conseil adopte un projet qui prévoit l'installation par la compagnie d'électricité de 10 lampes de 100 bougies nécessitant une dépense de 2.345 francs. — Il décide d'incorporer au traitement du personnel de l'octroi le produit de la remise de 7 % sur la portion de revenu au-dessus de 200.000 francs et inscrit 7.000 francs au crédit du traitement de ce personnel. Il vote le principe de l'extension du périmètre de l'octroi. — Le conseil vote des subventions de 25 francs pour l'œuvre des jardins potagers militaires, de 250 francs au Syndicat d'initiative de Saumur, de 160 francs pour frais de déplacement de 8 apprentis qui se rendent au concours de la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chambre de métiers d'Angers. — Il décide la mise en vente par adjudication d'un certain nombre d'arbres du Champ de foire et de la levée du Carrousel.

28 *juillet*. — A la suite des mesures prises par le Ministre du ravitaillement général, il pourra être attribué aux hommes envoyés en équipes agricoles une ration de 250 grammes de sucre par période de dix jours. Les rations seront délivrées au moyen de coupons spéciaux à la mairie du lieu où ces militaires sont détachés.

Les hommes récupérés en vertu de la loi du 20 février 1917 qui sont devenus pères de quatre enfants vivants ou veufs pères de trois enfants vivants avant le 1er juin 1917 sont fondés à réclamer la dispense prévue à l'article 5, paragraphe 3, de la loi susvisée.

Les journaux donnent la liste des élèves aspirants du centre d'instruction de Saint-Cyr nommés aspirants dans les régiments du 9e corps.

Après avoir reproduit une intéressante communication des employés de l'administration des Postes, le *Petit Courrier* réclame, en attendant mieux, le rajeunissement des tableaux des horaires de l'avant-guerre à Angers et dans les bureaux de poste des communes du département.

La Chambre de Commerce d'Angers rappelle à tous ses commettants que, pour faciliter aux Industriels leurs réapprovisionnements en charbon, l'autorité militaire et l'administration civile ont provoqué la fondation des trois groupements indiqués ci-dessus.

Les industriels ne faisant pas partie du groupement de l'Armement ou de celui de l'Intendance sont priés de vouloir bien faire connaître par lettre, avant le 8 août prochain, à la Chambre de commerce d'Angers, le tonnage mensuel dont ils ont besoin.

L'individu condamné par le tribunal correctionnel d'Angers, pour insultes à un sous-officier, a donné un faux nom.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il a été condamné pour vol et vagabondage et était recherché pour désertion.

Est arrivé au port d'Angers l'*Erdre*, chargé de sucre. Le remorqueur le *Fram* est reparti avec les chalands *Portos*, à vide pour Nantes, n° 10 chargé de bois pour Montjean, *Auguste-Paul*, chargé de pyrites pour Nantes, n° 14 et *Maine-et-Loire*, à vide pour Nantes.

La médaille militaire a été conférée au sergent territorial Chalopin Albert, du 277e d'infanterie, à l'adjudant Poisson, du 6e génie, à l'adjudant Gilbert, du 77e d'infanterie, au maréchal des logis Joanno, du 33e d'artillerie.

A été promu chevalier de la légion d'honneur le médecin-major de 2e classe Tesson René.

La médaille serbe de la bravoure en argent a été décernée au brigadier Goguet de la Salmonnière-Montfort.

Ont été cités à l'ordre de la division : le lieutenant Gaudin, du 8e génie, déjà nommé chevalier de la légion d'honneur ; — à l'ordre du régiment, le soldat Granjeard Charles du 33e d'artillerie, l'infirmier Aubert Eugène, du 90e d'infanterie.

A la Société industrielle et agricole d'Angers, M. Jéhier annonce que ces temps derniers il a pris avec 20 lampes-pièges plus de 900 cochylis dans la même nuit; il lutte contre la cochylis au moyen de poudrages avec 2/3 de chaux et 1/3 de fleur de soufre. — MM. Moreau et Vinet recommandent d'employer les poires de William, pour lesquelles il n'y a pas de débouché, à la fabrication du poiré ou de les conserver par la dessiccation dans des fours à pain ou à l'étuve. — L'Assemblée émet à l'unanimité le vœu suivant : 1° qu'en aucun cas et pour quelque motif que ce soit la quantité de foin à prélever sur la récolte 1917 ne dépasse pas 110.000 quintaux, cette quantité répondant au maximum que peut fournir le département ; 2° que les prix fixés par l'Intendance dans les achats qu'elle fait par voie de réquisition se rapprochent le plus possible de ceux

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui sont acceptés par le commerce; 3° que l'Intendance facilite par les moyens qu'elle a à sa disposition les transports de foin de la propriété au lieu de livraison, pour venir en aide aux cultivateurs souvent très gênés pour opérer lesdits transports et leur éviter notamment de voir les denrées qu'ils ont reçu l'ordre de livrer refusées à l'arrivée après un parcours souvent fort long.

M. H. Welchinger a présenté à l'Académie des Sciences morales et politiques l'étude de notre collaborateur et ami Victor Dauphin, actuellement sous-aide major au front intitulée *Recherehes pour servir à l'histoire de l'industrie textile en Anjou.*

Le lieutenant-colonel Bernard constate le développement dans la 9e région de l'éducation physique de la jeunesse grâce à la bonne volonté de tous. « Saluons, dit-il en terminant, le réveil de l'esprit communal et cantonal, bénissons l'Union sacrée en souhaitant qu'elle persiste après la guerre et réjouissons-nous de l'émulation qui se manifeste pour le plus grand bien de notre jeunesse. »

Un prisonnier de guerre, Telsner Michael, soldat bavarois, s'est évadé de la ferme de Lautière, commune de Longué.

Voici la mercuriale du marché d'Angers : pommes de terre : hollande, 1 fr. 50; bourcière ou jaune, 1 fr. 20; early rose ou blanche, 1 fr. 20; beurre, le kilo, 6 fr. 50; lard, 5 fr.; œufs, la douzaine, 2 fr. 70; gros bois avec sa peau, le stère, 34 fr., ou sans sa peau, 36 fr, ou champêtre, 34 fr.; hanoche avec sa peau, le stère, 34 fr., ou sans sa peau, 36 fr., ou champêtre, 34 fr.; bourrées de taillis de 1 m. 35 de triques et de tour 0 m. 81 à 0 m. 86, 260 fr. le stère; bourrées de taillis de 1 m. 35 de triques et de tour 0 m. 75 à 0 m. 78, le stère, 180 fr.; bourrées de taillis de 1 m. 35 de triques et de tour, 0 m. 70 à 0 m. 73, le stère, 160 fr. ; poules, la pièce, 5 fr.; poulets à rôtir, le couple, 12 fr.; lapins, le kilo, 3 fr.; vin : 1re qualité, l'hectolitre, 140 à 150 fr.; 2e 115 à 125 fr.; vinaigre, 100 fr.; viande : bœuf ou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vache, 190 à 350 fr. les 100 kilos; veau, 186 à 400 fr.; mouton, 220 à 425 fr.; farine, les 100 kilos, 45 fr. 75; pain les 6 kilos, 3 fr.; sucre, le kilo, 1 fr. 80.

Les chambres syndicales des ouvriers chapeletiers, bijoutiers et parties similaires, des ouvrières et ouvriers des différentes corporations saumuroises demandent la constitution d'une commission mixte, sous les auspices de la municipalité, composée mi-patrons, mi-ouvriers, dont la tâche consisterait à rechercher les causes du renchérissement continuel des denrées et aussi les moyens efficaces de le combattre afin d'en atténuer les effets.

29 *juillet*. — A eu lieu dans les salles de l'École des arts et métiers le concours d'apprentissage de la Chambre de métiers. Ce concours, très brillant et nombreux, était honoré de la présence de MM. Ribouleau, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de Vannes, Bégaru, président de la Fédération nord-ouest des entrepreneurs, Morancé, président de la Chambre syndicale du Mans, Vilain, vice-président des architectes de l'Anjou. Le concours de coupe et de couture avait lieu dans une salle de l'ancienne cour d'appel d'Angers, place des Halles. MM. le sénateur Bodinier, président du Conseil général, Durant-Farget, vice-président du Conseil de préfecture, représentant le Préfet, Bernier, maire d'Angers parcoururent les salles, suivant de près les travaux et exprimèrent leur satisfaction des résultats obtenus.

A Angers et dans les environs, orage violent, avec pluie abondante.

Le Sous-secrétaire d'état au service de santé vient de créer un insigne spécial pour les infirmiers constitué par deux palmes entrecroisées au-dessus d'une petite croix rouge, fixé sur une barrette blanche. Cet insigne sera en bronze, argent ou or.

A été nommé chevalier de la légion d'honneur le lieu-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tenant Pujol Henri, du 33e d'infanterie coloniale, déjà décoré de la médaille militaire, de la croix de guerre et de la médaille coloniale.

Le maire de Cholet prévient les habitants qu'il vient de lui être signalé qu'une hausse très sensible se produit actuellement dans la consommation du gaz. Il adresse un nouvel et pressant appel à ses concitoyens pour les prier de réduire leur consommation le plus possible. Si la hausse actuelle s'accentuait, l'administration municipale se verrait à son grand regret dans l'obligation de prendre des mesures pour restreindre l'usage du gaz afin d'éviter la fermeture de l'usine à bref délai.

30 *juillet*. — Depuis quinze jours la population angevine se plaint de manquer de sucre.

A partir du 1er août les cigarillos senoritas seront vendus 8 fr. 25 le coffret de 100; 1 fr. 65 le paquet de 20; 0 fr. 25 les 3 pièces.

A la demande formulée par M. Gaston Dumesnil, député de Maine-et-Loire, de réduire de 330.000 à 110.000 quintaux le contingent de foin à fournir par le département, le Ministre de l'agriculture a répondu qu'il a transmis ces indications à l'Inspection générale du ravitaillement lui demandant de ne lever dans le département de Maine-et-Loire, en attendant la révision générale des contingents, que le tiers de l'imposition assignée à chaque prestataire.

83 grands blessés rapatriés d'Allemagne sont passés en gare d'Angers-Saint-Laud, se dirigeant sur Nantes. 3 d'entre eux sont descendus à Angers.

A la suite d'un accord entre le Ministre du ravitaillement et les fabricants de semoules et pâtes alimentaires, le blé dur pour la semoule sera attribué aux seuls spécialistes s'engageant à ne pas travailler d'autres céréales et à livrer la totalité de leur fabrication au comité des pâtes alimentaires. Les expéditions seront faites en paquets de 1 kilo

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

maximum portant très apparent le prix de vente au détail. Le prix de revient, en gare de Marseille, variera entre 150 et 180 francs aux 100 kilos. Selon l'emballage, la majoration sera de 2 francs pour Lyon, le Midi et le Centre, 3 francs pour Paris, l'Est, l'Ouest, et le Nord. Une seule qualité de pâtes sera fabriquée. La vente de pâtes aux œufs sera interdite, même au détail, à partir du 1er novembre.

Le *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du Lycée* publie la 9e liste des anciens élèves, professeurs et employés du Lycée David-d'Angers morts pour la France, blessés, disparus, décorés, cités à l'ordre du jour, promus, comprenant : 5 tués, 3 blessés, 1 chevalier de la légion d'honneur, une médaille militaire, 20 citations, 11 promotions. Il contient aussi le remarquable discours prononcé à la distribution des prix par notre distingué collaborateur M. Germain Dufour, président de l'Association.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie un travail de MM. Moreau et Vinet sur l'utilisation des fruits. Ils traitent de la fabrication du poiré et de la dessiccation des poires.

La médaille militaire a été conférée au soldat Remy Jean, du 77e d'infanterie, et aux gendarmes Daire et Bénésy, de la brigade à cheval de Saumur.

Ont été cités à l'ordre de la division : Raimbault G., du 3e R.A.P. ; — à l'ordre du régiment : le maréchal des logis de la Bouillerie Émery, du 5e cuirassiers à pied.

A Saumur, au cours d'un violent orage, la foudre est tombée sur la grande écurie de la Moscowa, à l'École de cavalerie, couchant par terre les chevaux et le garde d'écurie, Il n'y eut aucun accident sérieux, mais seulement quelques dégâts à la toiture.

Une zone spéciale est créée en Loire-Inférieure, comprenant les cantons de Pont-Château, Savenay, Paimbœuf, Saint-Père-en-Retz, Saint-Étienne de Montluc, la Chapelle-sur-Erdre, Carquefou, Le Pellerin, Bouaye, Vertou, Saint-Nazaire, Nantes. Les télégrammes ne pourront être reçus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux guichets qu'après visa des commissaires de police ou des maires. Pour se déplacer, les français habitant cette région devront être munis d'une carte d'identité avec photographie délivrée par le Préfet ou les sous-préfets de Saint-Nazaire et Paimbœuf. Ceux non munis de cette carte, pour sortir de la zone, devront obtenir un sauf-conduit des autorités civiles de leur résidence. Les étrangers résidant dans la zone devront posséder un carnet d'étranger délivré par le général commandant la 11e région. Pour sortir de la zone, les étrangers devront se faire délivrer un sauf-conduit. Pour pénétrer et séjourner dans la zone spéciale, les français doivent être munis d'un sauf-conduit délivré par les autorités civiles de leur résidence ou de la carte de circulation délivrée par les préfets et sous-préfets, valables dans la zone non réservée de la zone des armées et dans la partie de la zone intérieure soumise au régime spécial. Les étrangers doivent être munis du carnet d'étranger. Le sauf-conduit, la carte de circulation ou le carnet d'étranger sont exigés des personnes qui traversent la zone. Les militaires en uniforme des armées alliées et les membres du personnel civil de l'armée américaine sont dispensés des titres ci-dessus, mais ces derniers devront être porteurs d'une carte de service.

31 *juillet*. — Une circulaire du Ministre de la guerre spécifie les règles suivant lesquelles les non-agriculteurs de la classe 1888 seront utilisés à la vie économique du pays. Un tableau de professions non agricoles en deux catégories A et B, suivant l'intérêt qu'elles présentent au point de vue de la résistance économique du pays, y est joint.

Une circulaire du Ministre de la guerre fait savoir que les agriculteurs renvoyés dans leurs foyers sont les militaires du service armé de la classe 1891, les pères de 5 enfants ou veufs pères de 4 enfants des classes 1892 à 1895 inclus

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

exerçant exclusivement ou à titre principal la profession de cultivateur, viticulteur et maraîcher.

Par circulaire des 4 et 31 juillet 1917, les dispositions relatives au maintien provisoire des indemnités militaires aux familles des mobilisés des classes 1888 et 1889 détachés à l'agriculture et à ce titre renvoyés dans leurs foyers ont été étendues aux familles des mobilisés auxiliaires des classes 1890 à 1895 et service armé classe 1890 se trouvant dans la même situation.

Des sursis pourront être accordés aux propriétaires de pressoirs à fruits mobilisés dans la zone des armées et appartenant aux classes 1895 et plus anciennes.

Le public est informé que la distribution des cartes d'essence cessera le 4 août à la mairie d'Angers.

Ont eu lieu à l'hôtel de ville d'Angers les distributions des prix des Écoles primaires supérieures de garçons et de filles.

Les journaux donnent le résultat des examens de l'Université catholique d'Angers (facultés de droit et des sciences) et de l'école Freppel.

M. l'abbé Pineau, aumônier du 135e d'infanterie, vient d'être grièvement blessé.

Ont été cités à l'ordre du jour de l'armée : le maréchal des logis Allain Henri, du 59e d'artillerie; — à l'ordre du régiment : le soldat Angerand André, du 46e d'artillerie.

La médaille militaire a été conférée au caporal d'infanterie Delhumeau Baptiste, déjà cité deux fois à l'ordre du jour.

A Rablay ont été cueillis deux énormes champignons (Bovista gigantea). Le mieux conservé mesurait 72 centimètres de tour et pesait 760 grammes.

Le secrétaire de la Mairie de Seiches, âgé de 25 ans, parti au début de la mobilisation, grièvement blessé, fait prisonnier par les Allemands, amputé d'une jambe, ra-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

patrié après un long séjour en Allemagne, s'est suicidé d'un coup de revolver dans la tête le jour même de son mariage.

A fin juillet la farine vaut 43 francs les 100 kilos, le blé 6 fr. 60 le double-décalitre, l'avoine 3 fr. 20 le double-décalitre, le seigle 3 fr. 20 le double-décalitre, les pommes de terre 3 francs a 3 fr. 50 le double-décalitre, le beurre 6 fr. 50 le kilo, les poulets 11 francs la couple, les œufs 2 fr. 30 la douzaine, le bœuf 3 fr. 40 à 4 francs le kilo, la vache 2 fr. 90 le kilo, le veau 3 fr. 60 le kilo, le mouton 4 fr. 50 le kilo, le lard 5 francs le kilo, les bœufs gras 1 fr. 35 le kilo sur pied, les vaches grasses 1 fr. 27 le kilo sur pied, le charbon de terre 200 francs les 1.000 kilos, les boulets et briquettes 160 francs les 1.000 kilos, les bûches de chêne 50 francs le stère, les fagots de chêne de 25 kilos à 2 liens 2 fr. 25 le fagot.

Le Ministre de la guerre vient de faire paraître une circulaire relative à la surveillance des militaires agriculteurs détachés que nous imprimons ci-dessous :

L'état nominatif des hommes détachés devra être affiché à l'extérieur de toutes les mairies, qu'il s'agisse des R. A. T. auxiliaires, des militaires des classes 1888, 1889, 1890, 1891 ou des R. A. T. pères de cinq enfants ou veufs pères de 4 enfants. La surveillance sera assurée par les soins des Ministres de la guerre et de l'agriculture. Elle consistera notamment : 1° à vérifier que les agriculteurs détachés individuellement étaient bien qualifiés pour recevoir cette destination; 2° à s'assurer que, porteurs du brassard réglementaire, ils consacrent tout leur temps aux travaux de la terre; 3° à recueillir les plaintes formulées sur leur compte par l'autorité civile, dans le cas où ils mettraient de la mauvaise volonté à travailler pour autrui, ou en raison de leur conduite privée. Toute faute grave aura pour sanction : pour les hommes de la catégorie (*a*) le passage dans la caté-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gorie (*b*); pour les hommes de la catégorie (*b*) le renvoi au corps. Ces sanctions seront prononcées par la commission départementale de la main d'œuvre agricole.

A Saumur, dans la salle des fêtes du marché Rivaud a eu lieu sous la présidence du maire, M. Mayaud, assisté du sous-préfet M. Senné-Desjardins la distribution des prix aux élèves des Écoles communales de filles. M. Mayaud a prononcé un discours. La musique des écoles, sous la direction de M. Messageot, s'y est fait entendre.

Le tribunal correctionnel de Baugé a condamné pour vol : une jeune fille âgée de 18 ans, de Vernoil, deux jeunes gens âgés de 16 et 18 ans, de Tiercé, un jeune homme de 17 ans, de Daumeray et pour délit de chasse : un jeune homme âgé de 18 ans, de Cheffes, des jeunes gens âgés de 21 ans, 19 ans, et 18 ans, de Daumeray.

***

L'Infirmerie de la gare Saint-Laud a donné de nombreux soins et fait des pansements de jour et de nuit pendant le mois de juillet. Elle a distribué 8.453 boissons chaudes, cafés, bouillons, etc. distribués gratuitement.

Pendant le mois de juillet le Foyer asile des permissionnaires a servi gratuitement 1.046 repas complets et 5.914 potages, cafés, tartines, bouillons, etc. 717 hommes y ont passé la nuit sur couchettes.

Nous donnons ci-dessous les noms des militaires décédés à Angers pendant le mois de juillet, avec le numéro de leur régiment et l'indication du lieu de leur décès : Hôpital mixte : Rouaud Pierre (35e d'artillerie), Pelletier Georges (3e génie), Sarraille Jean (9e cuirassiers), Coubard Marius (237e d'artillerie), Ytonui Mour Ktar (2e zouaves), Laurent Jean (3e génie), Badouaille Camille (33e d'artillerie), Halouis Louis (33e d'artillerie), Moulin Claude (28e d'artillerie), Leroyer Auguste (33e d'artillerie); — Hôpital 58 :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Michel René (77e d'infanterie), Desprez Pierre (3e génie), Leroux Victor (6e génie).

Nous donnons ci-dessous, dans l'ordre où ils ont été inscrits pendant le mois de juillet à l'état-civil d'Angers, avec indication de leur régiment, du lieu et de la date de leur décès, les noms des militaires ayant leur domicile légal à Angers et décédés hors de cette ville : Baron Pierre (9e zouaves), Maurepas, 16 août 1916; Guezenec Auguste (33e d'artillerie), Ravin de Iroyon, 17 avril 1917; Colin Pierre (77e d'infanterie), Avocourt, 29 avril 1916; Hérissé Alfred (33e d'artillerie), cote 150, 10 janvier 1917; Nigot Aristide (25e dragons), Pommiers, 20 mars 1917; Canon René (25e dragons), Loos en Gohelle, 11 mai 1915; Faribault François (66e d'infanterie), Langenale, 12 novembre 1914; Kieffer Charles (118e d'infanterie), Maissin, 22 août 1914; Aumont Gaston (224e d'infanterie), Clamecy, 27 mars 1917; Angibault Albert (52e d'infanterie), Assevillers, 4 octobre 1916; Cassin Maurice (66e d'infanterie), Chevreux 8 mai 1917; Bouet André (20e d'artillerie), Amigny, 30 mars 1917; Morineau Charles (4e cuirassiers), Soissons, 5 mai 1917; Menis Francis (9e d'artillerie), Verneuil, 10 avril 1917; Duchêne Édouard (66e d'infanterie), Chevreux, 8 mai 1917; Le Du Mathurin (46e d'infanterie), Bron, 10 juin 1917; Charbonnier Francis (205e d'infanterie), Fargniers, 19 avril 1917; Rousseau Félix (217e d'infanterie), Maisons de Champagne, 16 mars 1917; Cassin Henri (4e génie), Lihons, 29 octobre 1916; Planchenault Louis (409e d'infanterie), Gueux, 8 mai 1917; Étienne René (29e sénégalais), Grimous, 17 avril 1917.

G. Grassin.

(A suivre)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Concerts Populaires

Neuvième concert populaire (19 février 1922), avec le concours de Mlle Camille Labully et de M. Vincent d'Indy.

Prélude du Déluge (Saint-Saëns); — *Troisième symphonie* (d'Indy); — *Strophes, récitatif et air d'Orphée* (Gluck); — *Fragment symphonique de Rédemption* (C. Franck); — *Air de Mitrane* (Rossi); — *Madrigal de Griselda* (B. Buononcini); — *Les Cigales* (Chabrier); — *Mephisto-Valse* (Liszt).

Dans son numéro de ce jour, *Angers-Musical* a évoqué le rôle de Vincent d'Indy auprès de notre société des Concerts; il a rappelé par quels liens étroits nous lui sommes attachés; il a rendu hommage au caractère et à la maîtrise du musicien en des termes fervents et tout à la fois équitables et mesurés.

M. Vincent d'Indy est et restera une figure singulière d'artiste, brûlant d'un feu intérieur, qu'il communique malaisément parce qu'il ne lui plaît pas d'étaler et de développer ses émotions. De ses sentiments, il ne nous livre jamais que le thème; il nous émeut d'un coup brusquement et puis, jugeant trop facile le chemin de nos cœurs, il s'efforce de nous intéresser à des spéculations plus hautes où il se complaît. Il arrive qu'il nous y égare; mais il est impossible de ne pas se laisser toucher par la conviction de l'écrivain; il expose ses vues, qui sont toujours élevées, avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

une réserve inimitable et il se détourne des chemins faciles qui nous aideraient à le suivre. Avec lui il faut faire effort, donner de soi-même et se contenter parfois de la joie un peu âpre qui naît au monde des esprits, plus haut que nous n'avons coutume de chercher la joie.

La *Troisième symphonie*, née de la dernière guerre, prêtait à tous les développements pathétiques qui trouvent en nous des échos sonores. Il est facile là-dessus de faire sauter nos cœurs et couler nos larmes. M. d'Indy ne l'a pas voulu. Il a brossé un court tableau de ces quatre années d'angoisse — *sinfonia brevis* —, il s'est défendu d'ailleurs de toute prétention descriptive; il a indiqué avec sa réserve habituelle les résonnances qui sont restées dans son esprit. Mais il s'agit ici de la guerre de France et, malgré son dessein de ne rien préciser, malgré sa volonté de sérénité et de stoïcisme, M. d'Indy ne peut empêcher que nous mettions sur sa musique des images qui ne cesseront jamais de hanter nos esprits et le sien. Nous sommes d'autant plus libres dans notre fantaisie qu'il ne nous a rien imposé. Et, pendant que la symphonie se déroule, discrète, retenue, parfois frémissante et vite reprise en bride par la main du maître, nous évoquons sans peine le recueillement douloureux de juillet 1914 où nos cœurs battaient si fort dans l'attente (première partie), l'ordre merveilleux, le rythme volontaire du mois d'août (deuxième partie) et puis la si longue incertitude où tant de misères se sont encloses, tant d'héroïsme et tant de larmes que M. d'Indy n'a pas pu s'en détourner sans tressaillir (troisième partie); enfin (quatrième partie) la marche à la victoire. Sur cette épopée, le musicien a des pensées qui nous échappent parfois et nous dépassent, à sa coutume; il ne se livre pas; il marchande avec lui-même; mais il en dit assez pour nous donner carrière parce que nous nous sentons en présence d'une âme sincère et sans détour. S'il ne crée pas l'émotion, il la suggère. Une étude plus avertie nous montrerait sans doute tout ce qu'il y a d'enthousiasme et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de douleur sous le voile que M. d'Indy tend entre nous et son intime pensée.

L'auteur, qui dirigeait son œuvre, a été très fêté.

Mlle Labully nous a donné une bonne interprétation de la musique de Gluck. Elle a la voix qu'il faut, le style et la diction; un peu plus d'autorité ne déparerait pas cette musique qui nous vient d'en haut, de ces régions où la douleur elle-même reste sereine, si j'ose dire. Eurydice ! Eurydice ! je ne peux pas entendre ce cri terrible sans revoir le petit bas-relief grec du musée de Naples où Mercure, d'un geste autoritaire et doux tout à la fois, arrache Eurydice aux bras d'Orphée. Orphée retient à peine d'une caresse son amour perdu. Ni bruit, ni sanglots, ni gesticulante arabesque; toute la douleur est dans les âmes et la main de la Némésis pèse sur le petit groupe impuissant. Eurydice ! Eurydice ! Il y a quelque chose de cela dans la plainte de Gluck.

Elle a traversé toutes les exagérations romantiques; elle nous touche plus que tous ces cœurs mis à nu devant nous; elle va jusqu'au plus profond trésor de nos vraies douleurs. Pourquoi faut-il qu'on se soit détourné de cet art ! On voudra bien entendre, n'est-ce pas, que je n'imagine pas nos musiciens à la recherche de la phrase de Gluck, inimitable d'ailleurs; ce que je regrette c'est l'esprit qui l'a dictée et que nos modernes évitent comme la peste. Et pourtant le vieux Gluck vit encore et continue de nous charmer.

Et dans la gloire de César Franck est-ce qu'il ne reste pas quelque chose de cet esprit, de cette sérénité, de cette sévérité que les grands siècles mettaient dans l'œuvre d'art? Je ne crois pas qu'il puisse naître rien de grand en dehors du recueillement de la pensée et de l'expression. Le recueillement, on peut bien le dire, ce n'est point notre fait en ces années où nous aurions tant de raisons d'y prétendre et le mouvement artistique ne nous y conduit guère. Avec César Franck, au moins nous restons, et avec des moyens si différents de ceux de Gluck qu'ils autorisent toutes les nouveautés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la forme sous la persistance de l'esprit. Cette page de *Rédemption*, le public de nos concerts l'acclame à chaque audition; je ne peux pas dire qu'elle plaît; nous sentons tous ce qu'il y a de supérieur au plaisir dans sa beauté et l'orchestre l'a dite comme il faut la dire.

J'allais oublier de parler des petites pièces que Mlle Labully nous a chantées. Elle y a mis du charme à coup sûr, mais sa belle voix est plus en valeur dans les phrases un peu pompeuses du vieux répertoire.

Tout ce programme est plein d'intérêt; M. Gay met de la coquetterie à flatter nos caprices, notre unanime désir de musique et nos façons différentes de l'entendre. Il a commencé aujourd'hui par le *Prélude du Déluge* qui nous a donné l'occasion de saluer M. Soëtens et il a fini par *Mephisto-Valse*. On avait redemandé *Mephisto-Valse* et j'en suis ravi, mais la seconde exécution n'a pas valu la première et cette mésaventure arrive aux meilleurs, sans même parler des fatigues de la grippe.

***

Dixième concert populaire (5 mars 1922), avec le concours de Mme Jane Hatto.

Symphonie en sol mineur (Mozart); — *Penthésilée*, poème symphonique avec chant (Bruneau); — *Prélude de Messidor* (Bruneau); — *Petrouchka*, scènes burlesques en 4 tableaux (Igor Strawinsky); — *Cantique à l'épouse*; — *Nany* (E. Chausson); — *Ouverture de Gwendoline* (Chabrier).

Bravo, M. Gay, et merci pour la *Symphonie en sol*. C'est une des meilleures symphonies de Mozart et l'orchestre en a donné une très bonne exécution, ce qui est un mérite en soi, rendu plus difficile par les études extraordinaires que l'on demande à nos artistes si dévoués et si consciencieux. Le finale, surtout, a été dit à merveille avec cette légèreté,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cette prestesse, cette mousse d'esprit qui est à Mozart seul et qui, au vrai, ne s'apparente à aucun autre art. Les andante de Mozart c'est la musique sans plus et nous y logeons les uns et les autres toutes nos fantaisies avec la liberté de cet art divin « que chacun sent en raison de ce qu'il est lui-même ».

M. Bruneau nous a offert aujourd'hui deux aspects de son talent; l'un nous est familier : c'est le brillant *Entr'acte de Messidor*, ruisselant de soleil et tout empli d'une ferveur panthéiste, l'autre, le poème de *Penthésilée*, d'une inspiration toute différente, nous a paru un peu froidement classique à la manière des héros de David et nous n'y avons point retrouvé, malgré qu'il s'y efforce, la flamme brûlante de M. Bruneau.

Mme Hatto prêtait à *Penthésilée* l'éclat de sa voix et l'art de sa diction. Elle nous a dit un peu plus tard, accompagnée au piano par la si complaisante et si parfaite Mme Becker, deux poèmes de Chausson. Après cette audition Mme Hatto reste pour nous la superbe interprète des œuvres wagnériennes; il faut à sa grande voix le fracas de l'orchestre et l'emportement des dieux; elle se plie malaisément à l'expression des sentiments mesquins; elle y semble captive. Son succès n'en a pas moins été très grand, à la mesure de son talent et de notre reconnaissance, et elle a dit en *bis* une romance de Debussy, pour nous montrer qu'elle peut tout dire.

Et puis il me faut rendre hommage à la *Gwendoline* de Chabrier et en venir à *Petrouchka*, dont je voudrais bien ne point avoir à parler.

Le public des premières, « qui fait tout de même partie, j'imagine, de cet excellent public » à qui la presse entière a fini par rendre hommage, le public, des premières, ou seulement une partie, a manifesté son mécontentement au cours de l'exécution du ballet de Strawinsky; il a « chûté », il a sifflé, tout cela, bien entendu avec la modération qui est une forme de son caractère, mais tout de même de manière à être compris. A-t-il usé d'un droit? A-t-il commis une

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

inconvenance? Pour en décider il est bon d'observer que la première partie de *Petrouchka* a été écoutée dans un silence absolu et même la seconde, si j'ai bien saisi ce que les procès-verbaux appellent « les mouvements divers ».

Les manifestants n'ont donc point condamné sans avoir entendu; ils ont trouvé que la chose durait trop et, comme ils n'ont point, ainsi que d'autres, la ressource de sortir sans bruit quand le programme les incommode, ils ont dit, avec les moyens dont ils disposent, qu'ils auraient aimé une coupure à cette plaisanterie trop longue. — Couper dans cette musique-là, qui l'aurait osé?

Les manifestants étaient une minorité de l'assistance. A coup sûr, si l'on veut que tous ceux qui n'ont rien dit les aient désapprouvés. En est-on bien sûr? Les applaudissements de la fin sont partis de toutes mains et ceux-là même qui n'ont point aimé *Petrouchka* ont entendu signifier leur sympathie pour M. Gay et pour l'orchestre. Ces derniers n'ont point à pâtir de l'aventure; ils sont hors de compte.

Au surplus, si nous continuons de recevoir de Paris nos inspirations, il n'y a point tant à s'offusquer; les manifestants sont dans la tradition. On s'est un peu battu à la première de *Petrouchka*. Eh bien! vous verrez que l'an prochain, quand on nous fera entendre l'œuvre à nouveau — cette année il est trop tard — les Angevins seront aussi dociles que les Parisiens, sauf à en dire ce qu'ils voudront dans cette critique de l'escalier dont la presse, dans son unanimité, rend mal les sentiments et l'abondance. Elle est pourtant la voix du nombre, la voix de Dieu, quand elle paraît nous approuver, l'erreur d'une foule sans culture quand elle nous condamne.

Au fait, qu'est-ce donc que *Petrouchka?* Un ballet burlesque, dit le programme, et il faut ne pas savoir ou ne pas vouloir lire pour s'étonner de la mascarade; un ballet de marionnettes, à la manière de Guignol, qui a parfois tant d'esprit. L'hypothèse est admissible et pouvait se traduire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par une musique fine, légère, funambulesque. Strawinsky en a décidé autrement et « dans son désir d'épater le vulgaire et le bourgeois par les inventions les plus ahurissantes » — le mot est de Adolphe Jullien qui aime tant Wagner et Debussy et Ravel — il a voulu, avec un orchestre, augmenté d'ailleurs, imiter les bruits que nous avons coutume d'entendre autour de Polichinelle. A dire d'experts, il a merveilleusement réussi. Il y a, paraît-il, un duo de clarinettes qui donne l'illusion de l'orgue de Barbarie; il y a même des notes qui manquent à la ritournelle, comme il arrive, hélas ! à l'orgue de Barbarie. Et vous trouvez que cela n'est pas de l'art? De l'art d'imitation, oui, et dans ce sens-là nous toucherons au sublime quand l'excellente Mme Becker, révérence parler, nous donnera sur son Érard l'illusion du piano mécanique. Et puis, il y a d'autres instruments grotesques et surtout des groupes grotesques d'instruments et l'imitation orchestrale peut se donner carrière.

Y a-t-il à cela tant d'esprit, vraiment ?

Sérieusement, à qui en a-t-on de vouloir nous donner ce divertissement grotesque? Que l'on s'amuse à cela, en petit comité, entre musiciens très avertis qui veulent rire et qui ne répugnent pas à s'empoisonner un peu, d'accord. Mais c'est un mauvais livre à donner à lire à un public confiant, docile et qui n'a point, Dieu merci, les ressources de dilettantisme par quoi se sauvent les pires extravagances. Voilà, je crois, ce que les protestataires ont voulu dire.

Là-dessus, on a jeté des gros mots. Ceux qui n'aiment point *Petrouchka* sont des pontifes attardés dans leur ignorance et leur sottise. — Qui dira où sont parmi nous les pontifes? — Et l'on a rappelé, à propos de Strawinsky, le martyre de Berlioz, de César Franck et de M. d'Indy.

La vérité est que nous n'avons pas tous la fraîcheur d'impressions, l'enthousiasme inexpérimenté des tout jeunes gens qui vont fort et qui marchent vite. Nous avons quelques règles sur l'art et nous ne croyons pas qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suffise de les enfreindre pour devenir admirable. Pour rester dans le domaine de Strawinsky, nous croyons, avec Ruskin et M. de la Sizeranne, que toute imitation servile est un signe de décadence, que le grotesque témoigne de la décrépitude nationale — malgré Teniers — et qu'en demandant seulement à l'artiste de l'habileté de main on exclut la tendresse du sentiment et l'originalité de la pensée, qui sont la raison d'être de l'art et la source des joies que nous en attendons.

***

Deuxième concert extraordinaire (19 mars 1922), *La Croisade des Enfants* (Gabriel Pierné).

La *Croisade des Enfants* nous reporte à ce merveilleux XIIIe siècle qui flotte entre tant de légendes singulières et de triomphantes réalités. Les hommes couraient aux aventures par les chemins de la foi, entre ciel et terre, si j'ose dire; ils faisaient des rêves et ils en poursuivaient la chimère parmi la violence des temps. Les vies les plus humbles s'éclairaient de la céleste lumière qui palpitait aux verrières des églises; il y avait tout à la fois de par le monde une poésie neuve et naïve, un abandon joyeux à la volonté divine et comme une insouciance de vivre qui donne tant de goût à la vie. C était le temps où sur la route d'Assise à Spolète, à travers la verte Ombrie, saint François allait chantant à la louange de Dieu le cantique au soleil et la gloire de la création.

Il y a comme un reflet franscicain dans l'œuvre de M. Gabriel Pierné.

Quatre parties, qui utilement se réduiraient à trois, parce que la troisième partie un peu allégée se fondrait à merveille dans la quatrième. Le mouvement en deviendrait plus vif et nous n'aurions point le temps de voir ce qu'il y a d'un peu gris dans la teinte uniforme et continue de l'oratorio.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les enfants sont tout le poème; ils le mènent, ils le chantent, ils le vivent et ils meurent sans que les comparses amenés là pour les besoins de la figuration et les nécessités de la polyphonie entravent ou arrêtent un instant la merveilleuse histoire qui va de la terre au ciel, en chantant.

M. Gabriel Pierné a su donner à ses petits héros la joie des enfants, simple et lumineuse; il a volontairement dénudé la symphonie et c'est un long récit qu'il nous offre, des prières naïves et des jeux, une musique adroitement nuancée, mais presque sur une seule corde; il nous reste de tout cela une impression très douce, un peu pâlie, estompée par place et pourtant vivante, comme de ces fresques qui s'effacent sur les vieux murs et que notre imagination ranime.

Toute la première partie tient dans le chant des enfants : « Nous cueillerons des fleurs », la première partie et, à vrai dire, le poème tout entier. Il vient à nous une fraîcheur singulière et en même temps une volonté de domination. Ces petits sont bien des enfants des hommes et ils chantent leur volonté comme d'autres plus près de nous la disent, sans souci des réalisations. Ce chant, qui va, vient et flotte à travers la symphonie, il est affirmatif et résolu et puis il s'attendrit et, sans presque dévier de la ligne, il s'amollit à tous les détails pittoresques qui tiennent dans le vaste monde jusqu'à Jérusalem.

C'est ainsi que la seconde partie me paraît le joyau de la partition. La chanson du Mont-Olivet l'habite d'un bout à l'autre. Qu'elle soit imitée ou inventée, cette chanson, il n'importe, tant elle est dans la vérité. Le dialogue entre Alain et Allys l'interrompt à peine; incohérente et vive comme un vol de papillon, elle nous peint au vrai une âme d'enfant curieuse, balbutiante, ardente dans sa fantaisie.

La troisième partie languit un peu. Le récitant intervient et trouble l'atmosphère; il nous dit des choses utiles, en bon langage, soit, mais il est importun; nous suivrons bien notre rêve sans lui et j'en dirais presque autant de la jolie légende

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des étoiles. Pourquoi ce pécheur trouble-t-il la voix des enfants? Il nous auraient dit la chose aussi bien que lui et la phrase musicale dans leur bouche aurait mieux gardé la grâce irréelle de la légende.

La dernière partie, après l'agitation d'une tempête un peu conventionnelle, s'élargit — ma foi, oui — presque jusqu'au sublime, mais sans rien abandonner de l'accent de sincérité, de simplicité, qui domine l'œuvre. Nous ne perdons point de vue le thème du départ, on nous le rappelle; les enfants marchent toujours vers Jésus; seulement ils ont quitté les routes de la terre et la musique monte avec eux d'une ascension paisible et sereine.

M. Gay a entrepris là une œuvre dangereuse, décevante; il l'a conduite avec un désintéressement artistique qui lui fait grand honneur. Imagine-t-on ce que cela peut être de mettre sur pied avec nos moyens la *Croisade des Enfants*, cinq cents exécutants, deux cents gosses? Je sais bien qu'autour de lui M. Gay a trouvé tous les dévouements, les répétiteurs, les instructeurs, ceux qui apprennent, ceux qui mettent en œuvre, tout ce monde connu et inconnu qui gravite autour de nos concerts et pour qui notre reconnaissance s'est émoussée parce que nous lui devons trop et depuis trop de temps. Mais, tout de même, il a fallu faire la synthèse de tous ces efforts et c'est une charge écrasante.

Et puis la *Croisade des Enfants* n'est pas un ouvrage à effet, il ne soulève pas un public; il faut redouter quelque monotonie si l'esprit des auditeurs ne s'échauffe pas à la flamme même et ce peut être beaucoup de peine pour un succès médiocre.

M. Gay savait tout cela à coup sûr; il a marché quand même et il a réussi. La journée est sienne. Il a réuni les enfants à notre Choral et, maintenant, il peut envisager quelque œuvre idéalement haute, avec la plénitude de ses moyens.

Les enfants ont répondu à ce qu'on pouvait attendre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'eux pour un début. Ils manquent un peu d'éclat, au point qu'on se demande si tout ce petit monde donne à plein. Nous en disions autant autrefois de nos chanteuses, qui depuis sont venues à la perfection.

Les solistes ont tenu honorablement leur rôle, qui est un peu ingrat. M. Paulet a bien peu l'occasion de nous faire entendre sa voix généreuse. Mme Malnory-Marseillac et Mme Ketty-Delorme, dans les touchants dialogues de Alain et Allys, n'ont qu'à suivre le mouvement doucement mystique; elles ne s'en détachent pas.

Nos artistes locaux, qui ne sont point habitués à des exécutions semblables, méritent tous les éloges. Mlle Veillon-Dalifard joint à une voix agréable une diction parfaite et M. Delestre a bien chanté la jolie légende des étoiles.

Au milieu de tout cela qu'est devenu l'orchestre? On ne le voyait plus, notre noble orchestre, si dévoué, si désintéressé. Il a soutenu l'œuvre d'un bout à l'autre et la harpe de M. Durand ouvrait comme deux ailes sonores pour porter au ciel la mélodie simple et dépouillée du chœur d'enfants.

G. Dufour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Station Météorologique Municipale d'Angers

Résumé des Observations Météorologiques faites en Novembre et Décembre 1921

	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Hauteur barométrique moyenne (1)	757,mm7	761,mm0
Hauteur barométrique minima	747,mm2 (le 30)	738,mm4
Hauteur barométrique maxima	769,mm2 (le 10)	772.mm4
Température moyenne sous abri (1)	6°,1	6°,2
Moyenne des minima sous abri	3°,4	4°,3
Moyenne des maxima sous abri	8°,9	8°,1
Moyenne des minima et des maxima	6°,2	6°,2
Minima extrême	— 4°,3 (le 29)	— 6°,2 (le 4)
Maxima extrême	16°,1 (le 3)	12°,0 (le 9)
État hygrométrique moyen (1)	80	84
État hygrométrique minimum	58 (le 10)	60 (le 31)
État hygrométrique maximum	98 (le 15 et le 30)	99 (le 7)
Nombre des jours de pluie	5	14
Hauteur totale de pluie pour le mois	12,mm0	31,mm5
Hauteur maxima en un jour	6,mm0 (le 26)	5,mm0 (le 1er et le 29)
Direction moyenne du vent à midi	Sud-Sud-Est	Ouest-Nord-Ouest

(1) Observations à 6 heures, 12 heures et 18 heures.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Résumé de l'année 1921

Hauteur barométrique moyenne.....		757,^{mm}7
Température moyenne sous abri.	observations de 6, 12 et 18 heures ..	12°8
	moyenne des minima et des maxima	12°3
État hygrométrique moyen.....		76
Nombre de jours de pluie.....		93
Hauteur totale de la pluie.....		320,^{mm}5
Direction moyenne du vent à midi....		Ouest.

Remarque. — C'est, depuis 50 ans, l'année qui a donné le moins de pluie. Il en était tombé 426,^{mm}1 en 1893 et 362,^{mm}1 en 1898, d'après M. Cheux.

Le Directeur,

M. Couette.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Chronique

Les manifestations en l'honneur des morts de la guerre.

Le culte des morts, culte du souvenir, est loin de disparaître en Anjou. Dans toutes les communes du département une foule compacte s'est pressée dans les cimetières devant les tombes fleuries de ceux qui sont morts pour la patrie.

A Angers, comme les années précédentes, les visites officielles ont commencé par le cimetière de l'ouest. Un cortège imposant en tête duquel étaient M. Bernier, maire d'Angers, M. Bonnefoy, conseiller de préfecture, remplaçant le Préfet, le capitaine Latour de l'état-major de la division, remplaçant le général Andlauer, après une visite au cimetière américain, s'arrêta devant les tombes des soldats musulmans et mahométans.

Puis le cortège se rendit au cimetière de l'Est, parcourant les allées du carré où reposent les corps des soldats de la grande guerre, et alla saluer les victimes du pont de la Basse-Chaîne en 1850, s'arrêtant devant les tombeaux de MM. Hérault Cornilleau et Mme Girault, bienfaiteurs de la Cité.

A Saumur, Baugé, Cholet, Segré et dans toutes les communes eurent lieu des cérémonies du même genre.

***

L'anniversaire de l'Armistice.

L'anniversaire de l'armistice a été fêté dignement dans le département.

A Angers, sur la place Larochefoucault, en présence des autorités civiles, militaires et religieuses, les troupes de la garnison,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sous les ordres du général Rondeau, ont été passées en revue par le général Andlauer. Puis avec le cérémonial habituel on procéda à la remise de nombreuses décorations et la revue se termina par un très beau défilé. A l'issue de la revue, le Préfet et le Maire se rendirent aux cimetières de l'est et de l'ouest s'incliner sur les tombes de ceux qui sont morts pour la patrie.

A Cholet a eu lieu la revue des troupes de la garnison passée sur la place Travot, en présence des autorités, par le lieutenant-colonel Bauclin. La ligue des chefs de section et soldats combattants se rendit au cimetière déposer une palme à la mémoire des glorieux morts de la guerre.

A Saumur, un cortège s'est rendu au cimetière où MM. le Dr Astié, maire, Jouvenel, secrétaire de la Fédération des Mutilés, Grimaud, vice-président de la Section de l'Union nationale des combattants et le colonel Bonnet, commandant en second de l'École de cavalerie ont magnifié le courage et l'héroïque sacrifice des soldats français et américains.

A Segré, après une messe en musique en l'honneur des enfants de la commune morts pour la France, un cortège s'est rendu au cimetière pour déposer des fleurs au pied du Calvaire.

Partout les fenêtres étaient ornées de drapeaux.

***

Les prix de vertu.

Le 1er décembre, sous la présidence de M. Doumic, a eu lieu la réunion annuelle de l'Académie française. Le secrétaire perpétuel a proclamé les noms des familles et des personnes auxquelles ont été attribués les revenus des diverses fondations créées en leur faveur.

Un prix de 25.000 francs (prix Géhère) a été attribué aux époux Gelineau, cultivateurs à La Potherie;

Un prix de 5.000 francs (prix Beausse) à Mme veuve Berthelot, au Plessis-Macé ;

Un prix de 2.500 francs (fondation Cognacq-Jay) aux époux Cadeau, au Tremblay;

Un prix de 1.000 francs (prix Valat-Larousse) à Mme Thérèse Boulay, à Angers;

Un prix de 1.000 francs (prix Montyon) à M. Espéron Honoré-Eugène, à Saint-Lambert-des-Levées;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un prix de 1.000 francs (prix Émile-Robin) à Mlle Bedon Jeanne, à Angers;

Un prix de 500 francs (prix anonyme) à Mlle Jeanne Morinière à Challain-la-Potherie.

***

Le Cinquantenaire de la Caisse de l'Orphelinat des Sociétés de secours mutuels.

A Angers, le 13 novembre, a été fêté le cinquantenaire de la Caisse de l'Orphelinat des Sociétés de Secours mutuels de Maine-et-Loire.

A midi, à la Cathédrale, en présence des autorités, de membres du parlement et des représentants des sociétés de secours mutuels (vingt drapeaux avaient pris place dans le sanctuaire) une messe en musique a été célébrée par M. l'abbé Portier, aumônier de la garnison, à la mémoire des sociétaires, morts au champ d'honneur. Au cours de cette cérémonie M. le chanoine Ballu, chevalier de la légion d'honneur, a prononcé une émouvante allocution.

M. Leredu, Ministre de l'hygiène et de la prévoyance sociale, qu'accompagnaient le Préfet et le Maire, était venu pour cette solennité. Il a été reçu à l'Hôtel de la mutualité par M. Girard, entouré des délégués des différentes sociétés.

De là le Ministre se rendit aux Hospices où il a été reçu par Mme la Supérieure générale des sœurs de Saint-Vincent de Paul et par M. Bunoust, vice-président de la Commission des hospices; puis dans les divers services par M. le Dr Monprofit, M. Dominique, directeur des Hospices, M. le Dr Boquel. Au cours de sa visite le Ministre a remis la médaille d'argent de l'Assistance publique à Mme la Supérieure générale, à Mme Laurent Bougère, à Mlle Dibon et la médaille de bronze à la sœur Philomène, à MM. Yves Castel, Joseph Vincent et Victor Salm.

Le Ministre se rendit ensuite à l'Orphelinat municipal où il fut salué par MM. Pottier, adjoint au maire d'Angers, président de la Commission; à la Société de la Croix-Rouge, rue des Filles-Dieu, où de courtes allocutions furent prononcées par M. le comte Joseph Joûbert et Mme la comtesse d'Ollone, que le Ministre décora de la médaille d'argent de l'Assistance publique; au Dispensaire anti-tuberculeux de la rue Chevreul où Mme Coin-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

treau, qui lui en fit les honneurs, fut également décorée de la médaille d'argent de l'assistance publique.

La fête proprement dite du Cinquantenaire de la Caisse de l'Orphelinat des Sociétés de secours mutuels eut lieu le soir à 16 heures à la salle Bessonneau où étaient groupés les membres des Sociétés de secours mutuels avec l'Unsion musicale, qui, à l'arrivée du Ministre, joua la Marseillaise. Une jeune fille remit à M. Leredu une gerbe de fleurs, puis M. Nail, dans un substantiel rapport, dit le but de l'œuvre et ses moyens d'action. Le Ministre prit la parole pour féliciter tous ceux qui ont participé à la fondation, à l'organisation et au fonctionnement de cette belle œuvre sociale, à laquelle chacun a apporté le concours de son zèle, de son expérience et de son dévouement. Puis il remit pour services rendus à la mutualité une médaille d'or à M. Édouard Cointreau, une médaille d'argent à Mme Laurent Bougère et quelques médailles de bronze, dont l'une à M. Léon Bourcier.

La deuxième partie de la fête comportait un concert où se firent entendre la Société symphonique César Franck et M. Delestre.

Après que M. Pineau et la sœur Marie eurent fait visiter l'installation toute moderne qu'est la crèche Bessonneau, le cortège ministériel se rendit à la Préfecture.

La journée se termina par un banquet à l'Hôtel d'Anjou présidé par le Ministre et pendant lequel se fit entendre l'orchestre symphonique dirigé par M. Leroy.

***

Deux centenaires.

Le 14 novembre on a fêté à Bagneux le centenaire de Mme veuve Léger.

Le 6 décembre 1921 à Savennières on a fêté un autre centenaire, M. Guilbault-Bellanger, qui s'y retira et s'y occupa de viticulture, après avoir été conseiller municipal et adjoint au maire d'Angers.

***

Voies navigables :

Le 8 novembre, la Chambre de Commerce d'Angers, en présence des protestations nombreuses, qui s'élèvent contre

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les travaux de la Loire et contre leur résultat néfaste, proteste énergiquement contre l'illégalité des travaux entrepris entre Chalonnes et Montjean, l'autorisation d'exécuter ces travaux sur cette section de la Loire ayant été formellement refusée par le Parlement aux termes de la loi des 22-29 décembre 1903. Elle proteste également contre l'illégalité de la décision ministérielle du 14 août 1919, ordonnant des travaux analogues en aval de Montjean, vers Nantes, et en amont de l'embouchure de la Maine jusqu'à la Vienne.

En conséquence, elle émet le vœu suivant :

1° Que les travaux en cours d'exécution soient immédiatement arrêtés et que tout crédit soit radicalement supprimé jusqu'à ce que le Parlement ait été régulièrement saisi de la question; — 2° qu'une commission, composée de membres du Parlement, de délégués du Conseil général de Maine-et-Loire et de la Chambre de Commerce d'Angers soit nommée dans le plus bref délai possible, en vue d'examiner, contradictoirement avec l'administration des Ponts et Chaussées, quel a été le résultat des travaux d'essai prescrits par la loi de 1903 et de donner son avis sur l'opportunité de la continuation desdits travaux; — 3° que le rapport de cette commission soit ensuite régulièrement soumis au Parlement, qui a seul qualité pour opter entre les deux systèmes proposés en 1903 : amélioration du chenal de la Loire, ou construction d'un canal latéral.

L'Association de défense des riverains de la Loire et de ses affluents en son assemblée générale du 3 décembre, après avoir établi les doléances de l'agriculture et des riverains contre les travaux entrepris depuis 1901, exprime le vœu :

1° Que tous les travaux soient arrêtés; — 2° que les épis barrages, enrochements, y compris les sables accumulés, soient enlevés dans le plus bref délai possible, afin d'assurer la sauvegarde des terrains, la sécurité des levées, l'existence des habitants des vallées et de leurs propriétés par le libre écoulement des eaux; — 3° que le Parlement vote un crédit afin d'indemniser équitablement les riverains en proportion des pertes subies par eux depuis seize ans et de la dépréciation de leurs propriétés; — 4° que des délégués de l'Association soient admis à faire partie de la Commission dont la nomination a été réclamée par la Chambre de Commerce d'Angers.

La Chambre de Commerce d'Angers après lecture, le 6 décembre, d'un rapport de M. Jéhier, publié in-extenso dans

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'*Union économique* du 15 décembre renouvelle le vœu qu'elle a émis le 8 novembre.

La Commission d'initiative du Canal de la Loire à la Manche, réunie à Paris, au Palais du Sénat, le 23 novembre, a entendu M. Bechmann qui lui a semblé manquer de précision, surtout en ce qui concerne le chiffre des dépenses à envisager pour les études.

M. Lebert, président de la Chambre du Commerce du Mans, a présenté ensuite à la Commission M. Hinstins, ingénieur des Ponts et Chaussées, qui s'engage à ne pas dépasser 150.000 francs pour tous les travaux d'étude. Une commission plus étendue sera convoquée à bref délai pour donner son avis sur ce projet.

A la séance de la Chambre des députés du 7 décembre M. Ferdinand Bougère a traité dans un discours très étudié la question de la navigation de la Loire.

Après avoir parlé des levées de Savennières, de Belle-Poule, de Montjean, des travaux de protection, il a déclaré qu'il fallait un plan d'ensemble. M. le Trocquer, ministre des Travaux publics, lui a répondu en ces termes :

M. Bougère a parlé de la question de la Loire navigable. J'ai entendu avec un très vif intérêt les explications qu'il a apportées à cette tribune. Je crois avoir compris ses préoccupations, que je résumerai en disant que notre honorable collègue craint que l'on ait entrepris les travaux pour la navigabilité de la Loire en oubliant ceux qui sont nécessaires pour la protection contre les inondations. Il est une de ses observations qui m'a particulièrement frappé : le plan de protection contre les inondations est antérieur au plan actuellement poursuivi pour l'aménagement de la Loire. Celui-ci peut, quoique certaines commissions techniques aient jusqu'ici dit le contraire, rétroagir sur le régime des inondations. Des suggestions de M. Bougère je retiens la nécessité de refaire un plan d'ensemble de protection du val de la Loire contre les inondations. — L'aménagement du bassin de la Loire n'est pas aussi avancé que celui d'autres bassins. Mais je demande à M. Bougère de me faire confiance : les études qui sont effectivement en cours seront menées le plus rapidement possible.

Au Sénat, le 29 décembre, M. de Rougé, au sujet de la Loire navigable, a parlé des questions d'ordre générale, surtout de celles d'ordre agricole, et des dommages considérables causés

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux riverains par suite du relèvement du plan d'eau qui a augmenté la surface inondable et la perméabilité du terrain, amenant une surélévation des eaux souterraines et rendant impossible la culture du blé dans quantité de terres de la Loire, qui autrefois en étaient grandes productrices. Il a demandé qu'une enquête soit faite « par une commission qui ne soit pas seulement composée d'ingénieurs des Ponts et Chaussées mais dans laquelle les intérêts des riverains seraient largement représentés ».

A la même séance M. Dominique Delahaye a prononcé sur le sujet de la Loire un discours très documenté, qu'il faut lire en entier dans le *Journal officiel* ou dans l'*Express d'Angers et de l'Ouest* où il a été imprimé in-extenso. Il a dit au Ministre que la question des travaux à effectuer pour éviter les inconvénients des submersions des terrains n'avance pas plus que celle de la navigabilité elle-même, que les commissions nommées étaient trauquées, camouflées; qu'en étaient exclus les gens compétents; qu'on jette en pure perte dans la Loire millions sur millions.

Que faudrait-il pour avoir une Loire navigable et moins inondante? Il faudrait : 1° supprimer le courant qui suffit à quintupler le prix de trnsport en aggravant les risques; or, les épis transversaux ont doublé la rapidité du courant; 2° supprimer les inondations si fréquentes de la Loire; or, les épis les aggravent et les prolongent; 3° supprimer les glaces; or, les épis et les barrages en précipitent l'empilement et en prolongent la durée; 4° supprimer les basses eaux; or, les travaux exécutés n'ont a peu près rien donné : 60 centimètres et même moins au lieu des deux mètres cherchés. Un bateau surpris par les glaces en Loire est un bateau perdu. C'est pourquoi il n'y avait pas de voyages autrefois en Loire dès que l'on redoutait les glaces. Avec 3 m. 50 de crue on ne passe plus sous les ponts de la Loire. Hautes crues, glaces ou basses eaux c'est la navigation interrompue.

Néanmoins nos ingénieurs se bercent de l'espoir de rendre la Loire navigable. A quoi sont-ils arrivés?

M. le vicomte de Rougé vous a montré les résultats obtenus : 1° mort complète de la marine; plus un seul bateau depuis 1918 n'est venu de Nantes à Angers; 2° ruine de nos vallées si fertiles, résultant de la surélévation du plan d'eau; 3° l'insécurité de nos levées, protectrices naguère de tant de vies humaines et de campagnes riches et prospères.

Et M. Delahaye demande avec la Chambre de Commerce d'Angers :

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1° Que les travaux en cours d'exécution soient immédiatement arrêtés, et que tout crédit soit radicalement supprimé jusqu'à ce que le Parlement ait été régulièrement saisi de la question (et j'estime Messieurs du Parlement, que cela ne peut avoir lieu sans votre autorisation); — 2° qu'une Commission composée de membres du Parlement, de délégués du Conseil général de Maine-et-Loire, des Chambres de Commerce intéressées et de personnes compétentes soit nommée, dans le plus bref délai possible, afin d'examiner contradictoirement avec l'administration des Ponts et Chaussées quel a été le résultat des travaux d'essai prescrits par la loi de 1903 et de donner son avis sur l'opportunité de la continuation de ces travaux; — 3° que le rapport de cette Commission soit ensuite régulièrement soumis au Parlement, qui a seul qualité pour opter entre les deux systèmes proposés en 1903 en vue de créer, de l'Océan vers le centre de la France et la frontière de l'Est, une grande voie navigable, économique, continue et sans rupture de charge.

Nous ne sommes pas, ajoute-t-il, de ceux qui ne veulent pas relier le centre de l'Europe avec l'Océan, mais nous désirons faire cette liaison par des moyens appropriés; nous voulons qu'il y ait, sans rupture de charge, des transports économiques; qu'il ne soit plus question de faire payer 22 centimes la tonne, ce qui, avec le lit sinueux du fleuve, est absolument prohibitif. Un remorqueur puissant ne peut même pas remorquer deux gabarres; il ne peut en remorquer qu'une et il doit ensuite retourner à Angers chercher la seconde. Et l'on continue d'entasser pierre sur pierre, épi sur épi, millions sur millions, sans aboutir à rien.

Arrêtons tout net ces frais inutiles dans la période d'économie où nous sommes.

Toujours précis et logique, M. Delahaye a terminé ainsi : « Puisque vous demandez trois millions, je propose au Sénat de ne pas vous donner un sou et de voter tout de suite. »

***

Manifestations du Souvenir.

Pendant les mois de novembre et décembre des monuments aux morts de la guerre ont été élevés à Chigné, Saint-Rémy-en-Mauges, Le Vieil-Baugé, Souzay, La Boutouchère, Lasse, Longué, Les Rosiers-sur-Loire, Saint-Christophe-la-Couperie, Brézé, Saint-Sulpice, Auverse, Cholet. — A Feneu on a planté un arbre du souvenir.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 6 décembre MM. Barbier, maire de Chemillé, et Jouin, maire de la Tourlandry sont allés porter à la commune de Fontaine-Notre-Dame, filleule du canton de Chemillé, les 20.427 fr. 90 produits par la tombola organisée dans les communes de ce canton. Il a été décidé que cette somme serait affectée à la création d'une garderie pour les enfants de Fontaine-Notre-Dame. Il nous semble inutile de dire l'accueil chaleureux que reçurent nos deux compatriotes tant de la part du sous-préfet et du maire de Cambrai que du maire, du curé et de la population de Fontaine-Notre-Dame.

***

Manifestations diverses:

11 *novembre.* — La première foire au miel à l'Hôtel de Chemellier a été inaugurée par M. Borromée, préfet de Maine-et-Loire et M. Bernier, maire d'Angers. L'exposition des apiculteurs angevins était une nouveauté. Aussi nombreux furent les visiteurs se pressant autour des cadres de ruches garnis des miels, des hydromels, des liqueurs au miel, du déjeûner « le Melcao », des bonbons et des gâteaux au miel qui tous furent très appréciés des dégustateurs. Le bureau des apiculteurs de l'Anjou est ainsi constitué : M. l'abbé Rousseau, curé de Sorges, président; Mme la comtesse de Lozé, vice-présidente; M. Proust, vice-président; M. F. Cochin secrétaire; M. Verdon-Richard, trésorier.

15 *novembre.* — Rentrée des cours à l'Université catholique d'Angers. Le matin messe chantée par la maîtrise de la Cathédrale en la chapelle Saint-Thomas d'Aquin. Mgr Le Fer de la Motte, qui officiait, y prit la parole. Dans l'après-midi, Mgr Rumeau, chancelier présida la rentrée solennelle, assisté de Mgr Nègre, archevêque de Tours, de Mgr Charost, archevêque de Rennes, de Mgr Gouraud, évêque de Vannes, de Mgr Durfort, évêque de Poitiers, de Mgr Le Fer de la Motte, évêque de Nantes, de Mgr Grellier, évêque de Laval, de Mgr Duparc, évêque de Quimper; de Mgr Grente, évêque du Mans; de Mgr Garnier, évêque de Luçon; de Mgr de la Villerabel, auxiliaire de Tours, auxquels s'étaient joints sur l'estrade Mgr Pasquier et M. le chanoine Crosnier, recteur et vice-recteur de l'Université.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après un exposé de M. l'abbé Bernard, secrétaire général, qui lut le palmarès de 1920, la parole fut donnée aux doyens des diverses facultés et aux directeurs des Écoles de Commerce et d'Agriculture et Mgr Pasquier rappela ses souvenirs de professorat, souhaitant de voir l'Université d'Angers en tête des grandes Facultés. Enfin Mgr Grellier a rappelé le souvenir de Mgr Freppel et exprimé le désir que les Facultés catholique de l'Ouest deviennent un jour dans la réalité ce que le grand évêque avait espéré d'elles.

23 *novembre.* — Le traditionnel dîner du Vin d'Anjou a été servi à Paris en l'hôtel du Ronceray, boulevard Montmartre sous la présidence de M. L. Alleaume, qui y prit la parole, ainsi que MM. de Grandmaison et Paul Peysonnié. Un concert organisé par M. Marc Leclerc permit d'applaudir successivement M. Gaston Secrétan, Mlle Suzanne Beaumont, M. Sabatier, Mlle Magda Piétri, MM. Maxime Belliard, Bezognet et Louis Gratien.

5 *décembre.* — A Saint-Hilaire-Saint-Florent a eu lieu un congrès régional de la Jeunesse française sous la présidence de M. Ligot, président de l'Union régionale de l'Ouest.

18 *décembre.* — A la Cathédrale d'Angers, grand'messe de la Croix-Rouge à l'intention des membres défunts de la Société de secours aux blessés militaires, de l'Union des Femmes de France et de nos soldats morts au champ d'honneur. Mgr Rumeau présidait et M. le chanoine Ballu, prenant la parole fit l'éloge des Sociétés de secours aux blessés.

De son côté le Comité de Saumur de la Société de secours aux blessés militaires a fait dire en l'église Saint-Pierre sa messe annuelle à la mémoire des soldats morts au cours de la guerre. M. le chanoine Bouvet, archiprêtre, dit toute la reconnaissance que doivent les blessés aux dames infirmières.

23 *décembre.* — Dans une fête intime on fêta à l'Université catholique la cinquantième année de prêtrise de Mgr Legendre, doyen de la Faculté de théologie. La cérémonie était présidée par Mgr Rumeau. Au cours de la messe, Mgr Mignon, vicaire général du diocèse du Mans, a fait l'éloge de Mgr Legendre et de sa vie tout entière consacrée à l'étude et à l'enseignement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après la messe a eu lieu un banquet où successivement prirent la parole M. l'abbé Gry, le nouveau recteur, Mgr Legendre et Mgr Rumeau.

26 *décembre.* — Ce jour on fêtait le cinquantenaire de la fondation des Fourneaux économiques des écoles communales. Au groupe Condorcet, où étaient réunis les enfants, garçons et filles, de Saint-Laud, La Blancheraie et Condorcet, après un banquet, des allocutions furent prononcées par M. Bellanger, administrateur de la Société et M. Desfossés, secrétaire général, remplaçant le Préfet.

Dans deux délibérations prises aux cours de décembre la Chambre de Commerce de Saumur a protesté contre les projets de suppression des sous-préfectures et des tribunaux d'arrondissement.

***

Manifestations artistiques.

5 *novembre.* — Au Grand-Théâtre d'Angers a été donnée la première représentation d'un nouveau drame lyrique, *Gismonda* de M. Henry Février, qui conduisit lui-même l'acte des ruines de l'Acropole. Les principaux interprètes étaient Mlle Brunlet, MM. Robert Lassalle, Cabanet et Herniaux et Mme Caron. La salle ovationna l'auteur.

13 *novembre.* — A Baugé un très beau concert a été donné où se firent entendre M. Van Melle, Mmes Carrel et Lerays, M. Creuzet et Mlles de la M. Deux charmantes comédies ont diverti l'assistance. Entre les deux parties du concert M. Geoffroy d'Andigné a donné une intéressante causerie sur la nécessité des bibliothèques des campagnes et de la bonne presse.

17 *novembre.* — Au Grand-Théâtre d'Angers, grand concert organisé par le Comité départemental de la lutte contre la tuberculose, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire. Après l'ouverture de *Sigurd* par l'orchestre dirigé par M. Chérubini, une saynète de M. André Bonneff fut interprétée par Mme Duveau-Setnoff et M. Morin. Puis se succédèrent sur la scène M. Sasseny, Mlle Cendrès, MM. Herniaux et Dolne, Mlle Marguerite Lacroix, M. Cabanel, Mlle Dolls, Mme Brunlet,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mlle Florin. Le ballet *des Troyens* a été dansé par Mlles de Craponne et Valsi. L'orchestre donna une très belle exécution de l'ouverture de *Guillaume Tell*. Pendant l'entr'acte, sous la direction de M. Englebert fils, l'orchestre exécuta les *Vieux airs français* de Bousquet, pendant que s'effectuait une quête qui rapporta 1.264 fr. 80.

20 *novembre*. — La Sainte-Cécile a été fêtée un peu partout dans les communes du département.

A la Cathédrale la Maîtrise chanta la messe à quatre voix de Potiron, le maître de chapelle actuel de la basilique de Montmartre, avec accompagnement des deux orgues, puis le *Veni sponsa Christi* de Palestrina et le chœur final de Ruth, *Donne à ton peuple*, de C. Franck.

A l'église Saint-Antoine la Société Sainte-Cécile sous la direction de son chef M. Hermann, a donné la messe à trois voix égales de Garin. L'orgue était tenu par Mlle Veillon-Dalifard, M. Delestre chanta le *Sanctus* de Beethowen et M. Doineau, violoniste, joua le prélude du *Déluge* de Saint-Saëns.

A l'église Saint-Laud, L'Union musicale exécuta un certain nombre de morceaux.

A l'église Saint-Joseph la fanfare du 4e arrondissement se fit entendre et entre autres morceaux joua *Saint-Jules*, de M. l'abbé Jaudouin.

Le soir à l'hôtel de la Croix de guerre, un banquet réunissait plus de 150 membres de la Société Sainte-Cécile et invités de marque. Au dessert Me Chesneau, président de la Société, a le premier pris la parole pour remercier tous en général et chacun, en particulier, la Municipalité entre autres. Se tournant vers M. Gay, il rappelle les créations de la *Damnation de Faust*, de *la Passion*, des *Béatitudes*, du *Chant de la Cloche*. En terminant l'orateur développe cette pensée : « C'est l'harmonie qui fait les bonnes sociétés musicales ». « Restez unis, dit-il, vous serez forts et ainsi vous ferez de grandes et belles choses. » Après Me Chesneau, M. Benoist, adjoint au maire, a apporté à la Société les encouragements de la Municipalité et M. O. de Rougé a fait une intéressante allocution sur l'art musical et les manifestations artistiques. Puis la parole fut donné aux chanteurs.

Au patronage Saint-Serge on a joué *Vers la haine* de M. Pierre Gourdon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

6 *décembre.* — Dans la salle des Variétés, concert de l'Amicale des Employés de bureau. On y a applaudi Mme Héon, MM. Lambelet, Delestre, Mme Duveau-Setnof, MM. Jousset, Morin, et Mme Debray.

13 *décembre.* — A Saumur, dans la salle du Cinéma-Palace, a été donné un beau concert par l'Union symphonique qui se fit applaudir dans l'Ouverture de *Prométhée* sous la direction de M. Olive et où l'on apprécia le talent du violoncelliste Pillet et la jolie voix de Mlle Jeanne Gonin. La marche des trompettes d'*Aïda* termina la soirée.

17 *décembre.* — L'Association des anciennes élèves des cours secondaires de jeunes filles a donné dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville d'Angers une jolie soirée où se firent entendre Mlle F. Tabarly, violoniste, accompagnée par Mlle Th. Labusière. Mlles D. Sarthou et Suchmann apportèrent le charme de leur jeunesse dans une vieille danse française et de gentilles jeunes filles, sous la direction de Mlle Vivier, exécutèrent un chœur avec gestes. Puis de jeunes et charmantes artistes jouèrent *La princesse lointaine* de Rostand et *Le jeu de l'amour et du hasard* de Marivaux.

18 *décembre.* — Soirée donnée dans la salle de l'Hôtel de Chemellier par le Groupement des artistes amateurs angevins au profit des enfants des Hospices et de l'Orphelinat municipal. Au programme figuraient Mme Héon, Mlle Dubreuil, MM. Lambelet, Armand Bossard, Berthier Béam et Niégur, accompagnés par Mlle Évrard.

Pendant les mois de novembre et décembre les Angevins ont pu visiter aux Galeries Lasneret, deux très belles expositions des Œuvres de MM. Berjole et Gobô.

De la première, sous la signature P. V., *L'Express d'Angers et de l'Ouest* a parlé en ces termes :

Berjole a quitté cette année, pendant les vacances, l'Anjou pour la Bretagne, qu'il a vue, non point sous son aspect coutumier

Avec son sol mouillé comme un visage en larmes,

mais sous le clair soleil de cet exceptionnel été.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Son exposition, du 13 à fin novembre, aux galeries Lasneret, a eu un succès mérité.

Il a fixé dans plusieurs tableaux la mollesse blonde des sables. Il a surtout cherché et exprimé, avec une émotion touchante, le caractère spirituel, pour ainsi dire, de cette campagne bretonne, à l'écart du bruit des plages, dont André Chevrillon nous a dit le charme, dans un adorable livre. De cette rivière de la Trinité-sur-Mer, aux reflets calmes, endormie entre ses berges rocheuses et fleuries d'ajoncs, il émane une sensation de silence et de repos. Elle est colorée et elle est triste, elle est déserte, malgré les silhouettes des bretonnes noires, effacées et perdues dans le paysage.

La mélancolie délicieuse de ces toiles n'émane pas d'un ciel gris ou d'une falaise hérissée, mais plutôt d'une lagune lointaine, d'un toit moussu, d'un vieux mur durement heurté par le soleil, ou d'un de ces chemins creux que Chevrillon a décrits, de ces mystérieuses avenues qui ne mènent qu'à une lande. La mer n'est pas loin. Elle apparaît au fond, dans certains tableaux, comme un écran inquiet et mouvant. Le peintre en a saisi le mouvement insensible; elle n'est ni houleuse, ni même agitée, elle s'insinue, elle pénètre, elle s'étend entre les dunes, mais partout, visible ou invisible, tout le paysage la pressent. Il est imprégné de sa beauté grave. Derrière les collines, il y a des landes peut-être, mais l'Océan est au bout. L'évocation prolonge l'image et c'est là le grand talent de l'artiste.

Et voici des portraits. Le premier est surtout une couleur et une attitude : une femme sur la grève, à demi-soulevée et appuyée sur les mains; les muscles sont tendus, la main posée à terre supporte le poids du buste et la fatigue de la pose. La robe, en plein soleil, est d'un rose violent qui domine le cadre volontairement réduit à quelques lignes de sable et d'eau pâle. L'autre portrait est d'une tonalité plus éteinte : une pêcheuse cousant une voile; l'attitude très naturelle est délicatement rendue.

Voici d'autres toiles non moins intéressantes : le Doué, la Chapelle, les rives pittoresques du Creac'h, les Ports de la côte nord avec les bateaux à quai, au repos; en haut, une toile de dimensions plus grandes : un Béguinage à Bruges, dont on rapprochera les trois belles eaux-fortes de M. Berjole : Anvers, Bruges et Malines.

Dans le même journal M. Léon Philouze a consacré à la seconde les lignes qui suivent :

Un peintre bien connu, membre du Jury du Salon, nous disait l'été dernier son admiration pour le talent de notre compatriote Gobô. Il ajoutait. « Vous verrez comment il a modifié sa manière et quels nouveaux progrès a réalisés en peinture ce maître de l'eau-forte ». L'expo-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sition, ouverte du 15 au 31 décembre, aux Galeries Lasneret, nous permet d'en juger.

Nous y retrouverons les sites aimés du peintre, des environs de Douarnenez et les scènes rendues avec tant de pittoresque et de vérité de la vie des rudes marins : flottilles de pêche aux voiles blanches ou rouges, éparpillées sur la baie ou rentrées au port, ports dont les maisons escaladent la colline, marins débarquant sur la cale ou gravissant les ruelles escarpées, chargés de leurs lourds paniers de poissons, vol de mouettes par un ciel d'orage tourbillonnant au-dessus des flots et des falaises.

Paysages de mer ou de terre sont peints avec une largeur de touche et une maîtrise rare. La couleur, aux résonnances profondes, chante dans ces toiles la poésie aussi, toute la poésie de l'Océan de la côte bretonne, où près des rocs déchiquetés par la houlle, les arbres projettent parfois leur sombre frondaison jusqu'au sable pâle des grèves.

Et le peintre, dans sa vigueur et son éclat, n'a rien perdu des qualités de l'admirable aqua-fortiste.

Auprès des paysages du Finistère on admirera une vue des pentes vertes de la Rhune, prise aux environs de Biarritz, la vallée de la Creuse à Crozant, une place de l'église en Auvergne. Sur les plans solidement dessinés des montagnes se jouent délicatement reflets et ombres.

La superbe exposition de Gobô ne se borne pas aux toiles placées à la vitrine.

A l'intérieur on en trouve d'autres non moins belles, non moins intéressantes, parmi lesquelles nous remarquons des bateaux thoniers, d'autres vues de la Creuse, des effets de neige et une toile du Croisic d'une souple facture et d'une couleur et d'un sentiment délicieux.

C est notre fierté, d'avoir ici, depuis de longues années, depuis ses débuts, avant qu'il ait été consacré, comme il l'est aujourd'hui, par tant d'expositions, à Paris, par ses succès aux Salons, dit notre admiration pour le talent toujours renouvelé de Gobô, pour l'effort, sans cesse tendu vers plus de perfection, de ce probe et grand artiste.

***

Les Conférences.

3 *novembre.* — Sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, dans la salle de l'Hôtel de Chemellier, *Les Intérêts français au Pacifique; les Nouvelles Hébrides*, par M. le général Leturc, vice-président de la Société de Géographie commerciale et de la Ligue coloniale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

10 *novembre.* — Au Grand-Théâtre, *La vie du soleil par rapport à la terre*, par M. l'abbé Th. Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges, qui prédit 17 années favorables au blé et à la vigne.

13 *novembre.* — Sous le patronage du Syndicat d'initiative de l'Anjou, au Musée des Beaux-Arts d'Angers, *La statuaire aux différentes époques*, par M. le Dr Metzger, professeur à l'École de Médecine.

18 *novembre.* — Sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, dans la salle de l'Hôtel de Chemellier, *La région des grands lacs africains, le Nyassaland*, par le R. P. Deau, de la Compagnie de Marie.

25 *novembre.* — Sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, dans la salle de l'Hôtel de Chemellier, l'*Horloge astronomique de Strasbourg; son histoire, ses problèmes scientifiques et mécaniques; son fonctinonement*, par M. Alfred Ungerer, horloger à Strasbourg, conservateur de l'horloge.

5 *décembre.* — Sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, dans la salle de l'Hôtel de Chemellier, *Le passé et l'avenir de la France sur mer* par M. Léon Berthaut, président de la Société des hospitaliers sauveurs bretons, membre du concert de la Ligue maritime et coloniale.

17 *décembre.* — Sous le patronage de la Société de Géographie commerciale, dans la salle de l'Hôtel de Chemellier, *La France et l'Islam* par M. Saint-Yves, publiciste, chargé de missions, délégué du Comité Dupleix.

19 *décembre.* — Au Cirque-Théâtre, *Le rôle de la femme dans la Société moderne*, par Mme Marcelle Tynaire.

20 *décembre.* — Sous le patronage du Syndicat d'initiative de l'Anjou, *Les Traditions provinciales*, par M. Charles Brun, agrégé des lettres, professeur à l'Institut des hautes études internationales.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Les Sports.

23 *novembre.* — Au musée de l'Histoire des Collections aéronautiques inauguré ce jour à l'établissement de Chalais-Meudon figure une reproduction au cinquième de l'appareil de René Gasnier, déposé au Musée Saint-Jean d'Angers.

24 *novembre.* — Au VIIe salon de l'Aéronautique au Grand-Palais à Paris, l'Aéro-Club de l'Ouest possède un stand où l'on remarque des photographies prises en ballon par M. de Farcy, des souvenirs de René Gasnier, un stand, en modèle réduit, et une auto hélicopètre de M. Mercier.

10 *décembre.* — Un club de boxe vient d'être constitué à Angers; le meeting d'ouverture aura lieu le 21 décembre dans une salle spéciale avec ring central.

15 *décembre.* — Une salle d'escrime est ouverte, sous la direction de l'adjudant maître d'armes Bertroncourt, du 7e hussards, dans l'hôtel de l'Automobile et de l'Aéro-Club de l'Ouest, 17 *bis*, rue de la Préfecture, Angers.

22 *décembre.* — Le commandant Vuillemin, volant pour la coupe Michelin, venant de Romorantin a atterri à une heure et demie au champ d'aviation d'Avrillé; il est est reparti vers cinq heures, se dirigeant sur Évreux; gêné par le brouillard, il revint au champ d'aviation dont il s'envola à nouveau vers sept heures.

19 *décembre.* — Une intéressante séance d'escrime, à laquelle participait M. Perrodon, champion du sabre, qui fut avant la grande guerre lieutenant au 25e dragons, en garnison à Angers, a eu lieu au Cercle d'escrime de l'Aéro-Club de l'Ouest, à Angers.

Dans le courant de décembre, au terrain d'aviation d'Avrillé, a eu lieu un concours d'atterrissage dont voici les résultats : 1er M. Marcel Demangeat, qui a atterri à 3 m. 80 du centre de la circonférence; 2e M. Marcel Cordier, à 15 m. 90; 3e M. Louis Landrau, à 20 m. 55; 4e M. Marc Haudebourg de Verbois, à 42 mètres 96; 5e M. Eugène Crosny, à 72 m. 75.

Il y avait neuf concurrents et MM. Cesbron et du Chesne étaient commissaires de ce concours.

***

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Distinctions, récompenses, décorations.

L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a décerné la deuxième médaille du prix des Antiquités de la France à M. le chanoine Urseau pour son très intéressant ouvrage sur *la peinture décorative en Anjou du* XIIe *au* XVIIe *siècle.*

Nous avons d'autant plus le droit de nous montrer heureux de cette nouvelle récompense accordée à notre savant collaborateur que ce beau travail a d'abord été publié dans la *Revue de l'Anjou* avec les belles reproductions photographiques qui en accompagnent le texte.

Mgr Pasquier, un ami fidèle de la *Revue de l'Anjou*, qu'il voulut bien parfois honorer de sa précieuse collaboration, vient de se démettre de ses fonctions de recteur des Facultés de l'Ouest.

Par un rescrit en date du 26 novembre, le Saint-Père a conféré à notre éminent compatriote le titre de recteur émérite.

Notre collaborateur M. V. Dauphin a consacré dans le *Petit Courrier* du 18 décembre au savant et distingué prélat une notice très documentée que nous reproduisons ci-dessous. Nos lecteurs y trouveront reproduit en quelques lignes le *curriculum vitæ* de cet admirable prêtre qui est une des gloires de l'Anjou :

Comme il nous le disait vendredi au cours de la visite que nous lui rendions en son cabinet de travail de la Maison des Hautes-Études Saint-Aubin, de laquelle sont sortis depuis 1871 cinq cent licenciés, Mgr Pasquier a lui-même décidé de prendre sa retraite et de se démettre de ses hautes fonctions de recteur des Facultés catholiques d'Angers, aux destinées desquelles il présidait depuis vingt-six ans.

« Il est du devoir de chacun de savoir l'heure où il doit se retirer et s'incliner devant l'âge pour céder la place à de plus jeunes. »

Paroles d'un sage qui voulut bien égrener devant nous ses souvenirs d'un long labeur consacré à former des professeurs fortement préparés par la culture classique au rôle d'instructeurs de la jeunesse et d'éducateurs de la pensée.

C'est en 1781, au moment où il venait de terminer sa licence à Paris, que Mgr Pasquier fut appelé à prendre la direction d'une maison dont le but était de former des professeurs pour l'enseignement libre et catholique.

Les débuts furent modestes; dans une maison voisine de Mongazon on réunit, outre le directeur, six élèves.

Lorsque M. le chanoine Gardais fonda l'Externat Saint-Maurille, la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Maison de Saint-Aubin déménagea et vint rue Hanneloup, fournissant au nouvel établissement ses premiers maîtres.

Mais, un incident assez banal dans ses résultats, détermina de l'établissement solide de l'École des Hautes-Études condamnée jusque-là à végéter.

Mgr Pasquier, qui était un nageur émérite, faillit avoir un accident en pratiquant son sport favori.

Comme il racontait cet incident dans une lettre familière à la vicomtesse des Cars, celle-ci, dont la générosité se fit sentir au profit de tant d'œuvres, lui offrit de lui louer ou de lui acheter une maison convenable pour continuer son enseignement dont l'heureuse influence se faisait sentir.

Tout à l'extrémité de la plate-forme qui avoisine le château, le peintre Guillaume Bodinier, décédé en 1872, avait installé son atelier et sa demeure.

Avec un goût et une fantaisie pleine d'imprévu, il en avait fait une demeure agréable, à laquelle sa situation particulière en balcon au-dessus de l'antique quartier de Tuliballe apportait un charme particulier.

Quelle meilleure et plus calme retraite, aux confins isolés de la vieille Cité, près de la masse muette du Château, devant de vastes horizons, et en pleine ville sans y être : *Suave mari magno turbantibus æquora ventis... !*

Mme des Cars, pressentie, acquit la maison et la colonie de Mgr Pasquier y trouva la demeure désirée.

Elle y est restée et y restera. Ayant fixé ainsi sa tente, Mgr Pasquier, avec une compétence d'expert jamais en défaut, commença là, dans une aile, la collection d'une bibliothèque et d'un véritable musée, où il prend un vif plaisir à vous piloter, vous promenant d'un primitif du xve siècle à un Théodore Dubois, d'un icône russe à un manuscrit hindou, et surtout attirant votre attention sur son incomparable collection de terres cuites, œuvres diverses de sculpteurs angevins, dont la perle est une célèbre vierge du sculpteur Biardeau, si souvent décrite dans les manuels d'art.

En 1875, à l'ouverture de l'Université, il prit les chaires de littérature française et grecque.

Après dix ans de professorat, il fut appelé à diriger la Faculté des Lettres en qualité de doyen.

Dix ans de doyennat, et ce fut le rectorat, le poste supérieur qu'il quitte en souriant, comme un aimable philosophe qu'il est, après vingt-six années d'exercice.

Il laisse une œuvre en pleine activité. Et Saint-Aubin aura désormais toute son attention, encore que les loisirs plus nombreux qu'il aura lui permettront de soigner plus amoureusement ses collections ou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de publier quelques-unes de ces études où il se complaît en fin lettré qu'il est.

Mgr Pasquier fut aussi un grand voyageur. Toutes les capitales de l'Europe le virent attentif au spectacle des hommes et des choses, étudiant et notant avec passion.

Puis ce fut l'Asie, l'Afrique du Nord, la Turquie qui reçurent ce pèlerin d'art.

Et il compléta par un voyage autour du monde sur lequel il publia en 1906 un volume attrayant.

Ces notes ne peuvent guère donner qu'un aperçu très incomplet d'une vie tout entière consacrée à l'étude et dont le récit nous fut fait avec une simplicité souriante et touchante.

Et, en nous reconduisant par le chemin le plus long pour nous permettre d'examiner une fois de plus quelques-uns des trésors que contiennent les salles de sa bibliothèque, nous pensions à la leçon que donne ce vieillard qui passe la main en pleine activité, joyeusement parce que l'ordre des choses le veut ainsi et non point parce qu'on l'y force.

Grande leçon qu'il convient de noter avec attention.

C'est ce que j'ai retenu de cette visite qui fut si cordiale et si aimable.

A Mgr Pasquier succédera à la tête de l'Université d'Angers, en qualité de recteur, M. l'abbé Gry, prêtre du diocèse de Rennes, professeur à la Faculté de Théologie où il occupait la chaire d'Écriture sainte et de langues orientales. M. l'abbé Gry, est d'ailleurs un ancien élève de ladite faculté où il reçut les leçons de M. le chanoine Urseau.

C'est par un rescrit de la S. Congrégation des Études du 26 novembre que le Saint-Père a confirmé la nomination de M. l'abbé Gry faite par les Archevêques et Évêques protecteurs de l'Université catholique.

Le 15 décembre, au Palais universitaire, Mgr Rumeau, chancelier, procéda, en présence des autorités administratives, du corps professoral et des étudiants de toutes les facultés et écoles annexes à l'installation du nouveau recteur.

Ont été nommés dans la légion d'honneur pour le grade d'officier : MM. le lieutenant-colonel Brault, maire de la Bohalle, le lieutenant-colonel Bréart de Boisanger, du 65e d'infanterie ; — pour le grade de chevalier : MM. Georges Turpault, industriel à Cholet, le capitaine Godet, fils aîné de l'ancien directeur de l'*Écho saumurois* ; le capitaine Mauvif de Montergon, du 24e dra-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gons; le lieutenant de Larard, du 7e hussards; le lieutenant Lagrange, du 33e d'artillerie; le capitaine Grimaud, du 135e d'infanterie.

La médaille de la Reconnaissance française a été décernée à Mme Largey-Piet née Marie-Clotilde Mehard, Mlle Fermaud Laure-Gertrude; Mme Frouin, née Laure-Marie Chevrollier; Mme veuve Renou, née Marie Cochin; Mme Richard, née Cécile-Henriette Desbois, pour services rendus dans les hôpitaux pendant la guerre.

M. Bonnefoy, conseiller de préfecture de Maine-et-Loire a été nommé chevalier de l'ordre de l'Étoile noire du Bénin.

La médaille d'argent de l'Assistance publique a été remise à Mme Malherbe Marie, en religion sœur Madeleine, supérieure générale des Hospices d'Angers; Mlle Dibon Augustine, maîtresse sage-femme à la Maternité d'Angers; — la médaille de bronze à Mme Buchel Philomène, en religion sœur Philomène, à l'Hôtel-Dieu d'Angers; M. Castel Yves, préposé aux entrées des Hospices; M. Vincent Joseph, surveillant général des Hospices d'Angers.

***

Nécrologie.

Le 24 novembre ont eu lieu à l'église Saint-Aubin des Ponts-de-Cé les obsèques du lieutenant aviateur Camille Largeault, du 22e régiment d'aviation, fils de M. Largeault, greffier à la cour d'appel d'Angers, adjoint au maire des Ponts-deéCé : Le lieutenant Largeault avait trouvé une mort tragique avec son camarade Damelincourt, alors qu'il volait pour la coupe Michelin.

Au cimetière M. Abel Boutin, conseiller général, maire des Ponts-de-Cé, a dit la belle conduite du défunt pendant la guerre. M. le lieutenant Rozin, au nom du 22e régiment d'aviation, M. Cesbron, au nom des aviateurs et aérostiers de l'Ouest et au nom de l'Aéro-Club de l'Ouest sont venus lui dire un suprême adieu.

Le 5 décembre, au milieu d'une grande affluence d'amis, ont été célébrées, en l'église Saint-Serge-d'Angers, les obsèques de M. le Dr Eugène Renou, époux de Mlle Blanche Germain.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. le Dr Eugène Renou était avant la guerre médecin à Villevêque, où ses qualités professionnelles, sa droiture et son obligeance lui avaient conquis tous les suffrages. Les électeurs de lacommune l'avaient nommé conseiller municipal et il devint promptement adjoint au maire, remplissant ces fonctions avec le dévouement qu'il apportait en toutes choses.

A la mobilisation il partit comme médecin aide-major de première classe au 71e territorial. Son affabilité, sa bonne humeur, son entrain lui avaient conquis la sympathie de ses chefs; ses soldats l'adoraient. Promu médecin-major de 2me classe il fut affecté au 409e d'infanterie et se signala d'une façon toute spéciale aux combats meurtriers qui eurent lieu aux environs de Verdun et dans les rues de Vaux, et dont par miracle il revint indemne. Sa belle conduite lui valut la croix de guerre (ordre de la division) et une proposition pour la légion d'honneur.

Rendu à la vie civile, il vint pour des raisons de famille habiter Angers où avec sa grande conscience médicale il déploya une activité inlassable de jour et de nuit. Le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui c'est que les pauvres du Bureau de bienfaisance, auxquels il prodiguait des soins attentifs, le conduisirent en pleurant à sa dernière demeure.

X***.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRE-VINGT-TROISIÈME VOLUME

JUILLET-AOUT

Pages

Jean-Antoine Vial, Citoyen de Chalonnes. — **G. Dufour**..... 5

Un Poëte : Henri Tilleul « Florilège ». — **Alphonse Métérié**..... 55

Le Schiste Ardoisier. — L'Ardoise et l'exploitation des Ardoisières du xve siècle jusqu'à nos jours (*suite*). — **Dr O. Couffon**..... 61

Un ami des oiseaux : Gabriel Rogeron (*suite*). — **André Godard**... 91

Les Concerts Populaires (*suite*). — **G. Dufour**..... 101

Résumé des Observations Météorologiques faites à la Station Municipale d'Angers pendant les mois de Juillet et Août 1921. — **M. Couette**..... 115

Chronique..... 117

Transfert du Cœur de Mgr Freppel. — A propos de la Loire navigable. — Au tombeau de La Fayette. — En l'honneur d'un maréchal Japonais. — Un legs aux soldats mutilés angevins. — Une centenaire. — Les monuments du souvenir. — Littérature, sciences et arts. — Les Sports. — Conférences — Nominations, promotions, décorations. — Nécrologie : MM. Paul Robin, Merlet, René Chudeau, J. Cesbron-Laveau, Léon Griffon. — **X*****.

Portrait : J.-A. Vial vers 1780.

Gravures : Le Schiste ardoisier.

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Le Comte de Bernard de la Frégeolière. — **J. E**..... 133

Jean-Antoine Vial, Citoyen de Chalonnes (*Suite*). — **G. Dufour**..... 139

Le Schiste Ardoisier. — L'Ardoise et l'exploitation des Ardoisières du xve siècle jusqu'à nos jours (*Suite*). — **Dr O. Couffon**..... 185

Les Concerts populaires :

Festival Beethoven-Wagner. — **G. Dufour**..... 211

Festival de Musique française. — **H. D**..... 214

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Angers et l'Anjou pendant la Guerre (juillet 1917) (*Suite*). — **G. Grassin** 219

Résumé des Observations Météorologiques faites à la Station Municipale d'Angers pendant les mois de Septembre et Octobre 1921. 245

Chronique 247

Subvention à la *Revue de l'Anjou*. — Au Conseil général. — Voies navigables. — Une Exposition de la Société d'Horticulture d'Angers. — La Société des Fêtes d'Angers. — La circulation en Maine-et-Loire. — Un don aux Hospices d'Angers. — Noces d'argent. — Manifestations du Souvenir. — Littérature, Sciences et Arts. — Manifestations Sportives. — Distinctions, récompenses, décorations. — Nécrologie : MM. le comte de Bernard de la Frégeolière, Jean Libeau.

Gravures : Le Schiste ardoisier.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Les Artistes Angevins pendant la grande Guerre. — **Henry Coutant**. 261

Jean-Antoine Vial, Citoyen de Chalonnes (*Suite*). — **G. Dufour** 271

Angers et l'Anjou pendant la guerre (juillet 1917) (*Suite*). — **G. Grassin** 323

Les Concerts populaires. — **G. Dufour** 359

Résumé des Observations Météorologiques faites à la Station Municipale d'Angers pendant les mois de Novembre et Décembre 1921. — **M. Couette** 371

Chronique 373

Les manifestations en l'honneur des morts de la guerre. — L'anniversaire de l'armistice. — Les prix de vertu. — Le cinquantenaire de la Caisse des Sociétés de Secours mutuels. — Deux centenaires. — Voies navigables. — Manifestations du Souvenir. — Manifestations diverses. — Manifestations Artistiques. — Les Conférences. — Les Sports. — Distinctions, récompenses, décorations. — Nécrologie : le lieutenant Largeau, le Docteur Eugène Renou. — **X*****.

Portrait : J.-A. Vial vers 1800.

Le Directeur-Gérant, G. GRASSIN.

Angers imp. G. Grassin, Richou Frères successeurs. — 4-22

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07029 7505

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN